

Construire ensemble un monde meilleur

Les coopératives : des partenaires clés dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable

Septembre 2026





Informations sur la série de publications

Construire ensemble un monde meilleur est une publication collaborative produite par l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) et le Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC), avec les contributions des organisations régionales de l'ACI, de ses organisations sectorielles et de ses comités thématiques.

Édité sous la forme d'une série de notes d'orientation durant l'Année internationale des coopératives 2025 (AIC) des Nations Unies, ce rapport documente et met en lumière les diverses manières dont les coopératives contribuent à la réalisation de chacun des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, à travers des données probantes, des études de cas et des exemples pratiques provenant du monde entier. Il démontre leur contribution au développement économique inclusif, au progrès social, à la résilience des communautés et à la durabilité environnementale.

Cette publication s'inscrit dans l'héritage de l'AIC2025, placée sous le thème « Les coopératives construisent un monde meilleur ».

Droits d'auteur et avertissement

© 2026 ACI et COPAC. Tous droits réservés.

Cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie, à des fins non commerciales, à condition que l'ACI et le COPAC soient dûment mentionnés et que la source soit clairement citée ; toute reproduction à des fins commerciales nécessite une autorisation écrite préalable.

Le contenu de cette publication repose sur les contributions, les données probantes et les sources compilées par les auteurs et les organisations contributrices et ne représente pas nécessairement le point de vue de toutes les organisations ou personnes citées.

Cette publication a été cofinancée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'Alliance Coopérative Internationale et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les opinions de l'Union européenne.



Alliance
Coopérative
Internationale



UNRISD

UNITED NATIONS
RESEARCH INSTITUTE
FOR SOCIAL
DEVELOPMENT



Organisation
internationale
du Travail



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Nations
Unies

Département des
affaires économiques
et sociales



Centre du
Commerce
International



Cooperatives of the Americas
A Region of the International
Cooperative Alliance



International
Cooperative Alliance
Asia and Pacific



International Cooperative
Alliance – Africa
A Region of the International
Cooperative Alliance

”

Les coopératives démontrent l'importance de s'unir pour forger des solutions aux défis mondiaux.

Dans plus de 100 pays, vous stimulez le développement au sein de communautés grandes et petites – en luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en renforçant la sécurité alimentaire, en aidant les entrepreneurs locaux à accéder aux marchés, et bien plus encore.

Vos efforts collectifs sont essentiels alors que notre monde affronte des défis complexes et s'efforce de faire progresser les Objectifs de développement durable.

Les Nations Unies sont fières de se tenir à vos côtés dans ce travail essentiel – car, comme vous nous le rappelez, **les coopératives construisent un monde meilleur.**

— António Guterres, Secrétaire général
des Nations Unies

Message extrait de l'allocution du Secrétaire général des Nations Unies à l'occasion
du lancement de l'Année internationale des coopératives 2025

Avant-propos



CONSTRUIRE ENSEMBLE UN MONDE MEILLEUR

Les Objectifs de développement durable constituent un engagement commun en faveur de la construction d'un monde plus inclusif, plus équitable et plus durable. Pourtant, à mesure que nous avançons vers 2030, les progrès demeurent beaucoup trop lents. La réalisation des ODD nécessitera davantage que de l'ambition. Elle nécessitera des partenariats avec les organisations qui mettent déjà en œuvre des solutions au sein des communautés et des économies partout dans le monde.

Les coopératives comptent parmi ces partenaires essentiels. Avec plus d'un milliard de membres dans le monde, les coopératives sont profondément ancrées dans les communautés et actives dans pratiquement tous les secteurs de l'économie. Elles créent des emplois et des moyens de subsistance, renforcent les systèmes alimentaires, élargissent l'accès à la finance, à la santé, au logement, à l'énergie et à d'autres services essentiels, autonomisent les femmes et les jeunes, réduisent les inégalités et renforcent la résilience des communautés.

Par la propriété démocratique et la participation des membres, les coopératives relient l'activité économique aux objectifs sociaux et environnementaux et traduisent les ambitions mondiales en actions concrètes.

Mais l'ampleur de cette contribution reste encore insuffisamment visible. Ce

qui n'est pas mesuré est trop souvent non reconnu. Il est donc essentiel de rendre compte de l'impact des coopératives, non seulement pour garantir leur responsabilité envers leurs membres et leurs communautés, mais aussi pour fournir aux gouvernements, aux partenaires du développement et aux décideurs politiques des données probantes sur la contribution des coopératives au développement durable aux niveaux local, national et mondial.

De meilleures données et des rapports d'impact renforcés peuvent aider à identifier ce qui fonctionne, à renforcer le plaidoyer et à créer des possibilités de mise à l'échelle des solutions efficaces.

Cette publication constitue une étape importante dans la construction de cette base de preuves. Elle rassemble des exemples de contributions coopératives couvrant **les 17 Objectifs de développement durable**, démontrant que les coopératives ne sont pas simplement des bénéficiaires du développement : elles en sont des contributrices actives, des partenaires de mise en œuvre et des co-créatrices du développement durable.

Cependant, ce rapport n'est qu'un instantané. L'ampleur et la diversité de l'action coopérative menée chaque jour sont bien plus vastes que ce que ces pages peuvent saisir. Les exemples proposés donnent un aperçu de ce que les coopératives réalisent dans les secteurs et les régions ainsi que de la contribution beaucoup plus vaste qui reste à documenter, à mesurer et à rendre visible.

La tâche à venir consiste donc à passer de la visibilité à la participation et de la reconnaissance au partenariat.

J'appelle les gouvernements à reconnaître les coopératives comme des partenaires stratégiques du développement national et local et à les associer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des stratégies de développement.

Les coopératives devraient avoir une place significative dans la planification liée aux ODD, dans les consultations relatives aux **Examens nationaux volontaires (ENV)** et dans les autres processus nationaux de développement, leurs contributions

devant être correctement prises en compte dans les rapports que les gouvernements présentent aux Nations Unies.

J'encourage également les coopératives à utiliser cette publication comme un outil pratique de plaidoyer.

Documentez votre impact. Constituez vos données probantes. Racontez vos histoires. Engagez le dialogue avec vos gouvernements.

Utilisez ces éléments pour plaider en faveur de l'inclusion des coopératives dans les plans nationaux de développement, les stratégies sectorielles et les processus d'ENV. La contribution existe déjà ; nous devons veiller à ce qu'elle soit visible, comptabilisée et prise en compte dans les politiques publiques.

Alors que nous nous préparons pour le prochain Sommet sur les ODD et pour les discussions qui façonneront le cadre de développement pour l'après-2030, le mouvement coopératif doit faire partie de la conversation.

L'expérience et la voix de plus d'un milliard de membres de coopératives représentent un atout de développement considérable et devraient contribuer à façonner les solutions et les partenariats de demain.

J'adresse mes sincères remerciements au COPAC, aux bureaux mondial et régionaux de l'ACI, à nos organisations sectorielles et à nos comités thématiques, ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cette publication. Ce rapport démontre la puissance des partenariats au sein du mouvement coopératif.

Les coopératives construisent déjà un monde meilleur. Notre responsabilité collective est désormais de faire en sorte que leur contribution soit reconnue, soutenue et pleinement intégrée dans l'agenda du développement d'aujourd'hui et dans le monde que nous construirons au-delà de 2030.

Jeroen Douglas
Directeur général
Alliance Coopérative Internationale



RELIER LES POINTS À TRAVERS LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En tant que chercheur travaillant sur les coopératives et, plus largement, sur l'économie sociale et solidaire, ce qui m'a constamment frappé – et continue de le faire – n'est pas l'absence de données probantes mais le fait qu'elles soient dispersées.

Une coopérative de pêche ici, un groupe d'épargne là, une coopérative énergétique ailleurs : chacune accomplissant tranquillement sa part pour le développement durable sans que personne ne relie vraiment ces actions à l'Agenda 2030.

Ainsi, lorsque l'ACI et le COPAC ont commencé à élaborer, au cours des dix-huit derniers mois, une note d'orientation pour chacun des 17 Objectifs de développement durable, je les ai examinées avec les mêmes habitudes que celles que j'apporte toujours à une pile de documents : rechercher les lacunes, les exagérations et les régions absentes.

Je n'en ai pas trouvé beaucoup.

Ce que j'ai trouvé ressemblait davantage à une confirmation de ce que beaucoup d'entre nous, qui travaillons dans le

domaine des coopératives, soupçonnons discrètement depuis quelque temps : **il existe à peine un ODD auquel les coopératives n'apportent pas une contribution significative.**

À la lecture de l'ensemble des notes, ce qui m'a le plus frappé en tant que chercheur n'est cependant pas l'étendue des secteurs concernés mais le fait que les coopératives font rarement progresser un seul Objectif de manière isolée.

Parce qu'elles associent des objectifs économiques, sociaux et environnementaux au sein d'un modèle d'entreprise démocratique, leur impact se diffuse naturellement à travers plusieurs Objectifs simultanément.

D'une certaine manière, ce qui distingue les coopératives n'est pas seulement ce qu'elles font, mais **la manière dont elles le font** : à travers une gouvernance démocratique, la participation, la propriété collective et une véritable préoccupation pour la communauté.

Il ne s'agit pas simplement de principes coopératifs inscrits sur le papier ; cette collection montre qu'ils constituent la manière dont les coopératives travaillent à la réalisation des ODD.

Les notes rassemblées dans ce rapport ont été élaborées de manière collaborative, note après note, grâce au travail des membres du COPAC aux côtés des bureaux régionaux de l'ACI en Afrique, dans les Amériques, en Asie-Pacifique et en Europe, ainsi qu'avec les organisations sectorielles et les spécialistes thématiques qui maîtrisaient à la fois le contenu technique de chaque Objectif et la réalité vécue des coopératives sur le terrain.

Chaque note a fait l'objet de plusieurs cycles de recherche, d'évaluation par les pairs et de consultation interrégionale, précisément afin que les études de cas reflètent la véritable diversité de notre mouvement plutôt qu'un échantillon pratique d'exemples familiers.

Cette rigueur transparaît dans le produit final et mérite d'être pleinement reconnue.

Je souhaite donc exprimer ma sincère reconnaissance pour le dévouement et les contributions de nos collègues du COPAC et de l'ACI, en particulier **Joseph Njuguna, Directeur des politiques de l'ACI** et **Mattie Milliken, Coordinatrice du COPAC**, qui ont contribué à maintenir ce processus de dix-huit mois sur les rails ; à toutes les organisations membres du COPAC qui ont apporté des données, des évaluations et leur expertise ; aux bureaux régionaux et aux organismes sectoriels de l'ACI qui ont fourni des études de cas provenant de toutes les régions du monde coopératif ; ainsi qu'au **Partenariat ACI-UE, #coops4dev**, dont le soutien a rendu cette série possible.

Par-dessus tout, je tiens à remercier les praticiens et les coopérateurs dont le travail quotidien constitue la véritable base factuelle de chacune des pages qui suivent.

Alors que l'Agenda 2030 entre dans sa phase finale et la plus exigeante, et que l'attention se tourne vers le **Sommet sur les ODD de 2027** et les discussions sur le cadre de développement pour l'après-2030, mon espoir – en tant que chercheur et Président du COPAC – est que cette collection serve de référence pratique :

- aux gouvernements préparant leurs Examens nationaux volontaires ;
- aux partenaires du développement concevant leurs programmes ;
- à celles et ceux qui façonnent l'agenda post-2030 ;
- et aux coopérateurs qui défendent la contribution des coopératives.

Chaque Objectif est le nôtre. Je crois que cette collection le démontre clairement.

Dr. Ilcheong Yi

*Responsable des partenariats, UNRISD
Président du COPAC*



COOPÉRER À TRAVERS LES SECTEURS ET LES FRONTIÈRES

La série de notes d'orientation de l'AIC25 constitue une preuve tangible

de la puissance et de la résilience de la coopération à un moment où les récits sur le développement évoluent et où les tensions géopolitiques s'intensifient.

Le contenu de cette publication, fruit des efforts collectifs de chaque bureau régional de l'ACI et du COPAC des Nations Unies, montre que, malgré la persistance de défis majeurs en matière de reconnaissance juridique et politique des coopératives, les opportunités pour affirmer notre modèle d'entreprise dans l'ensemble des secteurs économiques sont en hausse.

La contribution des coopératives européennes à l'Agenda 2030 des Nations Unies et à ses Objectifs de développement durable est ici illustrée à travers de nombreuses réussites

nationales et sectorielles en matière d'innovation et de durabilité.

Certains de nos membres européens — qui font partie de la **Cooperatives Europe Development Platform (CEDP)** — ont également partagé l'impact à long terme de la coopération entre coopératives au-delà des frontières.

À travers l'éducation coopérative et l'assistance technique, ils démontrent qu'il existe un autre modèle de secteur privé européen qui crée simultanément une équité économique locale en Europe et sur les autres continents.

Agnès Mathis

*Directrice de Cooperatives Europe
Région Europe de l'Alliance
Coopérative Internationale*



CONSTRUIRE ENSEMBLE L'AVENIR DE L'AFRIQUE

C'est avec plaisir, au nom du Bureau régional Afrique de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI-Afrique), que je contribue à cette publication conjointe du COPAC et de l'ACI consacrée aux Objectifs de développement durable.

Cette publication rassemble une série de notes d'orientation qui démontrent et réaffirment une vérité simple mais puissante : **le développement durable est plus efficace lorsqu'il est centré sur les personnes, porté au niveau local et économiquement inclusif.**

L'Afrique se trouve à un moment déterminant de son parcours de développement, alors qu'elle continue de faire face à des défis persistants allant de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire au chômage, aux inégalités,

aux chocs climatiques et à l'accès limité aux services essentiels.

Cependant, comme le soulignent les études de cas régionales, le continent incarne des communautés résilientes qui travaillent ensemble à travers le modèle d'entreprise coopératif.

À travers l'Afrique, les coopératives autonomisent économiquement les femmes, créent des opportunités pour les jeunes, renforcent les systèmes alimentaires, élargissent l'accès au financement, à la santé, à l'éducation et à l'énergie propre, et contribuent à bâtir des communautés pacifiques et résilientes.

Elles rapprochent également de plus en plus les producteurs des marchés, renforcent les chaînes de valeur et libèrent le potentiel transformateur du commerce en Afrique et au-delà.

Alors que la mise en œuvre de la **Zone de libre-échange continentale africaine** prend de l'ampleur, les coopératives jouent un rôle de plus en plus important pour garantir que le commerce soit inclusif, durable et produise des bénéfices tangibles pour les communautés.

Pour l'ACI-Afrique, trois priorités restent au cœur de cette transformation : **favoriser l'inclusion, renforcer un environnement politique et réglementaire propice, et promouvoir le commerce entre coopératives.**

Ensemble, ces priorités permettront aux coopératives d'accroître leur impact, de renforcer leur compétitivité et de contribuer véritablement à la transformation économique et sociale de l'Afrique.

Mettre en valeur la contribution des coopératives aux ODD ne consiste donc pas seulement à documenter des réussites. Il s'agit de fournir des données probantes qui inspirent l'investissement, renforcent les partenariats et éclairent les politiques publiques.

Cela démontre que les coopératives ne sont pas des acteurs périphériques du développement, mais des **partenaires indispensables à la réalisation des objectifs de développement nationaux, régionaux et mondiaux.**

À l'approche de la dernière ligne droite vers 2030, cette publication est à la fois un reflet des progrès accomplis et un appel à l'action.

Nous invitons les gouvernements, les partenaires du développement, le secteur privé et les dirigeants coopératifs à approfondir leur collaboration et à investir dans des solutions coopératives qui placent les personnes, la prospérité partagée et le développement durable au cœur de l'avenir du monde.

Dra. Rose Karimi

*Directrice régionale
Alliance Coopérative Internationale –
Afrique (ACI-Afrique)*



DES SOLUTIONS LOCALES, UN IMPACT RÉGIONAL

C'est un plaisir de présenter la perspective de l'Asie et du Pacifique dans ce rapport consolidé, Construire ensemble un monde meilleur : la contribution des coopératives aux ODD.

Les coopératives de la région font progresser depuis longtemps les aspirations incarnées dans les Objectifs de développement durable, bien avant que l'adoption de l'Agenda 2030 ne leur offre un cadre et une échéance mondiaux.

En Asie du Sud, les coopératives forestières et foncières garantissent les moyens de subsistance des communautés rurales et des populations dépendantes des forêts, tandis que les coopératives d'épargne et de crédit

intègrent les membres à faible revenu dans le système financier formel, répondant ainsi à l'exclusion financière que les banques conventionnelles ont souvent tardé à combattre.

Dans la même sous-région, les coopératives de défense des droits fonciers constituées par des femmes historiquement exclues de la reconnaissance de l'État montrent comment les coopératives peuvent élargir l'accès aux droits et renforcer l'inclusion sociale lorsque les systèmes formels ne répondent pas aux besoins.

En Asie du Sud-Est, les coopératives énergétiques développent de nouveaux modèles pour fournir une électricité abordable et fiable aux communautés mal desservies, tandis que les coopératives de producteurs permettent aux petits exploitants agricoles d'accéder aux marchés régionaux et d'améliorer les revenus des ménages.

En Asie de l'Est, les fédérations agricoles coordonnent l'achat d'intrants et l'accès aux marchés entre coopératives de base afin de renforcer le pouvoir de négociation des agriculteurs et de protéger leurs revenus.

Les fédérations coopératives nationales relient à grande échelle les systèmes de commerce de détail, de sécurité alimentaire et de services ruraux, tandis que les coopératives forestières

contribuent à la gestion durable des forêts, à la conservation de la biodiversité et aux efforts de décarbonation.

Ensemble, ces exemples illustrent une région dans laquelle les coopératives restent au cœur des efforts de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire, d'inclusion financière, d'énergie propre, de durabilité environnementale et de renforcement d'institutions locales responsables.

La pérennisation et l'expansion de cette contribution dépendront d'investissements continus dans la gouvernance coopérative, d'une participation accrue des jeunes et des femmes aux fonctions dirigeantes, de cadres politiques favorables plus solides et de partenariats plus approfondis entre les coopératives et l'ensemble de la communauté du développement durable.

Ce rapport met en lumière à la fois la diversité et l'impact de l'action coopérative en Asie et dans le Pacifique. Il témoigne de ce que les coopératives ont déjà accompli et rappelle ce qui devient possible lorsque les communautés continuent de travailler ensemble à travers les coopératives.

Balu Iyer
Directeur régional
ACI Asie-Pacifique



LES PRINCIPES COOPÉRATIFS EN ACTION DANS LES AMÉRIQUES

La série de notes d'orientation de l'AIC25 examine le modèle coopératif à travers une perspective multilatérale, en mettant en évidence les fortes interconnexions entre les valeurs et les principes des Nations Unies et ceux du mouvement coopératif.

Ensemble, ces principes communs contribuent à faire progresser la paix, la prospérité et la démocratie.

La série s'appuie également sur une initiative régionale menée par Coopératives des Amériques, le Bureau régional de l'Alliance Coopérative Internationale, au cours de la période 2024-2025 via sa plateforme en ligne COOIMPACT.

La plateforme rassemble des initiatives coopératives provenant des Amériques

qui contribuent aux Objectifs de développement durable et les relie à un ou plusieurs principes coopératifs.

Un groupe interne d'experts a examiné et validé ces initiatives, dont les capacités ont été renforcées grâce au soutien du partenariat ACI-FFPA.

Cette démarche donne une visibilité aux actions concrètes et à la capacité croissante de nos membres à démontrer comment les coopératives contribuent à construire un monde meilleur et à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.

Danilo Salerno
Directeur régional
Coopératives des Amériques
Bureau régional de l'Alliance
Coopérative Internationale

Remerciements

Cette publication est le fruit d'un effort collectif à l'échelle du mouvement coopératif.

Nous remercions avec reconnaissance les organisations, auteurs, contributeurs et collègues dont l'expertise, les idées et l'engagement ont permis de rassembler les données probantes relatives aux contributions des coopératives aux Objectifs de développement durable.

Comité des Nations Unies pour la promotion et l'avancement des coopératives (COPAC)

Le COPAC est un partenariat multipartite créé en 1971 par les Nations Unies pour promouvoir et soutenir des entreprises coopératives autonomes et centrées sur les personnes.

Rassemblant l'**Alliance Coopérative Internationale (ACI)**, le **Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA)**, l'**Organisation internationale du Travail (OIT)**, l'**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**, l'**Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD)** et le **Centre du commerce international (ITC)**, le COPAC œuvre à promouvoir les coopératives comme des acteurs importants du développement durable, de la justice sociale et de la croissance inclusive.

Le COPAC a joué un rôle central dans la conception et la coordination de cette publication dans le cadre de l'Année internationale des coopératives 2025.

Alliance Coopérative Internationale (ACI)

L'Alliance Coopérative Internationale est la voix mondiale des coopératives. Elle rassemble des organisations coopératives de différentes régions et de différents secteurs.

L'ACI a assuré la direction générale, la coordination, les contributions techniques et le soutien éditorial pour cette publication, en collaboration avec ses bureaux régionaux, ses organisations sectorielles et ses comités thématiques afin de réunir diverses expériences et données probantes issues du mouvement coopératif.

Bureaux régionaux de l'ACI

Les bureaux régionaux de l'ACI ont joué un rôle essentiel en apportant des perspectives, des données probantes et des études de cas provenant de l'ensemble du mouvement coopératif :

Cooperatives Europe – représentant et soutenant les coopératives à travers l'Europe et apportant son expertise, ses exemples et ses perspectives régionales à la publication.

ACI Afrique – fournissant des données probantes et des analyses issues de la diversité du mouvement coopératif à travers le continent africain et mettant en lumière des solutions coopératives aux défis économiques, sociaux et environnementaux.

ACI Amériques – contribuant par des expériences et des études de cas provenant d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes, illustrant l'ampleur de l'action coopérative dans la région.

ACI Asie-Pacifique – apportant des perspectives et des exemples issus de l'une des régions coopératives les plus vastes et les plus diversifiées au monde, et mettant en évidence l'ampleur et l'impact des coopératives dans différents secteurs.

Auteurs principaux et contributeurs

Une reconnaissance particulière est adressée aux auteurs principaux, dont la coordination, la recherche et la rédaction ont façonné cette publication :

Joseph Njuguna

Directeur des politiques, Alliance Coopérative Internationale
Auteur principal et rédacteur en chef

Mattie Milliken

Coordinatrice du COPAC
Auteure principale et coordinatrice

Nous remercions également les collègues des bureaux régionaux de l'ACI :

Annalisa Vallone, Coordinatrice du développement international – Cooperatives Europe

Melvin Khabenje, Responsable des politiques et du plaidoyer – ACI Afrique

Carlos González, Responsable de programme – ACI Amériques

Monalisa Kashayap, Coordinatrice de programme et chargée du plaidoyer – ACI Asie-Pacifique

Naveen Singh, Chargé de programme (recherche) – ACI Asie-Pacifique

Nous remercions également **Santosh Kumar**, Directeur de la législation de l'ACI, ainsi que **Jackson Sturtevant**, stagiaire en politiques à l'ACI, et les autres collègues pour leurs précieuses contributions à la recherche, à la rédaction et au développement de la publication.

L'ensemble du mouvement coopératif

Nous adressons nos sincères remerciements aux collègues des organisations sectorielles de l'ACI, des comités thématiques et de l'ensemble du réseau coopératif qui ont partagé leur expertise, leurs études de cas, leurs données, leurs exemples et leurs commentaires.

Leurs contributions ont permis de veiller à ce que la publication reflète la diversité de l'action coopérative à travers les secteurs, les régions et les différents contextes de développement.

Cette publication est, en définitive, un effort collectif.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui ont consacré leur temps, leurs connaissances et leur expérience à documenter comment les coopératives **construisent ensemble un monde meilleur**.

Résumé exécutif

CONSTRUIRE ENSEMBLE UN MONDE MEILLEUR : LA CONTRIBUTION DES COOPÉRATIVES AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les ODD offrent un cadre commun pour lutter contre la pauvreté, la faim, les inégalités, le changement climatique et d'autres défis interdépendants.

Pourtant, les progrès vers 2030 demeurent inégaux et, pour de nombreux Objectifs, beaucoup trop lents.

La réalisation de ces ambitions exige des approches du développement qui soient inclusives, résilientes, ancrées localement et capables de produire un impact à grande échelle.

Les coopératives sont déjà engagées dans cette démarche.

Avec **plus d'un milliard de membres et environ trois millions de coopératives dans le monde**, le mouvement coopératif est profondément ancré dans les communautés et couvre pratiquement tous les secteurs de l'économie : de l'agriculture et de la finance à la santé, à l'éducation, au logement, à la pêche, à l'assurance, à l'industrie manufacturière et au commerce de détail.

En tant qu'entreprises détenues par leurs membres et gouvernées démocratiquement, les coopératives associent activité économique, inclusion sociale, résilience communautaire et responsabilité environnementale.

Leur modèle distinctif permet aux personnes de mutualiser les ressources, de partager les risques, de créer des moyens de subsistance et des services et de conserver la valeur au sein de leurs communautés.

Construire ensemble un monde meilleur rassemble la contribution des coopératives aux 17 ODD, en s'appuyant sur des données probantes, des études de cas et des expériences provenant de différents pays, régions et secteurs.

Élaborée par le **Comité des Nations Unies pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC)** et l'**Alliance Coopérative Internationale (ACI)**, avec les contributions des organisations régionales et sectorielles de l'ACI et de ses comités thématiques, cette publication fournit une vision concrète de la manière dont les coopératives contribuent au développement durable.

LES COOPÉRATIVES ET LES 17 ODD

À travers les différents Objectifs, les données démontrent l'ampleur, l'échelle et le caractère interdépendant de l'action coopérative.

ODD 1–5 : lutter contre la pauvreté, la faim et l'exclusion

Les coopératives contribuent à l'**ODD 1 – Pas de pauvreté** en créant des moyens de subsistance, en renforçant les revenus et en élargissant l'accès au financement et aux marchés.

Elles contribuent à l'**ODD 2 – Faim « zéro »** en renforçant les systèmes alimentaires et en soutenant les agriculteurs et les pêcheurs.

Elles contribuent à l'**ODD 3 – Bonne santé et bien-être** à travers les services de santé, d'assurance et de soins.

Elles contribuent à l'**ODD 4 – Éducation de qualité** par l'éducation, la formation, le développement des compétences et l'apprentissage tout au long de la vie.

Enfin, elles contribuent à l'**ODD 5 – Égalité entre les sexes** en élargissant la participation économique des femmes, leur accès aux postes de direction, au financement et à la prise de décision.

ODD 6–11 : fournir des services essentiels et construire des économies et des communautés inclusives

Les coopératives contribuent à l'**ODD 6 – Eau propre et assainissement** grâce à des systèmes communautaires de gestion de l'eau et de l'assainissement.

Elles contribuent à l'**ODD 7 – Énergie propre et d'un coût abordable** grâce aux énergies renouvelables, à l'accès à l'énergie et aux solutions d'efficacité énergétique.

Elles contribuent à l'**ODD 8 – Travail décent et croissance économique, en soutenant plus de 280 millions de moyens de subsistance dans le monde.**

Elles font progresser l'**ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure** grâce à l'investissement collectif et à l'innovation technologique.

Elles contribuent à l'**ODD 10 – Inégalités réduites** en élargissant l'accès aux possibilités économiques et à la propriété.

Elles contribuent à l'**ODD 11 – Villes et communautés durables** à travers le logement, les transports, la gestion des déchets, l'énergie et les infrastructures communautaires.

ODD 12–17 : construire des systèmes durables, des environnements résilients et des institutions plus fortes

Les coopératives contribuent à l'**ODD 12 – Consommation et production responsables** grâce à l'approvisionnement durable, au recyclage et aux solutions d'économie circulaire.

Elles contribuent à l'**ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques** grâce aux pratiques intelligentes face au climat, aux énergies renouvelables et à l'adaptation.

Elles contribuent à l'**ODD 14 – Vie aquatique** à travers la pêche durable et la gestion des ressources marines.

Elles contribuent à l'**ODD 15 – Vie terrestre** grâce à la conservation des forêts, à la restauration des écosystèmes et à la protection de la biodiversité.

Dans le cadre de l'**ODD 16 – Paix, justice et institutions efficaces**, les coopératives renforcent la participation démocratique, la responsabilité, la confiance, la cohésion sociale et la paix positive.

L'**ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs** rassemble ces contributions et reflète la capacité du mouvement coopératif à relier les communautés, les gouvernements, les partenaires du développement et les autres parties prenantes, à mobiliser des ressources et à partager des solutions au-delà des frontières.

CE QUE NOUS ENSEIGNENT LES DONNÉES

Bien que les ODD abordent différentes dimensions du développement, les études de cas font apparaître plusieurs caractéristiques communes de l'impact coopératif.

Premièrement, l'impact coopératif est multidimensionnel. Les coopératives génèrent de la valeur économique tout en faisant progresser simultanément l'inclusion sociale, la résilience communautaire, l'autonomisation économique et la durabilité environnementale. Leur structure détenue par les membres leur permet de partager et de réinvestir la valeur plutôt que de l'extraire des communautés dans lesquelles elles opèrent.

Deuxièmement, les coopératives atteignent efficacement les communautés mal desservies. Dans différents secteurs, elles répondent aux lacunes des marchés, du financement, des infrastructures et des services essentiels. Leur présence

locale, la confiance des communautés et leur capacité à organiser l'action collective leur permettent d'atteindre des personnes et des territoires que les systèmes conventionnels peinent parfois à servir.

Troisièmement, les contributions coopératives correspondent rarement à un seul ODD. Une intervention coopérative peut simultanément améliorer les revenus, la sécurité alimentaire, l'égalité entre les sexes, l'emploi, la résilience climatique et le bien-être des communautés. Cet impact interconnecté reflète la nature intégrée des ODD.

Quatrièmement, la propriété et la participation font partie intégrante de l'impact. La gouvernance démocratique donne aux membres une voix dans les décisions qui affectent leurs moyens de subsistance et leurs communautés, tandis que la propriété collective peut renforcer la responsabilité, la résilience et la gestion à long terme.

LES OBSTACLES SONT ÉGALEMENT CLAIRS

Le rapport identifie des contraintes persistantes qui limitent la capacité des coopératives à élargir leur contribution.

Il s'agit notamment :

- de cadres juridiques et réglementaires faibles ou obsolètes ;
- d'un accès limité à des financements adaptés ;
- de lacunes en matière d'infrastructures et de technologies ;
- d'un manque de capacités techniques et managériales ;
- d'un accès restreint aux marchés ;
- et de systèmes de données insuffisants.

Un défi particulièrement important est celui de la **visibilité**.

Les contributions des coopératives sont souvent mal prises en compte dans les statistiques nationales, les systèmes de suivi sectoriels et les indicateurs des ODD.

Cela rend leur impact économique, social et environnemental plus difficile à mesurer, à reconnaître, à financer et à reproduire.

Les données montrent donc non pas une absence d'activité coopérative mais plutôt un **écart entre ce que les coopératives apportent et ce que les systèmes de développement sont capables de voir et de comptabiliser**.

PRIORITÉS POUR ACCROÎTRE L'IMPACT

À travers les 17 Objectifs, le rapport identifie un ensemble cohérent de priorités :

- renforcer les cadres juridiques et politiques favorables ;
- élargir l'accès à des financements et à des marchés adaptés ;
- investir dans les capacités coopératives, la numérisation et l'innovation ;
- améliorer les données et la mesure de l'impact ;
- renforcer les infrastructures ;
- et approfondir les partenariats entre les gouvernements, les institutions de développement et le mouvement coopératif.

De meilleures données sont particulièrement importantes.

Pour les coopératives, la mesure de l'impact peut renforcer la responsabilité, l'apprentissage et le plaidoyer.

Pour les décideurs politiques et les partenaires du développement, elle peut aider à identifier les domaines dans lesquels les modèles coopératifs peuvent compléter les programmes publics, combler les lacunes en matière de services et permettre la mise à l'échelle des solutions efficaces.

UNE CONTRIBUTION BIEN PLUS IMPORTANTE QUE CE QUE CES PAGES PEUVENT CAPTURER

Cette publication est nécessairement sélective.

Les études de cas ne représentent qu'une fraction de l'activité coopérative qui se déroule dans le monde.

Prises ensemble, elles fournissent néanmoins des données probantes convaincantes sur l'ampleur, la diversité et la pertinence de l'action coopérative à travers les 17 ODD.

Les conclusions conduisent à une conclusion simple mais importante :

Les coopératives ne sont pas en marge du développement durable. Elles font déjà partie de son système de mise en œuvre.

L'opportunité qui se présente désormais consiste à mieux comprendre cette contribution, à renforcer les conditions dans lesquelles les coopératives opèrent, à tirer les enseignements de ce qui fonctionne et à créer les conditions permettant aux solutions coopératives qui ont fait leurs preuves d'atteindre beaucoup plus de personnes.

Les données probantes s'accumulent. Les solutions existent déjà.

Le prochain défi consiste à amplifier leur impact.

Sommaire

Informations sur la série de publications	i
Avant-propos	iii
Remerciements	vii
Résumé exécutif	viii
Introduction	1
ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	3
ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable	11
ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	19
ODD 4 : Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous	25
ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	31
ODD 6 : Eau propre et assainissement	37
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	47
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	55
ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et encourager l'innovation	61
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient inclusifs, sûrs, résilients et durables	61
ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	71
ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	79
ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	91

ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines	97
ODD 15 : Préserver, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres	97
ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	103
ODD 17 : Renforcer les partenariats mondiaux pour le développement durable	113
Perspectives d'avenir	121

Introduction

Les coopératives sont actives dans les économies et les communautés, créant des moyens de subsistance, fournissant des services essentiels, renforçant la résilience et faisant progresser le progrès social et environnemental.

Cette publication rassemble des données probantes et des expériences issues de l'ensemble du mouvement coopératif afin de démontrer comment ces contributions s'articulent avec les 17 Objectifs de développement durable (ODD).

Elle établit le lien entre les ambitions mondiales de l'Agenda 2030 et le travail concret réalisé par les coopératives sur le terrain, en mettant en évidence leur contribution, les données qui l'étayent et les enseignements en matière de politiques publiques susceptibles de renforcer et d'amplifier leur impact.

Le graphique ci-dessous fournit un guide simple de ce parcours :





ODD 1 : ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE





LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ CONSTITUE UN PILIER CENTRAL DE L'AGENDA 2030 MAIS LES PROGRÈS SONT LOIN D'ÊTRE À LA HAUTEUR DES ATTENTES.

En 2025, on estime que 808 millions de personnes, **soit environ 10 % de la population mondiale, vivront dans une pauvreté extrême**, survivant avec moins de 3 dollars américains par jour (PPA 2021).¹ Des décennies d'avancées ont été anéanties par les conflits, les chocs climatiques et les crises économiques, laissant l'ODD 1 avancer à son rythme le plus lent depuis plus de vingt ans. Si la croissance économique a permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté, elle n'a pas bénéficié à tous de manière égale et les acquis restent fragiles.

L'accès à l'emploi, autrefois considéré comme la principale voie de sortie de la pauvreté, n'offre plus de garantie d'échappatoire. Selon le Rapport 2025 des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable, 6,9 % des personnes employées, soit plus de 240 millions de travailleurs, vivent encore sous le seuil de pauvreté.² Malgré l'expansion des systèmes de protection sociale, 3,8 milliards de personnes restent non couvertes, et dans les pays à faible revenu, la couverture n'atteint que 9,7 %.³ Au rythme actuel, seul un pays sur cinq est en voie de réduire de moitié son taux de pauvreté national d'ici 2030. L'éradication de la pauvreté exige plus qu'une simple croissance des revenus ; elle requiert des systèmes économiques inclusifs et résilients qui garantissent la dignité, l'égalité et la justice sociale.

LE MODÈLE COOPÉRATIF : UNE VOIE CENTRÉE SUR LES PERSONNES VERS LA RÉSILIENCE ET UN CATALYSEUR POUR L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ

Les coopératives occupent une place privilégiée pour lutter contre la pauvreté et défendre la dignité humaine. En plaçant les personnes avant le profit, elles ouvrent des voies de sortie de la pauvreté grâce au travail décent, au pouvoir d'achat mutualisé, à l'inclusion sociale et à la solidarité communautaire. En tant qu'entreprises démocratiques détenues par leurs membres, les coopératives permettent aux individus de répondre à des besoins communs tout en réinvestissant dans leurs communautés. Guidées par la *Déclaration sur l'identité coopérative* et ses sept principes, elles conjuguent **participation économique, inclusion sociale et souci de la communauté** dans un modèle d'entreprise unique et centré sur les personnes.⁴

Contrairement aux entreprises classiques motivées par le profit, les coopératives visent un bien-être durable et multidimensionnel, couvrant les dimensions économiques, sociales et environnementales. Plus d'un milliard de personnes, soit environ 12 % de la population mondiale, sont membres de l'une des 3 millions de coopératives recensées dans le monde. Par la propriété et la prise de décision collectives, elles favorisent une répartition plus équitable des richesses et renforcent le capital social. En mutualisant leurs ressources, les membres partagent les risques, stabilisent leurs revenus et créent des emplois, bénéficiant ainsi à au moins 280 millions de personnes dans le monde, soit 10 % de la main-d'œuvre mondiale.⁵

Dans les systèmes agroalimentaires, les coopératives permettent aux petits exploitants agricoles et aux consommateurs d'accéder aux marchés et d'obtenir des prix équitables. Les coopératives d'épargne et de crédit (SACCO) et les coopératives de crédit élargissent l'accès au financement en proposant des prêts abordables, des mécanismes d'épargne et des produits d'assurance aux communautés à faibles revenus pour le logement, la santé et l'éducation. Les coopératives de travailleurs associés et les coopératives sociales transforment les emplois précaires en emplois dignes, en particulier pour les femmes, les jeunes et les travailleurs informels. Elles fournissent également des services de santé, de garde d'enfants, de soins aux personnes âgées et d'aide d'urgence aux groupes les plus vulnérables et marginalisés. Elles créent des plateformes permettant aux peuples autochtones et aux migrants d'exercer leur autonomie économique et leur leadership. Dans tous les secteurs, les coopératives démontrent que les entreprises peuvent fonctionner de manière démocratique, rétablir la confiance et placer le respect et la bienveillance au cœur de l'éradication durable de la pauvreté. Grâce à leur inter-collaboration et à leur souci de la communauté, elles ancrent la prospérité localement et transforment la solidarité en résultats concrets et mesurables. Elles montrent que lorsque les personnes ont accès à la propriété démocratique, aux ressources collectives et aux réseaux de soutien, la pauvreté peut être réduite non seulement par le revenu mais aussi par l'autonomisation, la participation et la prospérité partagée.

ÉTUDES DE CAS SUR LA CONTRIBUTION DES COOPÉRATIVES À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ



Amélioration des revenus des producteurs de cacao et autonomisation des femmes au Ghana

La coopérative agricole Kuapa Kokoo du Ghana, l'une des plus importantes coopératives cacaoyères d'Afrique avec plus de 100 000 membres, est devenue un exemple mondial de la manière dont les coopératives de producteurs réduisent la pauvreté dans les économies rurales. Avant leur organisation, les petits producteurs de cacao – dont beaucoup cultivent moins de 3 hectares – étaient confrontés à des acheteurs prédateurs, à des prix à la production très bas et à un accès limité au crédit et aux services de vulgarisation agricole. Grâce à Kuapa Kokoo, ces producteurs bénéficient désormais de la négociation collective, de systèmes de pesage transparents et de prix équitables garantis, incluant les primes du commerce équitable. Ces primes financent des projets de développement communautaire tels que des forages, des écoles, des centres d'entrepreneuriat féminin et des formations à la productivité agricole. La participation des femmes a considérablement augmenté grâce au **Programme pour les femmes** de la coopérative qui soutient la diversification des revenus par la fabrication de savon, le maraîchage et le petit commerce. Des évaluations indépendantes (Fairtrade Foundation ;

ODI) montrent que les membres de Kuapa Kokoo perçoivent des **revenus nets de 20 à 40 % supérieurs**, bénéficient de flux de trésorerie plus stables et investissent davantage dans l'éducation de leurs enfants que les non-membres. En garantissant une inclusion équitable sur le marché et des investissements sociaux, la coopérative contribue directement à l'ODD 1 tout en luttant contre la pauvreté multidimensionnelle dans les communautés cacaoyères.



Autonomisation des femmes dans le secteur laitier kenyan

La Coopérative laitière féminine Maasai Kajiado est une coopérative dirigée par des femmes, créée pour améliorer les revenus des ménages et soutenir les moyens de subsistance des familles en autonomisant les femmes traditionnellement exclues de la propriété du bétail et de la prise de décisions financières. Aujourd'hui, elle compte plus de 5 000 membres, dont plus de 3 200 sont activement impliquées dans les régions de Kajiado Centre, Est et Ouest. Grâce à la collecte, la transformation et la commercialisation collectives du lait, les membres ont amélioré leur accès au marché, obtenu des prix plus équitables et stabilisé leurs revenus. Bien que la variabilité climatique depuis 2015 ait entraîné des fluctuations de revenus, la coopérative a renforcé sa résilience grâce à des formations aux pratiques laitières modernes, à la gestion de la santé animale, aux compétences commerciales ainsi qu'à la diversification de sa production vers des produits à valeur ajoutée tels que le yaourt, le ghee et le lait fermenté. Au-delà des gains économiques, la

coopérative promeut l'égalité des genres en accordant aux femmes un contrôle financier, encourage la durabilité environnementale par la conservation des pâturages et la collecte des eaux de pluie, et favorise la cohésion communautaire et l'autonomisation collective des femmes Masai.



Les coopératives forestières renforcent les moyens de subsistance et la résilience au Népal grâce à l'expertise finlandaise

Par ses activités coopératives internationales, **Food and Forest Development Finland (FFD)**, fondée par Pellervo Coop Center, a contribué à la création de la **Coopérative sociale entrepreneuriale Amritpur (ASEC)** au Népal.⁶ Constituée de dix groupes communautaires d'usagers de la forêt dans le district de Dang, l'ASEC compte aujourd'hui plus de 9 200 membres qui gèrent durablement les ressources forestières communautaires. Elle renforce les moyens de subsistance des usagers de la forêt grâce à des formations en entrepreneuriat, en leadership et en résilience climatique. À travers celles-ci FFD dote la communauté locale d'outils ad hoc pour prévenir et s'adapter aux catastrophes naturelles qui figurent aujourd'hui parmi les principaux moteurs de la pauvreté.

L'ASEC a lancé plusieurs entreprises génératrices de revenus, dont une activité de fabrication d'assiettes en feuilles de sal qui emploie du personnel à plein temps et mobilise des centaines de femmes pour la collecte des feuilles. Elle soutient également 43 petites entreprises, dont 35 dirigées

par des femmes, afin de générer des revenus grâce aux produits forestiers non ligneux (PFNL) et à des activités non forestières climato-intelligentes. L'ASEC s'est aussi associée à la **ville sub-métropolitaine de Tulsipur** pour élaborer trois plans d'adaptation climatique au niveau des quartiers que les autorités locales se sont engagées à financer. Ces initiatives contribuent non seulement à réduire la pauvreté par la création d'emplois et le développement d'entreprises mais aussi à renforcer le leadership, la voix et la résilience des femmes au sein de leurs communautés.



Formalisation des récupérateurs de déchets et extension de la protection sociale aux travailleurs urbains informels au Brésil

L'Association des récupérateurs de papier, carton et matériaux recyclables (ASMARE), fondée en 1990 à Belo Horizonte (Brésil), est l'un des exemples les plus reconnus à l'international d'un mouvement coopératif transformant un travail informel et marginalisé en moyens de subsistance dignes. Avant ASMARE, les récupérateurs de déchets — dont beaucoup de femmes, d'Afro-Brésiliens ou de personnes sans abri — travaillaient dans une extrême précarité, gagnant peu et sans reconnaissance légale ni protection sociale. ASMARE a organisé ces travailleurs dans une structure coopérative, négocié des accords formels avec la municipalité et obtenu l'accès à des centres de recyclage, à des équipements, à des formations et à des conditions de travail sûres. Ces changements ont permis aux récupérateurs de bénéficier de

revenus plus réguliers, d'améliorer leur santé et sécurité au travail, et d'accéder à l'affiliation à la sécurité sociale ainsi qu'aux services municipaux. Le modèle d'ASMARE a ensuite inspiré la Politique nationale des déchets solides du Brésil, plaçant les coopératives au cœur des systèmes urbains inclusifs de recyclage. Au-delà des revenus, la coopérative a favorisé l'autonomisation communautaire, l'inclusion des femmes, l'alphabétisation des adultes et la représentation politique, démontrant comment les coopératives peuvent transformer les marchés du travail informel en une participation économique structurée et fondée sur les droits.⁷



Le café équitable et biologique crée des revenus stables et à forte valeur ajoutée dans les zones rurales du Mexique

Fondée en 1983 dans le Chiapas, au Mexique, l'Unión Majomut est l'une des coopératives indigènes de café les plus respectées du pays. Elle regroupe des petits producteurs tzotzils et tzeltals qui ont longtemps été confrontés à une pauvreté profonde, à un accès limité aux marchés et à l'exploitation par des intermédiaires. Grâce au broyage collectif, à la certification biologique et à des relations durables avec des acheteurs équitables en Europe et en Amérique du Nord, l'Unión Majomut a permis à ses membres d'améliorer significativement les prix obtenus pour leur café. En éliminant les intermédiaires et en négociant collectivement les contrats d'exportation, la coopérative aide les producteurs à capter une part beaucoup plus importante de la valeur finale de leur produit. Outre l'augmentation des

revenus, les membres bénéficient d'une assistance technique en agroécologie, en gestion des parasites et en adaptation au climat — essentielle dans une région fortement touchée par la rouille du caféier et la dégradation de l'environnement. L'Unión Majomut est également reconnue pour ses solides programmes sociaux, incluant la formation des jeunes, des initiatives de diversification des revenus pour les femmes et des groupes d'épargne communautaires qui renforcent la résilience locale et réduisent l'exode rural.⁸



La contribution des coopératives de consommateurs européennes

Partout en Europe, les coopératives témoignent de leur solidarité à travers des initiatives concrètes qui s'attaquent à la pauvreté et à l'exclusion sociale. En République tchèque, plus de 300 coopératives regroupées au sein de [Skupina COOP](#) participent chaque année à la **Journée solidaire de collecte alimentaire d'automne**, en faisant don de denrées non périssables et de biens essentiels aux familles dans le besoin.

En Suède, [Coop Mitt](#) s'est associé à **Julhjälpén Gävleborg** pour fournir des sacs de provisions aux familles disposant de ressources financières limitées. Au cours des cinq dernières années, la coopérative a offert plus de 200 sacs pendant la période de Noël, contribuant à créer ce qu'elle appelle « le miracle de Noël que chacun mérite ». Depuis 2016, Julhjälpén soutient les familles à faible revenu avec enfants à Gävle et dans les environs.

En Espagne, la [coopérative Consum](#) continue de soutenir le programme

#EmergenciaPorElEmpleo (Urgence pour l'emploi) de la Fondation Adecco, qui favorise l'insertion professionnelle des personnes en situation de vulnérabilité. Grâce à ce partenariat, 41 personnes ont bénéficié d'un accompagnement, 752 sessions de formation et d'orientation professionnelle ont été réalisées, 226 services de placement ont été fournis et 29 contrats de travail ont été conclus, illustrant l'engagement de la coopérative en faveur de l'inclusion et du travail décent.



Fondation Mundukide, intercoopération entre l'Espagne et le Mozambique

Conscientes qu'environ un milliard de personnes dans le monde vivent dans l'extrême pauvreté et que la plupart d'entre elles se tuent à la tâche mais

ne tirent que de faibles revenus de leur labeur, les Coopératives Mondragon se sont associées il y a 25 ans à un groupe d'ONG de développement pour créer la Fondation Mundukide. L'une de leurs principales initiatives se déroule [dans le nord du Mozambique](#), une région marquée par une pauvreté extrême où le revenu familial moyen avoisine les 200 dollars par an. Au cours des 15 dernières années, les activités coopératives ont visé à accroître la capacité de la population locale à générer des revenus, contribuant ainsi à un développement équitable et durable et lui permettant d'être autonome. À ce jour, plus de 30 000 familles paysannes ont participé au programme qui se concentre sur l'amélioration de l'organisation, de la production et de la vente. Grâce à ce programme, ces familles ont enregistré une augmentation significative de leurs revenus, générant collectivement plus de 30 millions d'euros.

Haliéus et Legacoop soutiennent la réduction de la pauvreté au Laos

Avec environ 17 % de sa population vivant sous le seuil de pauvreté, le Laos figure encore parmi les 44 pays les moins avancés (PMA) et doit relever

le défi de la réduction de la pauvreté rurale. Entre autres, les producteurs de café de la province de Dakcheung ont enregistré ces dernières années des progrès notables en matière de qualité des produits et de durabilité de la production grâce à plusieurs projets financés par différents bailleurs de fonds. Toutefois, les résultats liés à l'augmentation des revenus restent insuffisants en raison des difficultés de commercialisation et du manque d'organisation des agriculteurs.

L'association italienne de coopératives Legacoop, par l'intermédiaire de sa structure dédiée au développement international, Haliéus, a commencé à soutenir les producteurs locaux de la province de Dakcheung en renforçant leurs organisations coopératives et leur capacité à accéder aux marchés régionaux et internationaux, ce qui a permis d'accroître leurs ventes et leurs revenus. Le projet [SuperWeCoffee](#), réalisé en partenariat avec l'ONG CARE, bénéficie de la contribution active de deux autres acteurs coopératifs clés : 4Form, le consortium de formation de Legacoop, et Fairtrade Italie. Ce projet illustre les liens étroits entre l'ODD 1 et d'autres ODD (ODD 4 : *Éducation de qualité* et ODD 12 : *Consommation responsable et protection de l'environnement*).

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Les coopératives ont depuis longtemps démontré leur capacité à améliorer les moyens d'existence, à renforcer la résilience économique et à élargir l'accès aux services essentiels. Pourtant, malgré leur impact avéré, nombre d'entre elles continuent d'opérer dans des environnements qui limitent leur pleine contribution à l'ODD 1. Dans de nombreux pays, les lois coopératives restent obsolètes, excessivement restrictives ou inadaptées à l'identité coopérative de l'ACI. Ces lacunes poussent souvent les coopératives à recourir à des solutions de contournement qui fragilisent leur gouvernance démocratique et leur potentiel économique. L'accès à un financement abordable reste l'un des obstacles les plus importants, en particulier pour les

petites coopératives et les coopératives émergentes dirigées par des femmes, des jeunes et des travailleurs informels. Des capacités de gouvernance faibles, des liens limités avec les marchés et un faible niveau de préparation numérique peuvent également freiner la croissance et la durabilité des coopératives.

L'environnement favorable n'est pas le seul enjeu. Les pressions externes, telles que le changement climatique, les catastrophes naturelles, les conflits, l'inflation et la volatilité des marchés mondiaux, mettent en évidence la vulnérabilité des coopératives qui dépendent fortement de l'agriculture ou des ressources naturelles. Dans le même temps, les coopératives ne sont pas encore pleinement préparées à tirer parti des opportunités offertes par la mondialisation, la numérisation et la transition vers des économies vertes.

Pourtant, les opportunités sont considérables. Partout dans le monde, de nouveaux écosystèmes coopératifs émergent autour de la finance communautaire, des énergies renouvelables, du travail sur plateformes, des services de santé et de soins et de l'agriculture résiliente face au changement climatique ; des secteurs qui s'attaquent directement à la pauvreté, aux inégalités, à l'exclusion et à la vulnérabilité. Les unions et les fédérations coopératives innovent avec des dispositifs mutualisés de protection sociale, des initiatives de micro-assurance et

des systèmes d'épargne communautaires qui atteignent des populations exclues des structures formelles. Les plateformes numériques renforcent la traçabilité, améliorent les systèmes de gestion coopérative et relient les petits producteurs à des marchés plus stables et plus équitables.

Avec des politiques, des investissements et des partenariats appropriés, les coopératives peuvent amplifier ces innovations et agir comme des catalyseurs de la démocratie économique et de la réduction durable de la pauvreté.

APPEL À L'ACTION

Pour libérer tout le potentiel des coopératives dans la réalisation de l'ODD 1, une action concertée est nécessaire de la part des gouvernements, des bailleurs de fonds et des partenaires du développement.



1. Intégrer les coopératives dans les stratégies nationales et locales de réduction de la pauvreté

Les gouvernements devraient reconnaître officiellement les coopératives et les autres acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme des partenaires dans la lutte contre la pauvreté, le développement rural, la gestion des ressources et la protection sociale. Les systèmes nationaux de suivi des ODD devraient inclure des statistiques et une cartographie des coopératives – une recommandation de plus en plus insistante des Nations Unies⁹ – afin de mieux rendre compte de leurs contributions à l'emploi, à la génération de revenus et à la résilience des communautés.



2. Renforcer l'environnement juridique et institutionnel

Les cadres juridiques doivent reconnaître la nature spécifique des coopératives et garantir leur autonomie. Les gouvernements peuvent encourager l'inclusion en révisant la législation coopérative afin d'autoriser la propriété mixte, d'assurer une gouvernance démocratique et de favoriser une large adhésion (notamment des femmes, des jeunes et des travailleurs informels). Les politiques publiques peuvent encourager les achats locaux auprès des coopératives (dans les secteurs de l'alimentation, du logement ou des travaux publics, par exemple), renforçant ainsi leur position sur le marché.



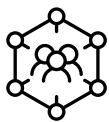
3. Élargir l'accès des coopératives au financement et aux marchés

Créer ou renforcer les mécanismes de financement adaptés aux coopératives, tels que des banques coopératives dédiées, des organisations nationales faitières pour les coopératives d'épargne et de crédit ainsi qu'un soutien aux organisations de producteurs dans les chaînes de valeur. Les bailleurs de fonds internationaux et les banques de développement peuvent canaliser les fonds par des voies favorables aux coopératives. Les règles des marchés publics devraient favoriser les coopératives lorsque cela est approprié, afin de les aider à remporter des contrats d'infrastructure ou de services. Ces mesures garantissent aux coopératives l'accès aux capitaux et aux marchés nécessaires pour le bénéfice de leurs membres. Elles peuvent contribuer à réduire la fracture numérique entre les zones urbaines et rurales, à renforcer les marchés nationaux et à permettre aux petits producteurs de profiter des opportunités économiques mondiales.



4. Investir dans l'éducation coopérative et le renforcement des capacités

Soutenir l'assistance technique et les programmes de formation en gestion coopérative, comptabilité, gouvernance et outils numériques. Par exemple, relier les universités et les écoles professionnelles aux collèges coopératifs peut contribuer à professionnaliser le mouvement. Le renforcement des capacités devrait cibler en priorité les zones rurales et les groupes défavorisés (femmes, jeunes) afin que les coopératives émergentes puissent prospérer. Les coopératives elles-mêmes peuvent constituer des réseaux d'apprentissage entre pairs, renforcés par des partenariats internationaux (coopération Sud-Sud sur les meilleures pratiques) pour créer davantage d'opportunités en matière de création d'emplois et d'initiatives et de programmes de réduction de la pauvreté. Des capacités augmentées conduiront à des coopératives mieux gérées, à une responsabilité accrue et à des retombées économiques et sociales plus élevées pour les membres.



5. Favoriser les partenariats multisectoriels et interinstitutionnels

Enfin, renforcer la collaboration entre les secteurs et les institutions : les syndicats, la société civile, le secteur privé et les gouvernements peuvent former des alliances pour étendre les solutions coopératives. Par exemple, les programmes publics de protection sociale pourraient s'associer à des systèmes d'épargne coopératifs pour atteindre les populations pauvres du secteur informel. Les agences de développement devraient intégrer les coopératives dans des initiatives plus larges de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'emploi (par exemple, dans le développement rural, l'assurance santé, le logement). De tels efforts transversaux amplifient les effets de solidarité des coopératives et garantissent que les progrès en matière de réduction de la pauvreté soient inclusifs et durables.

En adoptant ces mesures, la communauté internationale peut libérer tout le potentiel des coopératives comme moteurs d'éradication de la pauvreté et de renforcement de la résilience. Concrètement, cela signifie soutenir la prochaine génération de coopératives agricoles, artisanales et de métiers d'art, de travailleurs et sociales, de coopératives de plateforme et d'institutions de financement communautaire afin qu'elles puissent créer des moyens de subsistance décents pour les millions de personnes encore laissées pour compte. Avec près de 3,5 milliards de personnes vivant dans la pauvreté dans le monde selon des critères modérés, le renforcement des coopératives constitue une stratégie centrée sur les personnes pour réduire la vulnérabilité et relancer les progrès mondiaux vers l'ODD 1. Lorsqu'elles sont pleinement reconnues, correctement dotées en ressources et efficacement soutenues, les coopératives deviennent de puissants catalyseurs de démocratie économique, d'autonomisation des communautés et d'éradication durable de la pauvreté.



ODD 2 : ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE





À QUATRE ANNÉES SEULEMENT DE 2030, LES PROGRÈS VERS L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE N°2 (FAIM ZÉRO) RESTENT NETTEMENT INSUFFISANTS.

Selon le rapport « L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2025 » environ 673 millions de personnes, soit 8,2 % de la population mondiale, ont souffert de la faim en 2024 tandis que 2,3 milliards de personnes ont été confrontées à une insécurité alimentaire modérée ou grave. Si la faim a reculé dans certaines régions d'Amérique latine et d'Asie du Sud, elle continue toutefois de progresser fortement en Afrique et en Asie occidentale sous l'effet des conflits, des chocs climatiques et de prix alimentaires structurellement élevés et volatils. Ces éléments ont compromis l'accès à une alimentation saine touchant de manière disproportionnée les ménages à faibles revenus, les femmes et les enfants ; ils soulignent l'urgence de mettre en œuvre des solutions systémiques, ancrées localement, pour renforcer la résilience du système alimentaire et protéger les populations vulnérables.¹⁰ L'inégalité de genre reste un facteur majeur de l'insécurité alimentaire. La FAO indique que les femmes représentent environ 41 %

de la main d'œuvre mondiale du secteur agroalimentaire et qu'elles jouent un rôle essentiel dans la production, la transformation, la distribution et l'alimentation des ménages ; elles restent pourtant surreprésentées dans les emplois informels, précaires et moins bien rémunérés. Des obstacles structurels, tels que l'accès inégal à la terre, au financement, à la technologie et aux instances de décision, continuent de limiter leur productivité et leurs revenus. Les agricultrices gagnent en moyenne 22 % de moins que les hommes, exploitent des parcelles plus petites et moins productives, et assument une part disproportionnée du travail de soins non rémunéré. Parallèlement, les systèmes agroalimentaires restent une source essentielle d'emploi pour les jeunes femmes, révélant à la fois l'ampleur de l'exclusion et le potentiel inexploité d'une transformation inclusive.¹¹

Les coopératives sont particulièrement bien placées pour relever ces défis en renforçant le pouvoir de négociation collective, en améliorant l'accès aux marchés, au financement, à la technologie, aux services de vulgarisation et en intégrant les entreprises familiales dirigées par des femmes au sein de systèmes alimentaires locaux résilients.¹² Grâce à une gouvernance démocratique et à une propriété partagée, les coopératives permettent aux femmes de faire entendre davantage leur voix dans les décisions économiques, d'obtenir des conditions de marché plus équitables et de convertir les gains de productivité en une meilleure alimentation des ménages et en une disponibilité accrue des denrées. L'Année internationale de la femme agricultrice proclamée par l'ONU pour 2026 offre une occasion opportune aux agences des Nations Unies, aux gouvernements et aux partenaires au développement de généraliser les approches fondées sur les coopératives qui reconnaissent et investissent dans la contribution des femmes comme voie éprouvée vers l'Objectif Faim zéro.¹³

LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE : COMMENT ELLES LUTTENT CONCRÈTEMENT CONTRE LA FAIM ET RENFORCENT LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les coopératives construisent des systèmes alimentaires résilients et inclusifs en s'attaquant directement aux défaillances structurelles qui entretiennent la faim telles que la fragmentation de la production, le faible pouvoir de négociation, les pertes post-récoltes et l'inégalité d'accès aux marchés, au financement et à la technologie. En tant qu'entreprises ancrées localement et détenues par leurs membres, les coopératives alignent les incitations économiques sur les objectifs de sécurité alimentaire, privilégiant la stabilité, l'accessibilité et le bien être

communautaire à long terme à la recherche du profit à court terme. Les données de l'ONU et de la FAO montrent de manière constante que les réseaux diversifiés de petites et moyennes entreprises alimentaires, en particulier les coopératives, sont mieux à même d'absorber les chocs, de stabiliser l'approvisionnement et de rééquilibrer les rapports de force au sein des chaînes de valeur agroalimentaires.¹⁴

Les coopératives luttent de manière essentielle contre la faim en augmentant non seulement la production mais aussi en améliorant le fonctionnement des systèmes alimentaires. En raccourcissant les chaînes d'approvisionnement, en renforçant les marchés locaux et régionaux, et en ancrant la création de valeur au sein des communautés, les coopératives contribuent à garantir que la nourriture reste accessible lors de chocs économiques, climatiques ou liés aux conflits. Cette spécificité coopérative explique pourquoi la résolution de l'Année internationale des coopératives des Nations Unies reconnaît les coopératives

comme des solutions institutionnelles pour améliorer la sécurité alimentaire mondiale et appelle les gouvernements à renforcer leur accès aux marchés et au financement. Comme l'a souligné le Groupe de haut niveau de la FAO sur les systèmes alimentaires résilients, les coopératives ne sont pas des acteurs périphériques mais des mécanismes essentiels pour transformer la productivité des systèmes alimentaires en progrès durable vers l'ODD 2.

En pratique, les coopératives permettent aux petits producteurs de regrouper leur production, d'acheter ensemble des intrants, d'accéder aux services de vulgarisation et d'investir collectivement dans des infrastructures de stockage, de transformation et de transport qui leur seraient autrement inaccessibles individuellement. Au Brésil, les coopératives agricoles rassemblent plus d'un million de producteurs ruraux dont la majorité sont des agriculteurs familiaux et représentent une part substantielle de la production nationale dans des filières alimentaires de base comme les céréales, les produits laitiers et les haricots.¹⁵ Cette échelle permet aux coopératives d'influencer les pratiques de production, de réduire les pertes et de garantir que les gains de productivité se traduisent par un approvisionnement alimentaire fiable plutôt que par une exclusion du marché. Au Rwanda, les coopératives de producteurs soutenues par des dispositifs de marché structurés ont coordonné l'accès à des semences améliorées, à des formations et à des acheteurs garantis, contribuant à des augmentations significatives des rendements du maïs tout en réduisant les pertes post-récoltes et la volatilité des prix.¹⁶ Des résultats similaires sont observés dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, où les coopératives laitières, céréalières, horticoles, caféières et halieutiques stabilisent l'approvisionnement alimentaire en mutualisant les risques, en négociant des prix plus équitables et en veillant à ce que les gains de productivité se traduisent par une alimentation abordable plutôt que par l'exclusion.

Les coopératives renforcent également la sécurité alimentaire en raccourcissant les circuits d'approvisionnement et en améliorant le fonctionnement des marchés alimentaires locaux. [Les coopératives d'agriculture soutenue par la communauté \(ASC\)](#) en Allemagne illustrent la manière dont les modèles de partage des risques lient directement producteurs et consommateurs : les membres versent des contributions régulières en échange d'une part des récoltes saisonnières, offrant ainsi aux agriculteurs des revenus prévisibles tout en améliorant l'accès à des aliments frais et produits localement.¹⁷ Les mécanismes de contribution solidaire au sein de ces coopératives contribuent à garantir l'accessibilité financière pour les ménages à plus faibles revenus, démontrant ainsi comment la gouvernance coopérative peut concilier les moyens de subsistance des producteurs et l'accès des consommateurs.¹⁸

Ensemble, ces mécanismes expliquent pourquoi les coopératives sont de plus en plus reconnues comme des

solutions institutionnelles pour renforcer la résilience des systèmes alimentaires. En améliorant la coordination, en redistribuant la valeur de manière plus équitable et en liant les gains de productivité à l'accessibilité financière et à la nutrition, les coopératives transforment la performance du système alimentaire en progrès durables vers l'ODD 2.

Ces données probantes se reflètent de plus en plus dans la reconnaissance politique mondiale et les appels à un déploiement à grande échelle. La résolution des Nations Unies proclamant l'Année internationale des coopératives reconnaît explicitement la capacité des coopératives à améliorer la sécurité alimentaire mondiale et exhorte les gouvernements à renforcer leur accès aux marchés et au financement.¹⁹ Comme le souligne le Groupe de haut niveau de la FAO sur les systèmes alimentaires résilients (2025), les coopératives ne sont pas des acteurs périphériques, mais des solutions institutionnelles capables de corriger les défaillances de coordination, de redistribuer la valeur de manière plus équitable et de traduire la productivité du système alimentaire en progrès durables vers l'ODD 2.²⁰

[La Déclaration de la jeunesse sur les coopératives dans les systèmes agroalimentaires](#), lancée lors du Forum mondial de l'alimentation 2025, souligne davantage le rôle central des jeunes et des femmes dans la transformation des systèmes alimentaires menée par les coopératives, appelant à investir dans les compétences, à reconnaître le travail de soins non rémunéré et à élargir l'accès aux marchés.²¹ S'appuyant sur cette dynamique, l'Année internationale de la femme agricultrice des Nations Unies en 2026 offre une occasion opportune de développer des approches fondées sur les coopératives qui répondent aux obstacles structurels rencontrés par les agricultrices en matière d'accès à la terre, au financement, aux marchés, à la technologie et à la prise de décision,²² en cohérence avec les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028), afin de garantir que les gains de productivité se traduisent par une amélioration de la nutrition, de la sécurité alimentaire et d'un développement inclusif.²³

[We Effect](#), l'organisation de développement coopératif du mouvement coopératif suédois, montre comment l'Année internationale de la femme agricultrice peut se concrétiser grâce à un soutien aux coopératives. En combinant le renforcement organisationnel avec le développement commercial et productif selon une approche systématiquement sensible au genre, We Effect soutient les coopératives dirigées par des femmes et sensibles au genre afin de promouvoir une agriculture résiliente face au changement climatique, des chaînes de valeur plus courtes et plus transparentes, ainsi que de meilleurs résultats nutritionnels.²⁴ En plaçant les femmes agricultrices au cœur d'économies locales résilientes, de telles approches contribuent à faire en sorte que les gains de productivité se traduisent par la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale.²⁵

ÉTUDES DE CAS DANS LE MONDE ENTIER

Japon : réduire les coûts des intrants pour protéger les revenus et la productivité des petits exploitants

En 2015, [les fédérations de coopératives agricoles du Japon](#) ont lancé un programme systématique de réduction des coûts des intrants afin de répondre à la baisse des revenus agricoles dans un contexte de hausse des dépenses de production. L'initiative a consolidé les intrants agricoles grâce à des achats collectifs et à la normalisation des spécifications au sein de 496 coopératives primaires représentant 3,89 millions de membres agriculteurs. Les marques d'engrais ont été réduites de 550 à 24 grâce à des formulations unifiées et à des commandes anticipées, diminuant les coûts de fabrication. Les conditionnements de pesticides en vente directe aux agriculteurs : tailles de contenants augmentées pour couvrir jusqu'à 4 hectares, réduisant les frais logistiques. Les spécifications des cartons ont été standardisées aux dimensions des palettes et les coûts des machines agricoles ont diminué de 10 à 30 % grâce à des achats groupés planifiés d'équipements spécialisés. Le programme fonctionne par l'intermédiaire de réseaux fédératifs préfectoraux et nationaux qui coordonnent les commandes groupées et négocient les spécifications avec les producteurs. En réduisant les coûts des intrants tout en maintenant la capacité de production, le système protège les revenus des petits exploitants et garantit un approvisionnement alimentaire national stable — les coopératives japonaises représentant 50 % de la production agricole nationale (39 milliards USD en 2022). Ce modèle institutionnel montre comment les coopératives peuvent mobiliser le pouvoir d'achat collectif et la

standardisation pour faire progresser l'ODD 2.3 (productivité agricole et revenus des petits exploitants) et l'ODD 2.4 (systèmes de production durables) dans des économies agricoles à coûts élevés.

Union européenne : construire des chaînes de valeur agroalimentaires résilientes à grande échelle

[Le Copa et la Cogeca](#) sont la voix unie de 22 millions d'agriculteurs et de 22 000 coopératives agricoles dans l'Union européenne garantissant la sécurité alimentaire de 500 millions de personnes à travers l'Europe. En plaçant la durabilité à long terme au cœur de leur modèle, en assurant un avenir aux prochaines générations d'agriculteurs, les coopératives agricoles européennes répondent à de nombreux défis : l'augmentation des coûts de production, les phénomènes météorologiques extrêmes liés au climat et le déséquilibre croissant des rapports de force dans l'ensemble de la chaîne de valeur agricole. Les coopératives améliorent l'accès des agriculteurs aux marchés, aux intrants et à la transformation et, en favorisant la stabilité des prix, des revenus équitables et une moindre volatilité, elles contribuent à bâtir des chaînes de valeur alimentaires résilientes, capables de résister aux chocs économiques et climatiques.²⁶ Au delà de la production primaire, les coopératives agricoles européennes sont des fournisseurs essentiels d'aliments riches en nutriments et en protéines de haute qualité. Elles développent des produits alimentaires innovants qui séduisent les consommateurs et encouragent des modes de vie plus équilibrés et plus sains. Dans de nombreux cas, leurs équipes de recherche et d'innovation repoussent les frontières de la science et de la technologie pour construire un avenir agricole plus durable. En outre, elles renforcent le tissu social en luttant contre la pauvreté rurale

et en créant des emplois stables. En définitive, le modèle coopératif dans le secteur agroalimentaire constitue une pierre angulaire de la préservation du patrimoine agricole européen et de la sécurité alimentaire, tant en Europe qu'à l'étranger, contribuant ainsi à la réalisation de l'ODD 2 « Faim zéro ».



Argentine : élargir l'accès à une alimentation abordable grâce au commerce de détail détenu par les consommateurs

L'une des plus grandes coopératives de consommateurs d'Argentine, la [Cooperativa Obrera](#), contribue à l'ODD 2 en améliorant l'accès à une alimentation nutritive et abordable pour des millions de personnes dans les régions où elle opère. En tant qu'entreprise détenue par ses consommateurs, elle accorde la priorité à des prix équitables, à des normes de qualité et à la disponibilité fiable des produits essentiels, renforçant ainsi la sécurité alimentaire locale et réduisant les obstacles pour les ménages à faible revenu. La coopérative lutte également contre l'insécurité alimentaire grâce à des initiatives telles qu'[Alimentos Solidarios](#) qui récupère des aliments propres à la consommation mais commercialement invendables et les redistribue à des organisations communautaires, des écoles et des programmes sociaux. En combinant la réduction du gaspillage alimentaire avec un soutien social ciblé, la Cooperativa Obrera améliore les résultats nutritionnels tout en promouvant des pratiques alimentaires plus durables, faisant progresser la réalisation de l'objectif Faim zéro d'ici 2030.



République de Corée : systèmes coopératifs intégrés pour la sécurité alimentaire nationale

Fondée en 1961, la [Fédération nationale des coopératives agricoles \(NACF\)](#) représente environ 2,1 millions d'agriculteurs dans toute la Corée du Sud. Face aux chocs climatiques, au dépeuplement rural et au déclin de l'autosuffisance alimentaire, la NACF a lancé en 2025 le mouvement Nongshim Cheonsim (« Le cœur des agriculteurs est la volonté du ciel ») afin de renforcer la stabilité du système alimentaire grâce à l'intégration coopérative. Nongshim Cheonsim fonctionne comme un cadre intégré coordonnant les réseaux de commerce de détail coopératif (dont la chaîne nationale Hanaro Mart), les campagnes de consommation alimentaire nationale, les initiatives de régénération rurale et la diffusion de technologies agricoles intelligentes et abordables. Le cadre relie également 308 centres ruraux d'intermédiation de main d'œuvre, stabilisant ainsi l'offre de travail agricole pendant les périodes de pointe et renforçant la continuité de la production dans les zones rurales vulnérables. En détenant collectivement les infrastructures logistiques et les circuits de distribution, la NACF permet aux petits exploitants d'accéder aux marchés et d'améliorer la stabilité de leurs revenus agricoles. Le mouvement Nongshim Cheonsim montre comment une intégration coopérative à grande échelle peut surmonter les défaillances de coordination des systèmes alimentaires au delà des capacités des producteurs individuels, contribuant à l'ODD 2 (Faim zéro) et renforçant la résilience du système alimentaire national.²⁷



Somalie : renforcer la sécurité alimentaire dans des contextes fragiles et vulnérables au changement climatique

Dans le contexte fragile et vulnérable au changement climatique de la Somalie, les coopératives agricoles jouent un rôle essentiel dans la réalisation de l'ODD 2 (Faim zéro). Avec le soutien de la FAO et des autorités locales, le [Somalia Union Cooperative Movement \(UDHIS\)](#), créé en 1973 en tant qu'organisation faitière nationale des coopératives, promeut une agriculture durable et climato intelligente grâce à des formations aux bonnes pratiques agricoles, à la diversification des cultures, à la réhabilitation de l'irrigation, à l'accès partagé aux intrants et aux machines, ainsi qu'au marketing collectif. Ces interventions ont contribué à des récoltes plus prévisibles, à une disponibilité alimentaire tout au long de l'année, à une meilleure diversité alimentaire et à des revenus ménagers plus élevés. À l'échelle nationale, près de 50 coopératives regroupant plus de 5 000 agriculteurs ont renforcé les capacités de production et la gestion des ressources, avec des rendements appelés à augmenter de deux à trois fois.²⁸ Les gains obtenus ont soutenu l'emploi rural, l'accès à l'épargne et au crédit, et une plus grande résilience face aux chocs climatiques tout en renforçant le leadership et la participation économique des femmes, en particulier grâce aux coopératives dirigées par des femmes dans le Bas Shabelle, liées aux associations villageoises d'épargne et de crédit.

Pologne : réduire le gaspillage alimentaire grâce à une réforme des politiques menée par les coopératives

En 2019, la Pologne a adopté la loi sur la lutte contre le gaspillage alimentaire à la suite du plaidoyer du [Conseil national des coopératives](#) qui avait soumis au Parlement des propositions législatives visant à répondre à l'insécurité alimentaire touchant les populations à faible revenu et dépendantes de l'aide sociale. La loi a supprimé les obstacles juridiques empêchant le transfert d'aliments proches de la date de péremption et de produits frais invendus des commerces de détail et de gros vers les centres d'aide sociale, les orphelinats, les cantines et les banques alimentaires. Les coopératives agricoles et alimentaires – en particulier les coopératives laitières, de transformation de la viande et de boulangerie – ont développé des systèmes logistiques et de stockage adaptés pour gérer les produits à courte durée de conservation et les déchets de transformation. Les coopératives laitières ont traité les produits sensibles au gaspillage grâce à un transport optimisé et à une gestion améliorée des stocks tandis que les coopératives de transformation de la viande ont redirigé les sous produits vers les élevages de fourrure comme aliments pour animaux, conformément à la réglementation. La capacité institutionnelle du secteur coopératif à coordonner des mécanismes de réduction du gaspillage à travers la production, la distribution et les réseaux de services sociaux a contribué à diminuer le gaspillage alimentaire et à améliorer l'accès nutritionnel des groupes vulnérables.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

« Pas d'agriculteurs, pas de nourriture, pas d'avenir » résume la menace centrale qui pèse sur la sécurité alimentaire mondiale : l'accentuation des déséquilibres de pouvoir au sein des chaînes de valeur agroalimentaires continue de réduire les marges des agriculteurs et de compromettre la viabilité économique de la production alimentaire. Bien que les coopératives offrent l'une des voies les plus pratiques et les plus évolutives pour faire progresser l'ODD 2, leur impact demeure limité par des obstacles structurels persistants. Relever ces défis ouvre également des perspectives claires pour renforcer la contribution des coopératives à l'Objectif Faim zéro.

Créer des environnements juridiques et politiques favorables. Dans de nombreux pays, des lois coopératives obsolètes ou fragmentées, des procédures d'enregistrement, des régimes fiscaux et des politiques d'utilisation des terres limitent la capacité des coopératives à opérer le long des chaînes de valeur, à attirer des investissements et à participer pleinement aux stratégies nationales de sécurité alimentaire. Moderniser la législation coopérative, simplifier les procédures administratives et aligner les politiques fiscales et foncières sur les marchés agroalimentaires contemporains permettrait aux coopératives de se développer, de se diversifier et de contribuer plus systématiquement à la mise en œuvre de l'ODD 2.

Accès au financement et aux infrastructures. De nombreuses coopératives n'ont pas accès à des financements de long terme pour le stockage frigorifique, la logistique, les installations de transformation et les systèmes numériques, pourtant essentiels pour réduire les pertes post-récoltes et la volatilité des prix. Ces contraintes, aggravées par la hausse des coûts de production et les phénomènes météorologiques extrêmes liés au climat, érodent les revenus des agriculteurs et affaiblissent la résilience des systèmes alimentaires. Des instruments financiers adaptés aux coopératives, des mécanismes de financement mixte et des investissements publics ciblés peuvent permettre de mobiliser des infrastructures à forte intensité capitalistique et de stabiliser l'offre et la disponibilité alimentaires. L'élargissement de l'accès aux assurances climatiques, y

compris la couverture des infrastructures détenues par les coopératives, est également essentiel pour protéger les producteurs face aux événements extrêmes et garantir la continuité de la production ainsi qu'un redressement plus rapide après les chocs.

Capacités, gouvernance et intégration aux marchés. Les lacunes en matière de compétences de gestion, de gouvernance, d'intelligence de marché et de systèmes de données affaiblissent les performances des coopératives, en particulier celles de petite taille ou en émergence. Parallèlement, l'accès limité aux marchés formels, aux normes de qualité et aux acheteurs empêche de nombreuses coopératives de rivaliser avec les grands acteurs de l'agro industrie. Un appui technique renforcé, le développement du leadership, les outils numériques, l'apprentissage entre pairs et l'intégration dans des chaînes de valeur structurées — y compris les marchés publics et les programmes d'alimentation scolaire — peuvent sécuriser la demande, améliorer les marges et encourager l'investissement dans la nutrition et la qualité.

Genre, jeunesse et inclusion sociale. Les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les petits producteurs continuent de faire face à des obstacles systémiques en matière d'accès à la terre, au financement, aux responsabilités de direction et à l'adoption des technologies, ce qui limite le potentiel transformateur des coopératives. Ces difficultés sont aggravées par les pressions démographiques, notamment le vieillissement des populations agricoles dans de nombreuses régions.

Données, visibilité et gestion des risques. Des données insuffisantes sur la contribution des coopératives à la sécurité alimentaire limitent leur reconnaissance dans l'élaboration des politiques, la planification des investissements et la réponse aux crises. Parallèlement, l'accès limité aux assurances climatiques restreint la capacité des coopératives à gérer des risques climatiques croissants. Le renforcement des systèmes nationaux de données, l'intégration d'indicateurs coopératifs dans le suivi des ODD et l'élargissement de la couverture des assurances climatiques — pour les producteurs comme pour les infrastructures détenues par les coopératives — amélioreraient la redevabilité, la résilience et la continuité de la production alimentaire.



RECOMMANDATIONS

Pour libérer pleinement le potentiel des coopératives en tant que moteurs de la réduction de la faim, les gouvernements, les partenaires du développement et les institutions multilatérales doivent agir de manière coordonnée afin de renforcer les systèmes alimentaires dirigés par les coopératives. Les actions prioritaires suivantes sont recommandées :



1. Institutionnaliser les coopératives au sein des cadres de mise en œuvre de la sécurité alimentaire et de l'ODD 2.

Les gouvernements et les organisations internationales devraient reconnaître officiellement les coopératives agricoles, alimentaires et de consommateurs comme des partenaires opérationnels dans les stratégies nationales de sécurité alimentaire, les feuilles de route de l'ODD 2, les réponses relevant du nexus humanitaire développement paix et les efforts de stabilisation économique. Cela implique d'intégrer systématiquement les coopératives dans les marchés publics, les programmes d'alimentation scolaire, la protection sociale et les mécanismes de réponse d'urgence, en particulier dans les contextes touchés par les chocs climatiques, les conflits et la volatilité des marchés.



2. Établir des environnements juridiques, politiques et réglementaires favorables aux systèmes alimentaires dirigés par les coopératives.

Les États membres de l'ONU devraient moderniser les lois coopératives, les régimes fiscaux et les procédures administratives afin de refléter les réalités des marchés agroalimentaires contemporains, permettant ainsi aux coopératives d'opérer le long des chaînes de valeur, de mobiliser le capital de leurs membres, de détenir des infrastructures partagées et d'innover. Les réformes politiques devraient concilier transparence et redevabilité avec la flexibilité nécessaire, en supprimant les obstacles structurels qui limitent l'essor des coopératives et leur contribution durable.



3. Développer des financements patients et mixtes pour les infrastructures et services alimentaires détenus par les coopératives.

Les banques de développement, les bailleurs et les gouvernements devraient élargir les instruments de financement adaptés aux coopératives, notamment les prêts concessionnels de longue durée, les dispositifs de

financement mixte et les mécanismes de partage des risques, afin de soutenir les investissements dans le stockage frigorifique, la logistique, la transformation locale et les systèmes numériques. La priorité devrait être accordée aux infrastructures qui réduisent les pertes post récoltes, stabilisent l'offre et les prix alimentaires, renforcent les systèmes alimentaires locaux et régionaux et améliorent la résilience climatique.



4. Renforcer les capacités, l'innovation et l'intégration aux marchés des coopératives, avec une approche transformatrice en matière de genre.

Des investissements ciblés sont nécessaires pour renforcer la gouvernance coopérative, la gestion d'entreprise, les systèmes de données, les services numériques et l'accès aux marchés, permettant ainsi aux organisations de producteurs d'agréger l'offre, de négocier des prix équitables, de respecter les normes de qualité et d'accéder à des marchés à plus forte valeur ajoutée. Tous les programmes d'appui aux coopératives devraient intégrer des approches véritablement axées sur l'égalité femmes hommes, en particulier durant l'Année internationale de la Femme agricultrice (2026), afin de renforcer le leadership des femmes et d'élargir leur accès à la terre, au financement, aux technologies et aux instances de décision dans l'ensemble des systèmes agroalimentaires.



5. Renforcer les données, la redevabilité et les partenariats pour amplifier l'impact des coopératives.

Les agences des Nations Unies, les gouvernements et les organisations coopératives devraient améliorer la collecte et la communication des données sur la contribution des coopératives à la sécurité alimentaire, à la nutrition, aux revenus et à la résilience, et intégrer des indicateurs coopératifs dans le suivi des ODD ainsi que dans les systèmes statistiques nationaux. Les plateformes multipartites devraient être mobilisées pour aligner les politiques, les investissements et les dynamiques d'innovation, afin de garantir que les solutions portées par les coopératives soient étendues, reproduites et pérennisées dans toutes les régions.



ODD 3 : PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE





SANTÉ ET BIEN-ÊTRE : UN FONDEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La santé et le bien-être sont essentiels à la dignité humaine, au développement durable et à la résilience des sociétés. Pourtant, plus de la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès aux soins de santé essentiels. Les populations rurales, les travailleurs informels et les communautés marginalisées sont confrontés aux obstacles les plus importants, amplifiés par la pandémie de la COVID-19 qui a submergé les systèmes publics et creusé les disparités existantes.²⁹ La hausse des coûts des soins de santé, la pénurie de personnel soignant qualifié et la fragilité des infrastructures menacent encore davantage la prestation de services équitables et de qualité.

Alors que le **7 avril 2025** le monde célébrait la **Journée mondiale de la santé**, le paysage sanitaire mondial reste un mélange de progrès et de défis persistants. Le thème de cette année, « *Un départ sain, un avenir prometteur* » attire l'attention sur la santé maternelle et néonatale, un domaine où les inégalités demeurent criantes. Près de 300 000 femmes meurent encore chaque année de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement, tandis que plus de 4 millions de nouveau-nés sont perdus à cause de la

mortalité ou d'un décès précoce alors que beaucoup pourraient être sauvés de ces causes évitables.

Ces pertes sont concentrées dans les zones à faible revenu et touchées par les conflits, où l'accès aux soins prénatals, aux accoucheuses qualifiées et au soutien postnatal reste limité.³⁰

L'Objectif de développement durable n°3 (ODD 3) vise à assurer une vie saine et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Il comprend des objectifs pour la couverture sanitaire universelle (CSU), la réduction de la mortalité maternelle et infantile, l'amélioration de la santé mentale, l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive ainsi qu'une meilleure préparation aux urgences sanitaires. Cependant, les progrès sont lents. Quatre pays sur cinq sont en retard sur les objectifs de survie maternelle et les maladies non transmissibles comme l'hypertension et le diabète aggravent les risques liés à la grossesse.

Inverser ces tendances exige des investissements urgents et une action coordonnée. Une approche centrée sur les personnes et fondée sur les droits qui renforce les systèmes de santé, s'attaque aux déterminants sociaux de la santé et améliore les conditions de travail des professionnels de santé et d'aide à la personne, est essentielle pour bâtir un avenir où chaque femme, chaque enfant et chaque communauté non seulement survivent, mais s'épanouissent. Cela implique de garantir la sécurité et la santé au travail (SST) pour tous les professionnels de santé et d'aide à la personne, dont beaucoup sont confrontés à de longues heures de travail, à de faibles salaires et à une forte exposition aux risques physiques et psychologiques. Préserver leur bien-être est essentiel non seulement pour la rétention du personnel et la qualité des services mais aussi pour la résilience et la pérennité globales des systèmes de santé.

LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Les coopératives de santé trouvent leur origine au XIXe siècle, lorsque des sociétés d'entraide et des associations de travailleurs ont commencé à organiser des services de santé pour leurs membres en réponse à un accès limité et inégal. Ancrées dans la solidarité et l'action collective, ces premières initiatives ont jeté les bases d'un modèle de soins de santé centré sur l'humain qui continue de croître et de se diversifier.

Au fil du temps, les coopératives de santé ont évolué pour répondre à l'évolution des besoins, notamment aux changements démographiques, à la hausse des coûts de santé et aux inégalités persistantes. Leur présence continue de croître à l'échelle mondiale. Selon l'Alliance coopérative internationale, plus de 3 300 coopératives de

santé opèrent aujourd'hui dans 76 pays, desservant plus de 100 millions de foyers et générant un chiffre d'affaires annuel de 15 milliards de dollars américains. Le rapport 2019 du Secrétaire général des Nations Unies sur les coopératives dans le développement social a reconnu ce rôle croissant, soulignant la contribution des coopératives non seulement à l'amélioration des résultats en matière de santé mais aussi à l'amélioration des conditions de travail des professionnels de santé.³¹

Les coopératives sanitaires et sociales existent sous diverses formes, notamment des cliniques appartenant à leurs usagers, des services de soins à domicile et aux personnes âgées gérés par des travailleurs, des pharmacies coopératives et des régimes d'assurance communautaires. Leurs structures flexibles leur permettent de s'adapter aux besoins locaux, en intégrant services médicaux et soutien social, notamment dans les zones mal desservies. Nombre d'entre elles associent activement les femmes, les personnes âgées et les travailleurs informels en tant que membres, prestataires

ou décideurs, garantissant ainsi que les services reflètent les priorités de la communauté. Elles réinvestissent dans la qualité des services, le développement de la main-d'œuvre et l'innovation, tandis qu'une gouvernance inclusive et participative renforce la littératie en santé, la responsabilisation et la résilience. Surtout, leur profond ancrage communautaire favorise la confiance, fondement essentiel de systèmes de santé efficaces et équitables.

PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DES COOPÉRATIVES DE SANTÉ

Les coopératives de santé offrent des solutions flexibles et centrées sur la personne qui améliorent la prestation de services, réduisent les coûts et élargissent l'accès, en particulier là où les systèmes publics et privés sont défaillants. Comme l'explique le Rapport sur la santé coopérative,³² leur impact se manifeste dans six domaines clés :

1. Fournir des services de santé essentiels

Les coopératives de santé offrent un large éventail de soins, allant des services de médecine générale aux traitements spécialisés, en passant par le soutien en santé mentale, la réadaptation et les soins dentaires. Ces services sont conçus pour être abordables, inclusifs et adaptés aux besoins des communautés, en particulier dans les zones où les systèmes publics ou privés sont défaillants.

En Ouganda, KAMACOS dessert plus de 80 000 personnes grâce à son centre de santé géré par une coopérative et à ses services mobiles, offrant des soins gratuits ou à faible coût dans les zones rurales.³³ Au Lesotho, la Village Health Workers Cooperative Society fournit des soins de santé primaires par le biais d'un système d'épargne et de crédit, offrant une solution communautaire durable qui améliore l'accès et la continuité des soins.

2. Gestion des établissements de santé

De nombreuses coopératives gèrent activement des établissements de santé qui privilégient le bien-être des patients au profit. Ces établissements sont guidés par la propriété partagée, le réinvestissement dans les services et un contrôle démocratique.

La Fondation Espriu, en Espagne, intègre des hôpitaux coopératifs, des assurances et des services de soins, réinvestissant ses bénéfices pour améliorer l'accès à la santé pour 2,2 millions d'usagers. Elle héberge également l'Organisation internationale des coopératives de santé (IHCO), amplifiant ainsi la voix des coopératives dans les instances politiques de santé mondiales.³⁴

3. Élargir l'accès à l'assurance

Les coopératives d'assurance maladie offrent des alternatives inclusives et communautaires aux prestataires commerciaux, touchant souvent des personnes exclues de la couverture conventionnelle.

Aux Philippines, la CHMF couvre 60 000 membres grâce à des régimes affiliés à des coopératives³⁵ et au Kenya, CIC Insurance propose une micro-assurance³⁶ abordable à plus d'un million de personnes. À l'échelle mondiale, le secteur des mutuelles et des coopératives d'assurance a souscrit plus de 1 410 milliards de dollars de primes en 2022, atteignant une part record de 26,3 % du marché de l'assurance, selon le dernier rapport de l'ICMIF.³⁷

4. Soutien aux populations vulnérables

Les coopératives jouent un rôle essentiel dans la prestation de soins de santé aux groupes marginalisés, notamment les populations autochtones, les migrants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

En Australie, la Coopérative aborigène de Ballarat et du district (BADAC) propose des services de santé et sociaux intégrés, fondés sur la sécurité culturelle, incluant des soins médicaux, des soins aux personnes âgées et un soutien à la réadaptation.³⁸ En Irlande, la Great Care Co-op a été fondée par

des aidants migrants pour lutter contre les bas salaires et les conditions d'exploitation dans le secteur des soins à domicile. Fonctionnant selon le modèle Buurtzorg,³⁹ elle donne aux soignants un pouvoir de décision, favorise une relation étroite avec leurs clients et offre des soins dignes et centrés sur la personne.⁴⁰

5. Répondre aux crises sanitaires

La capacité d'adaptation des coopératives de santé est devenue particulièrement évidente pendant la pandémie de la COVID-19, lorsque leurs structures communautaires intégrées ont permis une réponse rapide. Des services de santé numériques aux protocoles de sécurité flexibles, les coopératives ont rapidement mobilisé des ressources pour protéger leurs membres et leurs communautés.

En Italie, Gulliver Cooperativa Sociale, qui gère des centres de santé et des maisons de retraite, a repensé son fonctionnement pour prévenir l'infection, notamment en mettant en place de nouvelles formations, des aménagements d'espace et des procédures de sécurité. Ainsi, sa maison de retraite Cialdini n'a enregistré aucun cas de COVID-19 et la moitié de ses dix établissements sont restés exempts de la COVID pendant la crise.⁴¹

6. Défendre la souveraineté et la confiance en matière de données

Les coopératives de santé sont particulièrement bien placées pour garantir une gouvernance éthique des données en alignant leurs systèmes d'information sur les principes coopératifs de transparence, de responsabilité et de contrôle des membres.

En Suisse, MiData est une coopérative de données de santé qui permet aux individus de gérer et de partager leurs données de santé personnelles en toute sécurité, en toute transparence et sous un contrôle démocratique. Les membres décident de l'utilisation de leurs données, que ce soit à des fins de soins, de recherche ou d'intérêt général, garantissant ainsi que les informations sensibles restent sous le contrôle des personnes les plus concernées.⁴²

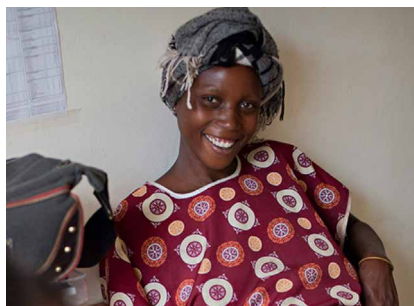
COOPÉRATIVES EN ACTION : ÉTUDES DE CAS



Fédération japonaise des coopératives de santé et de bien-être (HeW CO-OP)

La Fédération japonaise des coopératives de santé et de bien-être (HeW CO-OP) regroupe 96 coopératives qui fournissent des services médicaux et sociaux intégrés dans tout le pays. L'une de ses caractéristiques principales est son recours aux « groupes Han », de petites unités de quartier qui impliquent leurs membres dans la promotion de la santé par le biais d'activités telles que des cours d'exercice physique, des repas sains et des campagnes de dépistage du cancer. Ces groupes jouent un rôle essentiel dans la prévention des maladies non transmissibles tout en renforçant les liens communautaires. HeW CO-OP investit également dans la formation des professionnels de la santé et des soins et associe ses membres et ses employés aux processus décisionnels, renforçant ainsi la responsabilisation et la réactivité. En intégrant l'éducation à la santé au quotidien et en privilégiant la prévention, elle favorise des

communautés plus saines et plus résilientes.⁴³



Uganda Health Partners Cooperative Limited (UPHC)

Uganda Health Partners Cooperative Limited (UPHC)⁴⁴ est une coopérative de travailleurs qui soutient une trentaine de coopératives d'assurance maladie communautaires travaillant avec plus de 70 prestataires de soins de santé à travers le pays. Ensemble, ces coopératives offrent des régimes d'avantages sociaux prépayés à plus de 40 000 membres, réduisant ainsi les frais à la charge des patients et améliorant l'accès aux soins dans les zones mal desservies. UPHC forme également de nouvelles coopératives, promeut l'éducation financière et soutient une planification fondée sur les données, contribuant ainsi à la mise en place de modèles durables et locaux. En intégrant l'assurance à la prestation de services et en soutenant l'engagement politique, UPHC démontre comment les modèles de santé coopératifs peuvent étendre la couverture, améliorer l'équité et compléter les systèmes de santé nationaux.

Unimed, Brésil

Unimed⁴⁵ est le plus grand système de coopératives médicales au monde, avec 339 coopératives régionales, 166 hôpitaux et plus de 156 000 travailleurs, au service de plus de 20 millions de personnes réparties sur 92 % du territoire brésilien. Il propose des services privés et complémentaires en mettant l'accent sur la prévention, l'éducation à la santé et la responsabilité

sociale. Grâce à sa Politique nationale de responsabilité sociale, Unimed soutient l'action communautaire, l'inclusion des populations vulnérables et des pratiques respectueuses de l'environnement. Les médecins bénéficient d'indépendance et de ressources partagées, tandis que les patients reçoivent des soins accessibles et de qualité. Son envergure et sa structure illustrent comment les modèles coopératifs peuvent offrir des services de santé complets tout en restant ancrés dans la responsabilité et les valeurs sociales.



Fédération des pharmaciens coopératifs de Grèce (OSFE)

La Fédération des pharmaciens coopératifs de Grèce (OSFE)⁴⁶ représente plus de 5 000 pharmaciens répartis dans 25 coopératives régionales, fournissant plus de la moitié des besoins pharmaceutiques du pays. Son réseau logistique coopératif garantit l'accès aux médicaments dans les communautés urbaines, rurales et insulaires, comblant ainsi les lacunes critiques du système de santé du pays. Pendant la pandémie de la COVID-19, l'OSFE s'est rapidement mobilisée pour distribuer des masques, des autotests et des informations scientifiques, tout en continuant à sensibiliser ses membres aux protocoles de sécurité et de traitement. En conciliant autonomie professionnelle, réinvestissement équitable et service communautaire, l'OSFE montre comment les coopératives peuvent bâtir des infrastructures de santé solides et décentralisées, ancrées dans l'intérêt général.

LIBÉRER LE POTENTIEL DES COOPÉRATIVES DE SANTÉ

Malgré leurs contributions avérées, les coopératives de santé évoluent souvent dans des angles morts politiques, manquant de reconnaissance officielle, d'accès au financement et d'intégration dans les stratégies nationales de santé. Les obstacles structurels et réglementaires, les pénuries de main-d'œuvre et les investissements limités dans les infrastructures de soins continuent de limiter leur portée, en particulier dans les milieux à faibles revenus et informels.⁴⁷ De nombreuses coopératives restent sous-représentées dans les données et la recherche mondiales sur la santé, ce qui rend difficile la quantification de leur impact total sur la couverture sanitaire universelle et le travail décent. Pourtant, leur dynamique s'accélère. L'Organisation mondiale de la Santé a fait des soins de proximité et centrés sur la personne une priorité mondiale⁴⁸ tandis que les recherches de l'OIT soulignent le rôle des coopératives dans le développement des soins à domicile et la prévention du VIH/sida.⁴⁹ L'innovation technologique et l'évolution des cadres de protection sociale créent de nouvelles perspectives pour les modèles de santé coopérative, en particulier dans les communautés isolées, vieillissantes ou mal desservies. Pour exploiter pleinement ce potentiel, les coopératives de santé ont besoin de cadres juridiques favorables, d'investissements ciblés et d'une inclusion dans les mécanismes politiques et financiers.



1. Renforcer les cadres juridiques et réglementaires

Les gouvernements et les décideurs politiques devraient établir et appliquer des cadres réglementaires qui reconnaissent et soutiennent les caractéristiques uniques des coopératives de santé, et qui favorisent une économie des soins éthique et équitable grâce aux coopératives. Cela implique de reconnaître les coopératives comme des prestataires de soins légitimes, de réduire les obstacles bureaucratiques et de garantir une concurrence loyale avec les établissements de santé publics et privés, notamment grâce à une approche multipartite. La législation devrait permettre aux coopératives d'accéder au financement, d'établir de nouveaux modèles de soins de santé qui placent l'humain au cœur de leur action, notamment en promouvant la souveraineté des données, et de s'intégrer aux systèmes de santé nationaux.



2. Développer le soutien financier et les incitations

Les gouvernements devraient créer des mécanismes de financement ciblés, notamment des subventions, des prêts à faible taux d'intérêt et des incitations fiscales, pour aider les coopératives à s'établir et à développer leurs activités. Des outils financiers spécifiques devraient être développés pour soutenir les nouvelles initiatives coopératives de santé et assurer leur pérennité. **Les partenariats public-privé** peuvent également jouer un rôle dans le financement des initiatives coopératives de santé, en mobilisant **les ressources du secteur privé** pour le bien commun.



3. Améliorer l'éducation, la formation et la recherche

L'investissement dans l'éducation et la formation est essentiel pour renforcer les modèles coopératifs de soins de santé. **Les gouvernements, les coopératives et les établissements universitaires** devraient collaborer pour intégrer les principes coopératifs dans les programmes d'enseignement médical et commercial. Les programmes de formation devraient se concentrer sur la gouvernance, la gestion financière et la prestation de soins de santé dans un cadre coopératif. Les initiatives de recherche devraient explorer des moyens innovants d'améliorer les modèles coopératifs de soins de santé et d'évaluer leur impact sur les systèmes de santé publique.



4. Renforcer les réseaux coopératifs et le plaidoyer

Les coopératives de santé devraient s'unir **au sein d'organisations représentatives** afin de faire entendre leur voix dans l'élaboration des politiques et les réformes des soins de santé. Des réseaux solides permettent aux coopératives de partager leurs meilleures pratiques, de mutualiser leurs ressources et de plaider en faveur de politiques favorables à leur croissance. **Les gouvernements** et les **organisations internationales** devraient reconnaître ces réseaux et s'engager avec eux dans les dialogues politiques, en veillant à ce que les modèles coopératifs soient pris en compte dans les stratégies de santé mondiales.

Alors que nous célébrons l'Année internationale des coopératives (AIC) en 2025, il est temps de renforcer leur rôle dans la transformation de la santé et du bien-être de tous.



ODD 4 : ASSURER UNE ÉDUCATION INCLUSIVE ET ÉQUITABLE DE QUALITÉ ET PROMOUVOIR DES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE POUR TOUS





L'ÉDUCATION EST UN VECTEUR D'OPPORTUNITÉS, D'ÉGALITÉ ET DE PARTICIPATION À LA SOCIÉTÉ.

Pourtant, des millions de personnes se heurtent à des obstacles pour accéder à un apprentissage de qualité. Les données mondiales sont alarmantes : en 2023, on estimait à 272 millions le nombre d'enfants et de jeunes non scolarisés, soit environ un enfant sur six en âge scolaire.⁵⁰ Même parmi les enfants scolarisés, les pertes d'apprentissage sont importantes. L'UNICEF rapportait en 2022 qu'environ 70 % des enfants de 10 ans dans les pays à revenu faible ou intermédiaire ne savaient pas lire un texte simple, un phénomène désormais communément appelé « pauvreté des apprentissages ».⁵¹ Les taux d'alphabétisation des adultes restent également loin des objectifs mondiaux, avec 754 millions de personnes ne sachant ni lire ni écrire, dont près des deux tiers sont des femmes.⁵² Les disparités régionales sont marquées, l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et

certaines régions d'Amérique latine affichant les taux de non-scolarisation les plus élevés et les niveaux de compétence les plus faibles. Les conflits et les crises érodent encore davantage la scolarisation et perturbent l'apprentissage. Ces déficits ont de profondes conséquences : l'UNICEF prévient que la crise actuelle de l'apprentissage pourrait coûter aux sociétés environ 21 000 milliards de dollars de revenus sur toute une vie.⁵³

Une éducation de qualité est un droit humain et une pierre angulaire de la réalisation de tous les autres Objectifs de développement durable (ODD). Elle sous-tend la réduction de la pauvreté, la santé, l'égalité des genres et une croissance économique inclusive, mais les progrès sont hésitants.⁵⁴ Le rapport 2024 du Secrétaire général des Nations Unies sur les ODD alerte sur le fait que l'action mondiale demeure insuffisante et que de nouveaux partenaires et modèles de prestation d'éducation sont nécessaires de toute urgence pour garantir que personne ne soit laissé pour compte.⁵⁵ Les coopératives offrent une approche éprouvée, mais sous-utilisée. Ancrées dans la gouvernance démocratique et la participation communautaire, elles intègrent l'éducation et la formation à leurs valeurs fondamentales. Ce faisant, elles proposent des solutions inclusives et locales qui élargissent l'accès, réduisent les inégalités et dotent les individus, en particulier les jeunes, des compétences et des opportunités nécessaires pour s'épanouir en tant qu'apprenants, travailleurs et dirigeants.

LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Le principe coopératif n° 5 impose aux coopératives de « fournir une éducation et une formation à leurs membres, représentants élus, dirigeants et employés » et d'informer le public, en particulier les jeunes et les leaders d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.⁵⁶ Concrètement, cela signifie que l'éducation est au cœur de l'identité coopérative et joue un rôle essentiel dans le renforcement des capacités des individus et des communautés à participer efficacement au développement coopératif et social.

Les coopératives soutiennent l'éducation à tous les âges. Elles offrent des services de garde d'enfants abordables, soutiennent l'enseignement primaire et secondaire et ouvrent des voies vers des études techniques, professionnelles et supérieures. Parallèlement, elles offrent aux adultes un apprentissage tout au long de la vie et une formation professionnelle. Dans certains contextes, les coopératives d'enseignement à domicile permettent aux parents de mutualiser leurs ressources et d'enseigner à leurs enfants lorsque les systèmes publics sont défaillants, tandis que les écoles coopératives privées ou semi-privées étendent

l'éducation coopérative à toutes les étapes de la scolarité. Pour les groupes vulnérables, les écoles gérées par leurs membres et les initiatives de formation garantissent des possibilités d'apprentissage inclusives et communautaires. Grâce à cet engagement holistique, les coopératives comblent non seulement les lacunes en matière de services mais intègrent également la participation démocratique et la solidarité dans l'éducation, permettant aux personnes de s'épanouir en tant qu'apprenants, travailleurs et citoyens actifs.⁵⁷

ÉLARGIR L'ACCÈS ET AUTONOMISER LES JEUNES

Les coopératives améliorent l'accès à l'éducation en touchant les populations mal desservies et en mobilisant des ressources là où les systèmes publics ne le peuvent pas. Elles interviennent dans les zones rurales, les quartiers informels et les régions touchées par les conflits, offrant souvent des lieux d'apprentissage et des services de soutien. Par exemple, les coopératives de producteurs des secteurs de l'agriculture, de la pêche ou de l'artisanat soutiennent fréquemment les écoles locales ou les fonds de bourses

d'études. Les publications de l'OIT soulignent la manière dont les coopératives luttent contre le travail des enfants et le décrochage scolaire : leurs revenus stables, leurs réseaux communautaires et leurs campagnes de sensibilisation contribuent à maintenir les enfants (en particulier les filles) à l'école.⁵⁸ Les coopératives accordent également une priorité déterminante à l'équité. Guidées par les principes coopératifs d'ouverture et de respect de la communauté, les coopératives incluent consciemment les groupes défavorisés et donnent la parole et le soutien aux personnes marginalisées telles que les pauvres, les migrants, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

Des recherches menées par l'OIT montrent que, partout dans le monde, les coopératives de personnes handicapées se spécialisent dans les services accessibles et le renforcement des capacités. Par exemple, aux Philippines, les coopératives de personnes handicapées produisent 10 % du mobilier scolaire du pays dans le cadre d'un programme de marchés publics. Ces coopératives ont formé la Fédération nationale des coopératives de personnes handicapées qui compte aujourd'hui plus de 1 500 membres et propose des prêts, des formations et des services d'orientation professionnelle aux travailleurs handicapés.⁵⁹ Aux États-Unis et en Irlande, les fédérations de coopératives de crédit s'associent à des organisations de personnes handicapées pour former le personnel et améliorer l'accessibilité physique et informationnelle pour les membres en situation de handicap.⁶⁰

Les organisations internationales ont reconnu ce potentiel. Le Rapport mondial sur l'éducation (GEM) de l'UNESCO souligne que les coopératives de groupes vulnérables

(migrants, personnes en situation de handicap, populations autochtones) ont joué un rôle déterminant dans l'offre de formations en alphabétisation et de formations à l'emploi ou aux compétences nécessaires à la vie quotidienne.⁶¹ L'UNICEF et le HCR saluent les programmes de développement des moyens de subsistance coopératifs (comme la coopérative féminine Meryem en Turquie) qui offrent aux réfugiés une formation en milieu professionnel et favorisent leur intégration sociale.⁶² Dans le domaine de l'éducation en milieu rural, les coopératives peuvent favoriser la scolarisation des enfants en réduisant les coûts (grâce à des frais de scolarité subventionnés) et en améliorant les moyens de subsistance (les familles étant ainsi moins dépendantes du travail des enfants).⁶³

Au-delà de l'accès à l'éducation, les coopératives favorisent également l'autonomisation et le développement du leadership des jeunes en leur offrant une plateforme pour s'organiser, acquérir des compétences entrepreneuriales et participer à la prise de décision. Grâce aux structures coopératives, les jeunes apprennent des pratiques de gestion d'entreprise telles que la comptabilité, le marketing et la gouvernance démocratique, tout en gagnant confiance en leur rôle de leaders au sein de leur communauté. [Le Comité des jeunes](#) de l'ACI démontre comment les coopératives permettent aux jeunes de s'exprimer sur le développement local. En combinant formation, mentorat et participation démocratique, les coopératives préparent une génération d'entrepreneurs et de leaders communautaires socialement responsables.



ÉTUDES DE CAS À TRAVERS LE MONDE



Maroc – Coopérative Yasmine Annajah

Fondée en 2018 à Béni Mellal, la coopérative Yasmine Annajah a été créée non seulement comme coopérative mais aussi comme école. Avec 220 enfants accueillis par une équipe de 13 enseignants et du personnel de soutien, elle offre une éducation de qualité aux enfants issus de milieux vulnérables. La coopérative finance également des bourses d'études, renforce les compétences linguistiques et numériques et organise des activités extrascolaires telles que des excursions scientifiques. En démontrant que les coopératives peuvent gérer directement des écoles, Yasmine Annajah présente un modèle communautaire reproductible pour la réalisation de l'ODD 4.

Malaisie – ANGKASA

En collaboration avec le ministère de l'Éducation, [ANGKASA](#) organise les Prix d'excellence des coopératives scolaires (SCEA) qui mettent en lumière la manière dont les coopératives scolaires favorisent l'entrepreneuriat et la participation démocratique. Depuis leur création en 1968, plus de 2 000 coopératives scolaires, comptant 1,6 million de membres, ont prospéré, proposant des services allant des commerces et de l'imprimerie au tourisme et à l'agriculture, certaines générant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 million de ringgits. Ouvertes aux élèves, aux enseignants et au personnel, ces coopératives pratiquent une gouvernance

démocratique par le biais d'assemblées annuelles et d'élections, et bénéficient de formations. En encourageant l'innovation, en contribuant au bien-être des communautés et en encourageant les jeunes entrepreneurs, les coopératives scolaires renforcent le capital humain et les économies locales.⁶⁴

Paraguay – Fédération des coopératives du Paraguay (FECOPAR)

[FECOPAR](#), une fédération de coopératives d'épargne et de crédit, s'associe au ministère de l'Éducation et des Sciences pour intégrer l'éducation coopérative aux programmes scolaires officiels. Grâce à des formations d'enseignants certifiées, un baccalauréat technique en coopératives et des initiatives de laboratoires pour les jeunes, FECOPAR transmet aux élèves de 16 à 18 ans des connaissances et des compétences pratiques en matière de coopération. La fédération organise également des ateliers d'éducation financière avec les universités et gère un comité de jeunes qui forme de jeunes dirigeants coopératifs. Ces programmes renforcent le rôle des coopératives dans les systèmes éducatifs nationaux et préparent les jeunes à devenir à la fois des membres de coopératives et des citoyens actifs.

Kenya – Université coopérative du Kenya (CUK)

[L'Université coopérative du Kenya](#) (CUK) promeut un enseignement de qualité en proposant des formations et des cursus universitaires spécialisés en commerce coopératif, développement communautaire et gestion financière, dotant ainsi les jeunes de compétences pratiques pour l'emploi et l'entrepreneuriat.⁶⁵ Grâce à des partenariats avec des SACCO, des sociétés coopératives et des organismes de réglementation, les étudiants acquièrent une expérience concrète de la gouvernance démocratique, de la planification financière et de la gestion d'entreprise.

En encourageant le leadership des jeunes et en promouvant les valeurs coopératives, la CUK leur permet de devenir des entrepreneurs et des leaders socialement responsables au sein de leurs communautés.



Moshi Co-operative University, from 'MoCU Conducts 14-Day PUVU Training for Co-operative Managers and Accountants in Lindi' (mocuc.ac.tz)

Tanzanie – Université coopérative de Moshi (MoCU)

L'Université coopérative de Moshi (MoCU) intègre les principes coopératifs à l'enseignement supérieur, à la formation à l'entrepreneuriat et à la recherche appliquée, dotant ainsi les étudiants des compétences pratiques nécessaires pour relever les défis du monde réel.⁶⁶ Grâce à des initiatives telles que la Société coopérative d'épargne et de crédit Wazalendo (WSACCO), les étudiants acquièrent une expérience concrète des pratiques coopératives et de l'inclusion financière. En favorisant la pensée critique, le leadership et la participation démocratique, la MoCU prépare ses diplômés à devenir des innovateurs et des défenseurs de la croissance inclusive et du développement durable.

Inde – Université Tribhuvan Sahkari

Fondée en 2025, l'Université Tribhuvan Sahkari (TSU), située dans le Gujarat, est la première université coopérative nationale d'Inde. S'appuyant sur l'héritage de l'Institut de gestion rurale Anand (IRMA), la TSU propose des diplômes et des certificats spécialisés en agroalimentaire, banque coopérative, crédit rural et marketing.⁶⁷ Elle prévoit de former des milliers de professionnels pour répondre à la demande croissante de personnel

qualifié parmi près d'un million de membres de conseils d'administration de coopératives et quatre millions d'employés en Inde. Pôle de recherche, d'innovation et d'élaboration de politiques, la TSU incubera également des start-up coopératives et s'associera à des instituts de formation régionaux pour étendre son rayonnement.



Espagne / Cameroun : Cooperativa Gredos San Diego

Grâce à un projet d'intercoopération lancé en 2017, [la Cooperativa Gredos San Diego \(GSD\)](#) de Madrid s'est associée à des établissements camerounais pour créer un nouvel établissement d'enseignement secondaire. La coopérative a assuré la gestion pédagogique et a conçu conjointement des programmes intégrant les valeurs coopératives tout en favorisant l'égalité des genres en soutenant les mères célibataires. L'école a élargi l'accès à une éducation de qualité dans le diocèse d'Edéa et, en 2025, a obtenu un financement pour 14 années supplémentaires afin de garantir la continuité de l'enseignement. Ceci démontre comment la solidarité coopérative internationale peut contribuer directement à l'ODD 4 tout en renforçant les systèmes éducatifs locaux.

Chili — Éducation numérique et coopérative grâce à Coopeuch

Coopeuch, la plus grande coopérative d'épargne et de crédit du Chili, a placé l'éducation financière et numérique au cœur de sa mission, touchant ses membres et le grand public via des plateformes en ligne, des médias audiovisuels et des programmes ciblés. Son pôle phare, [Coopeuch](#)

[Educa](#), propose des modules sur la budgétisation, l'épargne, les paiements numériques et la planification financière, avec des volets spécialisés comme le programme 60+ Digital pour les seniors. Ce programme a été étendu à [Coopeuch Educa TV](#), une série diffusée à la télévision et en ligne qui explique les principes coopératifs et des sujets financiers, de la finance verte à l'IA. Coopeuch collabore également avec la Pontificia Universidad Católica de Chile pour proposer des cours en ligne gratuits, octroyer des bourses aux enfants de ses membres et promouvoir l'inclusion numérique grâce à son application et son réseau d'agences. En combinant communication de masse, formation formelle et activités communautaires, Coopeuch renforce les compétences financières, promeut les valeurs coopératives et favorise la participation à l'économie numérique.



© Tran Phuc Hai Repowering London

Europe – REScoop.eu Communautés Énergie

REScoop.eu, la fédération européenne des communautés énergétiques, rassemble un réseau croissant de 2 500 coopératives et de 2 millions de citoyens engagés dans une transition énergétique citoyenne. L'éducation est au cœur de sa mission et ses membres appliquent les principes coopératifs pour sensibiliser et développer les compétences en matière de développement durable. En Belgique, la coopérative étudiante [CORE](#) de Louvain développe des projets d'ingénierie sur l'économie circulaire et la consommation énergétique responsable, tout en mobilisant les communautés grâce à des ateliers interactifs tels que l'« Energy Escape Room ». Au Royaume-

Uni, [Repowering London](#) forme des jeunes aux carrières du secteur des énergies vertes, en dotant plus de 150 jeunes de compétences pratiques et en organisant des ateliers pour aider les ménages à comprendre leurs droits énergétiques et à gérer leur consommation. Grâce à des initiatives comme celles-ci, les membres de REScoop.eu démontrent comment les coopératives énergétiques allient innovation, éducation et responsabilisation des jeunes pour promouvoir un apprentissage inclusif et durable.

Philippines – Tagum Cooperative

La Coopérative Tagum gère une « Coopérative Laboratoire » pour les jeunes de moins de 18 ans leur offrant une formation unique à la gouvernance et au fonctionnement des coopératives. Dotée de son propre conseil d'administration des jeunes, de comités et d'une assemblée générale biennale, la coopérative laboratoire offre aux jeunes une expérience pratique de la prise de décision démocratique et de l'éducation financière. En promouvant les valeurs d'épargne, d'épargne et d'autogestion, Tagum pose les bases d'une participation économique responsable et d'un leadership coopératif de demain.

Portugal – CASES : FORMAES et Académie Y.ES

Depuis 2011, CASES dispense le programme de formation [FORMAES](#), dédié à l'économie sociale, proposant des cours en ligne adaptés aux dirigeants, aux salariés et aux bénévoles des coopératives. L'Académie Y.ES, en complément, est une formation immersive de six jours qui initie les jeunes aux principes de l'économie sociale tout en favorisant l'entrepreneuriat. Ensemble, ces initiatives ont touché plus de 500 participants, renforçant leurs compétences, favorisant une éducation inclusive et inspirant l'innovation menée par les jeunes dans le secteur coopératif.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Les inégalités structurelles fondées sur le genre, le handicap, le statut socio-économique, la migration et la géographie continuent d'empêcher de nombreux jeunes d'accéder à l'éducation, tandis que les conflits et les crises climatiques accentuent leur vulnérabilité. Parallèlement, les systèmes éducatifs restent déconnectés des réalités du marché du travail, laissant les diplômés sans perspectives claires d'accès à un emploi décent. Les coopératives contribuent à combler ces lacunes en proposant des solutions communautaires qui reflètent les besoins réels et élargissent les opportunités. Leur gouvernance participative implique les parents, les enseignants et les jeunes dans l'élaboration de l'éducation, tandis que les écoles coopératives, les plateformes numériques et les entreprises démontrent comment l'innovation et la solidarité peuvent créer des environnements d'apprentissage inclusifs. En renforçant l'action et le leadership des jeunes, les coopératives répondent non seulement aux défis immédiats, mais posent également les bases de systèmes éducatifs plus résilients et plus équitables.

APPEL À L'ACTION

Pour exploiter pleinement le potentiel des coopératives dans la réalisation de l'ODD 4, les parties prenantes peuvent prendre les mesures suivantes :



1. Intégrer les coopératives aux stratégies et programmes éducatifs

les ministères de l'Éducation peuvent accréditer et subventionner les écoles, collèges et universités coopératifs, inclure des représentants des coopératives dans les revues du secteur éducatif et intégrer les valeurs coopératives, l'entrepreneuriat et la gouvernance démocratique dans les programmes nationaux.



2. Fournir un soutien financier et technique

les gouvernements et les donateurs peuvent mettre en place des mécanismes de financement pour les écoles, les centres de formation et les programmes de bourses gérés par des coopératives. Les marchés publics pour le mobilier, les uniformes et les services scolaires peuvent être réservés aux coopératives, tandis que des subventions peuvent aider les garderies coopératives à s'intégrer aux systèmes nationaux.



3. Renforcer les passerelles entre l'école et le monde du travail

les instituts techniques coopératifs peuvent être reliés aux dispositifs nationaux d'apprentissage et aux programmes d'emplois verts afin de garantir aux diplômés une insertion dans des moyens de subsistance durables. Des partenariats avec les organisations d'employeurs et de travailleurs peuvent élargir ces opportunités.



4. Renforcer les établissements d'enseignement coopératif

les universités et les collèges coopératifs devraient bénéficier de financements d'amorçage et d'une reconnaissance au sein des systèmes d'enseignement supérieur. Des partenariats avec des institutions telles que l'Université de Mondragon (Espagne) ou l'IRMA (Inde) peuvent favoriser les échanges entre enseignants, les collaborations en matière de recherche et le développement des programmes d'études.



5. Tirer parti des plateformes multipartites

les forums nationaux sur les ODD et les organismes de suivi d'Éducation 2030 peuvent s'élargir pour inclure les coopératives aux côtés des gouvernements, des enseignants et des prestataires privés. Les réseaux internationaux (ACI, COPAC, UNTFSSSE) peuvent organiser le partage de connaissances sur l'éducation coopérative comme l'a montré le récent dialogue ICA-Amériques sur l'éducation (décembre 2024) qui a réuni des dirigeants de plus de 20 pays afin d'harmoniser les efforts en matière d'éducation coopérative.⁶⁸

ODD 5 : PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES





L'ÉGALITÉ DES GENRES est un droit humain fondamental et un pilier essentiel d'un monde pacifique, prospère et durable. Elle sous-tend la réalisation de tous les autres Objectifs de développement durable (ODD) en garantissant à chacun la possibilité de participer pleinement et sur un pied d'égalité à tous les aspects de la vie. Pourtant, malgré des décennies d'engagements mondiaux, les progrès restent inégaux et fragiles. Des obstacles structurels continuent de limiter l'accès aux opportunités économiques, au leadership et à la prise de décision, tandis que les écarts salariaux, la ségrégation professionnelle et la répartition inégale des activités de soin accentuent les disparités, en particulier pour les femmes et les filles. Des crises interconnectées telles que l'instabilité économique, le changement climatique, les conflits et les déplacements de population aggravent encore ces inégalités. Parallèlement, la montée mondiale des mouvements anti-droits menace d'éroder les avancées durement acquises, d'affaiblir les protections et de renforcer les politiques d'exclusion qui freinent les progrès significatifs.

Le rapport 2025 du Secrétaire général des Nations Unies⁶⁹ sur les droits des femmes met en lumière à la fois des avancées significatives et des défis persistants. Si les protections juridiques contre les violences sexistes se sont étendues et que davantage de femmes ont accédé à des postes de direction, des inégalités structurelles profondément ancrées et un sous-investissement chronique dans les initiatives en faveur de l'égalité des genres continuent de freiner les progrès. La demande croissante de services de soins, conjuguée à des réponses politiques inadéquates, pèse encore davantage sur l'indépendance économique des femmes. Alors que la communauté internationale se réunit pour la **69e session de la Commission de la condition de la femme (CSW69)**, marquant les trois décennies écoulées depuis la **Déclaration et le Programme d'action de Beijing**,⁷⁰ l'urgence de trouver des solutions transformatrices n'a jamais été aussi grande.

Le monde n'est actuellement pas sur la bonne voie pour atteindre l'Objectif de développement durable 5 (ODD 5), car les progrès sur des cibles clés telles que l'élimination de la violence, l'égalité des postes de direction et la reconnaissance du travail de soins non rémunéré restent lents et inégaux.⁷¹ Atteindre l'égalité des genres nécessite des approches audacieuses, inclusives et évolutives pour s'attaquer aux obstacles structurels et sociaux persistants.

LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE

Dans un monde où les femmes restent sous-représentées aux postes de direction, de décision et d'entrepreneuriat, les coopératives offrent une alternative performante au modèle économique conventionnel. Leur structure, fondée sur l'adhésion ouverte, la gouvernance démocratique et la propriété partagée, contribue à lever les obstacles structurels à l'autonomisation économique et sociale des femmes. Leur pertinence a été reconnue par les ministres du Travail et de l'Emploi du G7 qui ont affirmé le rôle des coopératives dans la promotion de marchés du travail inclusifs et le renforcement de la résilience économique.⁷²

L'un des principaux atouts du modèle coopératif réside dans sa capacité à accroître l'inclusion financière dans des contextes où les femmes continuent de se heurter à des lois restrictives, à des pratiques de prêt discriminatoires et à des normes sociales profondément ancrées qui limitent l'accès au crédit, à l'épargne et à l'investissement. En mutualisant les ressources et en partageant les risques, les coopératives offrent des mécanismes financiers collectifs qui favorisent l'autonomie, renforcent la résilience et permettent aux femmes d'investir dans leurs moyens de subsistance. Cela génère des retombées bénéfiques pour les familles, les communautés et, plus largement, pour les objectifs de développement.

Les coopératives jouent également un rôle crucial pour garantir des lieux de travail sûrs, dignes et inclusifs en renforçant les protections contre la discrimination, la violence et l'exploitation, comme le souligne la **Déclaration de l'ACI sur le travail décent et contre le harcèlement**.⁷³ De nombreuses coopératives vont plus loin en proposant des formations, du mentorat et des parcours de leadership, notamment dans les secteurs à prédominance masculine comme l'agriculture et l'industrie manufacturière, aidant ainsi les femmes à acquérir des compétences, à prendre confiance en elles et à progresser professionnellement. Conscientes qu'un marché du travail véritablement inclusif doit également valoriser et soutenir les responsabilités familiales des femmes, de nombreuses coopératives adoptent des politiques tenant compte des différences entre les genres, telles que des services de garde d'enfants et des horaires flexibles. D'autres organisent les travailleurs informels du secteur des soins en entreprises formelles, améliorant ainsi la qualité des emplois et développant les services essentiels.

Au-delà de l'inclusion économique, les coopératives favorisent le changement systémique en construisant des réseaux de confiance, de soutien mutuel et d'action collective. Ces réseaux créent des espaces où les femmes, en particulier celles confrontées à l'exclusion sociale ou économique, peuvent se connecter, s'organiser et défendre leurs droits. Grâce au partage d'expériences et à la solidarité, les coopératives contribuent à faire évoluer les normes sociales, à lutter contre la discrimination et à amplifier la voix des femmes au sein des communautés et des institutions. Cette autonomisation collective renforce l'action individuelle et favorise un changement social plus large.

LES COOPÉRATIVES EN ACTION : ÉTUDES DE CAS



La coopérative **Tubusezere⁷⁴** a été fondée en 2012 par un groupe d'anciennes travailleuses du sexe au Rwanda afin de proposer des services de soins et de prévention du VIH et du sida, dispensés par et pour elles. Avec le soutien de la Society for Family Health, les membres ont bénéficié d'une formation à la prestation de services de santé et à la gestion coopérative. Aujourd'hui, la coopérative propose des dépistages des IST et de la tuberculose, des services de planification familiale, la distribution de préservatifs et des séances mensuelles d'information sur le VIH/sida, généralement gratuites ou subventionnées, à ses membres et à d'autres femmes vulnérables. En s'organisant collectivement, la coopérative favorise l'autonomisation des femmes, élargit l'accès aux services de santé essentiels et soutient la réinsertion sociale des personnes marginalisées par la solidarité, la capacité d'agir et l'inclusion économique.

Fondée en 1999 à Agadir, au Maroc, l'**Union des coopératives de Tissaliouine** a autonomisé plus de 1 200 femmes rurales réparties dans six provinces en leur offrant des moyens de subsistance durables grâce à la production et à la vente de produits à base d'argan. Les quatre coopératives d'origine sont devenues 18, augmentant les revenus des femmes, développant

leurs compétences grâce à la formation professionnelle et offrant des emplois stables là où les opportunités étaient rares auparavant. Le succès de l'Union en matière de diversification des produits et d'augmentation de capital reflète son impact plus large : renforcement de l'indépendance économique, de l'inclusion sociale et de la résilience communautaire des femmes des zones marginalisées.



Fondée en 2016, la **coopérative ukrainienne Resew** promeut la réparation et le recyclage des textiles tout en prônant des modes de vie écoresponsables. Initiative portée par des femmes, Resew soutient également les communautés queer et trans en produisant des vêtements confortables et abordables. Au-delà du textile, elle favorise l'éducation coopérative grâce à un jeu de société simulant des défis coopératifs concrets. Après la guerre de 2022, des femmes déplacées se sont réorganisées pour offrir des emplois stables tout en recyclant des uniformes militaires en vêtements du quotidien, alliant durabilité et résilience. Resew continue de défendre activement les droits du travail et l'éducation coopérative au sein des mouvements artistiques, culturels et sociaux en Ukraine.

GEVI Consultants est une coopérative de femmes uruguayennes qui se consacre à la promotion d'une économie verte et inclusive. Fortes de leur expérience et de leurs connaissances techniques dans la conception et la réalisation de projets favorisant le développement

durable, elles contribuent à un impact positif dans le pays et la région en proposant des services complets de conseil technique, de conseil, de recherche et de formation sur des questions environnementales telles que l'économie circulaire, les emplois verts, la gestion des déchets, le changement climatique et la production durable, entre autres. Après avoir mené à bien le processus d'incubation coopérative 2024 via INCUBACOO – une initiative conjointe du MIEM, d'INACOO et de CUDECOOP – GEVI a renforcé son engagement en faveur du développement durable en Uruguay et en Amérique latine, grâce à la collaboration et aux réseaux coopératifs.



Fondée en 2017, **Looms of Ladakh Women Cooperative Ltd.** autonomise plus de 250 artisanes dans 15 villages du Ladakh, en Inde. En organisant les femmes en groupes de productrices et en améliorant leur accès au marché, la coopérative a renforcé l'inclusion économique et les opportunités de leadership. Produisant des articles en pashmina de haute qualité, elle a atteint en 2022-2023 un chiffre d'affaires annuel de 70 000 dollars et poursuit sa croissance. Grâce à des pratiques commerciales éthiques, des partenariats stratégiques et une reconnaissance internationale – notamment grâce à des expositions à Times Square et aux Nations Unies – la coopérative démontre comment les entreprises dirigées par des femmes peuvent promouvoir l'égalité des genres et des moyens de subsistance durables dans les régions reculées.



DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Les coopératives soutiennent depuis longtemps l'autonomisation des femmes mais leur participation demeure inégale selon les secteurs et les régions car les obstacles structurels, les lacunes politiques et les normes sociales, continuent de limiter le leadership et les opportunités économiques des femmes. Historiquement, des lois discriminatoires ont restreint le droit des femmes à posséder des biens, à hériter de terres ou à enregistrer des entreprises – des obstacles qui continuent d'influencer l'accès aux ressources et au soutien aujourd'hui. Dans de nombreux contextes, les femmes sont encore confrontées à des contraintes juridiques et coutumières qui entravent leur capacité à adhérer, à diriger ou à bénéficier des coopératives sur un pied d'égalité.

Si de nombreux pays ont progressé dans la réforme des législations discriminatoires, leur mise en œuvre reste incohérente et les cadres juridiques et politiques favorables ne sont pas toujours mis en pratique. Les résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies et les rapports du Secrétaire général ont systématiquement appelé à l'adoption de lois et de politiques garantissant la participation pleine et égale des femmes aux coopératives avec notamment l'accès à la terre, au financement et aux opportunités d'approvisionnement.⁷⁵ **Au niveau régional, la stratégie pour l'égalité des genres (2020-2025)**⁷⁶ de la Commission européenne promeut l'intégration de la dimension de genre dans les politiques européennes et nationales, bien qu'aucun État membre n'ait encore atteint l'égalité totale. En Afrique, **la stratégie décennale de l'Union africaine pour l'économie sociale et solidaire**⁷⁷ lancée en

2024 fait de la sensibilité au genre un principe directeur, jetant ainsi les bases d'un développement coopératif qui tienne compte des besoins et des contributions des femmes. Un meilleur alignement entre les engagements politiques de haut niveau et la mise en œuvre locale reste cependant nécessaire pour lever les obstacles juridiques et institutionnels persistants.

Les normes socioculturelles continuent de façonner le rôle des femmes au sein des coopératives et limitent souvent leur influence et leur leadership, notamment dans les secteurs ruraux et à prédominance masculine. Dans ces contextes, les coopératives exclusivement féminines offrent des espaces précieux de soutien entre pairs, de renforcement de la confiance et de développement des compétences. Parallèlement, garantir la participation significative des femmes et leur leadership dans les coopératives mixtes est essentiel pour transformer les structures de gouvernance et lutter contre les inégalités profondément ancrées. Une sous-représentation persistante aux postes de direction peut décourager l'adhésion de nouvelles femmes et limiter la portée concrète des valeurs coopératives.

Le manque de données ventilées par genre freine encore davantage les progrès. De nombreuses coopératives et organisations de soutien manquent d'informations précises sur l'adhésion des femmes, leur leadership et leur participation à la formation et à la gouvernance. Lorsque ces données sont collectées, elles ne rendent pas souvent compte de la profondeur ou de la qualité de l'engagement des femmes. Cela affaiblit la responsabilisation, limite l'accès à un financement sensible au genre et entrave l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. De plus, l'éducation et la formation coopératives abordent rarement les obstacles spécifiques au genre, ce qui crée des lacunes dans le développement du leadership et l'autonomisation économique des femmes.

Malgré ces défis, les opportunités émergentes offrent des points de départ clairs pour agir. Les outils et plateformes numériques élargissent l'accès aux marchés et aux services, en particulier pour les femmes en milieu rural et informel.

Le communiqué du B20 de la présidence indienne du G20⁷⁸ en 2023 a souligné la nécessité de politiques d'inclusion financière sensibles au genre, de stratégies d'autonomisation numérique et d'investissements ciblés dans les entreprises dirigées par des femmes. La reconnaissance accrue de l'économie des soins permet aux coopératives de formaliser et d'améliorer les conditions de travail dans les services de soins tout en réduisant la pauvreté temporelle des femmes. Grâce à des investissements stratégiques dans le financement sensible au genre, l'inclusion numérique et l'éducation coopérative inclusive, le modèle coopératif peut jouer un rôle transformateur en comblant les écarts entre les genres et en favorisant des économies plus justes, résilientes et durables.

APPEL À L'ACTION



Les gouvernements devraient réviser les lois coopératives afin de supprimer les obstacles juridiques et économiques, garantir des politiques tenant compte des questions de genre, intégrer l'éducation coopérative dans les cadres nationaux et investir dans des programmes de formation qui renforcent le leadership, l'adhésion et la participation des femmes aux coopératives.



Les institutions financières devraient accroître leurs investissements dans les coopératives par le biais de crédits abordables, de subventions et de mécanismes de financement tenant compte des questions de genre qui élargissent l'accès au capital, en particulier pour les femmes et les groupes marginalisés. Elles devraient également soutenir les initiatives d'éducation financière et de renforcement des capacités adaptées aux membres des coopératives.



Le secteur privé devrait impliquer les coopératives en tant que partenaires clés des chaînes d'approvisionnement inclusives, investir dans les entreprises coopératives dirigées par des femmes, intégrer les coopératives dans les stratégies d'approvisionnement responsable et promouvoir l'inclusion numérique et financière des membres des coopératives.



Les réseaux coopératifs et fédérations de coopératives tant au niveau national que régional, devraient intégrer l'égalité des genres dans leurs structures de gouvernance, accroître la représentation des femmes aux postes de direction⁷⁹ et intégrer une perspective de genre dans leurs politiques et leurs actions. Parmi les approches innovantes,⁸⁰ on peut citer les audits de genre pour évaluer la compatibilité de leurs activités internes et externes avec la dimension de genre ainsi qu'une implication plus active des membres masculins afin de créer davantage d'espaces pour la participation des femmes. Plus généralement, ils doivent exploiter les outils numériques et l'innovation pour améliorer l'accès au marché et créer ainsi des opportunités économiques supplémentaires pour leurs membres actuels et potentiels.



Les agences des Nations Unies et les organisations internationales devraient promouvoir les approches coopératives comme stratégie et outil pratique pour

atteindre l'ODD 5, renforcer les cadres politiques qui soutiennent les coopératives équitables entre les genres, faciliter le partage des connaissances entre les régions et fournir une assistance technique pour améliorer et soutenir le développement coopératif.



Les organisations de la société civile (OSC) et les ONG devraient plaider en faveur de l'égalité des genres dans les coopératives, fournir une assistance technique, proposer des programmes de renforcement des capacités aux femmes membres des coopératives et soutenir les initiatives menées par les coopératives qui favorisent le travail décent et l'autonomisation économique.



Les universités et les instituts de recherche devraient promouvoir la recherche sur le rôle des coopératives dans la réalisation de l'ODD 5, notamment leur impact sur l'autonomisation économique des femmes, leur leadership et leur accès à un travail décent. Les établissements d'enseignement devraient intégrer les modèles coopératifs dans leurs programmes et soutenir la collecte de données ventilées par genre afin d'éclairer les politiques fondées sur des données probantes et de suivre les progrès vers l'égalité des genres.

Les coopératives sont de puissants moteurs de l'égalité des genres, favorisant l'inclusion économique, la gouvernance démocratique et l'indépendance financière. En offrant un accès équitable aux ressources, à la prise de décision et aux opportunités d'emploi, elles contribuent à des économies plus inclusives et durables. Cependant, Libérer leur plein potentiel nécessite cependant des réformes structurelles, des investissements accrus et un engagement fort de toutes les parties prenantes, y compris du mouvement coopératif lui-même.

Il est temps d'agir. Investir dans les coopératives n'est pas seulement un impératif moral ; c'est une nécessité stratégique pour bâtir des économies résilientes et inclusives qui favorisent l'égalité des genres à grande échelle. Dans le cadre de l'Année internationale des coopératives (AIC), cette note souligne la nécessité de renforcer les politiques, les partenariats et les investissements dans les entreprises coopératives qui génèrent des progrès significatifs. Reconnaître et soutenir les coopératives comme des acteurs clés du développement durable sera essentiel pour garantir un avenir plus juste et plus équitable.



ODD 6 : EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT





L'ACCÈS À UNE EAU POTABLE ET À DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT EST UN DROIT HUMAIN FONDAMENTAL ET UN PRÉALABLE À LA SANTÉ, À LA DIGNITÉ, À LA DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.

Les progrès accomplis sur l'Objectif de développement durable (ODD) 6 sous tendent les avancées réalisées dans l'ensemble de l'Agenda 2030 influençant les résultats liés à la sécurité alimentaire, à la santé publique, à l'éducation, à l'égalité des genres, à la réduction de la pauvreté et à la résilience climatique. Pourtant, malgré des gains notables ces dernières décennies, le monde est loin d'être sur la bonne voie pour atteindre l'ODD 6 d'ici à 2030. En 2024, 74 % de la population mondiale seulement avait accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité, 58 % à des services d'assainissement gérés en toute sécurité et 80 % à des installations d'hygiène de base. Cela laisse environ 2,2 milliards de personnes sans accès à une eau potable gérée en toute sécurité, 3,4 milliards sans assainissement géré en toute sécurité et 1,7 milliard sans services d'hygiène de base.⁸¹ Une décennie après l'adoption du programme 2030, les progrès ne s'accroissent pas au rythme requis. Au vu des tendances actuelles, l'écart entre les niveaux de service existants et les cibles de l'ODD 6 continue de se creuser et le cycle de rapport 2025 confirme que l'objectif reste hors trajectoire pour pratiquement tous les indicateurs.

Le défi dépasse la seule question de l'accès aux services domestiques. Les progrès en matière de qualité de l'eau et de protection des écosystèmes restent insuffisants. Seuls 58 % des eaux usées domestiques sont traitées en

toute sécurité, ce qui entraîne le rejet continu de volumes importants d'eaux usées non traitées dans les rivières, les lacs et les écosystèmes côtiers, compromettant les avancées vers la cible 6.3 des ODD. Les écosystèmes d'eau douce se dégradent dans de nombreuses régions, plus de 60 % des pays d'Asie centrale, d'Asie du Sud Est et d'Afrique subsaharienne signalant au moins un type d'écosystème d'eau douce dégradé. La baisse des niveaux des eaux de surface dans 364 bassins fluviaux a touché environ 93 millions de personnes faisant peser des risques considérables sur la sécurité hydrique et la santé des écosystèmes tout en entravant les progrès vers la cible 6.6.⁸²

De même, la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) demeure incomplète : le niveau d'application mondial n'atteint que 57 % et les tendances actuelles suggèrent que la mise en œuvre complète pourrait ne pas être réalisée avant 2049.⁸³ Parallèlement, plus de 2,7 milliards de personnes vivent dans des pays confrontés à un stress hydrique sévère, ce qui met en évidence les pressions croissantes qui s'exercent sur des ressources en eau douce limitées. Bien que les solutions technologiques à nombre de ces défis existent déjà, les principaux obstacles au progrès sont de plus en plus institutionnels plutôt que techniques. Des dispositifs de gouvernance fragmentés, un financement insuffisant et mal coordonné, une appropriation locale limitée et une participation faible des parties prenantes continuent de freiner la mise en œuvre. L'engagement communautaire demeure particulièrement sous doté. Si 92 % des pays déclarent disposer de mécanismes formels de participation pour les services d'eau potable et d'assainissement en milieu rural, seuls 41 % signalent des niveaux élevés de participation en pratique, et à peine 9 % indiquent que des ressources financières suffisantes sont disponibles pour soutenir un engagement communautaire véritable.⁸⁴

Accélérer les progrès vers l'ODD 6 exigera donc non seulement une augmentation des investissements mais aussi des approches plus inclusives et ancrées localement en matière de gouvernance, de financement et de prestation des services d'eau et d'assainissement. Cela est particulièrement important dans les zones rurales, périurbaines et les zones d'habitat informel où les modèles classiques fondés sur les opérateurs de réseau ont souvent eu du mal à assurer une couverture durable et équitable.

DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE ET ÉTUDES DE CAS

La force du modèle coopératif réside dans sa capacité à combiner propriété communautaire et prestation de services professionnelle. Les usagers étant aussi les propriétaires, les investissements sont orientés vers la qualité du service,

l'accessibilité financière et la durabilité à long terme plutôt que vers la rémunération d'actionnaires. Cette configuration institutionnelle permet de lever directement plusieurs des obstacles identifiés dans les rapports de suivi 2025 de l'ODD 6 en particulier la faible participation locale, la gouvernance fragmentée et le financement insuffisant des systèmes communautaires d'eau et d'assainissement.

Contrairement aux modèles conventionnels de prestation de services qui peinent souvent à atteindre les zones rurales dispersées, les communautés périurbaines et les populations mal desservies, les coopératives sont ancrées au sein même des communautés qu'elles servent. Leurs structures de gouvernance démocratique permettent aux habitants de participer directement à la planification, au financement, à la gestion et au suivi des services d'eau et d'assainissement, renforçant ainsi un fort sentiment d'appropriation et de responsabilité collective. En conséquence, les coopératives ont démontré de manière constante leur capacité à fournir des solutions d'eau et d'assainissement durables, inclusives et résilientes dans des contextes où les systèmes publics centralisés ou les prestataires privés n'ont pas été en mesure – ou n'ont pas souhaité – opérer efficacement.

Élargir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement



@SAGUAPAC

Un exemple notable est la Santa Cruz Public Services Cooperative ([SAGUAPAC](#)) située à Santa Cruz de la Sierra, en Bolivie, largement reconnue comme l'une des coopératives de distribution d'eau les plus performantes au monde. Fondée en 1979, SAGUAPAC fournit des services d'eau potable et d'assainissement à plus de 1,9 million de personnes grâce à un vaste réseau d'infrastructures d'eau et d'égouts en constante expansion. Fonctionnant selon un modèle de gouvernance démocratique et sous la supervision de ses membres, la coopérative atteint constamment des niveaux de qualité de service et de couverture comparables, et souvent supérieurs,

à ceux de nombreuses régies publiques ou opérateurs privés en Amérique latine. Grâce à des investissements soutenus dans la production d'eau, le traitement des eaux usées, l'extension du réseau et les technologies modernes permettant d'optimiser l'usage de l'eau, ainsi qu'à des campagnes d'éducation environnementale promouvant une consommation responsable, SAGUAPAC a considérablement élargi l'accès à une eau potable sûre et à l'assainissement tout en protégeant les ressources en eau et en réduisant la pollution environnementale. Son modèle a amélioré la santé publique, soutenu le développement économique dans l'une des zones urbaines à la croissance la plus rapide de Bolivie et apporté une contribution substantielle à la réalisation des cibles 6.1 (eau potable sûre et abordable) et 6.2 (assainissement et hygiène adéquats) des ODD établissant la coopérative comme un leader régional de la fourniture durable de services d'eau et d'assainissement.

Les pays nordiques offrent certains des exemples les plus aboutis de participation coopérative à la prestation de services d'eau, démontrant comment des modèles fondés sur la propriété communautaire peuvent compléter les services publics et contribuer à l'accès universel à une eau potable sûre et à l'assainissement. En Finlande, plus de 1 400 coopératives d'eau fournissent des services d'eau potable et d'assainissement à des communautés rurales situées hors de portée des réseaux municipaux. Bon nombre de ces coopératives ont évolué pour devenir des opérateurs professionnels, couvrant des municipalités entières et les zones rurales environnantes, desservant dans certains cas jusqu'à 99 % de la population locale. Leur réussite a été soutenue par un cadre législatif favorable, une assistance technique et des réseaux coopératifs tels que l'Association des coopératives d'eau finlandaises (SVOSK), créée en 2009 pour offrir formation, partage de connaissances et coordination sectorielle.⁸⁵ L'expérience finlandaise montre comment des entreprises détenues par leurs membres peuvent fournir des services d'eau de haute

qualité, abordables et durables, tout en maintenant une forte responsabilité locale et une gestion à long terme des infrastructures

Le Danemark s'appuie, de manière similaire, sur un système d'eau fortement décentralisé dans lequel environ 2 500 coopératives d'eau détenues par les usagers fournissent des services aux petites villes et aux zones rurales, contre un peu plus de 100 services municipaux desservant les grands centres urbains. Soutenues par leur fédération nationale, *Danske Vandværker*, ces coopératives bénéficient d'un appui technique, juridique, financier et managérial qui leur permet de maintenir des normes de service élevées et de respecter des exigences strictes en matière de qualité de l'eau.⁸⁶ Ensemble, les expériences de la Finlande et du Danemark illustrent la manière dont les systèmes coopératifs de distribution d'eau peuvent efficacement élargir l'accès à une eau sûre, renforcer la participation communautaire et garantir la pérennité des infrastructures hydrauliques. Elles offrent des exemples précieux de la manière dont les entreprises coopératives peuvent contribuer à la réalisation de l'ODD 6, en particulier dans les zones rurales et mal desservies où les modèles centralisés de prestation de services rencontrent des défis opérationnels et financiers.

De même, au Chili, la [Fédération des coopératives de services d'assainissement](#) (FESAN) soutient des dizaines de coopératives membres qui fournissent collectivement des services d'eau et d'assainissement à plus de 60 000 personnes dans des communautés rurales et semi-rurales. À la suite de séismes majeurs et de catastrophes naturelles, les membres des coopératives ont travaillé ensemble à la reconstruction des infrastructures endommagées, notamment les installations de traitement des eaux usées et les lagunes d'épuration écologique. Cette approche collective a renforcé la résilience tout en garantissant la continuité des services essentiels pour les populations touchées.



@Fesan

En Côte d'Ivoire, de nombreuses communautés de producteurs de cacao continuent de faire face à un accès limité à l'eau potable, malgré leur rôle central dans la production mondiale de cacao. La Société coopérative des éco-agriculteurs modernes de Méagui (ECAMOM), créée en 2006 dans le sud-ouest du pays, montre comment les coopératives peuvent relever ce défi grâce à des investissements communautaires. En tant que coopérative certifiée Fairtrade, ECAMOM a investi de manière stratégique sa prime Fairtrade dans des infrastructures hydrauliques notamment en installant 5 forages desservant les villages de Sokoura, Assemiankro, Bolendrikro, Kouakouemikro et Felixkro.⁸⁷

À mesure que la coopérative est passée d'environ 300 membres à près de 3 800 membres en 2022, ces investissements ont considérablement amélioré l'accès à l'eau potable pour les membres de la coopérative, leurs familles et les écoles locales. Cette initiative a réduit l'incidence des maladies hydriques, amélioré l'hygiène et la santé publique, et allégé la charge pesant sur les femmes et les enfants qui consacraient auparavant beaucoup de temps à la collecte de l'eau, permettant ainsi une meilleure fréquentation scolaire et une plus grande participation aux activités génératrices de revenus.⁸⁸ L'expérience d'ECAMOM illustre comment les coopératives peuvent mobiliser des ressources partagées pour fournir des services essentiels, renforcer la résilience communautaire et faire progresser les cibles ODD 6.1 (eau potable sûre et abordable) et 6.2 (assainissement et hygiène adéquats), tout en contribuant au développement rural plus large.



De la même manière, l'Inde met à profit son vaste réseau coopératif pour renforcer la sécurité hydrique rurale en élargissant le rôle des Sociétés coopératives de crédit agricole primaire (PACS). Traditionnellement axées sur le crédit agricole et les services aux exploitations, les PACS sont de plus en plus désignées comme Paani Samitis (comités de l'eau) dans le cadre de la Mission Jal Jeevan du gouvernement indien prenant ainsi la responsabilité de l'exploitation et de la maintenance des systèmes d'alimentation en eau potable par canalisation des villages. Cette approche s'appuie sur des institutions communautaires existantes et de confiance plutôt que sur la création de nouvelles structures de gouvernance, renforçant l'appropriation locale et améliorant la durabilité à long terme des services d'eau en milieu rural.



@Fesan

L'initiative s'est rapidement développée depuis 2023. Les données gouvernementales indiquent que le nombre de PACS identifiées pour gérer les systèmes d'approvisionnement en eau en milieu rural est passé de 596 (réparties dans six États au début de la mise en œuvre) à 1 381 (réparties dans 12 États et territoires de l'Union) à la fin de 2023, pour atteindre 1 833 (réparties dans 16 États et territoires de l'Union) en 2024. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une réforme plus large du secteur coopératif, au titre de laquelle le

ministère de la Coopération a introduit des statuts types permettant aux PACS de se transformer en sociétés coopératives de crédit agricole primaire polyvalentes (MPACS) ; ce statut leur permet d'exercer plus de 25 activités économiques et de services à la communauté, notamment dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Entre février 2023 et avril 2025, près de 19 600 nouvelles coopératives polyvalentes PACS, laitières et de pêche ont été enregistrées dans le cadre d'un objectif national visant à créer 200 000 nouvelles coopératives polyvalentes sur cinq ans. En intégrant la gestion de l'eau au sein de coopératives villageoises disposant de systèmes de gouvernance établis et d'une forte confiance communautaire, l'Inde renforce la durabilité des infrastructures hydrauliques rurales tout en donnant aux communautés locales les moyens de gérer des services publics essentiels. L'initiative montre comment les coopératives peuvent constituer des partenaires institutionnels efficaces pour faire progresser la cible 6.b des ODD qui vise à renforcer la participation des communautés locales à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement, tout en contribuant à l'accès universel à une eau potable sûre et fiable.

Améliorer l'assainissement, la gestion des déchets et la santé publique

Les coopératives contribuent également à la cible 6.3 des ODD en améliorant l'assainissement, en prévenant la pollution et en gérant les déchets. Dans de nombreux pays en développement, les coopératives de récupérateurs de déchets sont devenues des acteurs essentiels pour empêcher les déchets solides de se retrouver dans les cours d'eau, les systèmes de drainage et les environnements urbains.

La coopérative SWaCH ([Solid Waste Collection and Handling](#)) de Pune, en Inde, en est un exemple majeur ; il s'agit d'une coopérative détenue

par ses travailleurs — plus de 4 000 récupérateurs de déchets — qui assure la collecte des déchets en porte-à-porte auprès d'environ un million de foyers. En récupérant et en recyclant près de 83 000 tonnes de déchets par an, SWaCH réduit considérablement la pollution environnementale et empêche de grandes quantités de déchets de finir dans les rivières, les cours d'eau et les décharges. La coopérative mène également des campagnes de sensibilisation auprès de la population sur l'assainissement, l'hygiène menstruelle et le compostage, générant ainsi des retombées positives tant pour l'environnement que pour la santé publique, tout en créant des moyens de subsistance dignes pour des milliers de travailleurs à faible revenu, en particulier des femmes.

En Colombie, la coopérative de travailleurs [Planeta Verde](#) a montré comment des approches coopératives de gestion des déchets peuvent simultanément améliorer les résultats environnementaux et créer de l'emploi. En organisant la collecte des déchets, le recyclage et des activités d'éducation à l'environnement, la coopérative a réduit la pollution locale tout en créant des opportunités de revenus stables pour des travailleurs qui évoluaient auparavant dans le secteur informel. De telles initiatives illustrent la manière dont les coopératives contribuent à la fois à l'amélioration des environnements d'assainissement et à un développement économique inclusif.

Protection des sources d'eau et des écosystèmes d'eau douce

Au-delà de la prestation de services, les coopératives contribuent de plus en plus à la protection des écosystèmes d'eau douce et des sources d'eau, soutenant ainsi la cible 6.6 des ODD. Ce rôle devient d'autant plus important que le changement climatique, la dégradation des terres et

Au Costa Rica, la coopérative d'électrification rurale Coopesantos R.L. est devenue un acteur reconnu de la conservation des bassins versants. Grâce à des investissements financés par ses propres revenus, Coopesantos a acquis et protégé environ 237 hectares de terres entourant des sources d'eau essentielles qui approvisionnent plus de 33 000 résidents ruraux. La coopérative a également coordonné la plantation de plus de 60 000 arbres autour des sources et des zones de recharge, contribuant à améliorer la qualité de l'eau, à renforcer la recharge des nappes phréatiques et à accroître la résilience face aux sécheresses liées au climat.⁸⁹

En Éthiopie, [l'Union des coopératives de producteurs de café d'Oromia](#) montre comment les coopératives agricoles peuvent contribuer à la sécurité hydrique tout en améliorant les conditions de vie en milieu rural. Les revenus générés par la commercialisation du café et la création de valeur ont été réinvestis dans des projets de développement communautaire, notamment la construction de 56 stations d'approvisionnement en eau potable desservant les communautés caféières.⁹⁰ Ces investissements ont réduit le temps que les femmes et les enfants consacraient à la collecte de l'eau, d'améliorer les conditions sanitaires, d'accroître la fréquentation scolaire et de renforcer la productivité économique locale. Cet exemple illustre comment les coopératives de producteurs peuvent transformer les gains économiques en bénéfices sociaux et environnementaux plus larges.

Renforcement des moyens de subsistance et de la résilience communautaire

L'impact des coopératives dépasse les seules infrastructures et les résultats environnementaux. En favorisant l'appropriation locale, en créant des emplois et en maintenant les ressources au sein des communautés, les coopératives

renforcent la résilience et améliorent les moyens de subsistance. Les coopératives d'usagers de l'eau réduisent la charge financière liée à des services peu fiables, améliorent la productivité agricole grâce à un accès à l'eau plus sûr et soutiennent le développement économique local. Les coopératives de gestion des déchets créent des milliers d'emplois tout en améliorant l'assainissement et la qualité de l'environnement. Les coopératives de producteurs réinvestissent souvent leurs excédents dans les infrastructures hydrauliques, les écoles, les établissements de santé et les projets de restauration des écosystèmes qui bénéficient à l'ensemble des communautés.

À travers l'Amérique, l'Afrique, l'Asie et l'Europe, ces expériences montrent que les coopératives ne sont pas de simples prestataires alternatifs de services. Ce sont des mécanismes institutionnels par lesquels les communautés organisent l'action collective, mobilisent les ressources locales et veillent à ce que les systèmes d'eau et d'assainissement demeurent réactifs, responsables et durables dans le temps. Leur contribution est particulièrement importante dans les régions où les modèles de prestation classiques rencontrent des difficultés persistantes pour atteindre les populations vulnérables.

Alors que les gouvernements cherchent à accélérer les progrès vers l'ODD 6, les entreprises coopératives offrent une voie pratique et éprouvée pour étendre l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, améliorer la gestion environnementale, renforcer la participation communautaire et améliorer les moyens de subsistance de millions de personnes. Pourtant, malgré ces avancées, leur contribution demeure largement absente des cadres mondiaux de suivi et de financement. Une meilleure reconnaissance et un soutien accru aux approches coopératives pourraient ainsi permettre des progrès supplémentaires significatifs vers l'accès universel et équitable à l'eau et à l'assainissement d'ici 2030.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Les expériences des coopératives actives dans l'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la production à travers le monde montrent que les coopératives peuvent constituer des vecteurs efficaces pour étendre l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, améliorer la gestion des ressources hydriques, protéger les écosystèmes et renforcer la résilience des communautés. Pourtant, malgré leurs contributions avérées, les coopératives restent sous utilisées dans les efforts nationaux et mondiaux visant à atteindre l'ODD 6. Leur potentiel est limité non par les caractéristiques du modèle lui-même, mais par des obstacles juridiques, financiers, institutionnels et informationnels qui les empêchent d'opérer, de se développer et d'attirer des investissements dans des conditions équitables par rapport aux prestataires publics et privés.

Beaucoup de ces obstacles découlent de cadres politiques et réglementaires conçus autour de services publics centralisés ou d'entreprises à capitaux privés qui ne reconnaissent pas suffisamment les entreprises appartenant à la communauté. En conséquence dans de nombreux pays et localités les coopératives sont souvent traitées comme des exceptions plutôt que comme des partenaires légitimes dans la gouvernance de l'eau et la prestation de services. S'attaquer à ces contraintes représente une opportunité importante pour accélérer les progrès vers l'ODD 6 tout en faisant progresser l'engagement plus large en faveur d'un développement inclusif, participatif et porté localement.

Reconnaissance juridique limitée et cadres habilitants : dans de nombreux pays, la législation sur l'eau, l'assainissement, les eaux usées et la gestion des déchets ne reconnaît pas explicitement les coopératives comme prestataires de services éligibles. Les lois sur les coopératives, lorsqu'elles existent, sont souvent obsolètes ou déconnectées des réglementations sectorielles spécifiques régissant les services d'eau et d'assainissement. Cela crée une incertitude concernant les licences, les droits d'utilisation de l'eau, la propriété des infrastructures, les contrats de service et la supervision réglementaire. Dans certains cas, les coopératives sont dans l'incapacité d'obtenir les autorisations requises pour opérer légalement ou d'accéder aux programmes d'investissement publics, peu importe leur capacité à fournir des services.

Créer un environnement juridique favorable est donc une première étape cruciale. Les gouvernements peuvent renforcer la participation des coopératives en actualisant la législation sur l'eau, l'assainissement et les coopératives afin de reconnaître explicitement les coopératives comme des opérateurs de services légitimes, capables de posséder et de gérer des infrastructures, de détenir des licences et des permis, de conclure des contrats de service et de participer à des partenariats public privé communautaires.

Accès limité au financement et aux investissements : l'accès au financement reste l'un des obstacles les plus importants auxquels sont confrontées les coopératives du secteur de l'eau. Les infrastructures d'eau et d'assainissement exigent des investissements initiaux substantiels et un financement de maintenance à long terme ; pourtant la plupart des mécanismes de financement sont conçus pour de grandes régions ou des entreprises privées disposant de garanties et d'une capacité d'emprunt importantes. Les coopératives de petite et de moyenne taille peinent souvent à accéder à des crédits abordables, à des prêts à long terme, à des garanties ou à des capitaux d'investissement, même lorsqu'elles ont de solides antécédents de remboursement et un soutien communautaire démontré.

Ce déficit de financement est particulièrement aigu dans les zones rurales et périurbaines mal desservies où les coûts d'exploitation sont élevés et les revenus des ménages faibles. Sans soutien financier adéquat, les coopératives peuvent avoir du mal à étendre la couverture, à moderniser les infrastructures, à adopter de nouvelles technologies ou à maintenir la qualité du service dans la durée. Des mécanismes de financement dédiés, notamment des dispositifs de financement mixte, des fonds de garantie, des lignes de crédit concessionnelles, des fonds rotatifs et des subventions pour les infrastructures communautaires, pourraient contribuer à débloquer les investissements coopératifs tout en garantissant l'accessibilité financière pour les populations vulnérables.

Obstacles liés aux marchés publics et à la contractualisation : même lorsque les coopératives sont juridiquement reconnues, les systèmes de passation des marchés publics et de contractualisation favorisent souvent les grands prestataires commerciaux. Les exigences des appels d'offres reposent couramment sur des seuils de chiffre d'affaires, des spécifications techniques et des tailles de contrats difficiles à atteindre pour les entreprises communautaires. Par conséquent, les coopératives sont fréquemment exclues des contrats de services municipaux, des conventions de gestion déléguée et des programmes de développement d'infrastructures, malgré leur solide connaissance locale et leur capacité opérationnelle avérée.

La réforme des cadres de passation des marchés constitue une opportunité importante pour élargir la participation. Les gouvernements et les régions peuvent créer des mécanismes d'achat qui reconnaissent les caractéristiques spécifiques des entreprises communautaires, notamment des lots de contrats plus petits, des fenêtres réservées aux prestataires communautaires, des accords cadres et des critères d'évaluation valorisant la responsabilité locale, l'impact social et la participation communautaire aux côtés des considérations financières.

Contraintes de capacité et besoins en appui technique : de nombreuses coopératives fonctionnent efficacement malgré un accès limité à l'appui technique, à la formation

et aux services professionnels. Les petits prestataires rencontrent souvent des difficultés pour satisfaire des exigences de plus en plus complexes liées au suivi de la qualité de l'eau, au traitement des eaux usées, au reporting numérique, à la certification des opérateurs, à la gestion des actifs, à la planification de la résilience climatique et à la conformité réglementaire. Ces difficultés peuvent limiter l'accès au financement, à l'octroi de licences et aux opportunités d'expansion.

Renforcer la capacité des coopératives représente une opportunité d'investissement à fort impact. Les gouvernements, les partenaires au développement, les universités et les fédérations de coopératives peuvent soutenir la création de centres d'assistance technique, de plateformes de services partagés, de pôles d'appui régionaux et de programmes de formation permettant aux coopératives d'accéder à l'expertise, de réduire leurs coûts d'exploitation et de satisfaire aux normes réglementaires. Les expériences de la SVOSK en Finlande et de Danske Vandværker au Danemark démontrent la valeur des réseaux d'appui coopératif pour renforcer la qualité des services et la durabilité à long terme.

Exclusion de la gouvernance de l'eau et de la prise de décision : bien que les coopératives soient des institutions

intrinsèquement participatives, elles sont souvent absentes des structures formelles de gouvernance de l'eau. Dans de nombreux pays, elles sont sous représentées dans les organismes de bassin versant, les instances de gestion des ressources en eau, les plateformes nationales de coordination eau, assainissement et hygiène (EAH), les consultations réglementaires et les processus d'examen des ODD. Cette exclusion limite les possibilités de contribuer par des connaissances locales, d'influencer les décisions politiques et de défendre les besoins des communautés qu'elles servent.

L'absence des coopératives dans les forums de prise de décision est particulièrement problématique compte tenu de l'accent mis par la cible 6.b des ODD (coopération et participation) sur la participation communautaire à la gestion de l'eau et de l'assainissement. Une plus grande inclusion des coopératives dans les mécanismes de gouvernance renforcerait non seulement la participation démocratique, mais améliorerait aussi l'efficacité des politiques en intégrant l'expérience pratique des prestataires de terrain. Les gouvernements peuvent soutenir cet objectif en garantissant la représentation des coopératives dans les conseils de bassin versant, les mécanismes de coordination EAH et les processus nationaux d'examen des ODD.

MANQUE DE DONNÉES ET INVISIBILITÉ STATISTIQUE

Bien qu'elles desservent des millions de personnes dans le monde, les coopératives restent largement invisibles dans les statistiques nationales et mondiales sur l'eau. La plupart des systèmes de suivi ne distinguent pas les prestataires selon leur mode de propriété ou de gouvernance, ce qui rend difficile la quantification de la contribution des coopératives à l'accès à l'eau, à la couverture en assainissement, au traitement des eaux usées, à la protection des bassins versants et aux autres résultats liés à l'ODD 6. En conséquence, les réalisations des coopératives sont souvent méconnues dans la planification nationale, l'élaboration des politiques et les processus d'allocation des ressources.

Cette invisibilité statistique a des conséquences importantes. Ce qui n'est pas mesuré est difficile à soutenir, à reproduire ou à financer. Améliorer la collecte de données sur la prestation de services par les coopératives renforcerait l'élaboration de politiques fondées sur des preuves et offrirait une image plus claire des acteurs divers contribuant à l'ODD 6. Les gouvernements peuvent combler cette lacune en intégrant des catégories de propriété et de gouvernance dans les systèmes d'information EAH, les registres des services publics et les cadres nationaux

de suivi, tandis que les agences internationales peuvent encourager des approches similaires dans les mécanismes mondiaux de reporting des ODD.

APPEL À L'ACTION

Les éléments présentés dans ce document montrent que les coopératives contribuent déjà de manière significative à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement, à la gestion des eaux usées, à la protection des bassins versants et à la résilience des communautés dans des contextes sociaux, économiques et environnementaux variés. Des coopératives d'eau en Finlande et en Bolivie aux coopératives d'assainissement en Inde et aux initiatives de gestion des bassins versants au Costa Rica et en Éthiopie, les coopératives ont démontré leur capacité à fournir des solutions durables, inclusives et responsables au niveau local là où les approches conventionnelles peinent souvent à le faire. Libérer leur plein potentiel nécessite des actions politiques délibérées pour créer un environnement propice permettant aux entreprises coopératives d'opérer, d'investir, d'innover et de se développer. Les gouvernements, les partenaires au développement, les institutions financières, les agences des Nations unies et les organisations coopératives devraient donc donner la priorité aux actions suivantes :



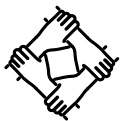
1. Établir des cadres juridiques et réglementaires favorables

Les gouvernements devraient revoir et moderniser la législation sur l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets, ainsi que la législation relative aux coopératives, afin de reconnaître explicitement les coopératives comme prestataires de services éligibles et partenaires dans la gouvernance de l'eau. Les coopératives devraient pouvoir obtenir des licences d'exploitation, accéder aux droits d'usage de l'eau, posséder et gérer des infrastructures, conclure des contrats de service et participer à des partenariats public privé communautaires à égalité avec les autres prestataires. Une reconnaissance juridique claire constitue la base sur laquelle reposent l'investissement, l'extension des services et la durabilité à long terme.



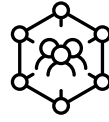
2. Accroître l'accès au financement et à l'investissement

Les gouvernements, les banques de développement, les bailleurs de fonds et les investisseurs à impact devraient mettre en place des mécanismes de financement dédiés, adaptés aux besoins des entreprises coopératives. Ceux-ci devraient inclure des dispositifs de financement mixte, des fonds de garantie, des prêts concessionnels, des lignes de crédit renouvelables et des programmes de subventions soutenant le développement des infrastructures, la modernisation des systèmes, l'adaptation au climat et l'extension des services. Les cadres de financement devraient également intégrer des mesures d'accessibilité financière afin de garantir que les coopératives desservant des communautés à faibles revenus et marginalisées puissent rester viables sur le plan financier tout en maintenant l'accès universel.



3. Réformer les mécanismes de passation de marchés et de partenariat

Les systèmes de passation des marchés publics et de contractualisation devraient être adaptés pour reconnaître les caractéristiques et les atouts spécifiques des entreprises à propriété communautaire. Des lots de contrats plus petits, des fenêtres réservées aux prestataires communautaires, des accords cadres et des critères d'évaluation valorisant l'impact social, la participation communautaire et la responsabilité locale permettraient aux coopératives de concourir équitablement pour les opportunités de prestation de services et de gestion des infrastructures. De telles réformes élargiraient le vivier de prestataires compétents et renforceraient l'appropriation locale des résultats du développement.



4. Renforcer les capacités techniques et les systèmes d'appui aux coopératives

L'investissement dans le développement des capacités est essentiel pour permettre aux coopératives de répondre aux exigences techniques, environnementales et réglementaires en constante évolution. Les gouvernements et les partenaires au développement devraient soutenir des plateformes nationales et régionales d'assistance technique fournissant formation, certification, systèmes de reporting numérique, services de laboratoire, planification de la résilience climatique et appui opérationnel. Les fédérations de coopératives et les organisations faitières devraient être renforcées pour fournir des services partagés, faciliter l'apprentissage entre pairs et promouvoir l'innovation dans l'ensemble du secteur.



5. Assurer la représentation des coopératives dans la gouvernance de l'eau

Les coopératives devraient disposer d'une place formelle dans les processus de gouvernance et de prise de décision relatifs à l'eau. Les gouvernements devraient inclure des représentants coopératifs dans les organismes de bassin versant, les plateformes d'usagers de l'eau, les mécanismes de coordination WASH, les consultations réglementaires et les processus nationaux d'examen des ODD. En tant qu'institutions démocratiques et communautaires, les coopératives offrent un canal direct de participation citoyenne et de connaissance locale, contribuant à une gouvernance de l'eau plus inclusive, responsable et efficace.



6. Rendre visibles les contributions des coopératives dans le suivi et le reporting des ODD

Les systèmes nationaux et mondiaux de suivi devraient reconnaître et mesurer les contributions des entreprises coopératives à l'ODD 6. Les gouvernements devraient intégrer des catégories de propriété et de gouvernance dans les registres des services publics, les systèmes d'information WASH et les cadres de reporting sectoriels, tandis que les agences des Nations unies et les organisations internationales devraient encourager l'inclusion des données coopératives dans les processus de suivi des ODD. De meilleures données amélioreront l'élaboration des politiques, attireront les investissements, renforceront la responsabilité et permettront la reproduction et la montée en échelle des modèles coopératifs performants.



7. Promouvoir les coopératives comme partenaires de la résilience climatique et de la gestion de l'eau

Alors que le changement climatique accroît la pression sur les ressources en eau douce, les gouvernements et les partenaires au développement devraient tirer parti de la capacité des coopératives à soutenir la protection des bassins versants, la restauration des écosystèmes, la gestion durable de l'eau et l'adaptation au climat. Les coopératives sont particulièrement bien placées pour mobiliser l'action collective au niveau local, ce qui en fait des partenaires précieux pour renforcer la résilience des communautés et préserver les ressources en eau pour les générations futures.

Les obstacles qui limitent la participation des coopératives à la mise en œuvre de l'ODD 6 ne sont pas des fatalités structurelles ; ce sont des choix politiques qui peuvent être modifiés. La reconnaissance juridique permet la contractualisation et l'investissement. L'accès au financement favorise l'expansion et l'innovation. Le renforcement des capacités améliore la qualité des services. La représentation dans les instances de gouvernance garantit que l'expérience locale éclaire les politiques nationales. Des données améliorées rendent les contributions des coopératives visibles et attractives pour l'investissement. Ensemble, ces actions créent l'environnement propice nécessaire pour que les coopératives réalisent pleinement leur potentiel.



ODD 7 : GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE





L'ODD 7 ENGAGE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE À GARANTIR L'ACCÈS UNIVERSEL À UNE ÉNERGIE ABORDABLE, FIABLE, DURABLE ET MODERNE D'ICI 2030.

Bien que des progrès considérables aient été réalisés, le monde reste en retard pour atteindre cet objectif. En 2023, près de 92 % de la population mondiale avait accès à l'électricité, la capacité d'énergie renouvelable par habitant a atteint un niveau record, et les flux financiers publics internationaux vers les pays en développement ont dépassé 21,6 milliards de dollars. Pourtant, plus de 600 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité et 2,1 milliards de personnes continuent de dépendre de combustibles de cuisson polluants. La croissance des énergies renouvelables, les améliorations de l'efficacité énergétique ainsi que l'ampleur et la répartition des investissements demeurent inégales et insuffisantes.⁹¹

L'accentuation des disparités régionales reste un obstacle majeur à la mise en œuvre de ces solutions.⁹² En Afrique subsaharienne, le nombre de nouveaux raccordements à l'électricité a à peine suivi le rythme de la croissance démographique rendant les solutions décentralisées indispensables. De fait, entre 2020 et 2022, les mini-réseaux et les systèmes solaires autonomes ont représenté 55 % des nouveaux raccordements dans la région, montrant à la fois leur efficacité et les limites de l'expansion centralisée du réseau. En Asie du Sud et du Sud-Est, les taux d'électrification ont progressé de manière significative. Cependant, les progrès en matière de cuisson propre restent à la traîne, freinés par des coûts initiaux élevés, des réseaux de distribution fragiles et des difficultés d'accès à l'énergie pour les ménages à faibles revenus. L'Amérique latine et les Caraïbes ont atteint un accès quasi universel à l'électricité mais sont confrontées à des pressions croissantes sur l'accessibilité financière et à des risques accrus liés au climat en matière de fiabilité, notamment pour les systèmes hydroélectriques vulnérables à la sécheresse.

Dans l'ensemble des économies en développement, les coûts de financement élevés, la perception des risques d'investissement et l'accès limité aux capitaux continuent de ralentir le déploiement des systèmes énergétiques modernes privant ainsi des centaines de millions de personnes de services énergétiques fiables, abordables et propres.

Dans les pays à revenu élevé, bien que l'accès soit largement universel, la précarité énergétique, la volatilité des prix, le vieillissement des infrastructures et la hausse de la demande liée à l'électrification des transports, du chauffage et des centres de données exercent de nouvelles pressions sur la résilience des systèmes. Partout en Europe, grâce à différents mécanismes – contrats d'achat d'électricité (CAE)⁹³ avec les municipalités ou les industries locales, ou encore la rénovation de logements et le partage d'énergie –, des approches menées par les citoyens ont aidé les communautés à traverser les crises répétées des prix de l'énergie, y compris celles déclenchées par la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine.⁹⁴ Par exemple, la coopérative énergétique grecque CommonEn, fondée en 2021 à Ioannina, a obtenu l'application de la compensation nette par le fournisseur local, réduisant significativement les factures d'électricité de ses membres.⁹⁵ Elle fait également preuve de solidarité intercoopérative en fournissant gratuitement de l'électricité aux ménages vulnérables.

Ces tendances indiquent que le principal obstacle à la réalisation de l'ODD 7 n'est plus la faisabilité technologique mais la capacité de mise en œuvre, la conception institutionnelle et une répartition équitable des investissements. Les infrastructures énergétiques et les flux de capitaux restent concentrés dans les régions à revenu élevé tandis que de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire manquent de stabilité réglementaire, d'instruments de financement à long terme et d'institutions ancrées localement nécessaires pour développer et gérer des systèmes énergétiques modernes.⁹⁶ En conséquence, les communautés rurales et périurbaines d'Afrique et de certaines régions d'Asie restent insuffisamment desservies tandis que les défis liés à l'accessibilité financière et à la résilience s'intensifient même dans les économies avancées. Combler cet écart exige des modèles de mise en œuvre qui associent investissement dans les infrastructures, propriété communautaire, viabilité financière et responsabilité à long terme. Les coopératives d'énergie et d'électricité sont bien placées pour contribuer en tant que partenaires locaux, ancrés dans leurs territoires et dirigés par leurs membres, à la promotion d'une énergie abordable et propre pour tous.

LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE : COMMENT ELLES FAVORISENT UNE ÉNERGIE PROPRE ET ABORDABLE

Les coopératives jouent un rôle distinct et stratégique dans la réalisation de l'ODD 7 en comblant les lacunes structurelles en matière d'accès à l'énergie, d'accessibilité financière et de transition vers les énergies propres grâce à la propriété démocratique et à une fourniture de services ancrée localement. Contrairement aux entreprises détenues par des investisseurs privés, les coopératives sont créées pour servir leurs membres plutôt que pour maximiser les profits des actionnaires. Cette orientation vers un service universel les rend particulièrement efficaces dans les régions historiquement négligées par les fournisseurs commerciaux. Au Bangladesh, le modèle d'électrification rurale *Palli Bidyut Samity* (PBS), qui regroupe 80 coopératives de distribution gérées localement, fournit aujourd'hui de l'électricité à plus de 100 millions de personnes, soit environ la moitié de la population nationale, transformant les conditions de vie et la productivité en milieu rural.⁹⁷ Aux États-Unis, plus de 900 coopératives électriques rurales créées pendant le New Deal desservent aujourd'hui près de 42 millions de personnes dans 2 500 comtés et exploitent près de 42 % des lignes de distribution du pays. Fonctionnant selon le principe du coût du service et sans but lucratif, les coopératives américaines reversent leurs excédents de revenus à leurs membres-propriétaires, avec plus de 1,3 milliard de dollars en crédits de capital ces dernières années, contribuant ainsi à la stabilisation des tarifs et au renforcement de la fiabilité du réseau à long terme.⁹⁸ La Banque mondiale a également reconnu que les modèles de distribution décentralisés et ancrés dans la communauté, tels que les mini-réseaux et les systèmes autonomes, comptaient parmi les solutions les plus efficaces pour atteindre les populations encore privées d'électricité.⁹⁹

Les coopératives énergétiques renforcent également l'accessibilité financière et la viabilité économique en mobilisant les investissements locaux dans des projets solaires, éoliens, hydroélectriques et de biogaz, garantissant ainsi que la production d'énergie reste la propriété des communautés et socialement responsable. En réinvestissant leurs revenus dans la maintenance, la modernisation et l'expansion de leurs infrastructures plutôt que d'en extraire des profits, elles modèrent la volatilité des prix et améliorent leur viabilité à long terme. En France, Enercoop illustre concrètement ce modèle : structurée en réseau de 10 coopératives régionales, elle fournit 129 MW d'électricité 100 % renouvelable à 58 000 consommateurs tout en réinvestissant ses excédents au profit de ses membres et pour soutenir d'autres initiatives de transition énergétique. Au Costa Rica, quatre coopératives d'énergies renouvelables – Coopelesca, Coopeguanacaste,

Coopeasantos R.L. et Coopealfaroruz – fondées entre 1965 et 1972, ont été créées pour apporter l'électricité aux communautés rurales et isolées, historiquement mal desservies par les fournisseurs traditionnels. Elles sont aujourd'hui réunies au sein du consortium Conelectrica et représentent environ 200 000 membres. Elles produisent de l'électricité à partir de sources renouvelables diversifiées, l'hydroélectricité, le solaire et l'éolien notamment, la distribuent à l'échelle nationale et réinvestissent les excédents dans des initiatives locales de développement durable. Au-delà de l'élargissement de l'accès à une énergie propre, ces coopératives favorisent la protection de l'environnement et l'action climatique en impliquant les communautés dans des actions de conservation et de sensibilisation. Leur modèle coopératif garantit une fourniture de services inclusive, une appropriation locale et des bénéfices tangibles pour la communauté, atteignant même les foyers les plus isolés tout en renforçant la résilience et le développement durable.¹⁰⁰

Au Malawi, le Clean Energy Cooperatives Program (CECP), mis en œuvre par NRECA International, visait à créer cinq coopératives d'énergie propre communautaires en zones rurales dans le cadre de l'objectif national d'électrification universelle d'ici 2030. Le CECP s'attache à développer des portefeuilles de projets viables, à renforcer les capacités techniques et de gestion locales, à obtenir des financements, à consolider les cadres réglementaires et à nouer un partenariat avec le ministère de l'Énergie pour institutionnaliser le modèle. Ancrée dans les sept principes coopératifs, l'initiative privilégie la qualité du service, la durabilité et l'appropriation communautaire plutôt que la recherche du profit, positionnant les coopératives rurales d'électricité comme une voie concrète vers l'autonomie et un accès durable à l'énergie.¹⁰¹ Ces exemples démontrent que les modèles de propriété coopérative peuvent fournir des services énergétiques fiables et modernes dans des contextes où le capital privé est limité ou réticent face au risque.

Dans la transition énergétique vers les énergies renouvelables, les coopératives ancrent la propriété au niveau local, instaurent la confiance du public et préservent la valeur économique au sein des communautés. Des exemples en Allemagne, au Danemark et en Irlande montrent comment des projets énergétiques portés par les communautés peuvent changer d'échelle à l'échelle nationale, renforcer l'acceptation sociale des énergies renouvelables, créer des emplois locaux et conserver la valeur économique sur les territoires. Ces exemples démontrent ainsi que la gouvernance coopérative est non seulement socialement inclusive mais aussi techniquement et financièrement viable pour faire progresser un accès universel à une énergie durable et abordable. Le mouvement allemand de l'énergie citoyenne, en particulier, illustre l'ampleur que peuvent atteindre de tels modèles : en 2016, les citoyens et les agriculteurs détenaient collectivement environ 42 % de la capacité

nationale de production d'énergies renouvelables au travers de plus 1 000 coopératives énergétiques. Les projets d'énergies renouvelables communautaires génèrent de manière constante des retombées économiques locales supérieures à celles des projets menés par des acteurs extérieurs, les revenus étant réinvestis localement et les marchés publics privilégiant les entreprises régionales. En intégrant les infrastructures énergétiques dans des structures de gouvernance démocratique, les coopératives renforcent l'acceptation sociale, réduisent les oppositions aux installations d'énergies renouvelables et consolident leur stabilité opérationnelle sur le long terme.

Au-delà de la seule fourniture d'énergie, les coopératives jouent un rôle croissant dans la gestion de la demande, de l'efficacité énergétique, de l'électrification des usages finaux et de la transition vers des modes de cuisson propre. En tant qu'institutions locales de confiance elles sont idéalement placées pour faciliter l'adoption d'appareils performants, de solutions de mobilité électrique, de pompes d'irrigation, de systèmes de stockage frigorifique et de technologies de cuisson propre grâce à des mécanismes de financement collectif et à l'implication directe de leurs membres. Dans les contextes à revenu élevé, les coopératives protègent également les consommateurs face à la croissance rapide de la demande électrique. Aux États-Unis, plusieurs coopératives de production et de transport d'électricité, négociant le raccordement de centres de données, ont exigé que les grands consommateurs industriels et commerciaux à forte consommation d'électricité financent l'intégralité des renforcements de réseau nécessaires,

préservant ainsi les ménages ruraux de hausses tarifaires disproportionnées tout en renforçant la résilience du système électrique.

Au Portugal, la Cooperativa Eléctrica de Loureiro (CEL) est une société coopérative à responsabilité limitée presque centenaire qui, depuis 1933, garantit la fourniture d'électricité à la paroisse de Loureiro, dans le nord du pays. Attentive aux évolutions législatives et technologiques du secteur énergétique, la CEL exploite 21 postes de transformation qui distribuent l'électricité aux foyers, aux commerces et à l'industrie, en s'étendant au rythme de la croissance démographique et de l'activité industrielle locale. En définissant des critères environnementaux pour ses fournisseurs, la coopérative privilégie l'utilisation responsable des ressources naturelles, déploie des systèmes photovoltaïques pour l'autoconsommation, réduit les émissions de CO₂ et contractualise une électricité 100 % verte pour ses installations industrielles.

Pris ensemble, ces exemples démontrent que les coopératives ne sont pas des acteurs périphériques mais des partenaires systémiques capables d'élargir l'accès à l'énergie, d'en améliorer l'abordabilité, de renforcer la résilience et d'accélérer la transition vers des énergies propres. Leur structure fondée sur la propriété des membres et l'ancrage communautaire en fait des instruments concrets et évolutifs pour la mise en œuvre de l'ODD 7 aussi bien dans les marchés énergétiques insuffisamment desservis que dans les marchés avancés.



ÉTUDES DE CAS DANS LE MONDE ENTIER



Leadership coopératif dans la transition vers les énergies renouvelables

[La coopérative CLIMBS Life and General Insurance, membre de l'ACI-AP aux Philippines](#), promeut une énergie inclusive et résiliente en développant la *Coopérative d'énergies renouvelables des Philippines* (RECoop). RECoop est une coopérative secondaire dédiée à la fourniture de solutions d'énergies renouvelables abordables et de haute qualité, en donnant la priorité aux communautés mal desservies. Guidée par les principes coopératifs, elle vise à autonomiser les communautés, à promouvoir l'inclusion économique et à soutenir la durabilité environnementale. Cette initiative est née des discussions communautaires qui ont émergé lors du premier Sommet mondial coopératif sur le climat qui s'est tenu à Bangkok, en Thaïlande, en novembre 2024. La demande croissante d'électricité et d'énergie solaire a triplé, de nombreuses zones reculées ayant peu ou pas accès aux réseaux électriques, ce qui entraîne un isolement géographique. Les combustibles fossiles et les contraintes économiques constituent également des enjeux majeurs pour l'approvisionnement et la stabilité énergétiques. Cette étape essentielle vers la transformation a conduit de nombreux dirigeants coopératifs à prendre les devants et à investir dans les ressources d'énergie renouvelable. En s'orientant vers des sources d'énergie plus vertes et plus propres, RECoop vise à offrir un accès facile et abordable à l'énergie dans les

zones éloignées et les communautés rurales disposant de peu ou pas d'approvisionnement énergétique. S'appuyant sur les expériences précédentes de PHCCI-Dumaguete, l'un des membres-propriétaires de CLIMBS, son projet de solarisation a permis de réaliser des économies d'environ 30 à 40 % sur sa facture d'électricité grâce à l'énergie solaire.

En Australie, l'électricité a été historiquement distribuée par des entreprises privées. La plus grande partie de l'électricité est produite à partir de charbon malgré les vastes étendues désertiques et un ensoleillement parmi les plus importants au monde dont bénéficie le pays. L'Australie a récemment dévoilé de nouveaux objectifs de décarbonation : atteindre notamment la neutralité carbone d'ici 2050 offrant ainsi des opportunités majeures pour un avenir énergétique propre. Les coopératives énergétiques contribuent à accélérer la transition vers les énergies renouvelables et apportent une plus grande valeur à leurs membres en constituant des actifs plus sûrs et durables à long terme. Le pouvoir d'achat collectif, créé par l'association de particuliers au sein d'une coopérative énergétique, redonne le contrôle aux citoyens et permet de réduire les coûts.

Cooperative Power, ou CoPower, est une initiative communautaire opérant dans de vastes régions d'Australie. Elle propose un modèle unique, démocratique et à but non lucratif qui redistribue les bénéfices aux personnes. CoPower investit dans les énergies renouvelables communautaires (telles que les centrales solaires, l'énergie éolienne, le stockage par batteries et l'efficacité énergétique des logements).

Les coopératives d'électricité : un modèle d'envergure et d'accessibilité

Aux États Unis, la [National Rural Electric Cooperative Association \(NRECA\)](#) représente plus de 900 coopératives rurales d'électricité,

initialement créées dans les années 1930 afin d'électrifier des zones que les entreprises privées d'électricité jugeaient non rentables. Aujourd'hui, ces coopératives desservent environ 42 millions de personnes dans 2 500 comtés, exploitent près de 40 à 42 % des lignes de distribution électrique du pays et fonctionnent selon un modèle à but non lucratif fondé sur le coût du service, en redistribuant les excédents à leurs membres sous forme de parts de capital. Ce modèle a permis un réinvestissement constant dans la modernisation des infrastructures, la résilience du réseau, l'intégration des énergies renouvelables et, de plus en plus, la protection des consommateurs ruraux face à la demande croissante d'énergie, notamment celle des centres de données

En Bolivie, la [Cooperativa Rural de Electrificación \(CRE\)](#) de Santa Cruz dessert environ 800 000 consommateurs-membres grâce à une structure tarifaire transparente et basée sur les coûts. Les revenus sont réinvestis dans l'expansion et la qualité du service, illustrant ainsi comment la gouvernance coopérative peut fournir des services énergétiques fiables et financièrement viables à grande échelle.



Les communautés énergétiques citoyennes, moteurs de la transition

Partout en Europe, les coopératives énergétiques et les communautés énergétiques citoyennes se sont imposées comme de puissants acteurs de la mise en œuvre de l'ODD 7. Elles allient propriété démocratique et déploiement à grande échelle des énergies renouvelables, tout

en optimisant la production et la consommation simultanées au niveau local. Dans [le cadre du paquet « Énergie propre » de l'Union européenne](#), les communautés énergétiques citoyennes sont officiellement reconnues, bénéficiant d'un cadre politique favorable qui a permis une croissance rapide. REScoop.eu, la fédération européenne des coopératives énergétiques, fondée en 2011, regroupe aujourd'hui 121 organisations membres dans 25 pays, représentant environ 2 500 coopératives d'énergies renouvelables et près de 2 millions de citoyens. Conformément aux directives européennes sur les énergies renouvelables, l'Italie investit de plus en plus dans la transition énergétique, en définissant des incitations spécifiques pour la création de communautés d'énergies renouvelables (CER). Bien que le cadre juridique coopératif italien offre différentes formes juridiques pour la création de ces communautés, notamment les associations et les fondations participatives, le modèle coopératif s'impose clairement comme le plus efficace pour garantir l'appropriation citoyenne et la participation économique, notamment parce qu'il permet aux membres de réaliser des investissements communs et de promouvoir la démocratie énergétique. L'essor de plus de 60 coopératives énergétiques membres de Legacoop au cours de ces deux dernières années répond aux objectifs de développement durable 7.1 (accès universel à des services énergétiques abordables, fiables et modernes) et 7.2 (augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique). À travers sa structure internationale de développement coopératif, Haliéus, Legacoop renforce la collaboration avec des acteurs publics et privés à Cuba, où la crise énergétique actuelle exige une transition énergétique urgente, renouvelable et inclusive.

En Flandre (Belgique), la coopérative énergétique [Ecopower](#) compte 72 000 membres qui investissent collectivement dans des éoliennes, des panneaux solaires et des systèmes de chauffage sans combustibles fossiles. Plus de 60 000 membres bénéficient ainsi d'une énergie 100 % verte. En 2022, alors que les prix de l'électricité s'envolaient dans toute l'Europe, Ecopower a maintenu ses tarifs aussi stables et aussi bas que possible, fournissant de l'électricité à un prix inférieur à celui de tout autre fournisseur d'énergie en Belgique. Cela a été rendu possible non seulement grâce à son engagement en faveur d'une production locale d'énergie renouvelable détenue par la communauté mais aussi grâce à sa volonté de faire passer les intérêts de ses membres avant le profit.



Énergie à propriété communautaire pour l'accès de proximité et les usages productifs

En Afrique subsaharienne, les coopératives s'imposent comme des partenaires clés pour l'accès à l'énergie du « dernier kilomètre ». Au Libéria, la [Coopérative Électrique de Totota \(TEC\)](#) illustre comment les modèles énergétiques à propriété communautaire peuvent contribuer directement à la réalisation de l'ODD 7 dans des contextes fragiles et insuffisamment desservis. Première

coopérative rurale d'électricité à propriété communautaire du pays, avec l'appui technique de NRECA International, la TEC a développé et exploite un micro réseau hybride solaire et stockage, desservant des ménages, de petites entreprises et des installations de réfrigération commerciale à Totota. Conçu comme une micro régie gérée localement, ce système fournit une électricité fiable et abordable tout en dynamisant l'activité économique locale grâce notamment à des services de stockage frigorifique favorisant la conservation des aliments et la génération de revenus. Fait notable, après une courte période d'exploitation, la coopérative a atteint l'autonomie financière, couvrant ses coûts d'exploitation et constituant des réserves, démontrant ainsi que des systèmes énergétiques décentralisés et détenus par leurs membres peuvent à la fois avoir un impact social positif et être économiquement viables. Le modèle de Totota met en évidence le rôle que peuvent jouer les coopératives en tant que partenaires efficaces de distribution de l'énergie du « dernier kilomètre » pour étendre l'accès à une énergie moderne en Afrique subsaharienne.

Au Ghana, au Kenya et en Ouganda, des coopératives d'électrification rurale gèrent des installations de petite hydroélectricité et des systèmes solaires situés au delà de la portée des réseaux nationaux. En Tanzanie, les coopératives intègrent les énergies renouvelables dans les chaînes de valeur agricoles : les unions laitières utilisent le refroidissement solaire, les coopératives rizicoles exploitent des pompes d'irrigation solaires, et les coopératives de noix de cajou déploient des unités de séchage solaire pour réduire les pertes et accroître la valeur ajoutée.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Les coopératives énergétiques sont idéalement positionnées pour faire progresser l'ODD 7, en fournissant une énergie abordable, fiable et résiliente ; toutefois, des obstacles structurels limitent leur capacité de déploiement, leur intégration et leur impact.

Les obstacles réglementaires favorisent souvent les grands opérateurs énergétiques, laissant les coopératives en difficulté pour obtenir des licences, un accès au réseau ou des conditions d'approvisionnement équitables. Cela limite leur capacité à développer des moyens de production, à exploiter des réseaux de distribution ou à participer aux nouveaux marchés de l'énergie, tels que les échanges locaux et la gestion de la demande.

Opportunité : les gouvernements peuvent reconnaître explicitement les coopératives dans les législations énergétiques, simplifier les procédures d'autorisation, réserver des capacités pour les projets communautaires et garantir un accès équitable au réseau, libérant ainsi un vaste potentiel de production décentralisée et renforçant la résilience du système énergétique.

L'accès au financement et à l'assistance technique demeure une contrainte majeure. Les prêteurs traditionnels privilégient les projets de grande envergure adossés à des garanties, reléguant au second plan les coopératives qui génèrent pourtant une valeur sociale et économique à long terme. De nombreuses coopératives manquent également de formation, d'assistance technique et d'outils numériques pour gérer des systèmes énergétiques complexes.

Opportunité : les banques de développement, les bailleurs de fonds et les autorités publiques peuvent élargir les mécanismes de financement concessionnel et mixte spécifiquement adaptés aux coopératives tout en s'appuyant sur les réseaux existants de SACCO pour mobiliser des capitaux à l'échelle communautaire en faveur des énergies renouvelables. Combinée à un renforcement durable des capacités en matière

de gouvernance et d'exploitation, cette approche permettrait aux coopératives d'investir dans les énergies renouvelables, le chauffage urbain et les mini-réseaux, les solutions de cuisson propre et les initiatives d'efficacité énergétique, tout en garantissant leur viabilité financière à long terme.

L'intégration dans les plans énergétiques nationaux reste souvent limitée, reléguant les coopératives à la marge des stratégies en matière d'énergies renouvelables, de chauffage, de refroidissement, de cuisson propre et des feuilles de route de la transition énergétique.

Opportunité : l'inclusion formelle des coopératives comme acteurs de la mise en œuvre dans l'élaboration des politiques publiques, l'extension des réseaux ruraux et les appels d'offres pour les énergies renouvelables renforce la coordination, valorise l'expertise locale et garantit une distribution équitable jusqu'au dernier kilomètre.

Les rôles des coopératives du côté de la demande et en matière d'efficacité sont sous exploités. Les coopératives peuvent stimuler l'efficacité énergétique, la transition vers les énergies thermiques renouvelables, l'adoption de solutions de cuisson propre et le développement de services de réponse à la demande, mais les politiques publiques mobilisent rarement ce potentiel.

Opportunité : donner explicitement aux coopératives les moyens de piloter des programmes du côté de la demande peut réduire les coûts du système, améliorer la stabilité du réseau et élargir l'accès grâce à un engagement de proximité fondé sur la confiance des communautés.

En levant les obstacles réglementaires, financiers, de planification et opérationnels, les coopératives énergétiques peuvent changer d'échelle rapidement, fournir des services énergétiques inclusifs et agir comme des partenaires de confiance pour atteindre un accès universel à une énergie durable et abordable dans le cadre de l'ODD 7.

APPEL À L'ACTION

Pour accélérer les progrès vers l'ODD 7, les gouvernements, les partenaires au développement et les institutions multilatérales devraient renforcer l'environnement favorable aux coopératives énergétiques et les reconnaître comme des partenaires clés de mise en œuvre :



1. Intégrer les coopératives dans les stratégies énergétiques nationales

Inclure les coopératives dans les plans relatifs aux énergies renouvelables, à l'énergie thermique et à la cuisson propre, dans les feuilles de route pour les énergies renouvelables et dans les programmes d'extension des réseaux. Consulter les réseaux coopératifs lors de l'élaboration des politiques et les désigner pour la fourniture de services du dernier kilomètre afin de garantir une mise en œuvre coordonnée, inclusive et efficace.



2. Élargir l'accès à des financements adaptés aux coopératives

Mettre en place des prêts concessionnels, des dispositifs de financement mixte, des fonds renouvelables, des mécanismes de conversion de prêts en subventions, des garanties pour réduire le risque des prêts bancaires ainsi que des financements fondés sur les résultats spécifiquement conçus pour les coopératives. Soutenir les investissements dans la production d'énergies renouvelables, les mini réseaux, le transport et le stockage de l'énergie, les chaînes d'approvisionnement en énergie thermique renouvelable et les programmes d'efficacité énergétique tout en garantissant la viabilité financière à long terme.



3. Réformer les cadres réglementaires

Adapter les règles d'octroi de licences, de fixation des tarifs, d'accès au réseau et de passation des marchés afin de tenir compte des projets à l'échelle communautaire et de la propriété coopérative. Des procédures d'autorisation simplifiées, des garanties de raccordement au réseau pour les projets portés par les citoyens et des capacités d'enchères réservées permettront aux coopératives de participer pleinement aux marchés de l'énergie.



4. Investir dans le renforcement des capacités et l'appui technique

Assurer une formation continue en matière de gouvernance, d'exploitation, de gestion et de systèmes numériques. Renforcer la capacité des coopératives à planifier, exploiter et s'adapter à l'évolution des systèmes énergétiques afin de garantir fiabilité, efficacité et résilience.



5. Renforcer les solutions de la demande menées par les coopératives

Permettre aux coopératives de piloter des programmes d'efficacité énergétique, l'électrification des activités productives, les initiatives de cuisson propre à grande échelle, les services locaux de flexibilité et les mécanismes de réponse à la demande. En s'appuyant sur la connaissance fine des territoires par les coopératives, on réduit les coûts, on améliore la stabilité du réseau et la sécurité énergétique, et on élargit l'accès aux énergies renouvelables.



6. Renforcer les données, le suivi et la visibilité

Intégrer des indicateurs relatifs aux coopératives énergétiques dans les dispositifs nationaux de reporting, le suivi des ODD et la planification énergétique. Reconnaître les coopératives comme acteurs clés garantit une élaboration de politiques fondée sur des données probantes et reconnaît leur rôle dans la mise en place de solutions énergétiques inclusives, abordables et durables.

ODD 8 : PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOUTENUE, INCLUSIVE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS





TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE INCLUSIVE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le travail décent est essentiel pour parvenir à une croissance inclusive, réduire la pauvreté et bâtir des sociétés plus résilientes et plus équitables. Pourtant des millions de personnes dans le monde se heurtent à des obstacles pour obtenir un emploi sûr, stable et équitablement rémunéré. Le travail informel, le sous-emploi, les bas salaires, les conditions de travail précaires et, plus largement, les déficits de travail décent continuent de toucher de larges pans de la main-d’œuvre mondiale, en particulier dans les économies

en développement et émergentes où l’accès à la protection sociale et aux opportunités d’emploi formel reste limité. Parallèlement, les mutations en cours dans l’économie mondiale, notamment les changements démographiques, les pressions climatiques et environnementales, ainsi que les innovations numériques et technologiques, transforment l’organisation et la valorisation du travail. Si ces transformations offrent de nouvelles opportunités, elles risquent également d’aggraver les inégalités et de laisser les travailleurs de côté.

L’objectif 8 du développement durable définit une vision pour une croissance économique inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.¹⁰² Il appelle à agir pour améliorer les droits du travail, élargir les opportunités pour les jeunes et les femmes, et soutenir la transition de l’économie informelle vers l’économie formelle. Alors que le monde célèbre la Journée internationale des travailleurs le 1er mai et se prépare à la Conférence internationale du Travail de juin 2025, il est clair que la réalisation de cette vision nécessite des approches et des modèles innovants qui placent les personnes au centre de la vie économique.

LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE DANS LE MONDE DU TRAVAIL

Les entreprises coopératives appartiennent à leurs membres et sont guidées par des valeurs et non par le profit. Elles réinvestissent dans les communautés et soutiennent plus de 280 millions de moyens de subsistance dans le monde soit près d’un travailleur sur dix.¹⁰³ En alignant l’activité économique sur la participation démocratique et la finalité sociale, les coopératives font progresser la vision du travail décent et de la croissance inclusive, au cœur de l’ODD 8.¹⁰⁴ Dans de nombreuses régions, les coopératives créent également des voies d’accès à la protection sociale pour les travailleurs informels, renforcent leur voix collective et obtiennent une reconnaissance juridique.¹⁰⁵ Elles élargissent les opportunités

pour les femmes, les jeunes et les groupes défavorisés en favorisant un leadership inclusif et en offrant une flexibilité opérationnelle qui permet de concilier travail et autres responsabilités, comme la prise en charge des proches.

Leur résilience face aux crises et leur approche collective face à l’évolution des marchés du travail témoignent de la capacité d’adaptation des coopératives face à la montée des inégalités, aux bouleversements climatiques et aux changements technologiques. Elles sont à l’avant-garde de la création d’opportunités en zones rurales et dans des secteurs émergents tels que les soins et l’économie numérique où elles soutiennent les travailleurs indépendants et les plateformes en favorisant un objectif commun et un soutien mutuel.¹⁰⁶ Fondées sur la non-discrimination et sur un investissement soutenu dans l’éducation et les compétences, les coopératives continuent de servir de moteurs dynamiques de progrès économique inclusive et durable.

Chiffres relatifs aux personnes employées dans les coopératives et aux membres des coopératives par continent et par catégorie (2017)

Continent	Employés	Membres travailleurs	Membres producteurs (y compris leurs employés lorsque les données sont disponibles)	Total
Europe (31)	4 627 853	1 231 102	10 132 252	15 991 207
Afrique (13)	1 649 914	237	5 715 232	7 365 383
Asie (14)	7 734 113	8 200 505	204 749 940	220 684 558
Amériques (15)	1 798 777	1 409 608	3 048 429	6 220 854
Océanie (1)	26 018	Sin datos disponibles	34 592	60 610
Total	15 836 675	10 841 452	223 680 445	250 410 412

Source (adapté de) : CICOPA (2017), *Les coopératives et l’emploi : Deuxième rapport mondial – Contribution des coopératives au travail décent dans un monde du travail en mutation*, Organisation internationale des coopératives industrielles et de services.

COOPÉRATIVES EN ACTION : ÉTUDES DE CAS



Fondée en 1925 au Kerala, en Inde, l'[Uralungal Labour Contract Cooperative Society \(ULCCS\)](#), petite coopérative rurale, est devenue l'une des coopératives de travailleurs les plus importantes et les plus diversifiées d'Inde. Inspirée par les enseignements de Shri Guru Vagbhatananda et ancrée dans les valeurs de dignité du travail, d'équité et de justice sociale, l'ULCCS emploie aujourd'hui plus de 18 000 travailleurs, également membres de la coopérative, garantissant ainsi une gouvernance et un contrôle démocratiques. La coopérative offre des salaires équitables, une sécurité sociale, le développement des compétences et des conditions de travail sûres, tout en privilégiant le bien-être des travailleurs au profit grâce à une assurance maladie, des retraites et une formation continue.

Avec un chiffre d'affaires annuel de 300 millions de dollars, l'ULCCS réalise d'importants projets d'infrastructures, notamment des routes, des parcs informatiques et des villes intelligentes, tout en réinvestissant les excédents dans le développement communautaire. Ses activités couvrent la construction, les services informatiques, l'agriculture, le tourisme, l'éducation, les soins gériatriques et le conseil, créant ainsi des emplois pour tous les niveaux de revenus et tous les secteurs. La coopérative incube également des entreprises dirigées par des jeunes et des femmes, renforçant ainsi son impact social.

Reconnue par l'ONU et l'OIT, l'ULCCS illustre la manière dont les coopératives de travailleurs peuvent promouvoir le travail décent et la croissance inclusive. Son succès démontre le potentiel des modèles coopératifs pour lutter contre le chômage, les inégalités et les déficits de compétences, contribuant ainsi significativement à l'ODD 8.



Au Rwanda, comme dans de nombreux pays, les coopératives jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'emploi inclusif et durable. Cela est particulièrement vrai dans le secteur des transports où les coopératives jouent un rôle clé : plus de 12 % des 10 103 coopératives enregistrées du pays sont liées au transport dont 182 coopératives de motocyclistes qui comptent au total 48 341 membres et 1 340 employés directs.¹⁰⁷

La coopérative Abahuza, une entreprise de mototaxis basée à Kigali, en est un exemple. Fondée en 2009 par 10 ex-combattants disposant de quelques motos seulement, la coopérative s'est développée et emploie désormais plus de 450 chauffeurs. En 2019, elle disposait d'une flotte de 973 motos immatriculées auprès de l'autorité de régulation rwandaise. En plus de fournir des emplois stables, Abahuza a permis à ses membres de devenir propriétaires de leurs véhicules et de se lancer en affaires. La coopérative a également joué un rôle essentiel dans la réintégration

des groupes marginalisés, notamment des anciens combattants, dans le monde du travail et dans la communauté au sens large, offrant non seulement des moyens de subsistance, mais aussi dignité et inclusion.¹⁰⁸



Basée à Cobán, au Guatemala, la Fédération des coopératives des Verapaces ([FEDECOVERA, R.L.](#)) est une coopérative autonome de second niveau fondée le 23 février 1976. Dirigée par de petits producteurs organisés en coopératives et associations de premier niveau, FEDECOVERA se consacre à bâtir un avenir meilleur grâce au partage des bénéfices tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Son objectif principal est d'améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs, dont la plupart sont des descendants de peuples autochtones, en leur fournissant les outils nécessaires pour accroître leur production et accéder aux marchés internationaux.

Au cours des 45 dernières années, FEDECOVERA a franchi des étapes importantes. Elle propose huit produits : cardamome, café, thé, piment de la Jamaïque, cacao, curcuma, huiles essentielles et produits forestiers durables. Elle est reconnue comme le premier producteur et exportateur mondial de cardamome et de piment biologiques de la Jamaïque. Forte d'une expérience commerciale internationale, FEDECOVERA exporte sur les cinq continents. Elle exploite deux usines d'industrialisation : l'une à Cobán, Alta Verapaz, et l'autre à Rancho Village, El Progreso. Aujourd'hui, FEDECOVERA fédère 33 000 familles de producteurs à travers 42 coopératives et plus de 21 associations, touchant environ 100 000 familles guatémaltèques.

GOEL – Groupe coopératif, Italie

Fondé en 2003 en Calabre, la région la plus méridionale de l'Italie, GOEL était à l'origine un mouvement communautaire déterminé à affronter la mafia par le biais du renouveau démocratique et de l'autonomisation économique. Aujourd'hui, il est devenu un réseau dynamique de 13 coopératives sociales, 2 coopératives agricoles, 2 associations bénévoles, 1 fondation et 32 entreprises, principalement agricoles. Ces coopératives opèrent dans divers secteurs – agriculture biologique, services de santé, hôtellerie, mode éthique, écotourisme, textile et cosmétiques – créant une économie coopérative éthique et résistante au crime organisé.

Parmi les initiatives de GOEL, on compte « GOEL Welfare » qui soutient les nouveaux migrants en leur proposant des refuges et des formations professionnelles, les aidant ainsi à éviter l'exploitation. L'association réintègre également sur le marché du travail des groupes vulnérables tels que les orphelins, les enfants maltraités et les personnes handicapées ou souffrant de troubles mentaux. Sa marque de mode, Cangiarì, introduit le savoir-faire artisanal de femmes marginalisées sur le marché italien de la haute couture, étant la seule marque de haute couture entièrement biologique et éco-éthique du pays. En 2023, GOEL s'est associé à l'IFOAM pour lancer une liste de contrôle de diligence raisonnable destinée aux coopératives opérant dans des zones à haut risque, incluant des inspections surprises, afin de garantir le respect des normes de travail décent. Le modèle audacieux de GOEL démontre comment les entreprises citoyennes peuvent renforcer la résilience, promouvoir la justice sociale et remettre en question l'emprise systémique du crime organisé.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Malgré leur contribution substantielle au développement économique et social, les coopératives continuent de se heurter à des obstacles qui limitent leur potentiel. Dans de nombreux pays, les politiques de l'emploi et les statistiques du travail ne reflètent pas pleinement le travail coopératif, ce qui entraîne une sous-déclaration et une exclusion des stratégies nationales. Les cadres juridiques et réglementaires ne tiennent souvent pas compte de la diversité des modèles coopératifs, en particulier ceux qui opèrent dans les secteurs émergents. Dans certains cas, des procédures restrictives ou un manque de soutien adapté rendent difficile l'enregistrement des coopératives ou l'accès aux mêmes incitations que les autres entreprises. L'accès au financement demeure un obstacle persistant, en particulier pour les coopératives dirigées par des femmes et des jeunes, et celles qui opèrent dans des régions informelles ou mal desservies.

Parallèlement, une dynamique se renforce en faveur de modèles économiques plus inclusifs et durables. La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2024 sur la promotion de l'économie sociale et solidaire pour le développement durable a reconnu le rôle des coopératives dans la promotion du travail décent et la lutte contre l'informalité¹⁰⁹. Face à l'intérêt croissant des gouvernements et des partenaires sociaux pour la création de marchés du travail plus équitables et la réponse aux transitions environnementales, technologiques et démographiques, l'Année internationale des coopératives 2025 offre aux parties prenantes une occasion opportune d'aider les coopératives à accroître leur impact et à contribuer plus pleinement à la réalisation de l'ODD 8 et du Programme 2030.¹¹⁰



APPEL À L'ACTION

Pour exploiter pleinement le potentiel des coopératives en matière de promotion du travail décent et de croissance économique inclusive, une action coordonnée est nécessaire entre les politiques, les pratiques et le financement. Les priorités suivantes peuvent contribuer à amplifier l'impact des coopératives en vue d'atteindre l'ODD 8 :



1. Renforcer les cadres politiques et juridiques favorables

Reconnaître officiellement les coopératives comme contributeurs aux stratégies nationales pour l'emploi. Veiller à ce que les lois et les réglementations du travail soutiennent la création de coopératives, reflètent la diversité des modèles coopératifs et étendent les droits et protections, y compris la protection sociale, à tous les membres, en particulier dans les structures détenues par les travailleurs et les structures informelles.



2. Soutenir les solutions coopératives dans les secteurs émergents et mal desservis

Promouvoir les coopératives dans les économies informelles, numériques et vertes où les déficits de travail décent sont fréquents. Encourager des modèles tels que les plateformes détenues par les travailleurs, les coopératives de services partagés et les entreprises vertes par le biais de marchés publics, de financements et d'outils politiques inclusifs.



3. Investir dans l'éducation, les compétences et le leadership inclusif

Élargir l'accès aux formations spécifiques aux coopératives en matière de gouvernance, d'entrepreneuriat, de maîtrise du numérique et de leadership. Prioriser le renforcement des capacités des femmes, des jeunes et des travailleurs informels afin d'accroître leur participation et leur influence au sein du mouvement coopératif.



4. Intégrer les coopératives aux données sur le travail et à la mesure de leur impact

Intégrer des indicateurs spécifiques aux coopératives aux enquêtes sur la population active, au suivi des ODD et aux évaluations de l'emploi afin de mieux suivre les contributions des coopératives, d'orienter l'élaboration des politiques et de mesurer les progrès en matière de formalisation et d'inclusion.



5. Assurer la participation des coopératives au dialogue social

Impliquer les coopératives et leurs organismes représentatifs dans l'élaboration des politiques du travail nationales et internationales afin de garantir que les stratégies d'emploi reflètent la diversité des modèles d'entreprise et favorisent une transformation économique équitable et fondée sur les droits.¹¹¹



6. Mobiliser les investissements et les partenariats intersectoriels

Orienter les investissements publics et privés vers le renforcement des écosystèmes coopératifs, en particulier ceux qui favorisent le travail décent dans les communautés marginalisées. Favoriser les partenariats entre les gouvernements, la société civile et les acteurs du développement pour amplifier l'innovation et l'impact des coopératives.

En reconnaissant et en soutenant les coopératives comme moteurs essentiels du travail décent, les gouvernements et les partenaires peuvent contribuer à bâtir des économies plus inclusives, résilientes et durables. Le développement des solutions coopératives n'est pas seulement une question d'équité : il est essentiel à la réalisation des ambitions de l'ODD 8 et, plus largement, du Programme 2030.



**ODD 9 : BÂTIR UNE
INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE,
PROMOUVOIR UNE
INDUSTRIALISATION INCLUSIVE
ET DURABLE ET ENCOURAGER
L'INNOVATION**

**ODD 11 : FAIRE EN SORTE QUE LES
VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS
HUMAINS SOIENT INCLUSIFS, SÛRS,
RÉSILIENTS ET DURABLES**





DES INFRASTRUCTURES FIABLES, DES INDUSTRIES DYNAMIQUES, DE L'INNOVATION ET DES VILLES BIEN PLANIFIÉES SONT DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DU PROGRÈS ÉCONOMIQUE ET DE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE.

Ils créent des emplois, relient les communautés, élargissent l'accès aux services et ouvrent des opportunités permettant aux personnes de s'épanouir. Pourtant, ces bénéfices restent hors de portée de millions de personnes dans le monde. Malgré des investissements importants et des engagements internationaux, les progrès vers l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructures) et l'ODD 11 (Villes et communautés durables) n'avancent pas au rythme nécessaire. De larges lacunes en matière d'infrastructures, de développement industriel, d'accès à la technologie et de services urbains continuent de limiter les opportunités, en particulier pour les populations rurales, les communautés à faibles revenus et les pays en développement, ce qui fait que beaucoup restent exclus des gains économiques et sociaux que peuvent apporter des infrastructures résilientes, des industries productives et des villes inclusives et durables.

Le Rapport de progrès 2025 sur l'ODD 9 de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) souligne à la fois les progrès accomplis et les défis qui subsistent pour construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation durable et favoriser l'innovation. Partout dans le monde, la production manufacturière continue de croître, la connectivité numérique s'étend et les investissements en recherche et développement augmentent. La valeur ajoutée manufacturière mondiale a atteint un niveau record de 1 936 USD par personne, en hausse de 17,3 % depuis 2015. Aujourd'hui, 92 % de la population mondiale est couverte par des réseaux 4G et plus de la moitié par des réseaux 5G. Les dépenses en recherche et développement ont également augmenté régulièrement, reflétant la reconnaissance croissante de l'importance de l'innovation pour stimuler le progrès économique et social.¹¹²

Toutefois, ces tendances positives ne racontent qu'une partie de l'histoire. Les bénéfices de la croissance industrielle et des progrès technologiques ne sont pas

répartis de manière équitable. Bien que la production manufacturière ait augmenté, elle n'a pas généré suffisamment d'emplois décents. L'emploi manufacturier reste bloqué à seulement 14,2 % de l'emploi mondial, ce qui soulève des inquiétudes quant à la capacité des modèles actuels d'industrialisation à créer des opportunités pour les personnes qui en ont le plus besoin. L'accès au financement demeure un autre obstacle majeur. De nombreuses petites entreprises et entrepreneurs peinent encore à obtenir les ressources dont ils ont besoin pour se développer et innover. À l'échelle mondiale, seulement 31 % des entreprises manufacturières de petite taille ont accès au crédit et, en Afrique subsaharienne, ce chiffre tombe à seulement 18 %.¹¹³ Aussi, les progrès technologiques restent concentrés dans un nombre relativement restreint de pays, exposant de nombreuses économies en développement au risque de prendre encore plus de retard. La fracture numérique est tout aussi préoccupante. Bien que la connectivité se soit rapidement étendue ces dernières années, des millions de personnes et des communautés entières n'ont toujours pas accès de manière fiable à l'internet haut débit et aux technologies numériques avancées. Cela limite leur capacité à participer à l'économie numérique, à accéder à de nouveaux marchés et à profiter des opportunités émergentes. Parallèlement, les impacts croissants du changement climatique rendent de plus en plus urgent d'investir dans des technologies plus propres, des systèmes de production plus efficaces et des infrastructures capables de résister aux chocs environnementaux.¹¹⁴

De même, les progrès vers l'ODD 11 restent insuffisants malgré l'urbanisation rapide et la reconnaissance croissante de l'importance des villes durables. Aujourd'hui, plus de la moitié de la population mondiale vit en zones urbaines, et d'ici 2050, près de 70 % de l'humanité devrait résider dans des villes.¹¹⁵ Pourtant, le développement urbain ne parvient pas à suivre le rythme de la demande croissante en logements, infrastructures, transports et services de base. La crise mondiale de l'accès au logement abordable touche désormais jusqu'à 3 milliards de personnes, tandis que plus de 1,1 milliard continuent de vivre dans des bidonvilles, des établissements informels ou des logements inadéquats.¹¹⁶ L'expansion urbaine dépasse la croissance démographique dans de nombreuses régions, augmentant la pression sur les terres, les infrastructures et les écosystèmes.

Par ailleurs, les villes demeurent très vulnérables au changement climatique ; elles représentent une part significative des émissions mondiales de gaz à effet de serre tout en étant exposées à des risques croissants d'inondations, de vagues de chaleur, de tempêtes et d'autres catastrophes. Bien que de nombreux pays aient adopté des politiques urbaines et des stratégies de réduction des risques de catastrophe, leur mise en œuvre reste inégale et sous-financée. L'accès à des logements abordables, à des transports publics durables, à des espaces publics verts, à la gestion des déchets et à des infrastructures résilientes

face au climat demeure particulièrement limité dans les pays à revenu faible ou intermédiaire⁶. À quatre ans de l'échéance de 2030, pour accélérer les progrès, il faudra accroître considérablement les investissements dans le logement abordable et coopératif, la mobilité durable, les infrastructures résilientes, les solutions d'économie circulaire, l'adaptation au climat et la gouvernance urbaine participative.

Atteindre les ODD 9 et 11 d'ici 2030 exigera plus qu'une simple poursuite de la croissance économique ; cela demandera des investissements ciblés dans les infrastructures, la technologie, l'innovation, le logement et le financement — en particulier pour les régions et communautés mal desservies — ainsi que des politiques renforçant les industries locales, soutenant le développement urbain durable, créant des emplois décents et garantissant que les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés soient pleinement inclus dans les opportunités générées par la transformation économique.¹¹⁷

Les coopératives sont particulièrement bien placées pour faire avancer cet agenda en mutualisant les ressources,

en mobilisant le capital local et en plaçant les personnes et les communautés au centre du développement. Dans tous les secteurs, elles aident les petits producteurs, les entreprises et les ménages à accéder au financement, à la technologie, aux marchés, aux infrastructures et au logement abordable qui leur seraient autrement inaccessibles. Les coopératives d'habitation offrent des logements sûrs et abordables ; les coopératives de services publics et d'énergie fournissent des services et des infrastructures appartenant à la communauté ; les coopératives de travailleurs et les coopératives sociales créent des emplois et revitalisent les économies locales ; et les coopératives multipartites permettent aux citoyens, aux entreprises et aux autorités publiques de collaborer à la planification et à la gestion de communautés durables. Grâce à la gouvernance démocratique, à la propriété communautaire et à un engagement à long terme en faveur de la valeur sociale et économique, les coopératives offrent un modèle éprouvé pour favoriser l'innovation, renforcer les économies locales et construire des villes et des communautés plus inclusives, résilientes et durables.

DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE ET ÉTUDES DE CAS¹¹⁸



@amul

Les coopératives au service de l'ODD 9 : industrie, innovation et infrastructures

Partout dans le monde, les coopératives investissent dans les infrastructures, élargissent l'accès au financement, favorisent l'innovation et soutiennent le développement industriel local. Par exemple, en Inde, le mouvement des coopératives laitières dirigé par l'Anand Milk Union Limited ([Amul](#)) — une coopérative laitière appartenant à la Gujarat Cooperative Milk Marketing Federation — a transformé l'une des plus

grandes chaînes de valeur agricoles au monde. Appartenant à des millions de petits exploitants, la coopérative a investi dans des infrastructures de chaîne du froid, des installations de transformation, des réseaux de transport, des systèmes de traçabilité numérique et des plateformes d'accès aux marchés, permettant ainsi aux producteurs de participer aux marchés nationaux et internationaux. Ce modèle a renforcé l'industrialisation rurale tout en générant des moyens de subsistance pour des millions de foyers.



@mwailimu national sacco

Au Kenya, les coopératives d'épargne et de crédit (SACCO) sont devenues un pilier du développement économique inclusif et l'une des sources de financement les plus importantes du pays pour les petites entreprises. Desservant

des millions de membres, les SACCO proposent des crédits abordables pour l'industrie manufacturière, les transports, l'agrobusiness, le logement et l'entrepreneuriat numérique, contribuant à combler des lacunes de financement souvent laissées par les banques traditionnelles. Exemple marquant : [Mwailimu National SACCO](#), l'une des plus grandes coopératives d'épargne et de crédit d'Afrique. Fondée en 1974 et détenue par des enseignants et des professionnels du secteur de l'éducation, Mwailimu mobilise l'épargne des membres et la réinvestit dans des secteurs productifs de l'économie par le biais de prêts abordables pour les petites entreprises, des projets de logement, l'éducation et des activités génératrices de revenus. La SACCO a aussi adopté l'innovation numérique via la banque mobile, des plateformes en ligne et des services d'agence bancaire, élargissant l'inclusion financière et améliorant l'accès aux services pour les communautés mal desservies. En démocratisant l'accès au capital et en soutenant l'entrepreneuriat, la création d'emplois et l'investissement local, Mwailimu National SACCO illustre la manière dont la finance coopérative

peut renforcer l'infrastructure financière nécessaire à une industrialisation inclusive, à l'innovation et à une transformation économique durable, contribuant ainsi de manière significative à la réalisation de l'ODD 9.



@Copreci

En Espagne, la Mondragon Cooperative Corporation montre comment des entreprises détenues par leurs travailleurs peuvent stimuler l'innovation, une industrialisation durable et la compétitivité. Regroupant plus de 80 coopératives dans les secteurs de la fabrication, du commerce de détail, de la finance et de la connaissance, Mondragón investit massivement dans la recherche et développement, la formation professionnelle et l'innovation technologique tout en préservant la propriété démocratique et des emplois de qualité. Exemple notable au sein du groupe : **Copreci**, coopérative industrielle détenue par ses travailleurs et fabricant mondial de composants pour appareils électroménagers, a renforcé sa compétitivité internationale grâce à des investissements continus dans la fabrication avancée, l'automatisation, la R&D et l'innovation produit tout en étendant sa présence productive dans plusieurs pays. Mondragón et Copreci démontrent que la propriété démocratique et la participation des travailleurs peuvent renforcer la compétitivité industrielle, la montée en gamme technologique et la résilience, montrant ainsi comment les coopératives peuvent faire progresser l'ODD 9 en promouvant une industrialisation inclusive et durable, en favorisant l'innovation et en soutenant l'emploi de qualité.



@Natural Dream Park

En République de Corée, iCOOP Korea a développé des infrastructures industrielles partagées qui renforcent l'innovation, l'industrialisation durable et l'accès au marché pour les petits producteurs. Fondée en 1997 pour rendre les aliments biologiques sûrs abordables pour les consommateurs, iCOOP est devenue une fédération de 100 coopératives de consommateurs représentant plus de 310 000 ménages membres. Son projet phare, Natural Dream Park à Goesan, est un complexe industriel et communautaire appartenant à la coopérative qui intègre des usines de transformation alimentaire, des services logistiques et d'entreposage partagés, un laboratoire d'analyse de la sécurité alimentaire, un institut de recherche en technologie alimentaire, des systèmes d'énergie renouvelable et des équipements communautaires. En mutualisant les ressources au sein de son réseau coopératif, iCOOP a créé des infrastructures que les petits producteurs et coopératives isolés n'auraient pu financer seuls, permettant une meilleure qualité des produits, l'innovation et un accès plus efficace aux marchés. Située dans une région rurale en dehors de la zone métropolitaine de Séoul, l'initiative génère également des emplois de qualité et soutient un développement régional équilibré, illustrant comment l'investissement coopératif peut renforcer une industrialisation inclusive et contribuer directement à la cible 9.3 de l'ODD en élargissant l'accès des petites entreprises aux services industriels, à la technologie et aux marchés.



Au Japon, le réseau des coopératives agricoles (Japan Agricultural Cooperatives – JA Group) a renforcé les infrastructures rurales, l'innovation et l'industrialisation durable. Grâce à son maillage national, le JA Group a investi dans des installations de transformation agricole, des systèmes de stockage et de chaîne du froid, des réseaux logistiques, des services de conseil numériques et des initiatives d'énergies renouvelables qui relient des millions d'agriculteurs aux marchés tout en améliorant la productivité et la résilience. Des coopératives comme **JA Zen Noh**, la fédération nationale chargée des services de commercialisation et d'approvisionnement, aident les agriculteurs à accéder aux technologies modernes, à des intrants de qualité, à des infrastructures de transformation et aux chaînes de valeur nationales et internationales. En mutualisant les ressources et en coordonnant des investissements que les producteurs isolés ne pourraient pas réaliser seuls, les coopératives agricoles japonaises ont modernisé les économies rurales, réduit les coûts de transaction, renforcé les industries de transformation alimentaire et soutenu l'innovation dans l'ensemble du secteur agricole. Leur expérience montre comment les entreprises coopératives peuvent construire des infrastructures résilientes, favoriser la montée en gamme technologique et promouvoir un développement industriel inclusif tout en veillant à ce que les bénéfices économiques restent ancrés dans les communautés locales.

Ces exemples montrent comment les coopératives contribuent à surmonter les obstacles structurels à l'industrialisation en mobilisant le capital local, en mutualisant les risques, en élargissant l'accès aux infrastructures et en veillant à ce que les bénéfices de la croissance économique soient répartis plus largement au sein des communautés. Le Secrétaire général de l'ONU a reconnu les coopératives comme des contributeurs importants à l'industrialisation durable et à l'innovation, soulignant leur capacité à atteindre les populations mal desservies avec des infrastructures et des services essentiels.¹¹⁹

Les coopératives au service de l'ODD 11 : villes et communautés durables



@Riksbyggen

Les coopératives jouent un rôle de plus en plus important pour répondre à la crise mondiale du logement et faire progresser l'ODD 11 en fournissant des logements abordables, sûrs et contrôlés par la communauté. En Suède, les coopératives d'habitation sont une pierre angulaire du système national de logement depuis plus d'un siècle. Des organisations telles que [HSB](#) et [Riksbyggen](#) ont aidé des millions de personnes à accéder à un logement abordable grâce à des coopératives détenues par leurs membres. Le logement coopératif est apparu en réponse aux pénuries de logements et à la spéculation, et aujourd'hui il reste l'une des formes de tenure les plus importantes du pays. Le modèle suédois de logement coopératif montre comment des logements à grande échelle détenus par leurs membres peuvent garantir une accessibilité à long terme tout en assurant la participation des résidents à la gestion et à la prise de décision.¹²⁰

En Allemagne, les coopératives d'habitation (Wohnungsgenossenschaften) jouent un rôle essentiel dans la fourniture de logements abordables, sûrs et axés sur la communauté. Le pays compte environ 3 000 coopératives d'habitation qui fournissent collectivement plus de deux millions de logements à plus de trois millions de membres. Berlin à lui seul abritant environ 100 coopératives gérant quelque 200 000 appartements. Par la propriété des membres, les résidents achètent des parts de la coopérative et obtiennent des droits de location à long terme, bénéficiant de loyers basés sur les coûts, d'une gouvernance démocratique et d'une forte attention au bien être communautaire. Des coopératives bien établies telles que la Berliner Baugenossenschaft ont démontré comment la propriété coopérative peut préserver l'accessibilité du logement sur plusieurs générations tout en maintenant des logements et des services de haute qualité. De plus en plus, les coopératives d'habitation sont reconnues pour leur potentiel à contribuer au développement urbain durable et au logement économe en énergie, avec des initiatives telles que le projet [Solidarity City](#) dirigé par la TU Berlin qui explorent comment les coopératives peuvent améliorer l'efficacité énergétique, réduire les émissions et associer les résidents aux décisions concernant les rénovations et l'entretien durables des logements.

Au Canada, les coopératives d'habitation offrent des logements abordables à des centaines de milliers de résidents grâce à une gouvernance contrôlée par les membres et à une propriété collective. De nombreuses coopératives canadiennes gèrent des communautés à revenus mixtes qui allient abordabilité et inclusion sociale, contribuant ainsi à créer des quartiers stables tout en protégeant les résidents de la volatilité du marché du logement. Le modèle canadien est reconnu à l'échelle internationale pour avoir démontré que l'habitat coopératif peut assurer à la fois l'abordabilité et une forte participation communautaire à long terme.¹²¹

Au Chili, la Coopérative nationale d'habitation (CONAVICOOP) joue un rôle important dans la réduction du déficit de logements du pays depuis plus de cinq décennies. Depuis sa création en 1974, la coopérative a livré plus de 47 000 logements permanents, réalisé 8 599 projets d'amélioration de logements et reconstruit 1 312 logements après le séisme de 2010, au bénéfice de plus de 70 000 familles à l'échelle nationale. Au delà de la fourniture de logements abordables, CONAVICOOP développe des projets dans des quartiers bien desservis offrant un accès aux transports en commun, aux écoles, aux soins de santé, aux espaces verts et aux équipements communautaires, favorisant des communautés plus sûres, inclusives et résilientes. Son fort ancrage régional se reflète dans le fait que plus de la moitié de ses projets de logement ont été réalisés en dehors de la région métropolitaine de Santiago, dont plus de 21 000 logements dans les régions de Valparaíso, O'Higgins, Maule, Biobío et La Araucanía. En élargissant l'accès à des logements abordables et de qualité tout en soutenant un développement régional équilibré, CONAVICOOP montre comment les coopératives d'habitation peuvent contribuer à une urbanisation durable et faire progresser l'ODD 11, en particulier la cible 11.1, qui vise à garantir l'accès de tous à un logement adéquat, sûr et abordable.¹²²



En Égypte, les coopératives d'habitation jouent depuis longtemps un rôle important dans l'élargissement de l'accès à un logement abordable pour les ménages à revenu moyen ou faible. Le mouvement coopératif de l'habitat du pays, soutenu par l'Autorité générale pour la construction et les coopératives d'habitation, a facilité la création de centaines de milliers de

logements grâce à des mécanismes de propriété collective et de financement par les membres. Les coopératives d'habitation ont contribué à répondre aux pénuries de logements urbains en permettant aux citoyens de mettre en commun leurs ressources et d'accéder à des terrains, à des financements et à des services de construction à des coûts inférieurs à ceux qu'ils pourraient assumer individuellement. L'expérience égyptienne montre le potentiel du logement coopératif pour compléter les programmes publics de logement et soutenir un développement urbain inclusif dans des villes en forte croissance. Le secteur sert actuellement des millions de membres au sein de milliers de coopératives d'habitation à travers le pays, ce qui en fait l'un des plus grands systèmes coopératifs de logement en Afrique et au Moyen-Orient.¹²³

Au delà du logement, les coopératives contribuent à de nombreuses autres dimensions de l'ODD 11. En Uruguay, la Fédération des coopératives de logement par aide mutuelle (FUCVAM) a permis à des dizaines de milliers de familles à faible et moyen revenu d'accéder à un logement abordable grâce à l'épargne collective, au travail mutuel et à une gestion démocratique. Largement reconnue comme un modèle pionnier de systèmes de logement coopératif et de développement urbain mené par la communauté, la FUCVAM a inspiré des initiatives similaires dans toute l'Amérique latine.¹²⁴



Les coopératives renforcent également la durabilité urbaine grâce à la fourniture de services et au développement d'infrastructures communautaires. Au Brésil, les coopératives de récupérateurs de déchets (catadores) ont transformé le secteur du recyclage

en organisant et en formalisant le travail des collecteurs informels, augmentant les taux de recyclage, créant des moyens de subsistance décents et réduisant la pression sur les systèmes municipaux de gestion des déchets. Depuis la fin des années 1980, les récupérateurs se sont organisés en coopératives désormais reconnues comme partenaires dans de nombreux programmes municipaux de recyclage, contribuant à intégrer inclusion sociale et gestion environnementale. Dans des villes comme Belo Horizonte, les coopératives ont été officiellement intégrées aux systèmes municipaux de gestion des déchets grâce à des partenariats avec les autorités locales, améliorant à la fois les performances du recyclage et les opportunités de revenus pour les travailleurs. On estime que les récupérateurs collectent près de 90 % de tous les matériaux recyclés au Brésil, démontrant leur contribution essentielle à l'économie circulaire du pays et à ses objectifs environnementaux. Ces modèles coopératifs réduisent non seulement les déchets et les émissions de gaz à effet de serre mais offrent aussi des opportunités économiques aux communautés marginalisées et renforcent la résilience urbaine.¹²⁵



Au Japon, la Seikatsu Club Consumers' Co operative Union montre comment les coopératives peuvent faire progresser des communautés urbaines durables grâce à une consommation responsable, à des actions environnementales menées par les citoyens et au développement des énergies renouvelables. Avec environ 420 000 membres répartis dans 33 coopératives de consommateurs, Seikatsu Club promeut des systèmes alimentaires locaux et biologiques, des emballages réutilisables, la réduction

des déchets et la participation citoyenne aux décisions environnementales. En 2022, elle a créé l'Association des entreprises énergétiques du Seikatsu Club pour accélérer la transition vers une société fondée à 100 % sur les énergies renouvelables grâce à des projets communautaires de production d'énergie, des initiatives d'approvisionnement en électricité et des partenariats énergétiques locaux. Forte de près de quatre décennies de plaidoyer et d'investissements dans les énergies renouvelables, la coopérative a soutenu le développement d'installations éoliennes et solaires tout en renforçant la solidarité économique entre communautés urbaines et rurales. En combinant consommation durable, production d'énergie renouvelable et engagement citoyen, Seikatsu Club contribue à des villes et des communautés plus résilientes, inclusives et respectueuses de l'environnement.¹²⁶



En Arabie saoudite, la Al Baha Housing Cooperative Society (CAF HB) a contribué à élargir l'accès à un logement abordable et de qualité tout en promouvant un développement urbain et régional durable. Créée en 2020 dans le cadre de la Vision 2030, la coopérative a été fondée pour répondre aux pénuries de logements persistantes dans la région d'Al Baha en développant des habitations de haute qualité à des prix compétitifs, en partenariat avec le ministère des Affaires municipales, rurales et du Logement. Au delà de l'amélioration de l'accès à la propriété, la coopérative crée des emplois locaux, soutient des méthodes de construction innovantes qui réduisent les coûts et accélèrent la livraison, et stimule la croissance économique régionale. Ses projets phares, dont le programme de logements Tilaal Al Baha 1 réalisé via la

plateforme nationale Sakani, ainsi que les projets à usage mixte Alia Al Baha et Town Square, combinent infrastructures résidentielles, commerciales et touristiques, montrant comment le logement coopératif peut favoriser des communautés plus inclusives, résilientes et dynamiques sur le plan économique, tout en contribuant à la cible 11.1 des ODD sur l'accès à un logement adéquat, sûr et abordable.

Les coopératives de transport contribuent également à l'ODD 11 en offrant des services de mobilité sûrs, abordables, accessibles et durables, en particulier dans les communautés mal desservies par les opérateurs de transport publics ou privés classiques. Grâce à la propriété par les membres et à une gouvernance démocratique, elles aident les populations rurales et périurbaines à accéder à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé et à d'autres services essentiels, tout en réduisant les inégalités de transport et l'exclusion sociale. **Au Rwanda**, les coopératives de transport ont joué un rôle important dans l'amélioration de la mobilité urbaine, la création d'emplois et la formalisation des services de

transport. La Rwanda Federation of Transport Cooperatives (RFTC) et la Fédération rwandaise des coopératives de taxi moto ont organisé des dizaines de milliers d'opérateurs de transport en structures coopératives, incluant les services de bus, de taxi et de taxi moto. La fédération des taxis motos représente à elle seule des dizaines de milliers de conducteurs à travers un réseau national de coopératives et a contribué à améliorer la gouvernance, les normes de sécurité, la formation professionnelle et la coordination des services dans un secteur essentiel à la mobilité quotidienne, en particulier à Kigali. En fournissant des services de transport abordables et accessibles, en reliant les habitants à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé et aux marchés, et en créant des opportunités d'emploi pour les travailleurs à faible revenu, les coopératives de transport contribuent directement à l'objectif de l'ODD 11 visant à garantir l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, abordables et durables. Leur rôle dans l'organisation des opérateurs informels en entreprises responsables appartenant à leurs membres renforce également l'inclusion sociale et

soutient un développement urbain plus durable.¹²⁷

Ces exemples montrent que les coopératives ne sont pas seulement des fournisseurs de logements ou des entreprises de services ; ce sont des institutions de développement communautaire. En mobilisant les ressources locales, en favorisant la participation démocratique et en réinvestissant les bénéfices au niveau local, les coopératives contribuent à rendre les villes plus abordables, inclusives, résilientes et durables. Qu'il s'agisse de logement, d'énergie renouvelable, de gestion des déchets, de transport ou de services communautaires, les coopératives offrent des solutions pratiques et reproductibles à de nombreux défis identifiés dans l'ODD 11. Alors que les gouvernements recherchent des voies efficaces pour atteindre l'Agenda 2030, les modèles coopératifs proposent une approche éprouvée pour construire des villes et des communautés qui placent les personnes, plutôt que le profit, au centre du développement.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Malgré leurs contributions avérées aux infrastructures durables, à l'industrialisation inclusive, à l'innovation et à des villes et communautés résilientes, les coopératives continuent de faire face à d'importants obstacles structurels qui limitent leur capacité à opérer à grande échelle et à maximiser leur impact sur les ODD 9 et 11.

L'un des défis les plus persistants est l'insuffisance des cadres juridiques et réglementaires. Dans de nombreux pays, la législation coopérative demeure dépassée ou mal alignée sur les réalités économiques contemporaines, ne reconnaissant pas la diversité des modèles coopératifs opérant dans des secteurs tels que le logement, le transport, l'énergie, les plateformes numériques, l'industrie manufacturière et les services urbains. Les coopératives d'habitation sont souvent désavantagées par des régimes fonciers, des règles de zonage et des lois sur la propriété conçus autour de la propriété individuelle ou corporative. Les coopératives de travailleurs dans l'industrie et la construction se heurtent fréquemment à des

réglementations du travail qui n'intègrent pas adéquatement la propriété démocratique par les travailleurs, tandis que les coopératives de plateformes et les coopératives à parties prenantes multiples opèrent souvent dans des zones juridiques grises qui limitent l'investissement, l'innovation et la croissance. Ces obstacles restreignent la capacité des coopératives à contribuer pleinement au développement des infrastructures, à l'industrialisation durable et à la résilience urbaine.

À titre d'exemple, les conclusions de l'Initiative internationale de recherche et d'analyse juridique (ILRAI) de l'ACI sur le logement coopératif ont identifié des obstacles persistants dans de nombreux pays, notamment une reconnaissance juridique insuffisante, un accès limité au foncier, l'absence d'instruments de financement adaptés, une faible intégration dans les politiques nationales du logement et une collecte de données insuffisante sur le logement coopératif. Ces contraintes limitent la capacité des coopératives d'habitation à accroître leur impact malgré une gouvernance démocratique solide et des résultats sociaux avérés. Les conclusions de l'ILRAI mettent donc en évidence une opportunité importante pour

les gouvernements de moderniser les cadres juridiques, d'intégrer le logement coopératif dans les stratégies nationales de développement et d'urbanisme, et d'élargir l'accès au financement à long terme, permettant ainsi aux coopératives de jouer un rôle beaucoup plus important pour répondre aux pénuries de logements, aux lacunes d'infrastructures et à la transition vers des villes plus inclusives, résilientes et durables.¹²⁸

L'accès au financement reste une contrainte critique. Atteindre les ODD 9 et 11 nécessite des investissements substantiels dans les infrastructures, le logement abordable, les systèmes de transport, les énergies renouvelables, la connectivité numérique et la modernisation industrielle. Pourtant, les coopératives peinent souvent à accéder à des capitaux patients et à long terme adaptés à leurs structures de propriété et à leurs objectifs sociaux. Les prêteurs et investisseurs conventionnels favorisent souvent les entreprises détenues par des investisseurs, tandis que de nombreux programmes d'investissement publics et instruments de financement du développement ne sont pas conçus pour soutenir les entreprises coopératives. En conséquence, les solutions portées par les coopératives, qui pourraient atteindre efficacement les communautés mal desservies, restent sous-financées malgré leur valeur sociale et économique avérée.

La transformation numérique accélérée des économies présente à la fois des opportunités et des défis. Les technologies numériques peuvent améliorer la gouvernance des coopératives, accroître la productivité, renforcer les chaînes d'approvisionnement, faciliter l'accès aux marchés et soutenir l'innovation dans tous les secteurs. Cependant, de nombreuses coopératives, en particulier celles qui desservent des communautés rurales, à faibles revenus ou marginalisées, continuent de faire face à d'importants obstacles liés aux infrastructures numériques, à la connectivité, à l'accessibilité financière et aux compétences numériques. Sans investissements ciblés en faveur de l'inclusion numérique, il existe un risque que les progrès technologiques creusent les inégalités existantes et excluent de nombreux membres de coopératives des bénéfices de l'économie numérique.¹²⁹

Le changement climatique et les pressions environnementales ajoutent une couche supplémentaire de complexité. Les coopératives opérant en milieu urbain sont de plus en plus exposées aux risques liés aux événements météorologiques extrêmes, au stress thermique, aux inondations et aux dommages aux infrastructures, tandis que les coopératives industrielles et agricoles doivent s'adapter à l'évolution des conditions environnementales, à la raréfaction des ressources et à la hausse des coûts de l'énergie. Parallèlement, la transition vers des économies bas carbone et circulaires crée des défis financiers et opérationnels pour les petites entreprises. Il sera essentiel de garantir que les coopératives disposent des ressources et du soutien politique nécessaires pour investir dans l'adaptation au climat, la résilience et les technologies vertes afin d'atteindre à la fois l'ODD 9 et l'ODD 11.

Pourtant, les opportunités d'action coopérative sont tout aussi importantes. Partout dans le monde, les coopératives démontrent des approches innovantes pour combler les lacunes d'infrastructures, renforcer les industries locales et construire des communautés plus inclusives et durables. Les coopératives d'habitation élargissent l'accès à des logements abordables et économes en énergie ; les coopératives de transport améliorent la mobilité et la connectivité ; les coopératives d'énergie renouvelable accélèrent les transitions énergétiques menées par les communautés ; et les entreprises détenues par leurs travailleurs créent des emplois de qualité tout en favorisant l'innovation et le développement économique local. Des modèles émergents tels que les coopératives de plateforme, les fiducies foncières communautaires, les coopératives d'économie circulaire et les initiatives coopératives d'agriculture urbaine illustrent en outre comment la propriété démocratique peut contribuer à un développement résilient et durable.

La reconnaissance croissante des coopératives et de l'économie sociale et solidaire aux niveaux national et international offre des opportunités significatives pour accroître leur contribution au développement durable. L'adoption de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2025 sur les coopératives dans le développement social, qui appelle à la célébration d'une Année internationale des coopératives tous les dix ans, réaffirme le rôle vital des coopératives dans l'économie mondiale et leur potentiel à accélérer les progrès vers les Objectifs de développement durable.¹³⁰ De même, la reconnaissance des coopératives et de l'économie sociale et solidaire dans la Déclaration du Deuxième Sommet social mondial, ainsi que l'élan suscité par l'Année internationale des coopératives 2025, ont renforcé la visibilité du modèle coopératif en tant qu'approche pratique et centrée sur les personnes pour le développement durable.¹³¹ Ces évolutions créent d'importantes opportunités pour renforcer les partenariats entre les gouvernements, les mouvements coopératifs, les institutions de financement du développement, les agences des Nations Unies et les organisations de la société civile, tout en encourageant l'intégration de solutions coopératives dans les stratégies nationales de développement, d'industrialisation, de logement, d'infrastructures et d'aménagement urbain.

En outre, les progrès des technologies numériques, de la finance verte, de l'investissement à impact et des mécanismes de financement mixte offrent de nouvelles voies de croissance pour les coopératives. S'ils sont conçus de manière appropriée, ces instruments peuvent aider les coopératives à mobiliser des capitaux, à adopter des technologies innovantes, à étendre les investissements dans les infrastructures et à participer plus efficacement aux transitions verte et numérique. Les fédérations coopératives et les organisations de niveau supérieur développent également de plus en plus des services partagés, des mécanismes de financement

mutualisé, des plateformes de données et des réseaux de plaidoyer qui renforcent la capacité et la visibilité des coopératives individuelles.

Comme le souligne le document de position de l'ACI sur les Objectifs de développement durable, les coopératives sont particulièrement bien placées pour faire progresser le développement durable parce qu'elles combinent participation économique, gouvernance démocratique, inclusion sociale et souci de la communauté au sein d'un même modèle d'entreprise.¹³² En permettant aux

personnes de posséder et de gérer collectivement des ressources, les coopératives contribuent à construire les infrastructures, les industries, les services et les communautés nécessaires à un avenir plus inclusif, résilient et durable. Libérer pleinement leur potentiel nécessitera des politiques de soutien, des cadres juridiques habilitants, des investissements ciblés et des partenariats renforcés qui reconnaissent les coopératives comme des acteurs essentiels pour atteindre les ODD 9 et 11 d'ici 2030 et au-delà.

APPEL À L'ACTION

Alors qu'il ne reste que quelques années pour atteindre l'Agenda 2030, les gouvernements, les partenaires du développement, les organisations internationales et le mouvement coopératif doivent agir de manière décisive pour amplifier les solutions coopératives en faveur d'infrastructures résilientes, d'une industrialisation durable, de l'innovation et d'un développement urbain inclusif. Les coopératives ont démontré leur capacité à fournir des logements abordables, à élargir l'accès au transport et aux services essentiels, à créer des emplois décents, à renforcer les industries locales et à bâtir des communautés résilientes. Libérer ce potentiel exige de passer d'une simple reconnaissance des coopératives en tant que parties prenantes à leur traitement comme partenaires stratégiques dans la mise en œuvre des ODD 9 et 11.



1. Créer des environnements juridiques et politiques favorables au développement coopératif

Les gouvernements devraient revoir et moderniser les législations relatives aux coopératives, au logement, au foncier, aux infrastructures et aux marchés publics afin de garantir que les coopératives puissent développer, posséder, financer et gérer efficacement des logements, des systèmes de transport, des projets énergétiques, des plateformes numériques et d'autres formes d'infrastructures communautaires. Les cadres juridiques nationaux devraient reconnaître explicitement les coopératives d'habitation, de travailleurs, de plateformes, d'énergie, de transport et les coopératives multipartites, et prévoir des mécanismes permettant de protéger les actifs coopératifs et l'abordabilité à long terme. Conformément à la [Recommandation n°193 de l'OIT](#) et [aux résolutions des Nations Unies](#) sur les coopératives et [sur l'économie sociale et solidaire](#), les gouvernements devraient intégrer le développement coopératif dans les plans nationaux de mise en œuvre des ODD, les stratégies industrielles et les politiques de développement urbain.



2. Élargir l'accès au financement pour les infrastructures, le logement et l'innovation coopératifs

Les gouvernements, les institutions de financement du développement, les banques multilatérales et les bailleurs de fonds devraient établir des guichets de financement dédiés aux entreprises coopératives engagées dans le logement, les infrastructures, la fabrication, les énergies renouvelables, le transport et l'innovation numérique. Les programmes d'investissement publics devraient inclure explicitement les coopératives parmi les bénéficiaires admissibles, tandis que la finance mixte, les garanties, les prêts concessionnels et les mécanismes d'investissement à impact devraient être adaptés aux structures de propriété coopérative. Un soutien devrait également être apporté aux fonds d'investissement coopératifs, aux banques coopératives et aux coopératives de crédit, qui peuvent mobiliser des capitaux patients et à long terme pour le développement mené par les communautés.



3. Positionner les coopératives comme partenaires des villes durables et de la transformation industrielle

Les autorités nationales et locales devraient inclure formellement les coopératives dans les processus de planification urbaine, de production de logements, de politique industrielle et de développement des infrastructures. Les gouvernements devraient établir des objectifs et des incitations pour le logement coopératif, l'énergie communautaire, le transport durable et les initiatives d'économie circulaire dans les cadres nationaux de développement. Les politiques de marchés publics devraient également créer des opportunités pour que les entreprises coopératives participent aux projets d'infrastructure, à la prestation de services publics, à la construction, au recyclage, aux services de soins et aux programmes de développement économique local. Reconnaître les coopératives comme partenaires de mise en œuvre peut contribuer à accélérer les progrès vers des communautés plus inclusives, résilientes et durables.



4. Investir dans la transformation numérique, l'innovation et les systèmes de données

Pour garantir que les coopératives puissent participer pleinement à l'économie numérique, les gouvernements et les partenaires au développement devraient investir dans des infrastructures numériques abordables, la connectivité et le développement des compétences numériques, en particulier dans les zones rurales et périurbaines mal desservies. Un soutien doit être apporté à l'innovation numérique menée par les coopératives, y compris les coopératives de plateforme, les services numériques partagés, les plateformes de données et les systèmes de gestion d'entreprise. Parallèlement, les systèmes statistiques nationaux devraient renforcer la collecte de données sur les coopératives afin d'améliorer leur visibilité, d'éclairer l'élaboration des politiques et de mieux mesurer les contributions des coopératives aux ODD 9 et 11.



5. Accélérer la participation des coopératives à la transition verte et juste

Les actions climatiques, la transition énergétique et les stratégies de durabilité urbaine devraient reconnaître explicitement les coopératives comme des acteurs clés dans la construction d'économies à faible émission de carbone, résilientes et inclusives. Les gouvernements devraient soutenir les projets d'énergies renouvelables menés par des coopératives, le logement économe en énergie, les systèmes de transport durables, les initiatives de gestion des déchets et de recyclage, ainsi que les investissements d'adaptation au climat. Une attention particulière devrait

être portée aux coopératives de travailleurs, sociales, de logement, de transport et environnementales qui contribuent à garantir que les coûts et les bénéfices de la transition soient partagés équitablement, tout en créant des emplois décents et en renforçant la résilience des communautés.



6. Renforcer les écosystèmes coopératifs, les partenariats et le partage des connaissances

Les fédérations coopératives, les organisations faîtières, les institutions de recherche et les organisations internationales devraient intensifier leur collaboration pour partager les connaissances, étendre les modèles réussis et renforcer les écosystèmes coopératifs. Il faut davantage investir dans l'éducation coopérative, le développement du leadership, la recherche et l'assistance technique, en particulier dans les secteurs émergents tels que les plateformes numériques, les énergies renouvelables, la construction durable et les entreprises de l'économie circulaire. La coopération internationale et les échanges Sud Sud devraient être mobilisés pour reproduire les innovations coopératives réussies et renforcer la contribution mondiale des coopératives au développement durable.

Atteindre les ODD 9 et 11 exigera de déployer à grande échelle des solutions éprouvées qui allient viabilité économique et impact social et environnemental. Les coopératives montrent déjà comment cela peut être réalisé. Le défi consiste désormais à mettre en place les politiques, les partenariats et les investissements nécessaires pour que ces solutions prospèrent et contribuent pleinement à la construction d'infrastructures résilientes, d'industries durables et de villes et communautés inclusives d'ici 2030 et au delà.

ODD 10 : RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE





DANS UNE ÉPOQUE MARQUÉE PAR DES BOULEVERSEMENTS SOCIAUX ET L'ÉLARGISSEMENT DES INÉGALITÉS,

le principe de « *liberté, égalité et justice pour tous* » qui fait écho aux valeurs fondamentales de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH),¹³³ n'a jamais été aussi urgent. Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux est au cœur de l'engagement de l'Agenda 2030 à ne laisser personne de côté. Malgré des progrès réalisés dans la réduction de la pauvreté dans certaines régions, les disparités de revenus, d'accès et d'opportunités continuent de se creuser, tant au sein des sociétés qu'entre les régions. Les 10 % les plus riches de la population mondiale perçoivent actuellement plus de 50 % du revenu mondial, tandis que la moitié la plus pauvre n'en reçoit que 8 %.¹³⁴ Les inégalités persistent non seulement en matière de revenus, mais aussi dans l'accès à un travail décent, à l'éducation, à la protection sociale et à la participation politique, affectant de manière disproportionnée les femmes, les jeunes, les migrants, les peuples autochtones et les personnes handicapées.

À l'échelle mondiale, 3,8 milliards de personnes restent privées de toute forme de protection sociale. Le chômage des jeunes est près de trois fois supérieur à celui des adultes¹³⁵ et les femmes continuent de faire face à des écarts salariaux profondément enracinés et à une concentration dans des emplois informels et précaire.¹³⁶ La discrimination à l'encontre des migrants, des personnes handicapées, des ménages à faibles revenus et des communautés autochtones¹³⁷ s'accroît. Les gains de productivité sont de plus en plus déconnectés de la croissance des salaires : la part du revenu du travail dans le PIB mondial a diminué de façon constante depuis 2015, creusant l'écart entre les travailleurs et les détenteurs de capitaux.¹³⁸ Le poids de la dette, la volatilité des ressources et l'exposition aux crises climatiques et géopolitiques limitent davantage encore la capacité de nombreux pays en développement à investir dans un développement inclusif, renforçant ainsi les inégalités des chances entre les générations.

Le thème de la Journée des droits de l'homme 2025, « *Les droits humains, nos essentiels quotidiens* », nous rappelle que ces droits sont le fondement de la vie quotidienne – le droit à la sécurité, au travail, à la participation aux affaires publiques – et que chaque personne mérite la dignité quelles que soient ses origines.¹³⁹ De même, l'ODD 10 appelle à la réduction des inégalités « au sein des pays et entre eux », avec l'engagement de ne laisser personne de côté.¹⁴⁰ Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, avertit que « *les inégalités augmentent, les conflits font rage et l'urgence climatique s'aggrave* », et que « *nous avons besoin de plus de solidarité et d'un renforcement des droits humains pour relever les défis actuels* ».¹⁴¹

L'AVANTAGE COOPÉRATIF

Les coopératives sont idéalement placées pour répondre à ces inégalités croisées en élargissant l'accès aux opportunités économiques, en renforçant les protections du travail et en veillant à ce que les populations marginalisées aient une voix dans les décisions économiques. Entreprises démocratiques détenues par leurs membres, les coopératives transforment l'exclusion en pouvoir d'agir en redistribuant plus équitablement la valeur économique et en réinvestissant les excédents au niveau local.¹⁴² Plus d'un milliard de personnes dans le monde participent à plus de trois millions de coopératives dans des secteurs tels que l'agriculture, la finance, le logement, la santé, l'industrie, les services, l'assurance, le commerce de détail et la pêche.

Les coopératives luttent activement contre les inégalités en promouvant les droits humains dans les chaînes de valeur, en soutenant la transition du travail informel vers un travail décent et en s'attaquant aux risques systémiques tels que le travail des enfants et l'esclavage moderne. Par

exemple, des coopératives de cacao certifiées Fairtrade en Côte d'Ivoire et au Ghana ont mis en place des systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants qui ont permis d'identifier et d'accompagner plus de 60 000 enfants à risque, tout en augmentant les revenus des agriculteurs grâce à des garanties de prix minimum et à des primes gérées par les communautés.¹⁴³ Ces mécanismes pilotés par les coopératives renforcent les approches fondées sur les droits humains dans les chaînes d'approvisionnement agricoles où les risques d'exploitation sont élevés.

Les coopératives réduisent également les inégalités structurelles au sein des pays en autonomisant les petits producteurs et les communautés à faible revenu. En Inde, le réseau coopératif laitier [AMUL](#) qui regroupe plus de 3,6 millions de petits exploitants agricoles, dont de nombreuses femmes, a contribué à accroître les revenus ruraux, à éliminer les intermédiaires abusifs et à renforcer le rôle des femmes dans l'économie agricole.¹⁴⁴ En Afrique de l'Est, au Kenya, les coopératives de café et de thé soutiennent des millions de petits exploitants agricoles en leur garantissant de meilleurs prix, en améliorant leur inclusion financière

grâce aux coopératives d'épargne et de crédit (SACCO) et en protégeant les travailleurs des chaînes de valeur contre les risques de travail forcé et de travail des enfants.¹⁴⁵

Au Royaume-Uni, les coopératives ont joué un rôle de premier plan dans la lutte contre l'esclavage moderne et l'exploitation du travail au sein des chaînes d'approvisionnement. **Co-operative groupe**, l'une des plus grandes coopératives de consommateurs du pays, a été reconnu comme pionnier dans la mise en œuvre d'un devoir de vigilance rigoureux en matière de droits humains par des déclarations transparentes sur l'esclavage moderne¹⁴⁶ conformes au UK Modern Slavery Act (2015) notamment. Grâce à des initiatives telles que le programme Bright Future, Cooperative groupe a collaboré avec des ONG et des employeurs pour offrir des parcours d'emploi sûrs, un soutien à long terme et une réinsertion digne aux survivants de l'esclavage moderne.¹⁴⁷ Les coopératives de distribution et de travailleurs ont également renforcé leurs audits fournisseurs, leurs outils de transparence salariale et leurs cadres d'approvisionnement éthique dans les secteurs à haut risque tels que l'agriculture, l'agroalimentaire, la logistique et la production de vêtements.

Dans l'économie numérique, les coopératives de plateforme veillent à ce que l'innovation technologique n'aggrave pas les inégalités.¹⁴⁸ Des exemples comme Up&Go aux États-Unis et la coopérative Smart en Belgique montrent comment des modèles de propriété collective peuvent augmenter les salaires, offrir une protection sociale aux travailleurs des plateformes et empêcher l'accaparement de la valeur par des intermédiaires numériques. Les agents d'entretien d'Up&Go gagnent plus de 30 % au-dessus des tarifs habituels des plateformes, tandis que Smart, ancrée dans le milieu artistique bruxellois, donne accès à une assurance et à des

mécanismes de négociation collective à plus de 40 000 travailleurs indépendants.

Les coopératives réduisent également les inégalités entre les travailleurs et la direction en intégrant l'équité salariale dans leurs structures de gouvernance. La Mondragon Corporation en Espagne, l'un des plus grands groupes coopératifs au monde, maintient un ratio salarial interne où le dirigeant le mieux rémunéré ne gagne pas plus de six à neuf fois le salaire du travailleur le moins payé.¹⁴⁹ Cette approche contraste fortement avec les ratios de 200 à 300 : 1 courants dans les grandes multinationales et démontre comment la propriété démocratique peut réduire les disparités de revenus tout en préservant la compétitivité.

Ces actions démontrent comment les modèles coopératifs d'entreprises, fondés sur une gouvernance démocratique et la responsabilité des membres, peuvent faire progresser les droits humains, réduire l'exploitation du travail et construire des chaînes de valeur plus équitables, qui contribuent directement à l'ODD 10 et à la mise en œuvre de la Recommandation 193 de l'OIT.¹⁵⁰ Les forces des coopératives seront particulièrement nécessaires à mesure que l'automatisation commence à prendre de l'ampleur dans toutes les économies. Sans une structure de propriété garantissant une distribution équitable des richesses créées par les gains de productivité liés à l'automatisation, les secteurs d'activité qui constituent actuellement le socle économique de communautés entières commenceront à capter l'épargne des consommateurs sans leur offrir de possibilités de subsistance par le travail. Cela ne fera qu'accélérer l'éloignement du monde des objectifs de l'ODD 10 et accroître rapidement les disparités en matière de pouvoir d'achat et d'accès aux ressources.



ÉTUDES DE CAS DANS LE MONDE ENTIER



Socodevi - Canada

Grâce à ses programmes de développement, **SOCODEVI** favorise la participation économique inclusive en offrant une assistance technique, des formations en gouvernance, des outils pour l'égalité des genres et des services de développement des entreprises aux agriculteurs, aux coopératives de femmes et des coopératives forestières d'Amérique latine ainsi qu'à d'autres organisations communautaires. Ces efforts aident les populations marginalisées à accéder à des marchés stables, à améliorer leur productivité et à accroître leurs revenus. La méthodologie de SOCODEVI, axée sur la gouvernance coopérative, la transparence et l'autogestion à long terme, garantit une répartition équitable des bénéfices entre les membres, réduisant ainsi les disparités internes et renforçant les structures démocratiques locales.

Parallèlement, SOCODEVI s'attache à réduire les inégalités sociales en ciblant les groupes confrontés à des barrières structurelles, tels que les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les familles rurales. Ses programmes introduisent une budgétisation sensible au genre, des parcours de leadership pour les femmes et des outils favorisant une participation équitable à la prise de décision. L'organisation élargit également l'accès aux services financiers grâce au renforcement des coopératives de crédit et d'épargne, garantissant ainsi un accès plus équitable au crédit et à l'éducation financière. En dotant les communautés

des compétences, des réseaux et des modèles institutionnels nécessaires pour gérer leur propre développement, SOCODEVI contribue à réduire les disparités économiques et sociales tout en favorisant des économies locales plus résilientes et inclusives en Amérique latine.



Les Femmes de la coopérative du Dadès, Maroc

Située dans la province de Tinghir, au sud du Maroc, la coopérative agricole des femmes du Dadès illustre comment les coopératives peuvent réduire les inégalités en créant des opportunités économiques inclusives pour les femmes rurales.

Fondée en 2011 par Drissia Ait Heddou, diplômée de géographie et militante de longue date pour l'autonomisation des femmes, la coopérative est née d'initiatives communautaires amorcées dès 2003. Face au manque d'opportunités d'emploi pour les femmes, en particulier pour celles sans instruction formelle, la coopérative a été créée pour construire des moyens de subsistance durables, ancrés dans les savoirs locaux. Elle se spécialise dans la valorisation des produits agricoles, en particulier les roses de la vallée du Dadès, un élément essentiel du patrimoine culturel et économique de la région.

Avec le soutien de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain et du Plan Maroc Vert, la coopérative fonctionne comme une entreprise sociale offrant aux femmes rurales un emploi local flexible, un revenu stable, ainsi que des formations et un appui technique. L'obtention en 2016 de la certification Fairtrade a renforcé la qualité de la production, élargi l'accès

aux marchés et a permis la participation à des initiatives de commercialisation nationales et internationales.

Au-delà de la génération de revenus, la coopérative a impulsé un changement social plus large en renforçant l'indépendance financière des femmes, en soutenant le bien-être des ménages, en encourageant l'éducation des filles et en inspirant la création de nouvelles coopératives. Grâce à la solidarité et à la croissance partagée, la coopérative des femmes du Dadès a contribué à une plus grande inclusion sociale et à la réduction des inégalités dans la région.



Asie

Au Sri Lanka, la **Fédération des coopératives Sanasa** qui regroupe plus de 8 000 coopératives primaires et plus d'un million de membres à faibles revenus, forme un réseau communautaire axé sur l'épargne, le crédit et le développement d'entreprises. Les membres de cette fédération sont principalement issus de milieux ruraux et défavorisés, exclus du système bancaire formel. Grâce à la propriété démocratique et à des services financiers centrés sur la communauté, Sanasa permet aux petits agriculteurs, aux femmes et aux travailleurs du secteur informel d'accéder à des crédits abordables, de mettre en place des pratiques d'épargne et de bénéficier d'un soutien pour leurs moyens de subsistance. Sanasa parvient à réduire les inégalités de revenus, les disparités géographiques et les inégalités d'opportunités, non seulement en diminuant la dépendance aux prêteurs informels mais aussi en renforçant la participation économique des communautés défavorisées grâce à l'inclusion financière. Ainsi, le

modèle coopératif de Sanasa contribue directement à l'ODD 10 des Nations Unies (Réduction des inégalités) car il facilite l'accès au financement sans barrières, met en lumière la question de la sécurité des revenus des populations défavorisées à travers le Sri Lanka et amplifie la voix économique des personnes marginalisées.



© Ecodes

Europe

La **CECOP**, Confédération européenne des coopératives industrielles et de services, représente environ 43 000 coopératives, employant 1,3 million de personnes. Ses membres comprennent **des coopératives de travail associé, des coopératives sociales et des coopératives de travailleurs autonomes, toutes à l'avant-garde de la lutte contre les inégalités**, alliant performance économique et progrès social pour parvenir à une croissance durable et inclusive.

En **République tchèque**, **SOLEA** est l'une des plus importantes coopératives de travailleurs employant des personnes handicapées, puisque plus de 75 % de

ses effectifs sont des personnes en situation de handicap. La coopérative qui est passée de 3 à 180 employés depuis 2000 fabrique des composants en plastique et en métal destinés aux secteurs de l'automobile, de l'ingénierie et de l'électronique. Les coopératives sociales peuvent appartenir aux travailleurs ou à d'autres membres de la communauté, tels que les bénéficiaires de services ou les collectivités locales. Elles se spécialisent dans la fourniture de services d'intérêt général souvent dans des domaines où les services disponibles, abordables ou de qualité font défaut. Les coopératives sociales d'insertion professionnelle ont pour mission principale d'aider les personnes handicapées et d'autres groupes défavorisés à (ré)intégrer le marché du travail.

Vesti Solidale (Italie) en est un exemple. Spécialisée dans la gestion des déchets spéciaux et municipaux, notamment les déchets textiles et électroniques (DEEE) depuis 1998, cette coopérative crée des emplois pour les personnes vulnérables et promeut le développement durable. Vesti Solidale exploite trois usines dans la province de Milan, dont la plus grande usine de traitement des déchets textiles du nord de l'Italie, capable de traiter jusqu'à 20 000 tonnes de déchets par an. En collaboration avec de grandes entreprises, elle assure la collecte, le transport et la gestion des déchets, propose des services de conseil et garantit la conformité environnementale tout au long du processus. Enfin, certains membres

de CECOP répondent à la montée du travail non standard par le biais de coopératives de travailleurs autonomes (comme les indépendants ou les auto-entrepreneurs). Ces coopératives offrent un accès à la sécurité sociale et à la stabilité de l'emploi grâce à des services mutualisés, tout en garantissant autonomie et flexibilité.

Partout en Europe, les coopératives énergétiques veillent à ce que les ménages à faibles revenus ne soient pas laissés pour compte lors de la transition énergétique et ne soient pas pénalisés par la fluctuation des prix. La coopérative **Oliver Energy Community** fournit de l'énergie solaire à prix abordable à 56 foyers, cinq organisations et une église dans l'un des quartiers présentant les taux d'exclusion sociale les plus élevés de Saragosse, **en Espagne**. Grâce à une large participation citoyenne, cette coopérative vise à rendre la **transition énergétique accessible** à un groupe diversifié de citoyens, notamment aux plus vulnérables, tout en réduisant leurs dépenses énergétiques. **En Belgique**, la coopérative énergétique **Klimaan** finance **l'installation de panneaux solaires sur 197 logements sociaux** grâce à l'investissement citoyen. Cette initiative privilégie l'impact social plutôt que le profit, en offrant aux ménages à faibles revenus des prix de l'énergie stables et abordables, à l'abri des fluctuations du marché. Klimaan participe également à une étude de faisabilité sur un réseau de chauffage urbain dans un quartier de logements sociaux dans le cadre du **projet européen SOCIALNRG**.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Comme le démontrent les études de cas ci-dessus, les coopératives jouent un rôle essentiel dans l'élargissement de la participation économique, le renforcement de la résilience et la promotion de l'égalité. Pourtant, leur plein potentiel de réduction des inégalités dans le cadre de l'ODD 10 reste limité par des obstacles structurels. Dans de nombreux pays, les cadres juridiques et réglementaires des coopératives sont obsolètes ou mal adaptés à l'évolution des modèles économiques, ce qui restreint leur

capacité à opérer dans des secteurs à forte croissance tels que les plateformes numériques de travail, les services sociaux et les énergies renouvelables où la propriété inclusive pourrait apporter des avantages considérables aux travailleurs et aux producteurs marginalisés.

L'accès au financement reste une contrainte persistante, en particulier pour les coopératives dirigées par des femmes, des jeunes, des migrants, des peuples autochtones ou des personnes handicapées. Les institutions financières traditionnelles perçoivent souvent les coopératives comme présentant un risque élevé, tandis que les mécanismes de financement public s'adressent rarement aux entreprises

détenues par leurs membres limitant ainsi leur capacité à se développer et à se moderniser. Les normes sociales et les pratiques discriminatoires limitent davantage la participation et le leadership, tandis que la faiblesse des systèmes statistiques nationaux ne permet pas de saisir pleinement la contribution des coopératives à l'égalité des revenus, au travail décent et à l'accès aux services. La fracture numérique aggrave ces difficultés car l'accès limité aux infrastructures, aux compétences et aux outils rend difficile pour les coopératives plus petites ou les coopératives rurales de rivaliser sur les marchés modernes ou d'atteindre de nouveaux membres.

Malgré ces défis, les coopératives sont bien placées pour accélérer les progrès vers l'ODD 10. Elles se développent dans des secteurs qui réduisent directement les inégalités, notamment les énergies renouvelables, le logement abordable, l'aide sociale et les plateformes numériques équitables. Les coopératives de plateforme émergent comme alternatives aux modèles extractifs, en veillant à ce que les bénéfices numériques et le pouvoir décisionnel

demeurent entre les mains des travailleurs et des usagers tandis que les coopératives financières offrent des services inclusifs aux ménages à faibles revenus, aux migrants et aux communautés rurales, et que les coopératives de producteurs renforcent le pouvoir de négociation des petits exploitants ainsi que leur accès à des chaînes de valeur éthiques.

Dans le même temps, la reconnaissance croissante des coopératives et de l'économie sociale et solidaire, à travers les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres résultats intergouvernementaux, encourage le renforcement des cadres juridiques, la mise en place de financements ciblés et un dialogue politique soutenu. Avec un environnement favorable, les coopératives peuvent déployer à grande échelle des modèles commerciaux inclusifs, approfondir la participation démocratique à l'économie et réduire durablement les inégalités au sein des communautés et entre elles.

APPEL À L'ACTION

Pour réaliser pleinement le potentiel des coopératives dans la réalisation de l'ODD 10, les gouvernements, les agences des Nations Unies, les institutions internationales et les partenaires au développement devraient privilégier les politiques et les investissements qui renforcent la participation démocratique à l'économie, réduisent les inégalités structurelles et renforcent l'inclusion pour tous. Nous recommandons les actions suivantes :



1. Intégrer les coopératives dans les stratégies nationales de réduction des inégalités et d'inclusion

Les gouvernements devraient reconnaître explicitement les coopératives et les autres acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme des partenaires stratégiques pour réduire les disparités de revenus et sociales. Les cadres politiques relatifs au travail décent, à la protection sociale, à l'inclusion financière, aux systèmes de soins et au développement rural et urbain devraient prendre en compte de manière explicite le rôle des coopératives dans l'amélioration de l'accès aux services pour les communautés mal desservies. Le suivi national des ODD, y compris les examens nationaux volontaires, devrait documenter et mesurer les contributions des coopératives à l'équité, à l'accès et à la représentation.



2. Renforcer et moderniser les cadres juridiques et réglementaires qui protègent l'identité coopérative et élargissent leur champ d'action

Les décideurs politiques devraient actualiser les lois coopératives obsolètes afin de préserver leur autonomie et leur gouvernance démocratique tout en permettant l'émergence de nouveaux modèles tels que les reprises d'entreprises par les travailleurs, les coopératives de plateforme, les coopératives sociales et les entreprises dirigées par des jeunes et des femmes. Une réglementation claire et habilitante permettra aux coopératives de prospérer dans les économies numériques, les systèmes de soins, les énergies renouvelables et d'autres secteurs à fort impact, essentiels à la réduction des inégalités.



3. Élargir l'accès inclusif au financement, à l'assurance et aux marchés

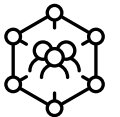
Des mécanismes de financement dédiés aux coopératives sont nécessaires pour permettre aux femmes, aux jeunes, aux migrants et aux personnes handicapées de créer et de développer des entreprises. Les banques de développement, les institutions financières publiques et les organisations faîtières coopératives devraient concevoir des guichets de financement spécifiques pour les coopératives, en particulier celles dirigées par des femmes, des jeunes, des migrants et

des personnes handicapées. Les gouvernements peuvent accélérer l'inclusion en mobilisant la commande publique pour l'alimentation, les soins, le logement, la gestion des déchets et les services communautaires afin de renforcer les chaînes de valeur coopératives et de créer des emplois locaux et dignes.



4. Investir dans l'éducation coopérative, le développement du leadership et les compétences pour l'avenir du travail

Les États membres et les partenaires au développement devraient intensifier les programmes de formation sur la gouvernance coopérative, la gestion financière, la transition numérique, la résilience climatique et les services liés à l'économie des soins. Le renforcement ciblé des capacités des groupes traditionnellement exclus garantira un leadership plus inclusif et renforcera la capacité des coopératives à réduire les écarts d'inégalités dans des marchés du travail en rapide évolution.



5. Renforcer les données, les partenariats et la coopération internationale afin de développer des écosystèmes coopératifs axés sur l'équité

Les gouvernements, les agences des Nations Unies, les instituts nationaux de statistique et les fédérations coopératives devraient collaborer pour produire des données plus solides et désagrégées sur l'emploi coopératif, la participation et l'impact sur les inégalités. À l'échelle internationale, les partenaires au développement devraient intensifier la coopération Sud-Sud, l'apprentissage entre

pairs et l'investissement dans des modèles pilotés par les coopératives pour des chaînes de valeur équitables, l'inclusion des migrants, la prestation de services de soins et la gouvernance des plateformes numériques.

En mettant en œuvre ces actions, les décideurs peuvent donner du pouvoir aux personnes plutôt qu'aux seuls marchés, reflétant ainsi l'esprit même du modèle coopératif. Les recommandations s'appuient sur les efforts mondiaux en cours, notamment des réformes juridiques conformes aux normes internationales telles que la Recommandation n°193 de l'OIT,¹⁵¹ l'élargissement des programmes de crédit rural et la mise en place de cadres de protection sociale inclusifs. Les agences des Nations Unies, les partenaires au développement et les acteurs privés peuvent accélérer encore davantage l'impact de ces mesures en intégrant les coopératives dans les programmes de développement et en co-investissant dans le renforcement des capacités et des compétences coopératives.

Faire progresser l'ODD 10 à travers une approche fondée sur les droits humains signifie veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Les coopératives, avec leur démarche centrée sur les personnes et leur gouvernance démocratique, offrent un modèle concret pour une économie plus juste où la valeur est partagée et la participation inclusive. Alors que l'Année internationale des coopératives 2025 des Nations Unies se déploie, les gouvernements, les organisations internationales, les coopératives et les citoyens disposent d'une occasion opportune pour renforcer les écosystèmes favorables, adopter des politiques inclusives et investir dans des solutions coopératives. Ce faisant, ils feront progresser l'ODD 10 tout en affirmant les droits humains fondamentaux de liberté, d'égalité et de dignité pour tous.



ODD 12 : ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES





L'ODD 12, « CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES », VISE À « FAIRE PLUS ET MIEUX AVEC MOINS » EN DISSOCIANT CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT.¹⁵²

Il promeut le passage d'un modèle de croissance linéaire à un modèle circulaire qui privilégie la réutilisation, la réparation et le recyclage, tout en incitant les entreprises et les gouvernements à intégrer la durabilité dans leurs pratiques et à permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés. Les progrès accomplis en matière d'ODD 12 constituent un socle essentiel pour d'autres objectifs de développement, notamment l'action climatique, la sécurité alimentaire, le travail décent et la réduction des inégalités.

Les tendances mondiales soulignent l'urgence de cette transition. L'extraction de matières premières a plus que triplé depuis 1970 et dépasse aujourd'hui les 100 milliards de tonnes par an tandis que les gains d'efficacité restent inférieurs à la demande.¹⁵³ Près d'un tiers de la production alimentaire mondiale est perdu ou gaspillé ce qui contribue aux émissions de gaz et fragilise la sécurité alimentaire.¹⁵⁴ Parallèlement, l'augmentation des flux de déchets, en particulier des déchets plastiques et électroniques, transfère les charges environnementales et sanitaires vers les pays à faible revenu et les travailleurs du secteur informel.¹⁵⁵ Ces résultats reflètent les défis structurels propres aux systèmes de production. Les chaînes d'approvisionnement mondiales sont souvent longues et opaques avec une traçabilité limitée et une responsabilité diluée à travers de multiples niveaux. La concentration des marchés et les pressions sur les prix réduisent encore davantage l'influence des petits producteurs, des travailleurs et des consommateurs, permettant l'externalisation des coûts environnementaux et la primauté de l'efficacité à court terme sur la durabilité à long terme. Relever ces défis exige plus que des solutions technologiques ou des changements de comportement individuels ; cela requiert des modèles de propriété et de gouvernance qui intègrent la responsabilité, la redevabilité et une gestion durable à long terme dans la prise de décision économique afin d'aligner production et consommation sur des objectifs sociaux et environnementaux partagés.

LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE

Les coopératives sont particulièrement bien placées pour promouvoir une consommation et une production responsables car le développement durable est inscrit dans leur identité, leur gouvernance et leur mode de fonctionnement. Le septième principe coopératif, l'engagement envers la communauté, établit l'obligation d'œuvrer au développement durable de leurs communautés au moyen de politiques approuvées par leurs membres.¹⁵⁶ Cette vision à long terme, portée par les membres, permet aux coopératives d'intégrer les coûts environnementaux et sociaux que les modèles commerciaux conventionnels ignorent souvent ou 'externalisent' vers la collectivité. Les recherches indiquent que les coopératives sont bien placées pour contribuer aux feuilles de route mondiales de l'économie circulaire parce qu'elles bénéficient d'un soutien écosystémique spécialisé et de cadres juridiques adaptés à leur mission.¹⁵⁷ En outre, une tendance croissante montre l'émergence de nouvelles coopératives agiles qui placent la circularité au cœur de leurs valeurs dès leur création.

Les coopératives sont ainsi incitées à contribuer à travers les dimensions principales et les cibles de l'ODD 12 en influençant les modes de production, de consommation

et de recyclage des biens et des services. Par l'action collective, elles favorisent l'efficacité dans l'utilisation des ressources, la circularité et des chaînes de valeur plus durables. Les coopératives agricoles comme les coopératives de consommateurs constituent une force de transformation en mobilisant l'action collective pour accompagner la transition des secteurs agroalimentaire et forestier vers des modèles de production circulaire, économe en ressources et à faible gaspillage. Il est important de noter que ces pratiques sont rarement mises en œuvre comme des initiatives de développement durable isolées ; elles émergent plutôt naturellement de la propriété démocratique, de la prise de décision collective et de la responsabilité à long terme envers les membres et les communautés.

Production durable et utilisation efficace des ressources (Objectif de développement durable 12.2)

Les coopératives soutiennent des systèmes de production plus durables et une utilisation efficace des ressources naturelles en permettant l'investissement collectif dans des pratiques respectueuses de l'environnement. Les coopératives de producteurs permettent aux agriculteurs, pêcheurs, artisans et petits fabricants de mutualiser leurs

ressources, d'accéder à des formations et d'adopter des méthodes de production qui réduisent l'usage d'intrants chimiques, améliorent l'efficacité énergétique et hydrique, et protègent les écosystèmes tout en garantissant des moyens de subsistance viables. En renforçant leur pouvoir de négociation et en stabilisant l'accès aux marchés, les coopératives réduisent également les pressions qui conduisent souvent à une extraction non durable et à la surproduction. La gouvernance collective permet aux membres de s'accorder sur des pratiques de gestion durable des ressources, assurant la protection des biens communs sur le long terme.

Food and Forest Development Finland soutient des projets internationaux de développement coopératif en lien avec cet objectif en Tanzanie et au Népal à travers notamment du projet « **Greener Tanzania** » de FFD.¹⁵⁸ Le **Pastoral Women's Council (PWC)** a soutenu des femmes de Monduli et de Longido dans la fabrication et la diffusion de foyers améliorés économes en énergie et de cuiseurs isolés, réalisés à partir de matériaux disponibles localement. Bien que PWC ne soit pas une coopérative, cette initiative profite directement aux membres des organisations de producteurs voisines en réduisant la consommation de bois de chauffage, les émissions et en améliorant la santé et la sécurité. Les femmes ont joué un rôle moteur dans la formation d'autres personnes, faisant de la cuisson propre un modèle communautaire de consommation durable qui complète les efforts de moyens de subsistance résilients au climat des organisations locales d'agriculteurs et de pasteurs. Cette approche partenariale démontre comment les écosystèmes coopératifs peuvent faire progresser l'ODD 12 grâce à des innovations pratiques, peu coûteuses et sensibles au genre. Au Népal, FFD a soutenu quatre coopératives pour aider les femmes à adopter une [pisciculture respectueuse du climat](#) et à lancer des activités autour des feuilles de sal et des produits forestiers non ligneux (PFNL) des [chaînes de valeur à faible production de déchets](#) qui réduisent la pression environnementale tout en renforçant les revenus des femmes. Plus de 200 femmes membres influencent désormais les décisions et les pratiques de production.

Une perspective complémentaire émerge des coopératives de consommateurs qui, par leurs politiques d'approvisionnement et leurs relations à long terme avec les producteurs, façonnent activement les systèmes de production en amont. Au Japon, [l'Union des coopératives de consommateurs japonaises](#) a élaboré, en collaboration avec les agriculteurs, des normes de production environnementales favorisant la réduction de l'usage de pesticides et d'intrants chimiques tout en garantissant une demande stable grâce à des systèmes d'achat coopératifs. De même, en République de Corée, [iCoop Korea](#) a mis en place un système agroalimentaire écologique intégré reliant la production, la transformation et la distribution. En investissant dans des zones d'agriculture biologique et une logistique écoresponsable, la coopérative réduit l'utilisation de ressources tout au long de la chaîne de valeur tout en



soutenant des moyens de subsistance durables pour les producteurs.

Autre exemple notable : la Fédération régionale des sociétés coopératives de pêche de Basse-Californie (FEDECOOP) au Mexique. Treize coopératives de pêche gèrent conjointement dix zones de droits d'utilisation territoriale de la pêche le long de la côte de Basse-Californie. Grâce à une gouvernance coopérative, FEDECOOP a instauré des quotas de capture pour les principales espèces, à commencer par la langouste de Basse-Californie en 1992, puis en les étendant à d'autres pêcheries à mesure que les stocks diminuaient.¹⁵⁹ Ce système de gestion porté par les coopératives a contribué au rétablissement et à la durabilité à long terme des pêcheries locales tout en assurant des moyens de subsistance stables aux communautés de pêcheurs.¹⁶⁰

Consommation responsable et sensibilisation des consommateurs (ODD – cible 12.8)

Les coopératives de consommateurs et de distribution orientent la demande en privilégiant des produits issus de sources responsables, en réduisant les emballages superflus, en promouvant le commerce équitable et en renforçant la transparence des chaînes d'approvisionnement. Parce qu'elles appartiennent à leurs membres – les consommateurs eux-mêmes – elles peuvent aligner les décisions d'achat sur des valeurs sociales et environnementales partagées tout en influençant directement les normes applicables aux produits, les politiques d'approvisionnement et les engagements en matière de durabilité.

Au Royaume-Uni, [Co-operative Group](#) – l'une des plus grandes coopératives de consommateurs au monde – a mis en œuvre d'importantes initiatives de réduction et de recyclage des emballages. Depuis 2018, la coopérative a supprimé plus de 6 600 tonnes de plastique de ses produits et emballages de marque propre, a atteint un taux de 100 % d'emballages « faciles à recycler » et a porté à plus de 40 % la part de matière recyclée dans ses emballages plastiques.¹⁶¹

En Espagne, la coopérative agricole [Càmara Arrossera del Montsià](#), primée grâce à son projet ORYZITE®, transforme les balles de riz en un matériau durable capable de remplacer une part importante des plastiques dérivés du pétrole. Léger et résistant à la chaleur, ce produit biosourcé est désormais utilisé dans les chaînes d'approvisionnement de haute technologie des secteurs de l'automobile, du mobilier et du design. Ces initiatives montrent comment les coopératives de consommateurs et agricoles peuvent mobiliser leur pouvoir d'achat et leurs structures de gouvernance pour orienter l'ensemble des chaînes d'approvisionnement vers des pratiques plus durables. Par ailleurs, les coopératives de consommateurs investissent souvent dans des programmes d'éducation de leurs membres afin de promouvoir des modes de vie

durables, une consommation responsable et une meilleure prise de conscience des impacts environnementaux, renforçant ainsi le changement de comportement parallèlement à la transformation du marché.¹⁶² À titre d'exemple, citons [l'Escuela de Consumo Circular](#), conçue par HISPACOOOP (ES) en 2022, qui sensibilise les élèves du primaire, grâce à des vidéos thématiques, aux principes de l'économie circulaire, à ses avantages et à la mise en pratique d'une consommation plus responsable et durable.

Les coopératives de consommateurs en dehors de l'Europe illustrent également la manière dont la propriété démocratique peut transformer les modes de consommation. Au Japon, [l'Union des coopératives de consommateurs Seikatsu Club](#) associe directement ses membres aux décisions relatives à la conception des produits et à l'approvisionnement, en garantissant une transparence totale sur les ingrédients, les processus de production et les impacts environnementaux. Ce modèle participatif permet aux consommateurs de façonner activement des pratiques de consommation plus durables.¹⁶³ Aux États-Unis, [National Co-op Grocers](#) soutient un réseau national de coopératives alimentaires qui associent la vente au détail à l'éducation des consommateurs. Par le biais de campagnes en magasin, d'un étiquetage des produits et d'actions de sensibilisation auprès des communautés locales, ces coopératives encouragent des choix d'achat responsables liés à l'agriculture biologique, aux produits de la mer issus de la pêche durable et aux produits sans OGM, transformant ainsi les espaces de vente en véritables plateformes de sensibilisation à la durabilité. En Argentine, [Cooperativa Obrera](#) combine la vente au détail avec des programmes d'éducation des consommateurs visant à promouvoir des achats responsables, la connaissance des produits et l'engagement communautaire. De tels modèles montrent comment les réseaux de distribution coopératifs dans les économies émergentes peuvent jouer un rôle déterminant dans l'orientation des comportements de consommation, tout en garantissant l'accessibilité et l'abordabilité des produits et en renforçant la dimension sociale de la consommation durable.

Réduction des déchets et solutions d'économie circulaire (cible 12.5 des ODD)

Les coopératives jouent également un rôle essentiel dans la réduction des déchets et le développement de solutions d'économie circulaire. Les coopératives de recyclage, de récupération et de réutilisation des déchets améliorent les systèmes de collecte et de valorisation des matériaux tout en assurant des moyens de subsistance dignes à des travailleurs souvent issus de l'économie informelle. Dans de nombreuses villes à travers le monde, les coopératives de récupération des déchets sont devenues des partenaires incontournables des systèmes municipaux de gestion des déchets. En organisant les travailleurs informels du secteur au sein d'entreprises démocratiques, ces coopératives

améliorent les taux de recyclage, réduisent le recours à l'enfouissement et réintègrent dans les économies locales des matériaux de valeur tels que les plastiques, les métaux, les textiles et les déchets électroniques. L'expérience des coopératives de récupérateurs de déchets à Belo Horizonte, au Brésil, illustre bien cette contribution. Au début des années 1990, des collecteurs informels de déchets, appelés *catadores*, se sont organisés en coopératives telles qu'ASMARE et ont ensuite été intégrés au système municipal de gestion des déchets solides. Avec le temps, ces coopératives ont constitué des fédérations régionales et ont contribué à la création du Mouvement national brésilien des récupérateurs de matériaux recyclables.¹⁶⁴ Aujourd'hui, les organisations de récupérateurs de déchets à travers le Brésil détournent collectivement chaque année environ un million de tonnes de matériaux recyclables des décharges, tout en assurant un revenu, une protection sociale et de meilleures conditions de travail à des milliers de travailleurs.¹⁶⁵

Par ailleurs, dans toute l'Europe, de nombreuses coopératives participent à des dispositifs nationaux de collecte des plastiques agricoles, facilitant la collecte, le recyclage et la valorisation des matériaux utilisés dans les activités agricoles. Leur position au sein de la chaîne d'approvisionnement agricole, en tant que distributeurs, prestataires de services et partenaires de confiance des agriculteurs, leur permet d'organiser des systèmes efficaces et de diffuser les meilleures pratiques. Dans les États membres où de tels dispositifs sont mis en œuvre, les taux de collecte varient entre 75 % et 95 %, la grande majorité des matériaux étant ensuite recyclée. En Allemagne, des programmes soutenus par le Deutscher Raiffeisenverband, tels que ERDE, permettent aux agriculteurs de rapporter les films et filets agricoles usagés en vue de leur recyclage, tandis que le programme PAMIRA assure la collecte des emballages de produits phytosanitaires et d'engrais. En France, l'initiative A.D.I.VALOR a mis en place un système national de valorisation et de recyclage des plastiques agricoles, collectant plus de 93 000 tonnes par an avec des taux de recyclage supérieurs à 90 %, les coopératives exploitant une grande partie des points de collecte. Ces modèles démontrent comment des systèmes d'économie circulaire peuvent simultanément générer des bénéfices environnementaux, favoriser l'inclusion sociale et renforcer la résilience économique.

Les coopératives de consommateurs contribuent également au développement de solutions d'économie circulaire au sein des systèmes de distribution. [iCoop Korea](#) a mis en œuvre des modèles de commerce de détail zéro déchet, notamment des systèmes de contenants réutilisables et des installations de recyclage des déchets alimentaires qui transforment les déchets organiques en intrants agricoles, démontrant ainsi comment le commerce de détail peut boucler les cycles de matières et réduire les déchets à grande échelle. Au Canada, [Mountain Equipment Co-op](#) promeut la durabilité des produits par

le biais de services de réparation, de programmes de revente et d'initiatives de recyclage des équipements de plein air. En prolongeant la durée de vie des produits et en réduisant le recours à l'extraction de nouvelles ressources, ces modèles contribuent directement à la réduction des déchets et à des modes de consommation plus durables.

Chaînes d'approvisionnement transparentes et durables (ODD – cible 12.6)

Des chaînes d'approvisionnement responsables et une plus grande transparence sont renforcées grâce à des structures de gouvernance coopérative. Parce que les coopératives appartiennent à leurs membres – producteurs, travailleurs ou consommateurs – elles permettent un contrôle accru des pratiques d'approvisionnement, des conditions de travail et des performances environnementales. La coopération entre coopératives peut également raccourcir les chaînes de valeur, améliorer la traçabilité et garantir une répartition plus équitable de la valeur entre producteurs et consommateurs. Cela est particulièrement important dans des secteurs tels que l'agriculture, la pêche, la foresterie et le commerce de détail, où les coopératives contribuent à relier directement les producteurs aux marchés tout en respectant des normes de durabilité.

Grâce aux réseaux coopératifs, aux fédérations et aux partenariats internationaux, ces pratiques responsables en matière de chaîne d'approvisionnement peuvent être généralisées à l'échelle régionale et sectorielle.¹⁶⁶ Par exemple, les coopératives agricoles renforcent la transparence et la durabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales en organisant les petits producteurs et en améliorant la traçabilité de la ferme au marché. Le projet « Faim Zéro » au Malawi (2025-2028), mis en œuvre par la coopérative Fairtrade Italia, en partenariat avec Fairtrade Africa et Agricane, et financé par l'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS), soutient les organisations de producteurs de canne à sucre (OPS) de Chikwawa et de Nkhotakota, confrontées à la vulnérabilité climatique et à l'instabilité des revenus. En collaboration avec l'Association des producteurs de canne à sucre de Lakeshore, l'Association des producteurs de canne à sucre de Kasinthula et la Coopérative des producteurs de canne à sucre de Phata, elles promeuvent des pratiques agricoles durables, notamment l'utilisation d'engrais organiques, de bonnes pratiques de gestion des sols et la diversification des cultures. Dans un contexte marqué par les restrictions à l'exportation, Fairtrade accompagne les organisations de petits producteurs dans la préparation de la réouverture des marchés, tout en veillant au respect des normes sociales et environnementales.¹⁶⁷

En Éthiopie [l'Union des coopératives de producteurs de café d'Oromia](#) qui représente plus de 400 000 caféiculteurs permet à ses membres de transformer et d'exporter collectivement leur café directement vers des acheteurs internationaux tout en mettant en œuvre des

systèmes de traçabilité et de certification qui garantissent le respect des normes environnementales et sociales du travail. De même, en Indonésie, les coopératives de cacao, soutenues par des organisations telles que [Rikolto](#), adoptent des outils de traçabilité numérique et des pratiques agricoles durables permettant aux partenaires de la chaîne d'approvisionnement de vérifier les méthodes de production, de garantir une rémunération équitable aux agriculteurs et de promouvoir un approvisionnement responsable. Depuis l'obtention de la certification SA8000 en 1998 – une première en Europe – Coop Italia a intégré des normes d'approvisionnement éthique à l'ensemble de ses chaînes d'approvisionnement en veillant à ce que les critères sociaux et de travail soient pleinement intégrés dans ses pratiques d'achat.

À travers des initiatives telles que *la campagne Buoni e Giusti* – Bon et équitable – Coop Italia promeut des pratiques de production responsables dans le secteur agricole et exige de ses fournisseurs qu'ils s'inscrivent au réseau italien pour un travail agricole de qualité, un dispositif public visant à prévenir les pratiques de travail irrégulières et à lutter contre l'exploitation de la main-d'œuvre. À ce jour, plus de 800 fournisseurs et sous-traitants, dans les secteurs alimentaire et non alimentaire, sont concernés. Le respect des normes éthiques fait

partie intégrante des exigences contractuelles imposées aux fournisseurs et est soutenu par des audits, des plans d'actions correctives et un suivi continu des conditions de travail, des salaires ainsi que des normes de santé et de sécurité. Ensemble, ces exemples illustrent la manière dont les entreprises coopératives peuvent renforcer la responsabilité, consolider des chaînes de valeur durables et garantir aux petits producteurs une répartition plus équitable de la valeur, contribuant ainsi directement aux objectifs de la cible 12.6 des ODD relative aux pratiques commerciales responsables et à la transparence des chaînes d'approvisionnement

Les coopératives de consommateurs jouent également un rôle essentiel dans le renforcement de la transparence et de la responsabilité au sein des chaînes d'approvisionnement. En Amérique du Nord, [Cooperative Coffees](#) met en relation des coopératives de consommateurs et des petits producteurs de café par le biais de relations commerciales directes garantissant des prix équitables, des partenariats de long terme et une répartition transparente de la valeur. Ces modèles démontrent comment les chaînes d'approvisionnement coopératives peuvent réduire les asymétries d'information et de pouvoir tout en intégrant des critères de durabilité dans les relations commerciales.



ÉTUDES DE CAS DANS LE MONDE ENTIER



Progana Project, NCBA CLUSA

Gestion durable des ressources et réduction des pertes alimentaires (cibles 12.2 et 12.3)

En République dominicaine, les modèles coopératifs et les associations de producteurs ont joué un rôle important dans le renforcement de systèmes de production agricole plus durables dans le cadre du programme **USDA Safe Agriculture/Food Export Program (SAFE)**, connu localement sous le nom de **Progana**. Mis en œuvre par NCBA CLUSA avec le soutien du Département de l'Agriculture des États-Unis, ce programme a été déployé de 2015 à 2023 afin d'améliorer la compétitivité, la qualité et la durabilité des filières bovine et laitière du pays. Bénéficiant directement à plus de 66 000 personnes, l'initiative visait à accroître la productivité agricole grâce à une meilleure gestion des exploitations, au renforcement des organisations de producteurs, à un accès élargi aux intrants et aux services financiers ainsi qu'au développement des capacités institutionnelles tout au long des chaînes de valeur nationales. Son objectif plus large consistait à consolider les systèmes alimentaires nationaux tout en favorisant la conformité aux normes internationales de qualité, notamment en vue de la préparation des exportations de viande bovine vers les États-Unis. Un exemple notable est celui de l'**Association des éleveurs bovins de Santiago Rodríguez (AGASAR)** qui a bénéficié d'un appui technique ciblé et d'une subvention de contrepartie afin d'améliorer la

qualité du lait produit par ses membres après que des niveaux de production durablement faibles avaient entraîné une baisse des revenus. Grâce à des formations dispensées directement sur les exploitations — portant notamment sur la traite hygiénique, la stérilisation des contenants, la détection des mammites et la gestion des troupeaux — les producteurs ont pu améliorer la qualité de leurs produits, réduire les pertes et renforcer leur conformité aux normes de marché exigées par des acheteurs tels que Nestlé. Cette initiative illustre la manière dont l'organisation collective, les services locaux de conseil agricole et la coordination coopérative peuvent favoriser une utilisation plus efficiente des ressources, réduire le gaspillage, améliorer la captation de valeur pour les agriculteurs et contribuer à la construction de chaînes d'approvisionnement alimentaires plus responsables et plus résilientes.

Innovation circulaire au sein des coopératives agricoles (cibles 12.2 et 12.5)

Les coopératives agricoles européennes jouent un rôle moteur dans la transition vers l'économie circulaire, tant au sein de leurs filières que dans leurs interactions intersectorielles. En renforçant la coopération tout au long de la chaîne alimentaire et en investissant dans l'innovation, les coopératives agricoles européennes — représentées par le **COPA-COGECA** — contribuent à la mise en place de systèmes de production plus durables tout en soutenant des modes de consommation responsables. La coopérative vinicole italienne **Caviro** a développé un modèle circulaire pleinement intégré fondé sur le principe de l'« utilisation totale » dans le secteur du vin où la quasi-totalité des sous-produits de la vinification est valorisée. Des composés à haute valeur ajoutée sont extraits pour des usages alimentaires, industriels et pharmaceutiques, tandis que la biomasse résiduelle est transformée en bioénergie. Le digestat issu de

ce processus est ensuite converti en engrais organiques redistribués aux agriculteurs membres bouclant ainsi le cycle. Grâce à ce dispositif, Caviro atteint un taux de valorisation des déchets proche de 100 % tout en produisant de l'énergie renouvelable et en réduisant ses émissions. **Södra**, une coopérative regroupant plus de 50 000 propriétaires forestiers en Suède, est un leader mondial de l'économie circulaire, notamment parce qu'elle a su établir un lien inédit entre la sylviculture et l'industrie de la mode, apportant une solution au problème des « fibres mélangées » qui, historiquement, a conduit des millions de tonnes de vêtements vers les décharges. Son initiative circulaire phare repose sur une technologie pionnière à l'échelle mondiale baptisée **OnceMore®**. Södra collecte des déchets textiles postconsommation — tels que des draps d'hôtel usagés ou des vêtements mis au rebut — généralement composés de mélanges de coton et de polyester. Grâce à un procédé chimique unique mis en œuvre dans son usine de Mörrum, les textiles sont « dissous », le polyester est séparé — et actuellement valorisé par récupération énergétique — tandis que la cellulose pure issue du coton est extraite. Cette cellulose recyclée est ensuite combinée à de la cellulose de bois « vierge » provenant des forêts suédoises des membres de la coopérative (principalement du bouleau et du pin). Ce modèle coopératif agroindustriel apporte ainsi une contribution concrète et évolutive à la réalisation de l'ODD 12, en créant une source de revenus supplémentaire au bénéfice de ses propriétaires tout en fermant les boucles de matière entre secteurs.

Gestion circulaire des intrants agricoles (cibles 12.2 et 12.5)

En janvier 2024, le **groupe JA** et le **gouvernement métropolitain de Tokyo** ont officialisé un accord visant à récupérer le phosphore issu des installations municipales de traitement des eaux usées afin de l'utiliser comme engrais agricole.

Cette initiative met en place des cycles fermés de nutriments destinés à réduire la dépendance du Japon aux intrants fertilisants importés.¹⁶⁸ Les perturbations de l'approvisionnement mondial et la baisse de l'autosuffisance alimentaire ont accru la pression en faveur d'un approvisionnement domestique en intrants agricoles. Le dispositif repose sur trois mécanismes complémentaires : la transformation du fumier d'élevage en compost pour la production de cultures fourragères ; la récupération du phosphore des eaux usées urbaines pour une utilisation fertilisante et la culture domestique de maïs céréaliier destiné à l'alimentation animale, contribuant également à atténuer les problèmes de monoculture continue dans les rotations du soja. Ensemble, ces flux constituent un système agricole circulaire dans lequel les déchets sont systématiquement réintroduits comme intrants productifs. Ce modèle illustre la manière dont des fédérations coopératives peuvent contribuer à la réalisation des cibles 12.2 et 12.5 des ODD en bouclant les cycles nationaux de nutriments, et offre un cadre reproductible pour les pays confrontés aux enjeux d'intégration des ressources urbaines et agricoles.

Système écoalimentaire intégré (cibles 12.2 et 12.5)

iCoop Korea a développé un système écoalimentaire intégré reliant, au sein d'un même réseau coopératif, la production agricole, la transformation alimentaire, la distribution et la consommation. Ce modèle privilégie l'agriculture biologique, des pratiques logistiques respectueuses de l'environnement et une réduction de l'utilisation des ressources tout au long de la chaîne de valeur. Un élément central de ce dispositif réside dans la création de centres de recyclage alimentaire qui transforment les déchets organiques en intrants agricoles, bouclant ainsi les flux de

matières entre consommation et production. En associant des pratiques de production durables à une gestion circulaire des ressources, iCoop Korea réduit les impacts environnementaux tout en renforçant la résilience des systèmes alimentaires locaux. Cette approche intégrée illustre la capacité des coopératives de consommateurs à promouvoir simultanément une utilisation efficiente des ressources et des solutions relevant de l'économie circulaire, conformément aux cibles 12.2 et 12.5 des Objectifs de développement durable.¹⁶⁹

Normes d'agriculture durable et d'écoproduction (cibles 12.2 et 12.6)

Grâce à ses partenariats de longue date avec les agriculteurs, l'**Union japonaise des coopératives de consommateurs** (Japanese Consumers' Cooperative Union – JCCU) a élaboré des normes de production environnementales visant à réduire l'usage des pesticides, des engrais chimiques et d'autres intrants à forte intensité de ressources. En intégrant ces normes dans ses politiques d'approvisionnement, JCCU garantit une demande stable pour des produits issus de modes de production durables, tout en accompagnant les producteurs dans leur transition vers des systèmes agricoles plus sobres en ressources. Le modèle coopératif permet la conclusion de contrats de long terme et le partage des risques entre consommateurs et producteurs, ce qui réduit les pressions en faveur de la surproduction et de pratiques non durables. En alignant la consommation sur des exigences de production durable et en renforçant la traçabilité tout au long des chaînes d'approvisionnement, JCCU illustre la manière dont les coopératives de consommateurs peuvent influencer les systèmes de production en amont et contribuer à une utilisation plus efficiente des ressources, conformément aux

cibles 12.2 et 12.6 des Objectifs de développement durable.

Réseau coopératif de vente directe de produits alimentaires locaux (cibles 12.3 et 12.6)

En 2012, **NongHyup** — la Fédération nationale des coopératives agricoles de Corée — a lancé son premier point de vente directe de produits alimentaires locaux par l'intermédiaire d'une coopérative membre dans le comté de Wanju, dans la province du Jeolla du Nord, avant d'étendre ce modèle à l'échelle nationale. L'initiative met en place des chaînes d'approvisionnement courtes, gérées par des coopératives, reliant directement les petits exploitants agricoles aux consommateurs locaux et éliminant les circuits de distribution à intermédiaires multiples. Le système conventionnel de distribution agricole en Corée entraînait des pertes post-récolte élevées et un accès limité au marché pour les petits producteurs dont 79 % exploitent moins de 0,5 hectare. Chaque point de vente fonctionne selon un protocole de récolte le jour même, avec identification obligatoire des producteurs sur tous les produits ; les invendus sont retournés à l'exploitation ce qui réduit les pertes alimentaires au stade de la distribution. En 2024, le réseau comptait 738 points de vente desservant 53 802 exploitations agricoles enregistrées, pour un chiffre d'affaires annuel d'environ 545,5 milliards de wons. À eux seuls, les agriculteurs ont réalisé 178 milliards de wons d'économies sur les coûts de distribution en 2022. Ce modèle montre comment les coopératives agricoles peuvent mettre en œuvre simultanément les cibles 12.3 et 12.6 des ODD en offrant un cadre transférable aux pays caractérisés par des systèmes de distribution fragmentés dominés par de petits exploitants.¹⁷⁰



Kigiro Recyclers

Réduction des déchets par le recyclage et la réutilisation coopératifs (cible 12.5)

Kigiro Recyclers, fondée en 2019 à Nairobi sous la forme d'un groupe d'entraide avant d'être enregistrée comme l'une des premières coopératives de travail associé du Kenya, est détenue et gérée par des collecteurs de déchets informels, majoritairement des jeunes. Avec l'appui d'organisations telles que Global Communities dans le cadre du programme de développement coopératif de l'USAID, la coopérative fournit des services de collecte des déchets, de recyclage et de nettoyage, tout en promouvant des pratiques de gestion des déchets plus durables. Elle collecte et trie les déchets issus des communautés locales afin d'en extraire des matériaux réutilisables et recyclables, générant des revenus par leur revente, tout en veillant à l'élimination responsable des déchets résiduels. Ce cas illustre la manière dont les modèles coopératifs peuvent réduire la production de déchets,

renforcer les systèmes de recyclage et soutenir une gestion écologiquement rationnelle des déchets grâce à des solutions ancrées localement.¹⁷¹

Sensibilisation des consommateurs et éducation communautaire (cible 12.8)

Cooperativa Obrera, l'une des plus grandes coopératives de consommateurs d'Argentine, a développé de longue date un modèle qui associe étroitement l'activité de distribution à l'éducation des consommateurs et à l'engagement communautaire. À travers ses programmes d'« *Educación Cooperativa* » et ses initiatives de communication en magasin, la coopérative promeut une consommation responsable, la sensibilisation nutritionnelle et des décisions d'achat durables auprès de ses membres. En s'appuyant sur son vaste réseau de points de vente, Cooperativa Obrera diffuse des informations relatives à la qualité des produits, à leur origine et à leur usage responsable tout en encourageant des modes de consommation plus conscients. Cette approche illustre la manière dont les coopératives de consommateurs dans les économies émergentes peuvent agir comme des leviers essentiels de changement des comportements, contribuant à la réalisation de la cible 12.8 des Objectifs

de développement durable en alignant la sensibilisation des consommateurs sur des pratiques de consommation durable.

Éducation des consommateurs par les réseaux coopératifs de distribution (cible 12.8)

National Co+op Grocers (NCG) soutient un réseau de coopératives alimentaires communautaires à travers les États-Unis qui associent activités de vente au détail et actions d'éducation des consommateurs en faveur d'une consommation durable. Grâce à des campagnes coordonnées, des initiatives d'étiquetage des produits et des dispositifs d'information en magasin, NCG encourage des choix d'achat responsables, notamment en matière de production biologique, d'aliments non OGM et de produits issus de filières durables, tels que les produits de la mer. Ces coopératives constituent des plateformes privilégiées de sensibilisation aux impacts environnementaux et sociaux de la consommation, tout en permettant à leurs membres d'aligner leurs décisions d'achat sur des valeurs partagées. Cette approche illustre la manière dont les coopératives de consommateurs peuvent influencer les modes de demande et promouvoir des modes de vie durables, conformément à la cible 12.8 des Objectifs de développement durable.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Comme illustré cidessus, les coopératives offrent des modèles concrets de consommation et de production responsables. Elles évoluent pourtant souvent au sein de systèmes qui ne soutiennent pas pleinement leur potentiel. Les cadres juridiques et réglementaires accusent fréquemment un retard par rapport à des secteurs émergents tels que le recyclage, les énergies renouvelables et les plateformes numériques, ce qui limite leur capacité d'innovation et de développement. Les modèles coopératifs existants mettent également en évidence des pistes d'expansion prometteuses. Au Japon, l'Union des

coopératives de consommateurs montre comment des normes dictées par les consommateurs peuvent influencer les pratiques de production à grande échelle, tandis qu'en République de Corée, iCOOP démontre comment des systèmes verticalement intégrés peuvent internaliser les coûts environnementaux tout au long des chaînes de valeur. Le renforcement du soutien public à ce type de modèles pourrait accélérer des transitions plus larges vers des économies plus durables et plus inclusives.

L'accès au financement demeure une contrainte persistante. De nombreuses coopératives cherchent à investir dans des technologies durables, dans la traçabilité et l'économie circulaire, mais peinent à mobiliser des capitaux patients à long terme, les systèmes financiers sousévaluant souvent

leurs retombées sociales et environnementales. Des expériences comme celle de Mountain Equipment Co-op illustrent comment les investissements dans la réparation, la réutilisation et l'allongement du cycle de vie des produits peuvent générer de la valeur à la fois environnementale et économique. Le déploiement à plus grande échelle de ces approches nécessitera des instruments financiers adaptés, notamment des fonds de développement coopératif et des mécanismes de financement mixte afin de soutenir les investissements dans la réutilisation, le recyclage et les infrastructures durables.

Les coopératives sont aussi confrontées aux pressions liées à la concentration des chaînes d'approvisionnement, à la volatilité des marchés et aux incitations à court terme qui fragilisent la fixation de prix équitables et la gestion responsable à long terme. Les réseaux commerciaux coopératifs offrent une solution pour remédier à ces déséquilibres. Des initiatives telles que Cooperative Coffees montrent comment des relations directes entre les coopératives de consommateurs et les petits producteurs peuvent améliorer la stabilité des prix, renforcer la transparence et favoriser une répartition plus équitable de la valeur tout au long des chaînes d'approvisionnement.

Les coopératives demeurent sous-représentées dans les stratégies d'économie circulaire et le soutien des fédérations, consortiums et organisations faitières coopératives reste limité. Parallèlement, la dynamique mondiale croissante autour de l'économie circulaire et de la consommation

responsable offre d'importantes opportunités. La feuille de route provinciale du Québec, par exemple, reconnaît le rôle clé des acteurs de l'économie sociale dans la réparation, le réemploi et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur textile, soulignant l'importance d'harmoniser les politiques coopératives et d'économie circulaire pour favoriser une transition juste. Les coopératives de consommateurs sont particulièrement bien placées pour jouer un rôle d'intermédiaires entre producteurs et consommateurs, des réseaux tels que National Co+op Grocers illustrent la manière dont les plateformes de vente au détail peuvent promouvoir la consommation responsable grâce à l'étiquetage, à l'éducation et aux pratiques d'achat fondées sur des valeurs. L'élargissement de ces approches aux systèmes de recharge, aux programmes de reprise des produits et aux modèles zéro déchet pourrait encore accélérer les progrès.

La transition vers des économies plus durables s'aligne de plus en plus avec le modèle coopératif. Avec un soutien adéquat, les coopératives peuvent jouer un rôle accru dans la construction de systèmes visant à réduire les déchets et à utiliser les ressources de manière plus efficace. La numérisation renforce encore ce potentiel : les avancées en matière de traçabilité, de partage des données et d'engagement des membres améliorent la transparence, optimisent la gestion des ressources et permettent aux coopératives de déployer des pratiques durables à plus grande échelle, tous secteurs et territoires confondus.

APPEL À L'ACTION

Atteindre une consommation et une production responsables exigera plus que des changements technologiques ; cela nécessitera des modèles économiques qui placent les personnes, les communautés et la durabilité à long terme au cœur de la prise de décision. Les coopératives incarnent déjà ces principes dans la pratique. Ce dont il est désormais besoin, c'est d'un environnement plus favorable, permettant aux solutions coopératives de se développer et d'exprimer pleinement leur potentiel.



1. Reconnaître les coopératives comme partenaires de la consommation et de la production durables

Les gouvernements devraient reconnaître les coopératives comme des partenaires clés dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de consommation et de production durables. Qu'il s'agisse de feuilles de route pour l'économie circulaire, de politiques relatives aux systèmes alimentaires, de stratégies de gestion des déchets ou de

cadres d'achats durables, les coopératives peuvent apporter une expérience concrète et des solutions ancrées dans les communautés à la mise en œuvre des politiques publiques. L'intégration des coopératives dans les processus nationaux de planification et de suivi des ODD contribuerait à rendre leurs apports visibles et pleinement intégrés aux efforts de développement durable.¹⁷²



2. Mettre à jour les cadres juridiques afin de soutenir l'innovation coopérative

De nombreuses législations coopératives ont été conçues pour des contextes économiques antérieurs et ne reflètent pas toujours pleinement l'évolution du rôle des coopératives dans des secteurs tels que le recyclage, les énergies renouvelables, les services numériques ou la mobilité durable. La modernisation des cadres juridiques peut permettre aux coopératives de se développer dans ces domaines tout en préservant leur gouvernance démocratique et la propriété par les membres. Un environnement réglementaire actualisé donnera aux coopératives la confiance nécessaire pour investir dans de nouvelles solutions en matière de durabilité.



3. Élargir l'accès au financement pour les investissements coopératifs durables

Les investissements en faveur de la durabilité nécessitent souvent des capitaux initiaux pour l'adoption de nouvelles technologies, l'amélioration des infrastructures, la mise en place de systèmes de certification ou le développement d'installations relevant de l'économie circulaire. Les institutions financières, les banques de développement et les partenaires internationaux peuvent jouer un rôle déterminant en concevant des instruments de financement adaptés aux entreprises coopératives. Des mécanismes de financement dédiés, des garanties et des modèles de financement mixte peuvent aider les coopératives à mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement tout en continuant à offrir un travail décent et une participation économique inclusive.



4. Mobiliser les marchés publics et sociaux pour soutenir des marchés responsables

Les gouvernements et les grandes institutions peuvent accélérer la transition vers une consommation et une production responsables en utilisant de manière stratégique leur pouvoir d'achat. Des politiques de marchés publics qui privilégient les fournisseurs durables et socialement responsables peuvent aider les coopératives à élargir leurs débouchés, à stabiliser la demande et à investir dans des modes de production plus écologiques. De telles politiques peuvent avoir un impact particulièrement fort dans des secteurs tels que les systèmes alimentaires, la gestion des déchets, les services de proximité et les énergies renouvelables.



5. Investir dans les compétences, les données et les systèmes de connaissance pour des écosystèmes coopératifs durables

Le renforcement de la contribution des coopératives à l'ODD 12 nécessite également des investissements dans l'éducation, la formation et le partage des connaissances. Les

membres et les dirigeants coopératifs doivent avoir accès à des compétences liées aux modes de production durables, aux modèles économiques circulaires, aux systèmes numériques de traçabilité et au reporting en matière de durabilité. Parallèlement, les systèmes statistiques nationaux devraient mieux prendre en compte les contributions environnementales et sociales des coopératives, afin de permettre aux décideurs publics de reconnaître pleinement leur rôle dans la construction d'économies durables.



6. Renforcer les partenariats et la coopération internationale

Les défis liés à la consommation et à la production responsables sont de nature mondiale, et les solutions coopératives gagneraient à s'appuyer sur une coopération internationale renforcée. Les partenaires du développement, les gouvernements, les agences des Nations Unies et les organisations coopératives peuvent travailler ensemble pour soutenir l'échange de connaissances, la coopération NordSud et SudSud, ainsi que des partenariats visant à consolider des chaînes de valeur durables. En partageant expériences et innovations entre pays et secteurs, les entreprises coopératives peuvent déployer à plus grande échelle des solutions bénéfiques à la fois pour les populations et pour la planète.

Construire des économies qui respectent les limites planétaires tout en garantissant la dignité et des perspectives pour toutes et tous exigera de nouvelles manières d'organiser l'activité économique. Les coopératives offrent l'une de ces voies. En rassemblant les personnes pour gérer collectivement les ressources, structurer les marchés et partager la valeur de manière plus équitable, les entreprises coopératives démontrent que la consommation et la production responsables ne sont pas seulement possibles mais qu'elles sont déjà une réalité dans des communautés du monde entier. Comme l'a mis en lumière l'Année internationale des coopératives 2025, les coopératives ne sont pas de simples alternatives au sein des systèmes économiques existants ; elles sont des partenaires concrets et éprouvés dans la construction d'une économie mondiale plus durable, inclusive et résiliente.



ODD 13 : PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS





LA CRISE CLIMATIQUE DEMEURE LE DÉFI MAJEUR DE NOTRE ÉPOQUE.

L'année 2024 a été la plus chaude jamais enregistrée et l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre a considérablement éloigné le monde de l'objectif de 1,5 °C fixé par l'Accord de Paris.¹⁷³ L'intensification des vagues de chaleur, des sécheresses, des inondations et la destruction des écosystèmes accentuent les inégalités sociales, menacent les moyens de subsistance et anéantissent des décennies de progrès. Le changement climatique remodèle également le monde du travail, créant de nouvelles opportunités dans les énergies renouvelables et les industries vertes, tout en supprimant des emplois traditionnels dans les secteurs à fortes émissions de carbone.

Alors que le monde s'est réuni à Belém, au Brésil, pour la COP30, la première Conférence des Parties organisée en Amazonie, l'urgence d'accélérer une action climatique inclusive et menée localement se fait plus pressante que jamais. Le Bilan mondial souligne que l'atténuation et l'adaptation doivent progresser de concert,¹⁷⁴ ancrées dans l'équité, les transitions justes et la résilience des populations les plus touchées. Dans ce contexte critique, l'Année internationale des coopératives 2025 (AIC 2025) met en lumière les entreprises coopératives en tant que partenaires essentiels pour relier l'ambition mondiale à l'action locale. Les coopératives permettent aux communautés d'atténuer les chocs climatiques, de s'y adapter et de s'en relever, renforçant ainsi leurs moyens de subsistance, protégeant les écosystèmes et garantissant que justice climatique et développement durable progressent de concert.

L'AVANTAGE COOPÉRATIF

Les coopératives sont idéalement placées pour faire progresser l'ODD 13 grâce à des approches collectives, démocratiques et ancrées localement en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Leur modèle centré sur les personnes garantit que l'action environnementale améliore directement les moyens de subsistance des membres tout en renforçant la résilience communautaire à long terme. Dans tous les secteurs, les coopératives verdissent leurs opérations et leurs chaînes de valeur, démontrant ainsi que durabilité et rentabilité peuvent aller de pair.

Les coopératives brésiliennes ont joué un rôle de premier plan lors de la COP30, plaidant pour des politiques publiques cohérentes, un financement adéquat et des cadres juridiques favorables aux modèles régénératifs et bas carbone. Elles ont animé un pavillon dédié aux coopératives et participé à des sessions sur la finance verte, l'agriculture à faible émission de carbone, les énergies renouvelables, la bioéconomie, la logistique durable, la sécurité alimentaire et l'adaptation au changement climatique. Ces initiatives ont démontré la contribution significative des coopératives à la lutte contre le changement climatique, tout en soulignant la nécessité d'un soutien plus large pour développer les initiatives favorables au climat.

L'Organisation des coopératives brésiliennes (OCB) a joué un rôle central dans l'engagement coopératif lors de la COP30. L'OCB a montré comment les coopératives relient l'économie réelle aux engagements climatiques mondiaux, en apportant innovation, durabilité et inclusion aux producteurs locaux. [Le manifeste de l'OCB](#) a positionné les coopératives comme des partenaires essentiels de l'action climatique, capables de décentraliser le financement climatique, d'accélérer l'adoption de nouvelles technologies et de renforcer la résilience des communautés.¹⁷⁵ Des événements parallèles ont présenté des initiatives concrètes, telles que des collaborations avec Embrapa et des coopératives de crédit comme SicoobCCS qui promeuvent des projets d'élevage à faible émission de carbone et de bioéconomie pour les communautés locales.

Au Royaume-Uni, le plan de réduction des émissions de Central Co-op a été approuvé par l'initiative Science Based Targets (SBTi), confirmant ainsi sa conformité aux objectifs climatiques mondiaux. La coopérative réduira ses émissions directes de 44 % d'ici 2030 et de 90 % d'ici 2035 ; elle diminuera ses émissions indirectes de 97 % d'ici 2040 et éliminera la déforestation des chaînes d'approvisionnement à haut risque d'ici 2025. [Le plan](#) est conforme aux objectifs de transition vers la neutralité carbone de l'Union européenne et du monde, et aux meilleures pratiques en matière de responsabilité des chaînes de valeur, témoignant du leadership coopératif dans la décarbonation fondée sur des données scientifiques.

La structure de propriété locale des coopératives crée des avantages concurrentiels dans le domaine des énergies renouvelables grâce à un contrôle démocratique de la production et de l'utilisation, à la création d'emplois communautaires et à une tarification équitable. Ces caractéristiques placent les coopératives au cœur d'une transition juste, garantissant que l'action climatique génère un

travail décent et des bénéfices équitables. En associant responsabilité environnementale et inclusion sociale, les coopératives transforment les principes de durabilité et de solidarité en résultats concrets et mesurables. Dans le cadre du projet « *Décisions forestières éclairées, gestion durable des forêts et certification forestière dans les petites forêts au Vietnam* » (2023-2026), Food and Forest Development Finland (FFD) soutient actuellement les petites coopératives forestières vietnamiennes dans la transformation de leurs pratiques forestières traditionnelles en modèles climato-intelligents contribuant à la fois à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci.¹⁷⁶ Les coopératives encouragent leurs membres à allonger les cycles de rotation des arbres, à diversifier les essences plantées et à adopter des normes de gestion durable des forêts par le biais de la certification forestière. Ces pratiques augmentent le stockage du carbone tout en réduisant la vulnérabilité aux phénomènes météorologiques extrêmes. En mutualisant leur travail et leurs ressources, les petits exploitants s'entraident également pour restaurer les forêts endommagées après les tempêtes et les inondations, qui deviennent de plus en plus fréquentes et sévères dans le centre du Vietnam.

Dans les économies rurales, les coopératives agricoles aident leurs membres à adopter une production durable et régénératrice en réduisant la déforestation, en préservant les sols et l'eau et en restaurant les écosystèmes dégradés. Grâce à l'investissement partagé et à la mutualisation des risques, elles permettent aux petits exploitants de diversifier leurs cultures, d'adopter des technologies vertes et d'accéder à des financements climatiques qui leur seraient autrement inaccessibles. COOP République tchèque déploie des magasins automatisés et économes en énergie dans les communautés rurales, développés en partenariat avec les municipalités. [Ces points de vente](#) réduisent les besoins en transport, la consommation d'énergie et les émissions liées à leur fonctionnement, tout

en maintenant l'accès aux biens essentiels dans les zones peu peuplées, garantissant ainsi la résilience locale. Dans les villes, les coopératives de recyclage et de récupération des déchets contribuent à l'économie circulaire, réduisant les émissions liées aux déchets non gérés et créant des emplois verts et valorisants.

Les coopératives énergétiques sont à la pointe de la transition énergétique citoyenne, permettant aux citoyens de codétenir des infrastructures éoliennes, solaires et de bioénergie. Des coopératives financières et d'assurance mobilisent des ressources pour l'adaptation au changement climatique grâce à la micro-assurance, au crédit vert et à des mécanismes d'intervention rapide qui protègent des chocs climatiques les ménages vulnérables. [REScoop.eu](#), la Fédération européenne des coopératives d'énergie renouvelable, est un réseau en pleine expansion de 2 500 coopératives énergétiques à travers l'Europe, impliquant plus de 2 millions de citoyens dans l'action climatique et la transition énergétique. En [promouvant](#) une énergie verte, locale et pilotée par les citoyens, ces coopératives contribuent non seulement à réduire les émissions de carbone, mais aussi à renforcer le soutien public aux énergies renouvelables et à favoriser le développement économique et social local.

Contrairement aux entreprises classiques guidées par le profit à court terme, les coopératives équilibrent la viabilité économique avec la durabilité sociale et environnementale. Leur gouvernance démocratique et leur responsabilité locale favorisent la confiance, la participation et une gestion durable des ressources naturelles. En alignant responsabilité environnementale et bien-être communautaire, les coopératives traduisent les engagements climatiques en solutions concrètes et adaptées aux besoins des personnes, garantissant ainsi que personne ne soit laissé pour compte.



ÉTUDES DE CAS DANS LE MONDE ENTIER



Banque coopérative du Kenya

Conformément à sa [politique environnementale, sociale et de gouvernance](#) (ESG), la Banque coopérative du Kenya (Co-op Bank) contribue de manière significative à l'ODD 13 – Lutte contre les changements climatiques – en mobilisant des financements climatiques et en soutenant la transition vers une économie bas carbone au sein des entreprises coopératives. S'appuyant sur son solide réseau de coopératives et de SACCO (coopératives d'épargne et de crédit), la Banque propose des financements ciblés pour les énergies renouvelables, les technologies respectueuses du climat et les investissements renforçant la résilience dans des secteurs économiques clés.

Dans le secteur agricole, Co-op Bank a élargi l'accès aux technologies d'énergies renouvelables à usage productif (PURE), en particulier aux systèmes alimentés par l'énergie solaire pour les chaînes de valeur du lait, du maïs et de la pomme de terre. Plus de 65 coopératives laitières utilisent désormais des équipements de refroidissement et de transformation alimentés à l'énergie solaire, tandis que plus de 500 producteurs de maïs et 200 producteurs de pommes de terre ont adopté l'irrigation solaire et d'autres équipements à énergie propre qui améliorent la productivité, réduisent les émissions et diminuent les coûts d'exploitation. Ces investissements renforcent l'adaptation des petits

exploitants agricoles au changement climatique et accélèrent l'adoption des énergies propres dans les communautés rurales.

Dans le secteur des transports, la Banque soutient l'adoption de la mobilité électrique par les coopératives d'épargne et de crédit (SACCO) en finançant les véhicules électriques et les infrastructures associées. Les premiers utilisateurs constatent une meilleure stabilité de leurs revenus grâce à la réduction des coûts de carburant et d'entretien, ce qui démontre les avantages économiques et environnementaux de la transition vers des transports à faibles émissions.

À travers ces initiatives, Co-op Bank illustre le rôle essentiel des institutions financières dans la lutte contre le changement climatique et ses conséquences. Son modèle de financement adapté au climat permet aux coopératives d'adopter des technologies durables, favorise une croissance bas carbone et renforce leur résilience.



Asie-Pacifique: Association forestière de la préfecture d'Osaka

L'Association forestière de la préfecture d'Osaka ([Osaka Shinrin Kumiai Rengōkai](#)), créée en 2001 par la fusion de 16 unions forestières, représente près de 7 000 propriétaires forestiers, emploie une cinquantaine de personnes et dispose d'un capital d'environ 1,3 million de dollars. Guidée par la philosophie « Protéger les montagnes et faire croître la forêt », elle gère la foresterie, la vente de bois, le recyclage et la reconstruction après catastrophes dans tout Osaka.

Le 14 juillet 2020, elle a également contribué à la création du Conseil de liaison des coopératives et du secteur non lucratif d'Osaka (OCoNoMi Osaka) afin de renforcer la collaboration entre les coopératives.

Engagée en faveur des Objectifs de développement durable (ODD), l'association a obtenu en 2017 la certification SGEC (Sustainable Green Ecosystem Council) en gestion forestière et traçabilité (FM/CoC) afin de garantir des pratiques forestières durables et un approvisionnement fiable en bois. Elle promeut la décarbonation grâce à la production d'énergie biomasse, encourage les activités récréatives en forêt et développe l'éducation à la forêt pour les enfants et les bénévoles, en associant ainsi durabilité et résilience communautaire.



Creando Conciencia, Argentine

Creando Conciencia a vu le jour en 2005 à Buenos Aires, en Argentine, lorsqu'un petit groupe de voisins et de récupérateurs informels de déchets (« cartoneros ») ont décidé de s'attaquer à deux problèmes urgents : l'augmentation des déchets dans la ville et la précarité des conditions de travail des recycleurs informels. Au fil du temps, la coopérative a connu une croissance significative : entre 2019 et 2023, le volume de matériaux traités a augmenté de près de 135 %, passant d'environ 2 683 573 kg à 6 275 000 kg. Aujourd'hui, elle assure des services de collecte des déchets (porte-à-porte et dans des écopoints), le tri et le recyclage de nombreux types de matériaux (plastiques, verre, papier, carton, métaux, etc.) et transforme une grande partie de ces matériaux recyclés en nouveaux produits,

comme du mobilier en plastique et des objets du quotidien tels que des plateaux, des boîtes de rangement, des poubelles, des fournitures scolaires et des accessoires ménagers.

L'impact environnemental et social de Creando Conciencia est impressionnant. Au cours de ses dix premières années, la coopérative a recyclé plus de 7 300 000 kg de déchets, dont du verre, du plastique PET, du carton, etc., ce qui aurait permis de sauver près de 20 000 arbres et d'économiser des centaines de millions de litres d'eau. Plus récemment (en 2022), ses efforts de recyclage ont permis d'éviter l'émission de milliers de kilos de CO₂, d'économiser des dizaines de millions de kilowatts d'électricité et de prévenir l'extraction de grandes quantités de pétrole. Au-delà de son impact climatique, Creando Conciencia a eu un impact social significatif : de nombreux anciens recycleurs du secteur informel travaillent désormais comme membres salariés de la coopérative, dans des conditions plus sûres et plus dignes. La coopérative offre également des formations, des emplois stables et favorise l'inclusion sociale, démontrant ainsi que l'action climatique et la justice sociale peuvent aller de pair.

Coopérative Genç İşi, Turquie

Genç İşi contribue à l'ODD 13 (Action climatique) en dotant les jeunes coopérateurs des connaissances, des outils et des compétences de leadership nécessaires pour impulser des transitions sobres en carbone et résilientes face au changement climatique au sein de leurs communautés. À travers le projet *CIRCLE*, elle renforce les capacités des acteurs de l'économie sociale et solidaire, notamment ceux du secteur agroalimentaire, en matière de durabilité et d'évaluation des risques climatiques, de gouvernance adaptée au climat et de prise de décision fondée sur des données probantes. Sa nouvelle initiative [Youth4Coops](#), menée en partenariat avec l'organisation de développement coopératif Haliéus (Italie), consolide encore cette contribution en cartographiant les bonnes pratiques de transition verte en Turquie, en Italie et en Espagne, en élaborant un guide pratique et en formant de jeunes membres des coopératives agroalimentaires aux voies de la transformation numérique et verte. Ensemble, ces efforts permettent aux jeunes de mener l'action climatique au sein des coopératives, de promouvoir des transitions justes et inclusives et d'accélérer l'adoption de pratiques respectueuses du climat dans l'ensemble de l'écosystème coopératif.



Pépinière forestière pour fournir des plants de qualité destinés aux plantations certifiées d'acacia au Vietnam. © Assoc. Prof. Dr. Tran Thi Phuong, CCCSC/FFD.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

Malgré leur impact avéré, les coopératives se heurtent à des obstacles publics et privés qui limitent leur contribution à l'action climatique. L'accès au financement climatique demeure un défi majeur car les mécanismes existants privilégient souvent les grands acteurs privés et imposent des exigences complexes en matière de reporting. De nombreuses coopératives, en particulier dans les pays en développement, ne disposent pas des capacités techniques ni des données climatiques nécessaires pour être éligibles aux fonds d'adaptation et d'atténuation. Leur intégration limitée dans les cadres politiques nationaux, aggravée par une faible reconnaissance juridique, entrave la participation des coopératives aux Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et aux plans locaux d'adaptation.

Dans le même temps, la dynamique mondiale en faveur des transitions justes, des solutions fondées sur la nature et de l'adaptation menée localement offre de nouvelles perspectives. L'accent mis par la COP30 sur l'inclusion et le leadership autochtone s'aligne sur les valeurs de participation et d'équité du mouvement coopératif. L'innovation numérique, les outils de mesure du carbone et les partenariats intercoopératifs peuvent accélérer le déploiement à grande échelle de modèles de production durable et d'économie circulaire. Le renforcement de la collaboration entre les coopératives, les gouvernements et les institutions internationales permettrait de libérer tout leur potentiel en tant que partenaires de confiance dans la mise en œuvre des agendas climatiques et de développement.

La COP30 a également été l'occasion de lancer des programmes transformateurs tels que [Coopera+ Amazônia](#) qui investira 107 millions de reais dans 50 coopératives extractives, bénéficiant à plus de 3 000 familles.¹⁷⁷ De telles initiatives illustrent la manière dont les coopératives agissent comme catalyseurs du développement durable, en générant des revenus, en protégeant les écosystèmes en amplifiant les solutions climatiques du niveau local au niveau mondial. La présence des coopératives à la COP30 a réaffirmé que lorsque les communautés détiennent collectivement les institutions fournissant l'énergie, la finance et l'alimentation, l'action climatique devient plus équitable, durable et ancrée localement.

APPEL À L'ACTION

Pour libérer tout le potentiel des coopératives en tant qu'acteurs de l'action climatique, les gouvernements, les partenaires au développement et les institutions multilatérales devraient prendre les mesures suivantes :



1. Reconnaître et intégrer les coopératives dans la planification climatique nationale.

Inclure explicitement les coopératives dans les stratégies climatiques, les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et les plans locaux d'adaptation en tant que partenaires clés pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation.



2. Développer et adapter le financement climatique.

Créer des instruments de financement sur mesure, des guichets de financement à taux préférentiels et des procédures simplifiées de demande et de reporting adaptées aux entreprises et aux fédérations coopératives. Proposer des options de financement mixte et des outils de réduction des risques afin d'améliorer l'accès au financement pour les petites coopératives et les coopératives rurales.



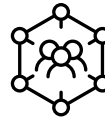
3. Investir dans les capacités et le soutien technique.

Financer la formation, les services de vulgarisation et les échanges de connaissances sur l'innovation verte, l'agriculture climato-intelligente, les énergies renouvelables et le suivi numérique (y compris les outils de mesure et de reporting des émissions de carbone). Soutenir l'apprentissage de coopérative à coopérative et les liens techniques avec les institutions de recherche.



4. Mettre en place des cadres juridiques et des politiques favorables.

Réformer les lois et les réglementations afin de renforcer la reconnaissance juridique, le traitement fiscal et la flexibilité opérationnelle des coopératives agricoles, énergétiques, financières et autres coopératives pertinentes pour le climat. Veiller à ce que les politiques éliminent les obstacles au déploiement à grande échelle des solutions communautaires.



5. Favoriser les partenariats multipartites.

Promouvoir les partenariats qui mettent en relation les coopératives avec les gouvernements, les organismes de recherche, les acteurs du secteur privé et les bailleurs de fonds afin de piloter, de déployer à grande échelle et de financer des solutions climatiques éprouvées. Tirer parti des marchés publics, des liens au sein des chaînes de valeur et de la coopération technique pour accélérer l'adoption de ces solutions.



6. Utiliser la gouvernance coopérative pour une gestion équitable.

Exploiter les modèles de gouvernance démocratique des coopératives afin de répartir équitablement la propriété, les bénéfices et la gestion des ressources naturelles, en veillant à ce que les investissements climatiques atteignent et renforcent les communautés locales.

En mettant en œuvre ces actions, les décideurs politiques peuvent traduire les engagements climatiques mondiaux en résultats inclusifs et ancrés dans les réalités locales, contribuant ainsi à la réalisation de l'Accord de Paris et du Programme 2030. Alors que s'achève l'Année internationale des coopératives, 2025 doit être considérée comme un tremplin – et non comme une ligne d'arrivée – pour le déploiement à grande échelle de solutions coopératives garantissant des moyens de subsistance résilients, protégeant les écosystèmes et veillant à ce que l'action climatique profite aux populations qui dépendent de la terre et de la mer.

ODD 14 : CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES

ODD 15 : PRÉSERVER, RESTAURER ET PROMOUVOIR L'UTILISATION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES





BIODIVERSITÉ ET DURABILITÉ : FONDEMENTS POUR NOTRE AVENIR

Les écosystèmes marins et terrestres constituent le fondement de la vie sur Terre et sont essentiels à la régulation du climat, à la préservation de la biodiversité et au bien-être humain. Les océans contribuent à stabiliser les températures et à absorber le carbone, tout en soutenant les moyens de subsistance et les systèmes alimentaires. Sur terre, les forêts, les zones humides et les autres écosystèmes nourrissent diverses espèces et soutiennent les cycles de l'eau et les économies locales. Ces systèmes naturels sont cependant confrontés à des menaces croissantes qui vont du changement climatique et de la pollution à la déforestation et à l'exploitation non durable. Les impacts sont particulièrement pesants pour les petits producteurs, les peuples autochtones et les communautés rurales dont l'identité et la survie sont profondément liées à la nature. La réalisation de l'Objectif de développement durable 14 (Vie aquatique) qui vise à conserver et à exploiter durablement les océans et de l'Objectif 15 (Vie terrestre) axé sur la protection des forêts, l'arrêt de la perte de biodiversité et la restauration des écosystèmes dégradés, nécessitera des efforts urgents et coordonnés pour préserver l'environnement tout en favorisant l'équité, la résilience et une croissance inclusive.

LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE POUR LA NATURE ET LES POPULATIONS

Les coopératives offrent un modèle éprouvé d'action environnementale locale. Entreprises démocratiques détenues par leurs membres, elles organisent des solutions collectives pour gérer les ressources naturelles, s'adapter aux impacts climatiques et restaurer les écosystèmes. Leurs structures participatives garantissent une gestion à la fois équitable et ancrée dans les savoirs locaux.

En milieu marin, les coopératives jouent un rôle essentiel dans le soutien de la gestion environnementale et des moyens de subsistance durables grâce à la pêche artisanale et à des réseaux similaires. En améliorant les pratiques de pêche et de post-capture, en gérant les ressources aquatiques locales et en restaurant les habitats, les coopératives de la pêche artisanale contribuent à la préservation de la biodiversité et au renforcement de la résilience des communautés.¹⁷⁸ Au Népal, les coopératives dirigées par des femmes illustrent ce principe en étant pionnières en matière d'aquaculture et d'entreprises écologiques respectueuses du climat, augmentant ainsi les revenus et l'autonomisation tout en allégeant la pression sur les écosystèmes.¹⁷⁹ Au Mexique, la Société coopérative pour la production halieutique – Pêcheurs unis de San Felipe a combiné restauration écologique et savoirs locaux pour reconstruire les écosystèmes marins et préserver les moyens de subsistance. En créant des récifs artificiels pour lutter contre la pêche illégale et restaurer les habitats perdus, ils ont accru les stocks de homards, amélioré la productivité de la pêche et contribué à la sécurité de l'emploi.¹⁸⁰ De même, dans la baie de Gökova, en Turquie, les coopératives de pêche mènent une gestion participative des ressources, notamment par des patrouilles communautaires et la formation de pêcheurs locaux (hommes et femmes) au métier de gardes-pêche.¹⁸¹ Ces efforts renforcent le respect des règles de conservation et réduisent les pratiques néfastes.

Sur le terrain, les coopératives agricoles et forestières adoptent des pratiques respectueuses du climat et de la reforestation. Au Vietnam, les petits exploitants utilisent désormais des inventaires forestiers et des cartes des sols pour gérer durablement leurs forêts, obtenant ainsi la certification FSC pour plus de 1 800 hectares.¹⁸² En Tanzanie, plus de 14 000 hectares sont désormais gérés selon des droits fonciers coutumiers alliant restauration et création de revenus grâce aux pépinières et aux marchés.¹⁸³ En Inde, Safe Harvest (issue d'une coopérative) a été pionnière dans une nouvelle catégorie de produits « sans pesticides », reliant 100 000 petites exploitations agricoles aux marchés urbains. En promouvant une agriculture sans pesticides, elle protège la qualité des sols et de l'eau tout en garantissant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des agriculteurs. Avec un chiffre d'affaires atteignant 3,5 millions de dollars US en 2019-2020, elle démontre le potentiel commercial des modèles agricoles respectueux de la nature.¹⁸⁴

Dans tous les secteurs, les coopératives sont un moteur de justice environnementale et d'innovation. Elles responsabilisent ceux qui sont souvent exclus de la gouvernance et harmonisent les incitations économiques avec la conservation en partageant équitablement les bénéfices et en intégrant les valeurs traditionnelles dans la gestion

des ressources. Nombre d'entre elles préservent également le patrimoine culturel immatériel lié à la biodiversité, comme les pratiques de l'arganier au Maroc et les plongeurs haenyeo de Jeju en Corée.¹⁸⁵ Soutenues par les communautés, l'agriculture et la pêche reconnectent producteurs et consommateurs tandis que les campagnes de sensibilisation façonnent les comportements du public en faveur de la biodiversité. Elles exploitent les outils numériques pour améliorer la traçabilité, promouvoir une consommation durable et plaider en faveur de politiques respectueuses de la nature. Les coopératives ne se contentent pas de préserver la nature, elles transforment également les systèmes qui la mettent en péril.

COOPÉRATIVES EN ACTION



Coopératives forestières fidjiennes : associer conservation et prospérité communautaire

Dans le nord des Fidji, neuf clans autochtones propriétaires fonciers (mataqali), ainsi qu'un collectif de femmes et un groupe de jeunes, ont formé ce qui est aujourd'hui connu sous le nom de [Coopérative des communautés forestières du bloc de Drawa](#) afin de protéger 4 120 hectares de forêt tropicale, dont 1 723 hectares éligibles à la compensation carbone. En renonçant à ses droits d'exploitation, la coopérative s'est concentrée sur des activités de conservation durable, telles que la production de miel de forêt

tropicale et la vente vérifiée de crédits carbone. Mi-2022, plus de 75 000 crédits carbone avaient été vendus, augmentant les revenus des ménages de près de 90 %. À ce jour, plus de 132 000 crédits ont été émis, bénéficiant à 120 ménages autochtones. La coopérative a reçu une reconnaissance régionale et internationale, démontrant comment la gestion communautaire peut générer des revenus durables tout en préservant la biodiversité. Sur l'île de Taveuni, la [Tavoro Forest Park Co-operative Limited](#) gère les emblématiques chutes de Bouma grâce à une entreprise écotouristique communautaire. Officiellement enregistrée en 2014, la coopérative gère l'entretien des sentiers et des installations par rotation, garantissant ainsi un partage des bénéfices entre les ménages du village. Grâce aux investissements du gouvernement et de ses membres, la coopérative a modernisé les installations destinées aux visiteurs, contribuant ainsi à la conservation et à l'emploi local. Son modèle alliant protection de l'environnement et tourisme durable lui a valu le titre de Meilleure PME coopérative de l'année 2024.



Préserver et restaurer les forêts et rivières en Colombie

Depuis 2020, la Coopérative nationale des maisons d'enseignants de Colombie, [CANAPRO](#), a développé le projet environnemental Canapro, un engagement coopératif en faveur de la conservation et de la protection de l'environnement. Son principal objectif est la conservation du bassin du fleuve Bitá, dans les savanes du

département de Vichada, en Colombie. Cette initiative a permis de planter plus de 1 000 hectares de forêt sous le nom de « El Bosque que Camina » (La Forêt Marcheuse) et de préserver 424 espèces végétales, dont des espèces forestières indigènes comme le cogollo et le saladillo, des espèces sauvages comme les abeilles, 254 espèces de poissons, 19 espèces d'amphibiens et 38 espèces de reptiles.



Modèle marocain pionnier pour une économie bleue durable

Dans la lagune de Marchica, au Maroc, une coopérative de 74 pêcheurs artisanaux a transformé les moyens de subsistance locaux en passant de la pêche traditionnelle à la culture durable d'algues. Soutenue par le Fonds pour l'environnement mondial, la coopérative de pêche traditionnelle de Marchica a lancé en 2015 la première initiative de culture d'algues rouges en Afrique, passant de 1,5 à 11 hectares avec un rendement annuel atteignant 57 tonnes. Ce projet améliore non seulement la biodiversité en purifiant les eaux de la lagune, mais crée également des opportunités économiques, notamment pour les femmes et les jeunes impliqués tout au long du cycle de production. Face à la demande croissante des secteurs alimentaire, cosmétique et pharmaceutique, la coopérative relie la production locale aux chaînes de valeur nationales et s'associe aux acteurs gouvernementaux pour construire de nouvelles infrastructures de transformation et accroître son impact.



Foresterie régénératrice et solutions fondées sur la nature en Finlande

[Metsä Group](#), une coopérative forestière et membre du Pellervö Coop Center, fait progresser la foresterie régénératrice et l'utilisation des terres pour améliorer à la fois le capital naturel et la valeur économique. Au-delà du bois, leurs forêts fournissent des services écosystémiques vitaux tels que la séquestration du carbone et l'eau propre.

Avec des projets pilotes sur 25 sites d'usines, Metsä développe des modèles respectueux de la biodiversité qui intègrent une utilisation alternative des terres dans les environnements bâtis et protègent les espèces menacées et les sites culturels importants. En 2021, l'entreprise a lancé un programme de financement sur 10 ans pour soutenir des projets naturels à impact régional, au-delà des forêts commerciales, axés sur la restauration des zones humides, les habitats des oiseaux aquatiques et les écosystèmes pollinisateurs. En 2025, Metsä a publié un plan de transition climatique intégrant la foresterie régénératrice à ses activités principales afin de soutenir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

La dégradation des écosystèmes marins et terrestres se poursuit à un rythme alarmant : plus de 30 % des stocks mondiaux de poissons sont surexploités et 25 % des terres émergées sont dégradées en raison de leur utilisation non durable.¹⁸⁶ Les communautés qui dépendent de ces écosystèmes, souvent les peuples autochtones, les femmes et les petits producteurs, sont touchées de manière disproportionnée, manquant de sécurité foncière, d'accès fiable aux ressources et de participation aux prises de décision. De plus, les systèmes de certification de la durabilité qui améliorent l'accès au marché et la valorisation sont souvent coûteux et complexes, et les semences climato-intelligentes ou les services de conseil sont souvent hors de portée. À mesure que les défis environnementaux s'intensifient, ces vulnérabilités s'accroissent, soulignant la nécessité de modèles de résilience et de restauration pilotés par les communautés.

Dans ce contexte, les coopératives offrent une approche inclusive et participative mais se heurtent souvent à des obstacles systémiques qui limitent leur portée et leur impact. Nombre d'entre elles sont exclues des stratégies nationales et manquent de reconnaissance juridique ou de droits pourtant essentiels à la gestion des écosystèmes terrestres et marins.¹⁸⁷ L'accès à des financements adaptés pour la biodiversité ou le climat reste limité, en particulier dans les pays du Sud. De plus, les inégalités structurelles entre les genres et la sous-représentation des jeunes et des peuples autochtones aux postes de direction entravent le potentiel transformateur des coopératives. Leurs contributions à la conservation, à la restauration et aux moyens de subsistance durables sont souvent négligées dans les processus d'élaboration et de suivi des politiques environnementales.

Malgré ces défis, l'intégration de modèles communautaires et fondés sur les droits dans les stratégies environnementales mondiales est de plus en plus dynamique. Le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes soulignent la nécessité d'une action ancrée localement.¹⁸⁸ Cela représente une opportunité significative d'intégrer le modèle coopératif dans les efforts mondiaux et nationaux. Grâce à des investissements ciblés, des politiques habilitantes et des processus de planification inclusifs, les coopératives peuvent accélérer les progrès vers les ODD 14 et 15, favorisant la régénération écologique tout en faisant progresser l'équité sociale et l'autonomisation économique.



APPEL À L'ACTION

Les coopératives promeuvent déjà des solutions fondées sur la nature, des moyens de subsistance durables et une gouvernance inclusive mais leur potentiel est limité par des obstacles juridiques, financiers et institutionnels. Les recommandations suivantes présentent des mesures concrètes pour débloquer et accroître leurs contributions aux ODD 14 et 15.



1. Garantir les droits fonciers et la reconnaissance juridique

Les coopératives devraient bénéficier d'un statut juridique clair et d'un accès sécurisé aux terres, aux forêts et aux ressources marines afin d'exercer leur rôle de gardiennes de l'environnement. Les gouvernements devraient élaborer et mettre en œuvre des cadres juridiques inclusifs qui protègent les structures coopératives et soutiennent leur engagement à long terme dans la gouvernance des ressources naturelles.



2. Intégrer les coopératives aux stratégies environnementales

Les coopératives devraient être pleinement intégrées aux Stratégies et aux Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), aux Plans nationaux d'adaptation et aux initiatives de restauration des écosystèmes. Cela garantira que les modèles communautaires soient pris en compte dans la mise en œuvre nationale des stratégies mondiales.



3. Élargir l'accès à un financement vert et patient

Des mécanismes financiers adaptés devraient soutenir la conservation et la restauration menées par les coopératives, en particulier dans les pays du Sud. Il s'agit notamment de guichets dédiés aux fonds d'adaptation au changement climatique, de financement de la biodiversité, de modèles de financement mixte et d'investissements à impact social pour les entreprises respectueuses de la nature.



4. Promouvoir un leadership et une gouvernance inclusifs

Un soutien spécifique doit être apporté à l'autonomisation des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des groupes marginalisés au sein des coopératives. Cela comprend la formation, le développement du leadership et la mise à disposition de ressources pour garantir une prise de décision inclusive et un partage équitable des bénéfices.



5. Investir dans le renforcement des capacités et l'innovation

Les coopératives doivent bénéficier d'un meilleur accès à la formation sur la gestion durable des ressources, les chaînes de valeur, les outils numériques et la surveillance écologique. Investir dans la recherche menée par les coopératives, les plateformes de connaissances et l'apprentissage intercoopératif peut contribuer à amplifier l'impact et à stimuler l'innovation.



6. Renforcer les partenariats intersectoriels

Les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les instituts de recherche et les ONG devraient associer les coopératives à la mise en œuvre. Des plateformes communes devraient être créées pour le dialogue politique, l'assistance technique et la programmation collaborative reliant les objectifs environnementaux, économiques et sociaux.

L'Année internationale des coopératives 2025 souligne le rôle essentiel des coopératives dans la protection des écosystèmes, le soutien des moyens de subsistance et le renforcement de la résilience des communautés. Pour réaliser pleinement leur potentiel, les coopératives doivent être intégrées aux politiques de biodiversité, reconnues juridiquement et soutenues par des financements ciblés et un renforcement des capacités. L'intégration des modèles coopératifs dans les stratégies environnementales peut contribuer à une transformation juste, inclusive et respectueuse de la nature, qui ne laisse personne de côté.



**ODD 16 : PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT
DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES
ET INCLUSIVES AUX FINS DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER
L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE
ET METTRE EN PLACE, À TOUS
LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS
EFFICACES, RESPONSABLES ET
OUVERTES À TOUS**





L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE N° 16 (ODD 16) EST AU CŒUR DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 DES NATIONS UNIES RECONNAISSANT QUE LA PAIX, LA JUSTICE ET L'INCLUSION SONT À LA FOIS DES FINS EN SOI ET DES FACTEURS ESSENTIELS À LA RÉALISATION DE TOUS LES AUTRES RÉSULTATS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT.

Le rapport mondial 2025 sur les progrès accomplis concernant l'ODD 16 un tableau sobre mais essentiel de la situation mondiale en matière de paix, de justice et d'inclusion. Son message central est clair : des progrès existent mais ils sont inégaux, fragiles et bien trop lents pour atteindre les objectifs de l'agenda 2030.¹⁸⁹ Le rapport souligne qu'aucune cible de l'ODD 16 n'est en voie d'être pleinement atteinte et que les revers en matière de paix, de justice et d'inclusion continuent de compromettre un développement durable plus large. Parallèlement, le rapport met en lumière des avancées significatives dans des domaines tels que l'accès à l'information sur les lois et les systèmes de justice, sur la multiplication des institutions nationales indépendantes de défense des droits humains. Ces progrès montrent que des avancées sont possibles mais uniquement lorsqu'elles sont soutenues par un engagement politique constant, des institutions plus fortes et de meilleurs systèmes de données.

La situation mondiale en matière de paix et de sécurité s'est néanmoins considérablement détériorée.¹⁹⁰ Selon le rapport d'étape du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'ODD 16, les déplacements forcés ont atteint des niveaux sans précédent : plus de 120 millions de personnes dans le monde ont été déplacées de leurs foyers soit plus du double du chiffre enregistré en 2015 sous l'effet des conflits, de l'instabilité et des pressions liées au changement climatique. Les dynamiques de conflit s'intensifient et se propagent dans des zones plus densément peuplées, amplifiant les souffrances humaines. Rien qu'en 2024, au moins 48 000 décès liés aux conflits ont été enregistrés ce qui reflète une nette escalade de la violence. Ces tendances sont aggravées par les risques croissants pesant sur l'espace civique : 502 défenseurs des

droits humains, journalistes et syndicalistes ont été tués dans 44 pays auxquels s'ajoutent 123 disparitions forcées ce qui souligne le lien direct entre violence, affaiblissement des institutions et recul de la reddition de comptes.

Au delà des conflits, la violence reste omniprésente. Selon les rapports de l'IEP Global Peace Index (2024) le monde connaît le plus grand nombre de conflits actifs depuis la Seconde Guerre mondiale parallèlement à une forte hausse des décès liés aux combats.¹⁹¹ Bien que les taux d'homicide mondiaux aient légèrement diminué, ils restent loin de l'objectif des ODD d'une réduction de 50 % d'ici 2030. Ces tendances témoignent d'une érosion plus large de la sécurité, tant à l'intérieur qu'en dehors des zones de conflit.¹⁹²

Cette conjoncture exige une compréhension plus approfondie de ce que la « paix » implique réellement. Comme l'a formulé le spécialiste de la paix Johan Galtung, la paix n'est pas simplement l'absence de violence – ce qu'il appelle « paix négative » – c'est aussi la présence de la justice, de l'inclusion, de la coopération et de l'égalité : la « paix positive ».¹⁹³ Les efforts mondiaux se sont largement concentrés sur la réduction des formes visibles de violence mais beaucoup moins d'attention a été accordée à la construction des conditions sociales, économiques et institutionnelles qui soutiennent la stabilité à long terme. L'état actuel de l'ODD 16 reflète ce déséquilibre : des cadres formels peuvent exister mais l'expérience vécue de la justice, de la confiance et de l'inclusion reste inégale et, dans de nombreux contextes, se détériore.

L'accès à la justice reste fortement limité et inégalement réparti. En 2023, 3,7 millions de personnes environ, soit 31 % de la population carcérale mondiale, étaient placées en détention provisoire sans condamnation ce qui représente une détérioration par rapport aux niveaux de 2015 et révèle les inefficacités persistantes des systèmes judiciaires. Les institutions elles mêmes sont soumises à des pressions croissantes à mesure que l'espace civique se rétrécit, les attaques contre les journalistes et les défenseurs des droits humains se maintenant à des niveaux alarmants ; on compte en moyenne un assassinat ou une disparition toutes les 14 heures. La corruption reste répandue et la confiance du public dans les institutions est fragile.¹⁹⁴ Dans le même temps, le suivi de l'ODD 16 souffre d'importantes lacunes statistiques : moins de 30 % des indicateurs disposent de données de tendance suffisantes, en particulier dans les contextes fragiles et touchés par les conflits. Cela affaiblit la capacité des gouvernements et des parties prenantes à concevoir des réponses ciblées et efficaces.

Ces défaillances ne sont pas simplement statistiques. Elles traduisent une érosion plus profonde de la paix positive – cette justice sociale, cette confiance et cette coopération que Galtung considérait comme indispensables pour prévenir la violence en amont. Au lieu de réduire les inégalités et de bâtir des institutions partagées, les tendances actuelles creusent les fractures entre communautés et États en phase avec

la montée mondiale de la militarisation et l'escalade des conflits transfrontaliers.

Pris ensemble, le [Rapport mondial de progrès 2025 sur l'ODD 16](#) est à la fois un avertissement et une feuille de route. L'avertissement est clair : l'ODD 16 s'écarte de sa trajectoire : la violence augmente dans certains domaines, l'accès à la justice demeure trop limité et l'inclusion reste incomplète. La feuille de route, quant à elle, montre que des progrès sont possibles lorsque les États investissent dans des institutions responsables, protègent les droits humains, étendent l'identité juridique, renforcent les systèmes de données et créent un espace pour une participation réelle. Le message plus profond du rapport est que la paix, la justice et l'inclusion sont indissociables. Aucune ne peut être durablement atteinte sans les autres et toutes dépendent du fait que les droits humains soient placés au cœur de la mise en œuvre.

Malgré des indicateurs alarmants, des perspectives de renouveau existent. Les organisations et les mécanismes mêmes qui sous-tendent l'ODD 16 – des institutions fortes, des lois inclusives et une gouvernance réactive – doivent être réformés sous des formes plus participatives. Comme le souligne le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA), « *il est urgent d'agir pour protéger des vies et rétablir la confiance par la consolidation de la paix, la réforme de la justice et la responsabilisation. Cela implique de renforcer les institutions, de promouvoir une gouvernance inclusive, de protéger l'espace civique et de s'attaquer aux causes profondes des conflits et des injustices. Une volonté politique soutenue et une coopération internationale renforcée sont essentielles pour impulser un changement durable.* ».¹⁹⁵ Cela signifie investir dans des institutions perçues comme justes et efficaces et éradiquer la corruption et les flux de pouvoir illicites qui sapent la paix. Les coopératives offrent ce modèle.

LA DIFFÉRENCE COOPÉRATIVE : PROMOUVOIR LA PAIX, LA RESPONSABILITÉ ET L'INCLUSION

Les coopératives offrent un modèle d'entreprise distinct qui intègre la gouvernance démocratique, la reddition de comptes et la cohésion sociale au cœur de leur fonctionnement. Fondées sur le principe « **un membre, une voix** », elles alignent la prise de décision sur les besoins des membres et de la communauté plutôt que sur des intérêts de profit externes. En ce sens, les coopératives ne sont pas seulement des institutions démocratiques ; elles sont aussi **des écoles de la démocratie** où les personnes pratiquent la participation, la délibération, le vote et la responsabilité collective dans leur vie économique quotidienne. Cette expérience régulière d'engagement démocratique aide à construire les habitudes, les compétences et les attentes qui soutiennent des sociétés plus ouvertes, inclusives et résilientes. Elle renforce la transparence, la participation et la supervision collective, contribuant directement à l'ODD 16.7 (prise de décision inclusive) et à l'ODD 16.6 (institutions efficaces et responsables).

Le modèle coopératif est depuis longtemps associé au développement pacifique. Depuis le XIXe siècle, les coopératives reposent sur les valeurs d'entraide, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité, promouvant l'idée que le progrès peut être atteint par une action collective et pacifique. Cet engagement est renforcé par le **principe 7 : préoccupation pour la communauté** qui appelle les coopératives à s'attaquer aux facteurs structurels de conflit tels que les inégalités et l'exclusion contribuant ainsi à l'ODD 16.1 (réduction de la violence).¹⁹⁶ En tant qu'écoles de la démocratie, les coopératives approfondissent

également la culture civique depuis la base, normalisant la participation, rendant le partage du pouvoir concret et l'exclusion plus difficile à maintenir.

Ce rôle de consolidation de la paix s'est progressivement affirmé au sein du mouvement mondial, depuis le Congrès de l'ACI de 1984 à Hambourg jusqu'aux réflexions ultérieures sur les valeurs coopératives à Stockholm (1988) et Tokyo (1992) pour aboutir en 2019 à la Déclaration de Kigali de l'ACI sur la paix positive.¹⁹⁷ Cette déclaration reconnaît que les coopératives contribuent non seulement à l'absence de conflit mais aussi à la présence de la justice, de l'inclusion et de la confiance, fondements essentiels de sociétés pacifiques et résilientes.

Les coopératives contribuent également à la réalisation d'une paix positive par la préservation et la transmission du patrimoine culturel, entendu ici comme l'ensemble des pratiques sociales partagées, des traditions démocratiques, des valeurs et des systèmes de connaissances d'une valeur universelle exceptionnelle que les communautés héritent, perpétuent et transmettent de génération en génération. Créé pendant l'Année internationale des coopératives 2025, le programme [Patrimoine culturel coopératif \(PCC\) de l'ACI](#) s'appuie sur l'inscription par l'UNESCO en 2016 de « l'idée et la pratique d'organiser des intérêts partagés dans les coopératives » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité au titre de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.¹⁹⁸ En reconnaissant les coopératives comme des pratiques sociales vivantes transmises de génération en génération, l'UNESCO a salué leur rôle dans la promotion de la cohésion sociale, de la solidarité, de la participation démocratique et de la coopération pacifique à travers des formes quotidiennes d'auto-organisation collective.

Cette conception reflète fidèlement les principes énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action des Nations Unies sur une culture de la paix (A/RES/53/243) qui affirment qu'une paix durable dépend non seulement de l'absence de violence mais aussi de la promotion des droits humains, de la participation démocratique, de l'inclusion, du dialogue et de la justice sociale. À cet égard, les coopératives ne fonctionnent pas simplement comme des entreprises économiques mais comme des institutions civiques par lesquelles les communautés exercent la gouvernance partagée, la reddition de comptes et la coopération pacifique dans la vie quotidienne.

La préservation du patrimoine culturel coopératif implique également des engagements fondamentaux en matière de droits humains internationaux. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), en particulier les articles 13 et 15, protège la participation à la vie culturelle et la transmission des pratiques culturelles, tandis que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), notamment les articles 19, 21, 22 et 25, garantit les libertés d'expression, d'association, de réunion et de participation démocratique qui sont intrinsèques à l'organisation coopérative. Le programme Patrimoine culturel coopératif (PCC) de l'ACI vise à préserver les traditions institutionnelles démocratiques qui soutiennent la confiance sociale, l'inclusion et la coexistence pacifique, réaffirmant les coopératives comme des modèles culturellement ancrés et juridiquement significatifs d'organisation participative, pacifique et socialement juste qui font progresser directement les fondements normatifs de l'ODD 16.

Les preuves tirées de la pratique montrent comment les coopératives traduisent ces principes en résultats tangibles. **La recherche de Cooperatives Europe « Coopératives et paix : renforcer la démocratie, la participation et la confiance – une approche par études de cas »** – présente vingt études de cas issues de plus de quatorze pays et couvrant différents types et stades de conflit.¹⁹⁹ Elle montre que les coopératives peuvent agir comme **des espaces sûrs de dialogue**, permettant la coopération entre des communautés divisées. À Chypre, des initiatives coopératives bicommunautaires ont réuni des membres chypriotes grecs et chypriotes turcs favorisant la confiance et la collaboration malgré des divisions de longue date. Dans les Balkans occidentaux des coopératives agricoles ont soutenu la reconstruction post-conflit en rétablissant des moyens de subsistance et en encourageant la coopération interethnique contribuant à traiter les causes profondes du conflit et renforçant les cibles 16.1 et 16.3 des ODD (sociétés pacifiques et résolution non violente des différends).

Les coopératives s'attaquent également à l'exclusion économique, l'un des principaux facteurs d'instabilité. Les coopératives de travailleurs et les coopératives sociales favorisent des conditions de travail équitables, la propriété partagée et une participation économique inclusive,

renforçant la confiance institutionnelle. En Italie, les coopératives sociales intègrent les migrants et les groupes vulnérables par l'emploi et la fourniture de services, contribuant à l'ODD 16.3 (accès inclusif à la justice) et à l'ODD 16.7 (gouvernance inclusive). Leurs structures de gouvernance améliorent en outre la transparence et réduisent les incitations à la corruption, soutenant l'ODD 16.5 (réduction de la corruption et des pots de vin).

Dans les contextes fragiles et touchés par un conflit, les coopératives jouent un rôle essentiel dans la stabilisation et le redressement en conciliant compétitivité et chaînes de valeur équitables et durables en temps de guerre et d'après-guerre. En Colombie, les coopératives de travailleurs ont été intégrées aux stratégies de développement post-conflit, offrant des perspectives d'emploi aux populations réintégrées et contribuant aux efforts de stabilisation sociale dans les régions affectées par un conflit armé.²⁰⁰ Au Rwanda, les fédérations de coopératives ont été utilisées pour formaliser les marchés agricoles et de réduire l'exploitation par les intermédiaires, augmentant la transparence des prix et l'accès au marché pour les petits exploitants agricoles.²⁰¹ Ces expériences démontrent comment les coopératives peuvent simultanément renforcer la cohésion sociale et la responsabilité.

La solidarité au sein du mouvement coopératif amplifie encore cet impact. Le Co-operative Group a soutenu des initiatives de développement coopératif à Gaza contribuant ainsi à maintenir des moyens de subsistance dans un contexte hautement fragile et affecté par le conflit.²⁰² Coop Alleanza 3.0, membre de Coop Italia et plus grande coopérative de consommateurs italienne avec plus de 2 millions de membres, 350 magasins et plus de 16 000 employés, a démontré que les coopératives de consommateurs peuvent le faire.

L'expérience de la coopérative « *Insieme* », fondée par un groupe d'épouses et de mères au lendemain du massacre de Srebrenica, illustre la contribution coopérative à la valorisation territoriale et économique, même dans des situations précaires. Tirant parti des récoltes locales, les producteurs se sont regroupés et ont commencé à produire des confitures et des jus sous la marque « Fruits de la Paix » que Coop Alleanza 3.0 et d'autres partenaires coopératifs ont achetés et mis en rayon dans leurs supermarchés, rencontrant un vif succès auprès des consommateurs. Autre exemple : [le projet MEAN](#) (Mouvement européen d'action non violente). Lancé en Italie par le réseau « Pour un nouveau bien-être », créé par le consortium coopératif Sale della Terra avec 35 autres organisations, MEAN promeut la consolidation de la paix et l'aide humanitaire en Ukraine. Depuis la guerre d'agression en Ukraine, le consortium partage cette approche d'agriculture sociale pour soutenir les producteurs de baies et de miel ainsi que les femmes dans les petites zones rurales ukrainiennes, grâce à des jumelages entre municipalités italiennes et ukrainiennes. Le projet poursuit un double engagement : politique, en soutenant le passage de l'Ukraine à l'Union

européenne et socio-économique en stimulant la microéconomie locale.²⁰³ En renforçant les structures économiques communautaires, ces efforts contribuent à la résilience, à la cohésion sociale et à la responsabilité locale, faisant progresser les ODD 16.1 et 16.6.

En tant qu'institutions ancrées localement, les coopératives restent souvent fonctionnelles même là où la capacité de l'État est limitée. Au Népal, par exemple, les coopératives ont joué un rôle clé dans le redressement post catastrophe en mobilisant des ressources, en coordonnant l'aide et en assurant une participation inclusive aux processus de reconstruction.²⁰⁴

Dans le sud de la Tanzanie, le projet « Building Resilience with Trees – Renforcer la résilience grâce aux arbres » mené par Food and Forest Development Finland (FFD) vise à développer les capacités institutionnelles, la gouvernance et la prestation de services.²⁰⁵ En travaillant avec des organisations paysannes et leurs unions telles que la Tanzania Tree Growers Associations Union (TTGAU) et la Njombe Agricultural Development Organization (NADO), le projet promeut une approche de recherche conduite par les agriculteurs, incluant des formations, des outils participatifs et des méthodes d'apprentissage entre pairs. Un résultat majeur a été **l'élaboration de plans d'action pour la résilience climatique par les organisations agricoles**, entérinés ensuite par les autorités locales, transformant ainsi leurs besoins en processus formels de décision et de planification au niveau local. Le projet a également facilité la création de plateformes multipartites, réunissant organisations et coopératives paysannes, institutions de recherche et acteurs gouvernementaux,

afin d'améliorer le dialogue, la reddition de comptes et la confiance institutionnelle dans les zones rurales. De telles actions montrent qu'en mobilisant les acteurs locaux par le biais de groupes organisés, en soutenant la participation démocratique et en renforçant les liens avec les autorités publiques, les coopératives contribuent à la construction d'institutions locales inclusives et réactives. Cela démontre comment des coopératives performantes et des organisations agricoles peuvent agir comme des acteurs clés des systèmes de gouvernance, garantissant que les petits exploitants aient une voix dans les décisions qui affectent leurs moyens de subsistance

Ces fonctions illustrent comment les coopératives peuvent compléter les institutions formelles tout en renforçant l'ODD 16 au niveau communautaire. Dans le contexte mondial actuel, marqué par la montée des inégalités, la baisse de la confiance et l'aggravation de la fragmentation sociale, le modèle coopératif offre une voie pratique et éprouvée pour reconstruire les fondements de la paix positive. En renforçant la solidarité, en élargissant la participation et en s'attaquant aux inégalités structurelles, les coopératives contribuent de manière concrète à réduire les facteurs à l'origine de la violence (ODD 16.1), à élargir l'accès à la justice (ODD 16.3), à promouvoir la transparence et l'intégrité (ODD 16.5), à consolider des institutions responsables et efficaces (ODD 16.6) et à permettre des processus décisionnels plus inclusifs et représentatifs (ODD 16.7). Ce faisant, elles aident à traduire l'ambition de l'ODD 16 en réalités vécues faisant progresser des sociétés plus pacifiques, justes et inclusives.



ÉTUDES DE CAS DANS LE MONDE ENTIER



Amériques

Le Pacte coopératif pour la non-violence en matière de genre de la Confédération coopérative de la République argentine (COOPERAR – Argentine) est une initiative régionale qui rassemble les coopératives d'Amérique latine et des Caraïbes autour d'un engagement commun visant à prévenir, combattre et éradiquer les violences sexistes au sein de leurs organisations et de leurs communautés. Il promeut une culture de l'égalité en encourageant les coopératives à adopter des protocoles internes, à renforcer leurs politiques de genres et à mettre en œuvre des processus éducatifs de sensibilisation à la discrimination, au harcèlement et à toutes les formes de violence. Par cette action collective, le pacte cherche à transformer les environnements coopératifs en espaces plus sûrs et inclusifs où les femmes et les personnes de différentes identités de genre peuvent pleinement participer et exercer leurs droits.

COOPERAR sert également de plateforme de dialogue, de coopération et d'échange de bonnes pratiques entre les acteurs coopératifs, les institutions publiques et les organisations de la société civile. En favorisant

les alliances, en fournissant des orientations techniques et en mobilisant les valeurs de solidarité et d'entraide propres au mouvement coopératif, ce pacte contribue aux efforts plus larges déployés pour atteindre l'égalité des genres et le développement durable dans la région. Son approche souligne que l'élimination de la violence basée sur le genre est non seulement un impératif en matière de droits humains mais aussi essentielle pour renforcer la participation démocratique, la résilience économique et la cohésion sociale au sein du mouvement coopératif.



Afrique

Au Rwanda, les coopératives se sont révélées être bien plus que de simples entités économiques. Elles ont servi de plateformes de réconciliation, de gouvernance responsable et de protection des droits. En créant des opportunités d'emploi, en facilitant l'accès au crédit, en favorisant l'inclusion en matière de genre et en renforçant le dialogue communautaire, ces coopératives contribuent directement à la construction de sociétés pacifiques et inclusives et à des institutions locales plus solides dans le Rwanda d'après conflit.

Plus précisément, des coopératives du district de Huye, comme la [coopérative Koakaka](#), ont rassemblé des agriculteurs issus de communautés auparavant divisées et créé des

espaces de collaboration, de dialogue et d'opportunités économiques partagées. Les coopératives fonctionnent via des stations de lavage du café (Coffee Washing Stations, CWS) où les membres traitent et commercialisent collectivement le café. Au delà des activités économiques, ces coopératives offrent des services de vulgarisation, des formations, l'accès aux intrants agricoles et des liens avec des institutions financières. L'adhésion n'est pas seulement liée à la production de café mais aussi à la participation à des clubs de consolidation de la paix et à des initiatives communautaires. Ce modèle crée un environnement structuré où les agriculteurs collaborent régulièrement, partagent les responsabilités et participent à la prise de décision collective.

Par la production collective de café, les activités de consolidation de la paix et les initiatives communautaires, les membres ont pu reconstruire la confiance, réduire les divisions sociales et renforcer l'inclusion. Les coopératives ont également créé des emplois, en particulier pour les femmes et les jeunes, tout en améliorant les revenus des ménages et en facilitant l'accès aux besoins de base tels que l'éducation, les soins de santé et le logement.

La coopérative Umugenge, au nord du Rwanda, a également été créée après le génocide afin de lancer [un projet de culture de champignons](#) destiné à répondre aux besoins socio-économiques et agricoles croissants de la communauté locale et à promouvoir la consolidation de la paix et la réconciliation. Les membres de la communauté, quel que soit leur niveau de revenu, pouvaient acheter des buttes de champignons et des spores à prix abordable pour les cultiver, les récolter, les consommer et les vendre au marché.



Europe – Coopérative Molochna Rika (Ukraine)

Fondée en 2013, la coopérative *Molochna Rika* a surmonté de nombreux défis allant des fluctuations du marché aux perturbations liées à la guerre. Lorsque l'invasion à grande échelle de l'Ukraine a débuté en 2022, la coopérative a été contrainte de suspendre la collecte du lait, les transformateurs ayant résilié leurs contrats. Cependant, ses membres – principalement des exploitations familiales dirigées par des femmes (33 au total, dont 16 avaient moins de 35 ans) – sont restés unis, déterminés à maintenir la production pour leurs communautés. Grâce au *Programme de soutien économique aux coopératives (ESP)*, soutenu par [le projet WeProsper](#) et [la Coop Academy](#), la coopérative a reçu du matériel pour la transformation laitière à petite échelle, une formation en gestion et gouvernance dispensée par la Coop Academy, puis un camion-citerne de 4 tonnes pour relancer la collecte. Depuis sa reprise en 2023, *Molochna Rika* a collecté plus de 920 tonnes de lait auprès de ses membres et de petits producteurs, et a rétabli un contrat avec l'une des plus grandes laiteries de la région de Dnipropetrovsk. De nombreux hommes étant mobilisés, les femmes membres ont pris en charge la gestion des exploitations familiales, assurant un revenu régulier pour leurs foyers et un approvisionnement fiable en lait pour la coopérative, même dans les zones de première ligne. La coopérative fait désormais figure de modèle de résilience et d'innovation

en Ukraine – combinant production laitière et horticole, impliquant les jeunes membres dans la gouvernance coopérative, et maintenant une gestion transparente ainsi qu'une forte confiance de la communauté.



Asie-Pacifique

Quand des femmes sans terre ont créé une institution que l'État ne pouvait ignorer : la coopérative Kalika, Népal

À Sehari Tole (« lieu de repos » en langue rana tharu, parlée par une communauté agricole autochtone de l'extrême ouest du Népal), soixante ménages vivaient sur des terres domaniales non enregistrées, sans titre de propriété légal, sans reconnaissance de l'État et sans aucun recours. Cette communauté comprenait des familles dalit (communautés victimes d'exclusion héréditaire fondée sur le système des castes en Asie du Sud, historiquement privées de droits et d'accès à la vie publique), des autochtones rana rharu et d'autres minorités ethniques. Sans certificats fonciers, ils ne pouvaient prétendre ni aux subventions publiques ni à la protection juridique. Les femmes géraient les exploitations agricoles et les foyers toute l'année tout en remboursant des dettes informelles à un taux d'intérêt de cinq pour cent, parfois pour des sommes aussi modiques que quatre dollars.

En 2007, le Forum national des droits fonciers et le Centre pour l'autonomie communautaire ont commencé à

organiser les résidents grâce à une épargne collective de moins d'un dollar par membre et par mois. En six ans, vingt-cinq femmes ont enregistré en 2013 la coopérative agricole *Kalika Land Rights Agriculture Cooperative Ltd.* surmontant une exigence de solvabilité de 375 \$ pour un fonds initial de 120 \$, négociant des réductions de frais et effectuant dix marches consécutives de trois heures jusqu'à un bureau gouvernemental discriminatoire jusqu'à l'obtention de la reconnaissance.

Aujourd'hui, la coopérative compte 49 membres, dont 46 femmes, issus des communautés Dalit, Rana tharu et autres castes. Toutes les décisions sont prises par des assemblées démocratiques. Un code de conduite contraignant, interdisant la corruption, la violence domestique et la discrimination fondée sur la caste, institutionnalise les principes de l'Objectif de développement durable n° 16, et plus particulièrement les cibles 16.1, 16.7 et 16.8, au niveau communautaire.

Les résultats sont concrets. Les rendements rizicoles ont triplé. Une médiation menée par les membres a permis de rouvrir une route scolaire bloquée réduisant ainsi le trajet quotidien des enfants d'une heure à quinze minutes. Des prêts coopératifs ont permis à certains membres de créer un atelier de couture qui emploie désormais d'autres femmes de la communauté. Les demandes déposées auprès de la Commission nationale des terres du Népal constituent la première revendication formelle par la communauté de droits fonciers longtemps refusés.

La coopérative *Kalika* n'a pas été créée par les politiques publiques. Elle s'est construite malgré elles. Reproduire ce modèle à grande échelle n'est pas une ambition. C'est une dette politique qui aurait dû être honorée depuis longtemps.

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS POUR LES COOPÉRATIVES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ODD 16

Bien que les coopératives soient structurellement alignées sur les objectifs de l'ODD 16 et sur les dimensions plus larges de la **paix positive**, notamment la cohésion sociale, les institutions inclusives et la confiance, leur potentiel est limité par des obstacles systémiques, juridiques et contextuels persistants. Néanmoins, ces contraintes révèlent aussi des points d'entrée clairs pour renforcer les coopératives en tant qu'acteurs de la paix, de la justice et de l'inclusion.

Contraintes structurelles et liées à l'environnement habilitant

Une contrainte majeure réside dans le caractère inégal et souvent faible de l'environnement habilitant pour le développement coopératif. Dans de nombreux contextes, les cadres juridiques et réglementaires ne reconnaissent pas pleinement les coopératives comme des acteurs de gouvernance et des acteurs économiques distincts, capables de contribuer à la prestation de services publics, à une gouvernance inclusive ou à des fonctions liées à la justice. Là où existe une législation coopérative elle est souvent dépassée, restrictive ou subordonnée aux modèles d'entreprises détenues par des investisseurs. Cela limite l'autonomie des coopératives, leur capacité d'innovation et leur possibilité de se développer au delà d'initiatives locales, affaiblissant ainsi leur contribution à des institutions inclusives et à une gouvernance responsable.

Dans une perspective de paix positive cela représente un déficit structurel dans les « institutions de confiance » qui sous-tendent les sociétés stables. Comme le souligne la littérature sur la consolidation de la paix, une paix durable dépend non seulement de l'absence de violence mais aussi de la présence d'institutions légitimes et participatives. La faible reconnaissance juridique des coopératives limite donc l'un des mécanismes les plus ancrés localement pour la construction de telles institutions.

Contraintes financières et de mise à l'échelle

Les coopératives sont également confrontées à d'importants obstacles financiers. Contrairement aux entreprises détenues par des investisseurs, elles sont souvent limitées dans leur capacité à lever des fonds propres ce qui se traduit par des écosystèmes financiers coopératifs sous-développés. Cela restreint l'investissement dans des activités sociales de long terme telles que la médiation communautaire, la participation à la gouvernance locale ou les initiatives de lutte contre la corruption. Ce déficit de financement est

particulièrement marqué dans les domaines de l'ODD 16 où les retours sont principalement sociaux plutôt que financiers et ne se manifestent souvent que sur de longues périodes. En conséquence, les coopératives restent solides dans les interventions localisées mais peinent à atteindre un impact systémique à grande échelle. Cela limite leur capacité à contribuer pleinement **aux cibles 16.1 (réduction de la violence) et 16.5 (lutte contre la corruption et transparence)** aux niveaux national ou structurel.

Exclusion institutionnelle et lacunes en matière de gouvernance

Malgré leur nature participative, les coopératives sont souvent exclues des processus formels de gouvernance et d'élaboration des politiques. Ce constat reflète un déficit de participation plus général mis en évidence dans le rapport sur l'ODD 16 où de larges pans de la population déclarent n'exercer qu'une influence significative limitée sur la prise de décision. Pourtant, les coopératives, sans doute l'un des mécanismes de gouvernance communautaire les plus établis, sont rarement intégrées à l'élaboration des politiques officielles ou aux processus de réforme institutionnelle. Du point de vue de la paix positive, cela représente une occasion manquée de renforcer la « confiance horizontale » entre les citoyens et l'État. Les données du rapport « Coopératives pour la paix » démontrent que les coopératives fonctionnent comme **des institutions passerelles**, créant des espaces de dialogue, de négociation et de prise de décision partagée par-delà les clivages sociaux. Leur exclusion de la gouvernance formelle affaiblit donc une voie essentielle vers des institutions inclusives et résilientes.

Conflit, fragilité et risques opérationnels

Les contraintes les plus sévères apparaissent dans les contextes de conflit et de fragilité où les lacunes en matière d'ODD 16 sont les plus criantes. La montée de la violence, les déplacements de population et l'effondrement des institutions compromettent directement la formation et la pérennité des structures coopératives. Les données présentées dans le rapport 2025 des Nations Unies sur l'ODD 16 mettent en évidence une augmentation des décès liés aux conflits et des déplacements forcés à grande échelle qui érodent la cohésion sociale et perturbent les systèmes économiques locaux.

Dans de tels environnements, les coopératives sont confrontées à des risques accrus en matière de continuité, de participation démocratique et d'engagement des membres. Pourtant, c'est précisément dans ces contextes que leur contribution potentielle à une paix durable est la plus importante. Comme le montrent les recherches sur les coopératives et la paix, les coopératives peuvent aider à reconstruire la confiance et le tissu social dans les situations post-conflit en proposant un objectif

économique commun et un cadre structuré d'interaction entre des groupes auparavant divisés. Cependant, sans soutien ciblé, leur potentiel de stabilisation reste sous-exploité.

Opportunités émergentes

Malgré ces contraintes, il existe d'importantes opportunités de renforcer le rôle des coopératives dans la réalisation de l'ODD 16 et l'obtention de résultats en matière de paix positive.

Premièrement, les coopératives peuvent servir **d'infrastructures locales pour la paix**, notamment là où la légitimité de l'État est faible. Leur ancrage dans les communautés leur permet de reconstruire la confiance, de faciliter le dialogue et de soutenir les processus de réconciliation, comme l'ont montré les contextes post-conflit tels que le Rwanda et les Balkans occidentaux.

Deuxièmement, les coopératives offrent un mécanisme concret pour promouvoir une participation économique inclusive en s'attaquant à l'une des causes profondes de

la violence identifiées dans les cadres de paix positive : les inégalités structurelles. En répartissant la propriété et le pouvoir de décision, elles réduisent l'exclusion et renforcent la cohésion sociale.

Troisièmement, il existe un potentiel croissant **d'intégration des politiques** dans lequel les coopératives sont officiellement reconnues comme des partenaires pour la réalisation des résultats liés à l'ODD 16 notamment l'accès à la justice, les initiatives de lutte contre la corruption et les plateformes d'engagement civique. Cela renforcerait directement les **ODD 16.6 et 16.7**, tout en ancrant la réforme de la gouvernance dans des institutions communautaires.

Enfin, le renforcement des écosystèmes coopératifs, qu'il s'agisse du financement, de la reconnaissance juridique ou des structures fédératives, peut permettre de passer d'un impact local à une influence systémique. Cela s'aligne étroitement avec l'accent mis par la paix positive sur la construction d'institutions résilientes capables de maintenir la confiance dans la durée.

APPEL À L'ACTION : FAIRE PROGRESSER L'ODD 16 GRÂCE À LA PAIX POSITIVE

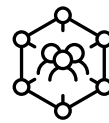
La trajectoire actuelle de l'ODD 16 constitue à la fois un avertissement et un tournant. La montée des conflits, l'aggravation des inégalités et l'érosion de la confiance ne sont pas des défis isolés : ils témoignent d'un affaiblissement plus large des fondations mêmes de la paix positive. Parallèlement, la Déclaration de l'ACI sur la paix positive par les coopératives affirme que la paix se construit par la participation démocratique, la justice sociale et des systèmes économiques inclusifs répondant aux besoins et aux aspirations des populations. Une action urgente et coordonnée s'impose donc, non seulement pour réduire la violence, mais aussi pour reconstruire la confiance, renforcer les institutions et s'attaquer aux facteurs structurels d'instabilité.

Cinq actions prioritaires se dégagent :



1. Ériger l'ODD 16 en priorité nationale transversale

Les gouvernements devraient placer la paix, la justice et la confiance institutionnelle au cœur des stratégies de développement, avec des cibles claires, des financements dédiés et des mécanismes de reddition de comptes harmonisés entre les secteurs.



2. Institutionnaliser les coopératives comme partenaires de la consolidation de la paix et de la gouvernance

Reconnaître et intégrer les coopératives dans les cadres de politiques publiques, les stratégies de reprise et les systèmes de gouvernance locale en tant qu'institutions communautaires fiables qui renforcent la participation et la cohésion.



3. Accélérer la réforme de la justice et protéger l'espace civique

Élargir l'accès à la justice, réduire la détention préventive prolongée et protéger le rôle des journalistes, des défenseurs des droits humains et de la société civile en tant qu'acteurs essentiels de la reddition de comptes et de la consolidation de la paix.



4. Investir dans des systèmes économiques inclusifs pour s'attaquer aux causes profondes des conflits

Soutenir le développement coopératif et d'autres modèles inclusifs qui réduisent les inégalités, élargissent les opportunités et renforcent la cohésion sociale, piliers essentiels d'une paix positive.



5. Renforcer les systèmes de données relatifs à l'ODD 16 et les mécanismes de reddition de comptes

Améliorer la disponibilité et la qualité des données désagrégées afin de mieux suivre la violence, l'exclusion et la performance des institutions, en particulier dans les contextes fragiles et touchés par les conflits.

Ces actions se renforcent mutuellement et dépassent la simple gestion des symptômes pour s'attaquer aux conditions sous jacentes qui soutiennent des sociétés pacifiques, justes et inclusives. Elles réaffirment également une idée centrale : une paix durable ne peut être assurée par les seules institutions ; elle doit être construite au moyen de systèmes dans lesquels les populations ont confiance auxquels elles participent et dont elles bénéficient.

La désignation de 2025 comme [Année internationale de la paix et de la confiance](#) par l'assemblée générale des Nations

Unies a souligné l'urgence de faire progresser ce programme. La résolution a appelé la communauté internationale à renforcer le dialogue, la coopération et la compréhension mutuelle comme voies vers une paix durable, tout en consolidant une culture mondiale de la paix fondée sur l'inclusion, les droits humains et la responsabilité partagée.

Alors que nous traversons une période marquée par une incertitude et une fragmentation croissantes, la voie à suivre ne consiste pas seulement à rétablir l'ordre mais à reconstruire le contrat social. Cela exige des institutions non seulement efficaces mais aussi légitimes ; des économies non seulement productives mais aussi inclusives ; et des sociétés non seulement stables mais aussi cohésives. Les coopératives, fondées sur des valeurs démocratiques et l'action collective, offrent un pont concret entre ces ambitions et les réalités quotidiennes. Investir dans de tels modèles n'est pas périphérique à l'ODD 16 ; c'est au cœur de la construction de la paix positive sur laquelle repose l'ensemble du développement durable.

ODD 17 : RENFORCER LES PARTENARIATS MONDIAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE





L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 17, « PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS »

Souligne que la réalisation du Programme 2030 exige un niveau de coopération sans précédent entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile, le système des Nations Unies et les autres parties prenantes.²⁰⁶ Il appelle à la mobilisation des ressources, des connaissances, des technologies et de l'action collective par le biais de partenariats multipartites qui tirent parti des atouts respectifs de tous les acteurs.²⁰⁷ Face à la contraction de l'espace civique et à l'intensification des crises mondiales, la nécessité d'une coopération inclusive, démocratique et dotée de ressources suffisantes est plus urgente que jamais. En favorisant la cohérence des politiques et le renforcement des capacités, notamment dans les pays en développement, l'ODD 17 sert de cadre reliant et renforçant tous les autres objectifs.

Des données récentes issues de la [fiche d'information sur l'ODD 17 du FPHN 2025](#) montrent que l'aide publique au développement (APD) est tombée à 212,1 milliards de dollars en 2024, soit une baisse de 7,1 % par rapport à 2023 en termes réels, mettant fin à une tendance à la hausse qui a duré cinq ans.²⁰⁸ Bien que l'APD reste supérieure de 23 % à son niveau

de 2019, cette baisse témoigne d'une volatilité croissante du financement du développement, aggravée par la dissolution de l'USAID et les coupes budgétaires de l'Union européenne consacrées au développement, les donateurs réorientant leurs fonds vers des priorités nationales et sécuritaires.²⁰⁹ Sans financements alternatifs et innovants, la progression des ODD, notamment dans les pays vulnérables, est gravement menacée.

Les investissements directs étrangers (IDE) mondiaux ont atteint 1,4 billion de dollars en 2024, selon le Rapport sur l'investissement dans le monde 2025 de la CNUCED. Pourtant, les investissements liés aux ODD ont chuté de 11 %, révélant un décalage croissant entre les flux de capitaux et les résultats du développement durable.²¹⁰ Les transferts de fonds vers les pays à revenu faible et intermédiaire sont restés stables à 648 milliards de dollars en 2023, mais n'ont pas pu compenser les coûts records du service de la dette qui s'élèvent à 1,4 billion de dollars, creusant ainsi le déficit annuel d'investissement dans les ODD de 4 billions de dollars et menaçant les progrès réalisés dans plusieurs Objectifs.²¹¹ Cette pression est accentuée par les propositions du programme de réforme de l'ONU80, qui, bien que visant à renforcer la cohérence, risquent d'affaiblir les programmes dans des domaines tels que l'égalité des genres, l'éducation et le développement rural.²¹² Sans garanties et sans engagement politique et financier renouvelé, ces réformes pourraient accélérer le recul dans les contextes fragiles et touchés par des conflits, soulignant la nécessité d'une réponse multilatérale coordonnée pour protéger les acquis et redynamiser la coopération mondiale.

Face à ces défis, la **Quatrième Conférence internationale sur le**

financement du développement (FFD4) s'est tenue en juillet 2025 à Séville, en Espagne. Les dirigeants mondiaux ont adopté l'Engagement et le Programme d'action de Séville, définissant un cadre renouvelé pour débloquer des capitaux, réduire le fardeau de la dette, réformer l'architecture financière et catalyser les investissements en faveur des ODD.²¹³ Le document final a explicitement reconnu le rôle des coopératives et, plus largement, de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans la promotion d'un développement durable et inclusif :

“
Nous investirons dans les secteurs productifs, la création d'emplois décents à grande échelle et le développement des compétences afin de permettre à tous de bénéficier d'une croissance économique inclusive, équitable et durable. Nous encouragerons l'entrepreneuriat, social, des femmes et des jeunes notamment, et nous faciliterons la croissance des micros, petites et moyennes entreprises, des coopératives et de l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'une industrialisation inclusive et durable. Nous reconnaissons la contribution de la culture et de l'économie créative au développement durable.”²¹⁴

Il s'agit d'un changement de politique significatif qui affirme les coopératives non seulement comme bénéficiaires, mais aussi comme partenaires clés de la coopération au développement. Grâce à leur gouvernance démocratique, à leur solide ancrage communautaire et à leur capacité avérée à mobiliser des ressources pour une prospérité partagée, les coopératives sont bien placées pour concilier ambitions mondiales et réalités locales.



L'AVANTAGE COOPÉRATIF DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ODD 17

Avec plus de 3 millions de coopératives au service de plus d'un milliard de personnes dans le monde, le modèle coopératif repose sur des valeurs de démocratie, d'équité et de solidarité.²¹⁵ Leur structure fédérative qui s'étend des groupes locaux aux réseaux nationaux et mondiaux, permet une collaboration horizontale intersectorielle et un alignement vertical sur les cadres politiques à tous les niveaux. Qu'elles opèrent dans l'agriculture, la finance, la santé, le commerce de détail, l'énergie, le logement ou les services, les coopératives sont ancrées localement et servent souvent les populations marginalisées, mal desservies par les modèles économiques ou gouvernementaux traditionnels.²¹⁶

Leur architecture unique fait des coopératives de puissants agents pour relier l'action locale aux stratégies nationales et aux objectifs mondiaux.

Il est important de noter que les Directives de l'OIT sur les statistiques coopératives reconnaissent les coopératives multipartites – des entreprises créées grâce à des initiatives collectives axées sur les besoins, impliquant différents acteurs du même secteur et, dans certains cas, des sphères publique, privée et de la société civile.²¹⁷ Cette reconnaissance souligne l'agilité et l'adaptabilité des coopératives, démontrant leur capacité à relever efficacement les défis en constante évolution. Leur approche flexible et fondée sur les besoins est non seulement essentielle pour faire progresser les ODD, mais également pour façonner des voies de développement inclusives dans le programme post-2030.

COOPÉRATIVES EN ACTION : L'ODD 17 EN PRATIQUE

Les coopératives du monde entier contribuent à la réalisation de l'ODD 17 en forgeant des partenariats inclusifs, résilients et axés sur la communauté. Leur capacité à associer les initiatives locales à des efforts de développement plus larges démontre le potentiel des modèles économiques centrés sur l'humain pour concrétiser les promesses de l'Agenda 2030.

Carte du monde avec des repères pour les pays concernés :

Timor oriental – NCBA CLUSA (États-Unis) s'est associé à Cooperativa Café Timor dans le cadre d'un projet de 10 millions de dollars financé par la Nouvelle-Zélande visant à améliorer les soins de santé et les revenus des ménages grâce à la production de café et de cacao. CCT, premier employeur privé du pays, contribue également à la chaîne d'approvisionnement biologique et équitable.²¹⁸

Philippines – AgriCOOP a connecté directement des coopératives agricoles isolées aux marchés urbains pendant la COVID-19, permettant ainsi de fournir 1,6 tonne de produits à 39 000 consommateurs et de renforcer la sécurité alimentaire.²¹⁹

Colombie – Coopcentral Bank et son réseau, soutenus par DGRV (Allemagne) et USAID, ont connecté de petites institutions financières solidaires aux systèmes nationaux et internationaux, développant ainsi les transactions numériques et renforçant la résilience aux crises.²²⁰

Malawi – Le partenariat « Notre Malawi » (2021-2027), mené par le UK Co-operative College et la Central Co-operative Society, renforce les syndicats agricoles tout en développant les échanges commerciaux et la formation des membres par l'intermédiaire de l'organisation faîtière nationale MAFECO.

Suisse / Burkina Faso – L'entreprise de commerce équitable Gebana partage 10 % de ses bénéfices avec 2 500 agriculteurs burkinabés, préservant ainsi les emplois et les chaînes d'approvisionnement alimentaire après la crise de 2017.²²¹

Tanzanie et Mozambique – REGCOOP, dirigée par Norges Vel, ICA-Africa et des partenaires locaux, soutient les chaînes de valeur durables détenues par les agriculteurs, autonomise les productrices et améliore l'environnement propice à la croissance des coopératives.²²²

Turquie – Les coopératives rurales mobilisent des investissements locaux pour renforcer la compétitivité agroalimentaire dans le cadre du programme IPARD financé par l'UE (17.3), tandis que des coopératives dirigées par des femmes dans l'est de la mer Noire ont développé des plateformes de commerce électronique et obtenu des certifications d'indication géographique avec le soutien des agences des Nations Unies (17.6). Les coopératives énergétiques s'associent également aux municipalités pour développer la production locale d'énergie solaire (17.7).

Arménie – Farm Credit Armenia s'est associé à la BEI Global par le biais d'un prêt de 2,5 millions d'euros pour soutenir les jeunes et les femmes entrepreneurs, contribuant ainsi au plan économique et d'investissement de l'UE pour le partenariat oriental.²²³



CASES (PT) et pays lusophones

En tant que président et membre de l'organe exécutif de l'Organisation coopérative des pays de langue portugaise (OCPLP), CASES – Coopérative António Sérgio pour l'économie sociale (PT) – encourage la coopération entre 31 fédérations coopératives des pays lusophones. Cette coopération se concrétise par diverses initiatives, notamment l'utilisation partagée de la plateforme de formation et de renforcement des capacités de l'OCB (membre de l'OCPLP) et la promotion de partenariats bilatéraux, visant à renforcer la contribution coopérative à la coopération Sud-Sud et triangulaire.

Alliance italienne des coopératives, Italie

En juillet 2025, le mouvement coopératif italien a lancé deux partenariats humanitaires et solidaires en réponse à l'urgence dans la bande de Gaza, avec deux des rares acteurs encore présents sur le terrain.

Legacoop a collecté plus de 100 000 € auprès des coopératives membres pour organiser des camps d'été proposant des activités sociales et éducatives pour les enfants de Gaza. Chaque camp, d'une durée d'un mois, mis en œuvre par **WeWorld-GVC** avec le soutien de la **Fondation suédoise Akelius**, accueillera entre 60 et 70 enfants, repas et fournitures scolaires compris.

De même, dans le cadre de l'initiative **#CoopforGaza**, l'**Ancc-Coop** (Association nationale des coopératives de consommateurs) a alloué 500 000 € et lancé une campagne de collecte de fonds de deux mois par l'intermédiaire de la

banque coopérative italienne **Banca Etica**, afin de soutenir et de renforcer l'action de **Médecins sans Frontières (MSF)** dans 11 structures médicales de Gaza, dont des hôpitaux, des hôpitaux de campagne et des centres de soins de santé primaires.



Visite à la Coopérative multiactive des pisciculteurs du Huila (Coopishuila)

Italie et Colombie pour une gouvernance participative

Dans le cadre [du projet CO.LO.RES](#), financé par l'Agence italienne de coopération au développement et développé par Coopermondo et COSPE, plusieurs missions d'échange ont eu lieu entre des coopératives du Putumayo et des coopératives d'autres régions, notamment celles d'Antioquia, de Huila en Colombie et d'Émilie-Romagne en Italie. Ces missions ont impliqué des organisations locales dirigées par des femmes, des jeunes et des populations afro-descendantes ou autochtones, accompagnées d'acteurs coopératifs clés tels que Coopermondo, Confcooperative, Confecoop (Confédération colombienne des coopératives) et ASOCOOPH (Association des coopératives et entreprises solidaires de Huila). De la pêche à la transformation agroalimentaire, de l'artisanat à la finance coopérative, les délégations ont découvert des modèles inspirants de gouvernance participative, d'économie

solidaire et d'impact social. Ces expériences ont incité les participants à reproduire des modèles vertueux en les adaptant au contexte colombien, avec un impact tangible.



We Effect, HSB et Riksborgen (SW) – « Logement durable – Un droit pour tous »

Parmi les rares organisations internationales œuvrant pour le droit au logement, l'organisation coopérative suédoise de développement WeEffect s'est récemment associée à deux organisations membres du secteur du logement en Suède, HSB et Riksborgen, pour lancer le programme « *Logement durable – Un droit pour tous* ». Ce partenariat constitue une réponse innovante visant à prévenir les effets négatifs des coupes budgétaires suédoises sur le droit au logement dans les pays en développement. Ce programme soutiendra les organisations populaires et contribuera à la construction de logements en Afrique de l'Est et en Amérique latine, tout en créant des opportunités commerciales pour les entreprises suédoises. Ces activités mettront en œuvre une action multipartite des coopératives et des autorités, rapprochant ainsi WeEffect de la politique nationale du logement et renforçant l'histoire coopérative de HSB et Riksborgen avec une perspective mondiale.²²⁴



À l'échelle mondiale, l'**accord-cadre de partenariat financier ACI-UE (#coops4dev)**, fruit d'une collaboration entre l'Alliance coopérative internationale (ACI) et la Commission européenne, actuellement dans sa deuxième phase renouvelée, soutient le dialogue politique, l'éducation coopérative, le renforcement institutionnel et le renforcement des capacités des coopératives en Afrique, en Asie-Pacifique, dans les Amériques et en Europe. À ce jour, il a permis de promouvoir l'engagement politique coopératif et le renforcement des capacités dans plus de 60 pays.²²⁵ Mis en œuvre par les bureaux régionaux de l'ACI, ce partenariat propose des actions ciblées et décentralisées qui localisent la mise en œuvre du Programme 2030 des Nations Unies et favorisent de nouveaux partenariats locaux. Par exemple, profitant de l'AIC25, **Cooperatives Europe** et **ALDA Balkans** (section régionale de l'Association européenne des agences démocratiques locales) ont organisé le dialogue en ligne « **#MondayTalk : Au-delà du statu quo – comment faire progresser de manière coopérative une économie démocratique locale** », ouvrant ainsi la voie à un discours coopératif moderne dans les Balkans occidentaux qui promeut les valeurs démocratiques et l'engagement communautaire dans tous les secteurs. Cooperatives Europe a partagé des initiatives coopératives réussies pour répondre aux besoins régionaux et aux idées reçues sur la création de coopératives, tandis qu'ALDA Balkans a renforcé son action en faveur de

l'entrepreneuriat démocratique des jeunes et des acteurs locaux, et a créé de nouvelles opportunités d'engagement pour ses membres et ses bénéficiaires.

Au niveau des Nations Unies, plusieurs agences sont membres du Comité pour la promotion et le progrès des coopératives (COPAC) et de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur l'économie sociale et solidaire (UNTFSSSE) dans le cadre de leurs efforts pour collaborer activement avec les coopératives afin d'accélérer la réalisation des ODD, notamment en atteignant les communautés locales et marginalisées. Par exemple, la FAO soutient les coopératives agricoles et les organisations de producteurs en favorisant les partenariats entre pairs et multipartites²²⁶ ; l'OIT, par l'intermédiaire de son Unité dédiée à l'économie coopérative, sociale et solidaire (COOP/ESS), œuvre à la promotion du travail décent et à l'éradication de la pauvreté grâce à des modèles coopératifs²²⁷ ; l'UNDESA pilote un projet avec l'ACI-Afrique en Tanzanie, au Malawi et au Botswana pour créer des coopératives agricoles résilientes au climat pour les petits exploitants agricoles.²²⁸ De plus, le Centre du commerce international (CIC) s'est associé à l'ACI pour aider les coopératives de producteurs africains à accéder aux marchés mondiaux en Europe, en Amérique et en Asie, garantissant ainsi des salaires équitables et un travail décent aux agriculteurs.²²⁹

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS POUR L'IMPACT DES COOPÉRATIVES SUR L'ODD 17

Malgré leurs contributions significatives et croissantes, les coopératives restent sous-représentées dans la mise en œuvre et le suivi des ODD aux niveaux national et mondial. Cela n'est pas dû à un manque de capacités ou d'ambition mais à des obstacles systémiques qui continuent de limiter leur plein potentiel.

L'un des défis les plus urgents auxquels sont confrontées les coopératives est **l'absence persistante de cadres juridiques et réglementaires favorables**. Dans de nombreux pays, les coopératives fonctionnent encore sous des lois obsolètes ou incohérentes qui ne reflètent pas la nature spécifique du modèle coopératif. Lorsqu'une législation coopérative existe, elle est souvent mal appliquée ou éclipsée par le droit des entreprises commerciales, ce qui désavantage les coopératives dans la compétition pour les ressources, la reconnaissance et le soutien politique.²³⁰ L'absence de définitions juridiques adaptées et de mécanismes d'application freine la création, le fonctionnement et le développement des entreprises coopératives, en particulier dans des secteurs essentiels à la réalisation des ODD tels que l'agriculture, l'énergie, la finance et la santé.²³¹

L'accès au financement constitue une autre contrainte majeure. Malgré leur expérience en matière de mobilisation de l'épargne locale, de promotion de l'inclusion financière et de réinvestissement dans les communautés, les coopératives rencontrent souvent des difficultés pour accéder au financement du développement et aux marchés financiers. De nombreuses institutions financières ne reconnaissent pas le modèle coopératif ou le considèrent comme risqué en raison d'idées fausses sur sa gouvernance ou son envergure. De plus, la plupart des instruments de financement du développement ne sont pas conçus pour s'adapter aux structures coopératives, les excluant ainsi des opportunités de financement offertes aux autres acteurs du secteur privé ou des ONG. Cette exclusion financière compromet leur capacité à innover, à étendre leurs services et à participer à des partenariats public-privé plus vastes, alignés sur la mise en œuvre des ODD.

De plus, **le manque de données et de visibilité** limite considérablement l'inclusion des coopératives dans les rapports nationaux et mondiaux sur les ODD. Les coopératives sont souvent mal prises en compte dans les systèmes statistiques nationaux et, lorsque des données existent, elles sont rarement ventilées pour refléter leurs contributions uniques. Cette invisibilité signifie que les efforts coopératifs, en particulier dans les économies informelles ou rurales, sont négligés dans l'élaboration des politiques et l'allocation des ressources.²³² Sans données, les gouvernements et les partenaires de développement sont peu incités à s'engager stratégiquement auprès des

coopératives ou à mesurer leurs progrès dans la réalisation des Objectifs.

Enfin, les idées fausses et répandues sur la double nature des coopératives – à la fois entreprises et acteurs de la société civile – conduisent souvent à des défaillances des politiques et du marché. Dans certains cas, les coopératives sont créées selon des approches descendantes, telles que des plans de financement, plutôt que par de véritables initiatives communautaires ascendantes. Ces soi-disant « fausses/pseudo-coopératives » diluent la crédibilité du mouvement, compromettent la résilience et occultent le potentiel transformateur des coopératives authentiques portées par leurs membres.

PERSPECTIVES : OPPORTUNITÉS

Ces défis ouvrent toutefois également des pistes d'action. Grâce à des réformes juridiques adaptées, à des mécanismes de financement adaptés, à des systèmes statistiques plus performants et à un regain d'intérêt pour des modèles véritablement axés sur les membres, les coopératives peuvent accroître considérablement leur contribution à l'ODD 17. Reconnaître et surmonter ces obstacles permettra non seulement de libérer le potentiel de millions de coopératives dans le monde mais aussi de garantir que des modèles économiques inclusifs, démocratiques et résilients soient au cœur des stratégies de développement durable.

Lors du Forum politique de haut niveau (FPHN) de 2025, 35 pays ont soumis des rapports d'examen national volontaire (ENV) dont 19 ont explicitement reconnu les contributions des coopératives dans des domaines tels que l'emploi, l'inclusion financière, l'autonomisation des femmes et la résilience climatique.²³³ Bien que prometteuse, cette reconnaissance est souvent superficielle : les coopératives restent largement absentes des cadres de planification, de budgétisation et de suivi des ODD.²³⁴

Plus important encore, les coopératives sont encore souvent exclues des instances décisionnelles. De nombreux processus d'ENV privilégient les acteurs privés ou de la société civile établis, limitant ainsi les possibilités pour les coopératives d'influencer les priorités nationales de développement ou de plaider en faveur de politiques de soutien. Sans voix au chapitre, les coopératives ne peuvent défendre des politiques qui reflètent leurs valeurs ni mettre en avant les solutions évolutives qu'elles proposent pour un développement durable et inclusif.

RECOMMANDATIONS : ACCROÎTRE LES CONTRIBUTIONS COOPÉRATIVES À L'ODD 17

Le modèle coopératif recèle un potentiel inexploité considérable pour combler les lacunes en matière de mise en œuvre et revitaliser les partenariats mondiaux. Pour y parvenir, il est nécessaire de prendre des mesures politiques, financières et institutionnelles délibérées, par le biais d'une action conjointe des gouvernements, des partenaires de développement et du mouvement coopératif.



1. Renforcer les cadres politiques et l'inclusion institutionnelle

Les gouvernements devraient intégrer plus systématiquement les coopératives dans les plans nationaux de développement, les stratégies sectorielles et les cadres des ODD. Mettre à jour et harmoniser la législation coopérative conformément aux normes internationales, reconnaître leur double rôle économique et social, et garantir la clarté juridique afin de distinguer les véritables coopératives des entités factices.



2. Accroître la visibilité dans les Examens nationaux volontaires (ENV)

Documenter les contributions des coopératives dans les ENV et impliquer les représentants des coopératives dans les consultations afin de valider leur rôle, de promouvoir l'apprentissage par les pairs et de garantir la prise en compte de perspectives diverses. L'ENV 2025 du Japon, avec plus de 60 références à l'impact des coopératives, illustre une inclusion significative.²³⁵



3. Élargir l'accès au financement du développement

Créer des outils de financement adaptés à la gouvernance et aux structures de propriété des coopératives, notamment des systèmes de garantie, des financements mixtes et des cadres d'investissement d'impact. Renforcer les institutions nationales de financement coopératif et les relier à l'écosystème plus large du financement du développement.



4. Investir dans le renforcement des capacités et la transformation numérique

Améliorer le leadership, les systèmes et les outils numériques des coopératives pour accroître l'agilité et la résilience. Soutenir l'apprentissage par les pairs, les plateformes numériques pour la participation démocratique et la formation à l'engagement des jeunes, à l'égalité des sexes et à l'adaptation au changement climatique. Des initiatives telles que le voyage d'étude²³⁶ des dirigeants de coopératives africaines et le programme #Coops4Dev démontrent l'importance des échanges régionaux.²³⁷



5. Promouvoir les partenariats internationaux et le plaidoyer mondial

Les coopératives peuvent accroître leur impact grâce à une collaboration formelle avec les agences des Nations Unies, les gouvernements et la société civile afin d'amplifier le plaidoyer et d'accélérer la mise en œuvre. [L'Année internationale des coopératives 2025 démontre](#) la puissance de ces partenariats et devrait être poursuivie, le deuxième Sommet social mondial offrant une plateforme pour lancer un plan d'engagement mondial. Un engagement continu dans des forums tels que les COP, les BRICS, le G7 et le G20 est essentiel pour intégrer les coopératives dans l'élaboration des politiques internationales.

Alors que la communauté internationale se prépare pour le deuxième Sommet social mondial de Doha en 2025, une occasion unique se présente de positionner les coopératives comme des partenaires clés du développement durable. La reconnaissance de leur rôle dans la construction d'économies équitables et centrées sur l'humain, reconnue dans la Déclaration de Séville du FFD4, doit désormais se traduire par des actions concrètes. Les coopératives ne sont pas seulement bénéficiaires du développement, mais cocréatrices de celui-ci, reliant politiques et pratiques, cadres mondiaux et réalités locales, et croissance économique et inclusion sociale. Le déploiement à grande échelle de solutions coopératives accélérera la réalisation des ODD et contribuera à rétablir la confiance dans le multilatéralisme en cette période de profonde incertitude et de fragmentation. Le temps est à l'action.

Perspectives d'avenir

DE LA DÉMONSTRATION DE L'IMPACT À LA DÉFINITION DE CE QUI VIENT ENSUITE

Alors que l'Agenda 2030 entre dans sa phase finale, le mouvement coopératif doit passer de la démonstration de son impact à la définition de ce qui viendra ensuite. Les éléments de preuve présentés dans cette publication constituent une base solide, mais les données ne permettent d'opérer des changements que lorsqu'elles éclairent les politiques publiques, renforcent le plaidoyer et ouvrent la voie à la participation. Les années à venir représentent une occasion déterminante pour les coopératives de faire valoir leur expérience, leurs solutions et leur voix collective lors du Sommet sur les ODD de 2027, dans le cadre des processus d'Examen national volontaire, de la planification nationale du développement et de l'émergence de l'agenda post-2030.

1. Se préparer au Sommet sur les ODD de 2027 et à l'agenda post-2030

Le Sommet sur les ODD de 2027 constitue une occasion importante de placer fermement les solutions coopératives à l'ordre du jour mondial. Les coopératives devraient commencer à dialoguer avec leurs gouvernements et se préparer avec des données solides, des études de cas convaincantes et des messages politiques clairs démontrant leur contribution aux 17 ODD.

Mais la perspective doit aller au-delà de 2030. L'agenda post-2030 se construit dès maintenant, et le mouvement coopératif doit être présent dans les discussions qui

définiront les futures priorités en matière de développement, en plaidant en faveur d'un cadre qui reconnaisse les entreprises détenues par leurs membres, démocratiques et centrées sur les personnes comme des acteurs essentiels du développement durable.

2. Participer aux Examens nationaux volontaires

Les Examens nationaux volontaires (ENV) constituent un point d'entrée essentiel pour renforcer la visibilité et l'influence. Les coopératives devraient participer activement aux consultations sur les ENV aux niveaux national et local, en apportant des éléments de preuve crédibles sur leur contribution aux cibles des ODD et aux priorités de développement.

L'objectif doit être clair : les contributions des coopératives ne doivent pas simplement être mentionnées ; elles doivent être documentées, mesurées et reflétées dans les rapports d'ENV que les gouvernements soumettent aux Nations Unies.

Les coopératives devraient travailler avec les ministères concernés, les plateformes nationales sur les ODD et les institutions statistiques afin de veiller à ce que leurs contributions soient prises en compte dans tous les secteurs et intégrées au suivi national du développement. Les ENV sont plus que de simples exercices de rapportage ; ils constituent une occasion pour les coopératives de contribuer à façonner le récit national du développement et de renforcer leur rôle de partenaires de mise en œuvre.

3. Documenter l'impact et constituer une base de données probantes

Ce que font les coopératives doit être visible, mesuré et communiqué.

Les coopératives et leurs organisations représentatives devraient documenter systématiquement leur contribution aux ODD au moyen de données, de récits d'impact, d'études de cas, de résultats obtenus par les membres et de résultats au niveau des communautés. Cette publication constitue un point de départ et propose un modèle pratique pouvant être adapté aux niveaux national, régional et sectoriel.

Chaque coopérative a une histoire à raconter. **Documentez-la. Mesurez-la. Utilisez-la.**

Des données probantes solides peuvent démontrer l'impact, favoriser la redevabilité, renforcer la communication et constituer le fondement d'un engagement efficace auprès des décideurs, des partenaires au développement et des autres parties prenantes.

4. Impliquer les gouvernements en tant que partenaires et pas seulement en tant que décideurs

Les coopératives devraient présenter directement leurs données aux gouvernements et s'en servir pour plaider en faveur de leur inclusion dans les plans nationaux de développement, les stratégies sectorielles et les programmes de mise en œuvre.

Le message doit être simple : **les coopératives contribuent déjà à l'obtention de résultats en matière de développement et disposent de la portée, des infrastructures, des connaissances et de la confiance des communautés nécessaires pour faire davantage.**

Les gouvernements devraient donc associer les coopératives non seulement aux consultations, mais également à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des stratégies de développement.

Cela implique de rechercher une participation significative aux plateformes nationales sur les ODD, aux processus

de politiques sectorielles, aux programmes publics, aux initiatives de financement et aux partenariats de mise en œuvre.

5. Passer de l'impact local à l'influence mondiale

La force du mouvement coopératif réside dans sa capacité à relier l'action locale aux priorités nationales et mondiales. Les organisations coopératives, à tous les niveaux, peuvent contribuer à cet effort en partageant les données probantes, en tirant des enseignements des expériences des unes et des autres et en élaborant des messages communs de plaidoyer.

Les années à venir offrent l'occasion de passer de la documentation de réussites individuelles à la constitution d'une solide base de données probantes sur la contribution des coopératives au développement durable.

LA VOIE À SUIVRE

Le prochain chapitre ne porte pas seulement sur la reconnaissance.

Il porte sur l'influence.

- Documenter la contribution.
- Participer au processus des ENV.
- Impliquer les gouvernements.
- Contribuer à façonner les stratégies nationales de développement.
- Se préparer au Sommet sur les ODD.
- Contribuer à façonner l'agenda post-2030.

Le mouvement coopératif dispose des données probantes, de l'expérience, de la portée et des solutions nécessaires. **Le moment est venu de veiller à ce que les coopératives soient à la table où se façonne l'agenda du développement et qu'elles soient reconnues comme des partenaires de sa mise en œuvre.**

Note de fin

- 1 United Nations, The Sustainable Development Goals Report 2025, p. 8,9
- 2 Ibid., p. 10.
- 3 Ibid., p. 11.
- 4 Alliance coopérative internationale (ACI), "Sustainable Development Goals: Position Paper" Bruxelles, pp. 1–5.
- 5 CICOPA, Cooperatives and Employment: Second Global Report, 2017.
- 6 Fédération des usagers de la foresterie communautaire du Népal (FECOFUN), "Women for Entrepreneurship and Resilience – Transforming Fish-Farming and Forest Value-Chains in Nepal," 2021–2024.
- 7 Organisation internationale du Travail, Waste pickers' cooperatives and social and solidarity economy organizations, 2020.
- 8 Coopératives des Amériques, "Publication on the Evolution of the Cooperative Sector between 2012 and 2025," 5 septembre 2025.
- 9 Secrétaire général des Nations Unies, Les coopératives dans le développement social, Rapport du Secrétaire général, 2023
- 10 L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2025 <https://www.who.int/publications/m/item/the-state-of-food-security-and-nutrition-in-the-world-2025>
- 11 Statut de la jeunesse dans l'agriculture <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/f9170607-f78c-4d6c-9275-68481bb08ca6/content>
- 12 Johansson, Kajsa; Vi Agroforestry & We Effect. "Fair Food for All!" (2020) https://www.weeffect.org/app/uploads/2021/09/we_matrapporten_en_2021_web.pdf
- 13 Année internationale de la femme agricultrice des Nations Unies Accueil | 2026 Année internationale des agricultrices | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- 14 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les coopératives : un facteur clé pour éradiquer la faim et promouvoir un avenir durable (FAO Amériques) <https://www.fao.org/americas/opinion/detail/cooperativas-un-factor-clave/en>
- 15 Annuaire des coopératives brésiliennes <https://somoscooperativismo.coop.br/anuario-ramos/agropecuario>
- 16 FIDA. Des agriculteurs rwandais et le secteur privé unissent leurs forces pour améliorer les chaînes de valeur du maïs et du soja au bénéfice de 4 000 petits exploitants <https://www.ifad.org/en/w/news/rwandan-farmers-and-private-sector-join-forces-to-improve-maize-and-soybean-value-chains-for-4-000-smallholders>
- 17 Solidarische Landwirtschaft (Agriculture soutenue par la communauté), Allemagne <https://www.solidarische-landwirtschaft.org/startseite/>
- 18 ACI–OIT. Comment les grandes coopératives peuvent promouvoir le travail décent et des pratiques responsables dans les chaînes d'approvisionnement <https://www.ilo.org/resource/news/how-large-cooperatives-can-advance-decent-work-and-responsible-practices>
- 19 Assemblée générale des Nations Unies. Résolution A/RES/78/289 proclamant 2025 Année internationale des coopératives (adoptée le 19 juin 2024) Disponible dans la Bibliothèque numérique de l'ONU
- 20 Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Groupe d'experts de haut niveau (HLEPE). Construire des systèmes alimentaires résilients (FAO, 2025), Résumé exécutif <https://sfcs.fao.org>
- 21 Déclaration de la jeunesse sur les coopératives dans les systèmes agroalimentaires <https://aciamericas.coop/wp-content/uploads/2025/11/Youth-Declaration-on-Cooperatives-in-Agrifood-Systems.pdf>
- 22 FAO. La FAO lance l'Année internationale de la Femme agricultrice 2026 <https://www.fao.org/newsroom/detail/fao-launches-international-year-of-the-woman-farmer-2026-to-accelerate-gender-equality-and-women-s-empowerment/en>
- 23 FAO. Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale 2019–2028 : Plan d'action mondial <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/5479e317-17b9-428b-9963-ba88e681ff16/content>
- 24 FAO. Les coopératives : autonomiser les Femmes agricultrices, améliorer la sécurité alimentaire <https://www.fao.org/gender/insights/insights-detail/Cooperatives-Empowering-women-farmers-improving-food-security/en>
- 25 World Food Programme USA. Cameroun : les coopératives créent des liens familiaux et favorisent l'amitié entre femmes déplacées <https://wfpusa.org/news/cameroon-cooperatives-create-family-bonds-and-foster-friendship-for-displaced-women/>
- 26 Copa–Cogeca Campaigns Copa Cogeca
- 27 Farmers ClimAct Project <https://farmersclimact.eu/#>
- 28 Somali Agriculture Technical Group. Rôle et relance des coopératives agricoles en Somalie <https://www.satg.org/role-and-revival-of-agricultural-cooperatives-in-somalia/>
- 29 Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les coopératives dans le développement social 2021 : <https://www.un.org/development/desa/cooperatives/2021/10/18/new-sg-report-on-cooperatives-in-social-development/>
- 30 Rapport de l'Organisation mondiale de la santé sur la mesure et la surveillance de la qualité des soins. <https://www.who.int/publications/i/item/9789240105737>
- 31 Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les coopératives dans le développement social 2019 : <https://social.desa.un.org/publications/cooperatives-in-social-development-2019-report>
- 32 Organisation internationale des coopératives de santé (IHCOS) & EURICSE (2018). Cooperative Health Report: Assessing the Worldwide Contribution of Cooperatives to Healthcare.
- 33 KAMACOS: <https://www.kamacos.org/>
- 34 Fondation Espriu, Espagne : <https://www.fundacionespriu.coop/>
- 35 Fédération coopérative de gestion de la santé, Philippines : <https://dev.chmf.coop/products/>
- 36 Groupe d'assurance CIC, Kenya : <https://cicinsurancegroup.com>
- 37 Rapport ICMIF sur la part de marché mondiale des mutuelles 2024 : <https://www.icmif.org/mms-2024/>
- 38 Coopérative aborigène de Ballarat et du district (BADAC), Australie : <https://www.badac.net.au/>
- 39 Buurtzorg est une organisation néerlandaise de soins à domicile, réputée pour ses équipes autogérées dirigées par des infirmiers et son approche holistique des soins communautaires. <https://www.buurtzorg.com>
- 40 La Grande Coopérative de Soins, Irlande : <https://www.thegreatcarecoop.ie/>
- 41 Alliance coopérative internationale : Comment les coopératives de santé font la différence pendant la crise de la COVID-19 : <https://ica.coop/en/newsroom/news/how-healthcare-cooperatives-are-making-difference-during-covid-19-crisis>
- 42 MiData, Suisse : <https://www.midata.coop/en/home/>
- 43 HeW CO-OP, Japon : <https://www.hew.coop>
- 44 UPHC, Ouganda : <https://www.healthpartners.com/about/community/international-development/>
- 45 Unimed, Brésil : <https://www.unimed.coop.br>
- 46 OSFE, Grèce : <https://www.osfe.gr>

- 47 OIT (2022). Care at the Core: Global Report on Care Workers
- 48 WHO. (2023). Soins de santé primaires : Cadre de suivi et indicateurs
- 49 OIT. (2023). Les coopératives dans le travail de soin : Réflexions d'Asie et d'Amérique latine..
- 50 Partenariat mondial pour l'éducation : Pourquoi le nombre d'enfants non scolarisés a-t-il soudainement augmenté ? Comprendre les nouvelles estimations et leurs limites | Blog | Partenariat mondial pour l'éducation
- 51 70 % des enfants de 10 ans vivent dans une situation de « pauvreté éducative », incapables de lire et de comprendre un texte simple : <https://www.unicef.org/press-releases/70-cent-10-year-olds-learning-poverty-unable-read-and-understand-simple-text>.
- 52 Objectif 4 | Département des affaires économiques et sociales : <http://sdgs.un.org/goals/goal4>.
- 53 Ibid (2)
- 54 250 millions d'enfants non scolarisés : ce qu'il faut savoir: <https://www.unesco.org/en/articles/250-million-children-out-school-what-you-need-know-about-unescos-latest-education-data>
- 55 Objectif 4 | Département des affaires économiques et sociales : Objectif 4 | Department of Economic and Social Affairs
- 56 Notes d'orientation de l'ACI sur les principes coopératifs : Notes d'orientation pour les principes coopératifs | ICA
- 57 COPAC (2018), Contributions des coopératives à l'ODD 4 ; OIT, Coopératives et élimination du travail des enfants (2017).
- 58 3 ILO (2017), Cooperatives and the Fundamental Principles and Rights at Work: Cooperatives and child labour. Cooperatives and the World of Work Series No. 7. <https://www.ilo.org/publications/cooperatives-and-fundamental-principles-and-rights-work-cooperatives-and-2>
- 59 ILO, A cooperative future for people with disabilities (Issue brief, December 2012), https://www.skillsforemployment.org/sites/default/files/2024-01/wcmstest4_026828.pdf
- 60 Ibid
- 61 UNESCO recognition of cooperatives: <https://ich.unesco.org/en/RL/idea-and-practice-of-organizing-shared-interests-in-cooperatives-01200>
- 62 Empowering local and refugee women through a cooperative | The Global Compact on Refugees | UNHCR: <https://globalcompactrefugees.org/good-practices/empowering-local-and-refugee-women-through-cooperative>.
- 63 ILO (2017), Cooperatives and the Fundamental Principles and Rights at Work: Cooperatives and child labour. Cooperatives and the World of Work Series No. 7. Available from: https://www.ilo.org/global/topics/cooperatives/publications/WCMS_556151/lang-en/index.html
- 64 ICA, "School Cooperatives in Malaysia," 26 February 2020, <https://ica.coop/en/newsroom/news/school-cooperatives-malaysia>.
- 65 L'Université coopérative du Kenya renforce sa coopération avec les SACCOs.: <https://saccoreview.co.ke/cooperative-university-praised-for-enhancing-sacco-sector/>
- 66 Enseignement axé sur les compétences pour améliorer le transfert de connaissances coopératives : analyse réflexive des pratiques pédagogiques à l'Université coopérative de Moshi en Tanzanie. : https://www.researchgate.net/publication/380434624_Competency-based_teaching_for_enhancement_of_co-operative_knowledge_transfer_A_reflective_analysis_of_pedagogical_practices_at_Moshi_co-operative_university_in_Tanzania
- 67 Bureau d'information de la presse, Gouvernement de l'Inde, « Le ministre de l'Intérieur pose la première pierre de l'Université Tribhuvan Sahkari », 4 juillet 2025, <https://www.pib.gov.in/PressReleasePage.aspx?PRID=2142142>.
- 68 Coopératives des Amériques, Dialogue sur l'éducation et la recherche en vue de l'Année internationale des coopératives, 6 décembre 2024., Dialogue sur l'éducation et la recherche à l'approche de l'Année internationale des coopératives - Coopératives des Amériques
- 69 Nations Unies (2025). Droits des femmes en révision : 30 ans après Beijing. Rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.
- 70 Nations Unies (1995) Déclaration et Programme d'action de Beijing. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, Chine, 4-15 septembre 1995.
- 71 Forum économique mondial (2024). Rapport mondial sur l'écart entre les genres.
- 72 Ministres du Travail et de l'Emploi du G7 (2017). Déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi. Turin, Italie, 29-30 septembre.
- 73 Alliance coopérative internationale (2018). Déclaration de l'ACI sur le travail décent et contre le harcèlement.
- 74 OIT (2023). Fournir des soins par le biais des coopératives 2 : Analyse documentaire et études de cas. Genève : Organisation internationale du travail.
- 75 Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies : A/RES/77/281 (2023) et Les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/78/175, A/RES/76/135 (2021) et A/RES/74/391 (2019) appellent à des mesures législatives pour garantir aux femmes un accès égal à la terre, soutenir les coopératives féminines et assurer leur inclusion dans les processus d'achat publics et privés. A/RES/79/213 (2024) et A/RES/79/213 (2024) reconnaissent les contributions des coopératives et de l'économie sociale et solidaire à l'égalité des genres et à l'émancipation des femmes, et encouragent le soutien à leur développement continu
- 76 Commission européenne. (2020) : Union de l'égalité : Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2020–2025.
- 77 Co-operative News (2024). L'Union africaine adopte une stratégie décennale pour l'économie sociale et solidaire, mettant en évidence l'engagement panafricain en faveur d'un développement inclusif et durable à travers l'économie sociale et solidaire (ESS).
- 78 B20 Inde (2023). À propos du sommet B20 : il décrit les objectifs, les priorités et la structure du forum officiel de dialogue du G20 avec la communauté mondiale des affaires.
- 79 INACOOOP (2024). « Gagnant-Gagnant : L'égalité des genres signifie une bonne affaire » fournit des outils et des recommandations pour promouvoir l'égalité des genres dans la gouvernance coopérative et l'emploi.
- 80 We Effect. (2025). Leadership inclusif en matière de genre dans les coopératives : Un guide pratique.
- 81 Rapport d'étape d'ONU Eau sur l'ODD 6 : Rapports d'étape sur l'ODD 6 | ONU-Eau
- 82 Rapport 2025 de l'ONU sur les ODD : <https://unstats.un.org/sdgs/report/2025/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2025.pdf>
- 83 PNUE : Gestion intégrée des ressources en eau : <https://www.unep.org/topics/fresh-water/water-resources-management/integrated-water-resources-management>
- 84 Rapport 2025 de l'ONU sur les ODD : <https://unstats.un.org/sdgs/report/2025/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2025.pdf>
- 85 Association finlandaise des coopératives d'eau : <https://svosk.fi/svosk-3/the-association-of-finnish-water-cooperatives/>
- 86 Pietilä (2015); Vihanta (2013); GEUS (2015); Sørensen (2010); Danske Vandværker (2016) : https://www.irbnet.de/daten/iconda/CIB_DC29457.pdf
- 87 Fairtrade Afrique : <https://fairtradeafrica.net/west-africa-cocoa-programme/>
- 88 Rapport d'impact d'ALDI et du partenariat Fairtrade avec l'ECAMOM : <https://sustainability.aldisouthgroup.com/files/aldi-and-ecamoms-fairtrade-partnership-second-impact-report>
- 89 Coopesantos R.L <https://energy-democracy.net/coopelesca-costa-rica/index.html>
- 90 Projets de l'Union des coopératives de café d'Oromia : <https://oromiacoffeeunion.com/carbon>
- 91 Suivi de l'ODD 7 : rapport 2025 sur les progrès en matière d'énergie : <https://www.irena.org/Publications/2025/Jun/Tracking-SDG-7-The-Energy-Progress-Report-2025>
- 92 Nations Unies, Rapport 2025 sur les objectifs de développement durable : <https://unstats.un.org/sdgs/report/2025/The-Sustainable-Development-Goals-Report-2025.pdf>

- 93 Les contrats d'achat d'électricité (Power Purchase Agreements – PPA) sont des contrats de long terme (de 5 à 20 ans) conclus entre des producteurs d'électricité et des acheteurs (services publics, entreprises ou gouvernements) afin d'acheter de l'énergie renouvelable à des prix fixes, négociés à l'avance.
- 94 Le diamant brut caché ? Les communautés énergétiques et le plan d'action de l'UE pour une énergie abordable (février 2025) : <https://www.rescoop.eu/news-and-events/news/the-diamond-hidden-in-the-rough-energy-communities-and-the-eus-action-plan-on-affordable-energy>
- 95 CommonEn : un modèle grec pour lutter contre la précarité énergétique, Euronews (6 mars 2025), <https://www.euronews.com/my-europe/2025/03/06/commonen-a-greek-model-for-tackling-energy-poverty>
- 96 Agence internationale de l'énergie. Perspectives énergétiques mondiales 2024 : <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2024>
- 97 Association nationale des coopératives rurales d'électricité (NRECA). Bangladesh – Le secret du succès. <https://www.nrecainternational.coop/bangladesh-secret-success/>
- 98 Association nationale des coopératives rurales d'électricité. Faits et chiffres des coopératives. <https://www.electric.coop/electric-cooperative-fact-sheet>
- 99 Banque mondiale. Suivi de l'ODD 7 : Rapport sur les progrès de l'énergie 2025 : <https://trackingsdg7.esmap.org/downloads>
- 100 Coopératives d'énergie renouvelable au Costa Rica : Costa Rica FR | coops4dev.coop
- 101 Programme des coopératives d'énergie propre du Malawi, NRECA International. <https://www.nrecainternational.coop/malawicecp/>
- 102 Nations Unies. (2015). Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 Extrait de [Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030](https://www.un.org/fr/development/digital-library/library/cooperatives-and-employment-second-global-report) | Department of Economic and Social Affairs
- 103 Eum, H. (2017). Coopératives et emploi : Deuxième rapport mondial – Contribution des coopératives à un travail décent dans le monde du travail en évolution. CICOPA. Extrait de <https://ica.coop/en/media/library/cooperatives-and-employment-second-global-report>
- 104 Organisation internationale du travail. (2002). Recommandation sur la promotion des coopératives, 2002 (No. 193). Extrait de https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0:NO::P12100_ILO_CODE:R193
- 105 Organisation internationale du travail. (2015). Recommandation sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015 (No. 204). Extrait de https://normlex.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=NORMLEXPUB:12100:0:NO::P12100_ILO_CODE:R204
- 106 Alliance coopérative internationale. (2018). Les coopératives et l'avenir du travail : Document de position. Extrait de https://ica.coop/sites/default/files/2021-11/ICA%20position%20on%20FoW_FINAL_07_05_2018.pdf
- 107 Autorité de Régulation des Services Publics du Rwanda (RURA). (2019). Rapport sur les coopératives de motocycles licenciées en juin 2019. Kigali, Rwanda. Extrait de https://rura.rw/fileadmin/Documents/transport/statistics/Report_of_licensed_motorcycle_cooperatives_as_of_June_2019.pdf
- 108 Banque mondiale. (7 juillet 2021). Créer de nouveaux départs pour les ex-combattants au Rwanda. Extrait de : [Rwanda : offrir un nouveau départ aux anciens combattants](https://www.banquemondiale.org/fr/news/actualites/2021/07/07/rwanda-offrir-un-nouveau-depart-aux-anciens-combattants)
- 109 Nations Unies, Assemblée générale. (2024). Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 décembre 2024 [A/RES/79/213] – Promouvoir l'économie sociale et solidaire au service du développement durable. Repéré à l'adresse : <https://docs.un.org/fr/A/RES/79/213>
- 110 Assemblée générale des Nations Unies (2024). Année internationale des coopératives, 2025, Résolution A/RES/78/289, adoptée le 19 juin 2024. Disponible à <https://undocs.org/en/A/RES/78/289>
- 111 Rapport social mondial 2025 de l'ONU : Un nouveau consensus politique pour accélérer le progrès social. <https://desapublications.un.org/publications/world-social-report-2025-new-policy-consensus-accelerate-social-progress>
- 112 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) – Rapport de progrès ODD 9, 2025 : <https://stat.unido.org/portal/storage/file/publications/sdg/2025/sdg9-report-2025.pdf>
- 113 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Rapport sur le développement industriel 2024 : Transformer les défis en solutions durables – La nouvelle ère de la politique industrielle, Vienne, 2024 : <https://www.unido.org/idr/idr2024>
- 114 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) Rapport d'avancement 2025 sur l'ODD 9 : <https://stat.unido.org/portal/storage/file/publications/sdg/2025/sdg9-report-2025.pdf>
- 115 Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) – Rapport 2025 sur l'ODD 11 : <https://unstats.un.org/sdgs/report/2025/goal-11/>
- 116 UN-Habitat, Rapport mondial sur les villes 2024 : Villes et action climatique, Nairobi, 2024. Le chiffre de 1,1 milliard pour les établissements informels figure dans le Rapport annuel 2024 d'UN-Habitat ; le Rapport mondial sur les villes 2024 fournit le cadre plus large sur le climat et les inégalités urbaines : <https://unhabitat.org/world-cities-report-2024> <https://unhabitat.org/annual-report-2024>
- 117 Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), Perspectives de l'urbanisation dans le monde : Révision 2018, New York, 2019 : <https://population.un.org/wup/>
- 118 ibid
- 119 Secrétaire général des Nations Unies, Les coopératives dans le développement social : Rapport du Secrétaire général, A/80/168, New York, 2025. <https://digitallibrary.un.org/record/4087029>
- 120 Logement coopératif en Suède : <https://www.housinginternational.coop/co-ops/sweden/>
- 121 Coopératives d'habitation au Canada : <https://www.housinginternational.coop/co-ops/canada/>
- 122 Conavicoop : <https://www.housinginternational.coop/members/conavicoop/>
- 123 Autorité générale pour les coopératives de construction et d'habitation en Égypte : <https://chc-egypt.com/en/chc-projects/>
- 124 Coopération Sud Sud : transfert international du modèle FUCVAM de coopératives d'habitat d'entraide : <https://world-habitat.org/awards/winners/south-south-cooperation-international-transfer-of-the-fucvam-model-of-mutual-aid-housing-cooperatives/>
- 125 De l'informel à l'intégration : enseignements du Brésil pour construire des systèmes de gestion des déchets inclusifs : <https://www.thecirculateinitiative.org/from-informal-to-integrated-lessons-from-brazil-on-building-inclusive-waste-systems/>
- 126 Seikatsu Club Consumers' Co-operative Union. (2022). La Seikatsu Club Consumers' Co-operative Union crée la General Incorporated Seikatsu Club Energy Business Association : <https://jccu.coop/eng/news/2022/09/seikatsu-club-consumers-co-operative-union-establishes-the-general-incorporated-association-seikatsu.html>
- 127 Rapport sur les transports publics au Rwanda : Fédération rwandaise des coopératives de transport (RFTC) et Fédération rwandaise des coopératives de taxi moto : https://www.ssatp.org/sites/default/files/publication/Kigali_vf.pdf
- 128 Initiative de recherche et d'analyse de l'Alliance coopérative internationale – La loi sur le logement coopératif : <https://www.housinginternational.coop/resources/research-and-analysis-initiative-of-the-international-cooperative-alliance-the-law-on-cooperative-housing/>
- 129 Union internationale des télécommunications (UIT), Faits et chiffres 2025, Genève, 2025 : <https://www.itu.int/en/mediacentre/Pages/PR-2025-11-17-Facts-and-Figures.aspx>
- 130 Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les coopératives dans le développement social [Une résolution historique des Nations Unies instaure la proclamation d'une Année internationale des coopératives tous les 10 ans](https://www.un.org/fr/development/digital-library/library/cooperatives-and-employment-second-global-report) | ICA
- 131 Clôture de l'Alliance internationale des coopératives lors du Sommet social mondial : [Le Sommet social mondial de Doha accueillera la cérémonie de clôture de l'Année internationale des coopératives des Nations Unies](https://www.un.org/fr/development/digital-library/library/cooperatives-and-employment-second-global-report) | ICA

- 132 Alliance coopérative internationale (ACI), Les coopératives : des partenaires clés pour la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable (Note de position), Genève, 2023 : <https://ica.coop/sites/default/files/2023-10/Position%20Paper%20for%20UN%20SDG%20Summit%20Declaration.pdf>
- 133 Déclaration universelle des droits de l'homme : [Déclaration universelle des droits de l'homme | Nations Unies](#)
- 134 Nations Unies & UNU-WIDER. [Rapport social mondial 2025 : Un nouveau consensus politique pour accélérer le progrès social](#). 2025.
- 135 OIT. [Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026: Protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste | International Labour Organization OIT](#), 2024.
- 136 ONU DESA & ONU Femmes. [Portrait de l'égalité de genre 2025](#). 2025.
- 137 Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. ["Objectif 10 – Réduction des inégalités" Portail des ODD](#), 2025.
- 138 Division de statistique des Nations Unies. [Le Rapport sur les objectifs de développement durable 2025](#). ONU DESA, 2025.
- 139 Thème 2025 – Les droits humains, nos essentiels quotidiens : [Journée des droits de l'homme | Accueil | Nations Unies](#)
- 140 ODD 10 : Objectif 10 | Department of Economic and Social Affairs
- 141 HC Türk sur l'urgence climatique : [Les droits humains sont une boussole pour une transition juste](#)
- 142 OIT & Alliance coopérative internationale (ACI). [Les coopératives et le monde du travail](#). Organisation internationale du Travail, 2022.
- 143 Fairtrade : [de petits investissements peuvent faire une grande différence dans la prévention du travail des enfants](#)
- 144 [Pourquoi les coopératives détiennent la clé de la sécurité alimentaire future](#)
- 145 [Renforcer la protection sociale pour protéger les enfants dans les chaînes de valeur du thé et du café au Kenya](#)
- 146 [Co-operative Group. Déclaration sur l'esclavage moderne 2023/24.](#)
- 147 Co-op Group : [Aperçu du programme Bright Future.](#)
- 148 [Les coopératives de plateforme et l'emploi : une alternative au travail sur plateforme](#)
- 149 [Étude de Mondragon : des enseignements précieux pour construire une économie réussie et inclusive](#)
- 150 [R193 - Recommandation sur la promotion des coopératives, 2002 \(n° 193\)](#)
- 151 [R202 - Recommandation sur les socles de protection sociale, 2012 \(n° 202\)](#)
- 152 Cibles et indicateurs de l'ODD 12 des Nations Unies : [Objectif 12 | Department of Economic and Social Affairs](#)
- 153 Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) : [Global Resources Outlook 2024: Bend the Trend – Pathways to a Liveable Planet](#). PNUE, 2024.
- 154 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : aller de l'avant dans la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires. FAO, 2019.
- 155 Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) : [Global E-waste Monitor 2024](#).
- 156 Alliance coopérative internationale. [Identité, valeurs et principes coopératifs | ICA](#). ACI, 1995.
- 157 Ziegler, R., J. ReySierro, S. Novkovic, et al. (2025). « Comment les coopératives intègrent la circularité dans leurs modèles économiques et leur gouvernance : résultats d'une enquête internationale ». Business Strategy and the Environment, vol. 34, no 7, p. 88328846. <https://doi.org/10.1002/bse.70045>
- 158 Food and Forest Development Finland (FFD), Greener Tanzania – The Story of a Clean Cooking Revolution.
- 159 Pronatura Noroeste, [The barred sand bass FIP gains ground in BCS: A previously underrated fishery now opens up markets and opportunities](#).
- 160 Environmental Defense Fund (EDF), [Mexican Baja California FEDECOOP Benthic Species Territorial Use Rights for Fishing System](#).
- 161 Rapport de durabilité de Coop Group: <https://www.co-operative.coop/sustainability-reporting-resource-use>
- 162 Alliance coopérative internationale. [Co-operatives and Sustainability: An Investigation into the Relationship](#). ACI, 2013.
- 163 <https://seikatsuclub.coop/>
- 164 Organisation internationale du Travail (OIT), [Redesol – Building sustainable and solidary links among waste pickers in the informal economy in Brazil](#).
- 165 Mouvement national des récupérateurs de matériaux recyclables (MNCR) : <https://remal.nuacampus.org/index.php/the-national-movement-of-waste-pickers-mnrcr/>
- 166 Organisation internationale du Travail et Alliance coopérative internationale. [wcms_377665.pdf](#) OIT, 2022.
- 167 Fairtrade International, [Malawi – Zero Hunger: Food Security for Sugar Cane Producers](#).
- 168 Communication officielle du groupe JA (2024)
- 169 Système écoalimentaire iCoop et initiatives en matière de durabilité, disponible sur : <https://icoop.coop/en/>
- 170 Institut coréen de recherche sur les nouveaux circuits de distribution agroalimentaire (2023) : Farmer's Newspaper (10 février 2025).
- 171 Roelants, B. (2026) [Cooperativism at Work. 'Bringing workers out of the informal economy'](#) Pamela Kaburu & Ashley Holst. Routledge.
- 172 Les décideurs publics et les acteurs de la défense des politiques publiques peuvent tirer parti de la collection d'outils, d'études de cas et de travaux de recherche sur l'économie circulaire, à l'interface entre coopératives et économie circulaire, disponible sur PortailCoop (accès gratuit sur inscription en ligne).
- 173 Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES). « [Objectif 13 | Department of Economic and Social Affairs](#) » (Mise à jour 2025).
- 174 Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). [Global Stocktake | CCNUCC](#)
- 175 Manifeste du mouvement coopératif brésilien pour la COP30. <https://www.somoscooperativismo.coop.br/media/attachments/2025/08/04/manifesto-coop-in-cop-30-estilizado.pdf>
- 176 FFD s'associe à la Thua Thien Hue Cooperative Alliance (TTHCA) et au Center for Climate Change Study in Central Vietnam (CCCSC), ainsi qu'au partenaire finlandais de jumelage Forest Management Association (FMA Savotta) dans le cadre du projet.
- 177 Article de CoopNews sur les coopératives faisant entendre leur voix à la COP30 <https://www.thenews.coop/co-operatives-make-their-voices-heard-at-cop30-in-brazil/>
- 178 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Responsabilité environnementale des pêches artisanales (Rome : FAO, 2021), consulté depuis. <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/4ee8c378-85bf-425c-afd4-c52a575d280b/content>.
- 179 Ötlehti. (18 mars 2024). L'aquaculture favorise l'entrepreneuriat féminin au Népal. Source : <https://otlehti.fi/2024/03/18/kalankasvatus-edistaa-naisyriittajyytta-nepalissa/>
- 180 Seijo, J.C., et M. Headley. « Punta Allen, Quintana Roo, Mexique : conservation écosystémique communautaire – La pêche au homard épineux. » Dans Communautés, conservation et moyens de subsistance, édité par A. Charles. Gland, Suisse : UICN, et Halifax, Canada : Réseau de recherche sur la conservation communautaire, 2021. <https://www.communityconservation.net>
- 181 Ünal, V. « Programme communautaire de gardes marins dans les coopératives de pêche d'Akyaka, Akçapınar et Sarnic-Akbük (Turquie). » Dans Responsabilité partagée pour les pêches artisanales, Halifax : Réseau de recherche sur la conservation communautaire, 2022. Récupéré de <https://ssf-stewardship.net/project/akyakaakcapinar-and-sarnic-akbuk-fishery-cooperatives>

- 182 Développement Alimentaire et Forestier Finlande (FFD). « Vietnam : la combinaison de la foresterie avec l'apiculture et l'élevage de volailles offre plusieurs avantages », 23 août 2024 : <https://www.ffd.fi/stories/vietnam-combining-of-forestry-with-beekeeping-and-poultry-provides-several-benefits-23-8-2024/>
- 183 FFD. « Des semis à la sciure : comment des agriculteurs en Tanzanie ont créé une entreprise florissante de dépôt de bois », 5 mars 2025 : <https://www.ffd.fi/stories/from-seedlings-to-sawdust-how-farmers-in-southern-tanzania-built-a-thriving-timber-yard-business-5-3-2025>
- 184 Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : Promouvoir des entreprises inclusives en Asie et dans le Pacifique : <https://www.unescap.org/projects/promoting-IB-in-AP>
- 185 UNESCO Patrimoine culturel immatériel. « Culture des Haenyeo de Jeju (femmes plongeuses) » : <https://ich.unesco.org/en/RL/culture-of-jeju-haenyeo-women-divers-01068>; « Argan, pratiques et savoir-faire concernant l'arganier » : <https://ich.unesco.org/en/RL/argan-practices-and-know-how-concerning-the-argan-tree-00955>
- 186 CNULCD. (2022). Perspectives mondiales sur les terres 2 : <https://www.unccd.int/resources/global-land-outlook>
- 187 OIT. (2022). Les coopératives et le monde du travail : <https://www.ilo.org/global/topics/cooperatives/lang-en/index.htm>
- 188 Nations Unies. Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021–2030) : <https://www.decadeonrestoration.org/>
- 189 Rapport des Nations Unies sur les ODD 2025 : <https://www.undp.org/publications/global-progress-report-sustainable-development-goal-16-indicators-peaceful-just-and-inclusive-societies>
- 190 Rapport du HCDH sur les progrès accomplis au titre de l'ODD 16 : <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/hrindicators/2025sgovernments%20and%20stakeholders%20abilitydg16reportmedium.pdf>
- 191 Indice mondial de la paix de l'IEP, rapport (2024) : <https://www.visionofhumanity.org/highest-number-of-countries-engaged-in-conflict-since-world-war-ii/#:~:text=There%20are%20currently%2056%20conflicts%2C,most%20since%20the%20GPI%E2%80%99s%20inception>
- 192 Département des statistiques du DESA de l'ONU : Rapport sur l'ODD 16 : <https://unstats.un.org/sdgs/report/2025/goal-16/#:~:text=per%20cent%20in%202024%2C%20with>
- 193 Journal of Peace Research : https://www2.kobe-u.ac.jp/~alexroni/IPD%202015%20readings/IPD%202015_7/Galtung_Violence,%20Peace,%20and%20Peace%20Research.pdf
- 194 Ibid
- 195 Département des statistiques du DESA des Nations Unies : Rapport sur l'ODD 16 <https://unstats.un.org/sdgs/report/2025/goal-16/#:~:text=per%20cent%20in%202024%2C%20with>
- 196 Ibid
- 197 Déclaration de l'ACI sur la paix positive par l'entremise des coopératives : [Déclaration de l'ACI sur la paix positive à travers les coopératives](#) | ICA
- 198 Programme du patrimoine culturel coopératif de l'ACI : [Home - Cooperative Culture Heritage](#)
- 199 Coopératives et paix : rapport sur la contribution des coopératives à la consolidation de la paix et à la résolution des conflits : <https://coopseurope.coop/publication/cooperatives-and-peace-report-cooperatives-contributions-peacebuilding-and-conflict-resolution/>
- 200 Coops dans le processus de paix en Colombie : https://international-partnerships.ec.europa.eu/news-and-events/stories/social-and-solidarity-based-economy-reintegrating-former-combatants-and-building-peace-colombia_en
- 201 Rapport 2019 de CoopsEurope : https://coopseurope.coop/wp-content/uploads/files/COOPS%26PEACE_research_2019_Cooperatives%20Europe-WEB_0.pdf
- 202 Soutenir l'appel humanitaire pour le Moyen Orient : <https://www.coop.co.uk/blog/supporting-the-middle-east-humanitarian-appeal#:~:text=Colleague%20fundraising%20for%20Medical%20Aid,number%20of%20Co%2Dop%20stores>
- 203 Cooperatives Europe (2025). « Les coopératives pour la reconstruction du secteur agroalimentaire ukrainien ».
- 204 Des coopératives élaborent un programme de réhabilitation des dégâts causés par les inondations au Népal : <https://ica.coop/en/media/news/co-ops-developing-flood-damage-rehabilitation-programme-nepal>
- 205 Développement alimentaire et forestier Finlande – le projet de FFD s'inscrit dans le programme FORI d'AgriCord. <https://www.agricord.org/en/fori>
- 206 UN News (2023). Les gouvernements doivent rechercher des synergies gagnant-gagnant pour faire face aux crises climatiques et des ODD. <https://sdgs.un.org/news/governments-must-look-for-win-win-synergies-tackling-climate-and-sustainable-development-crises>
- 207 ONU. Revitaliser les partenariats multilatéraux pour les ODD. [Accueil - Développement durable](#)
- 208 OCDE. Membres du Comité d'aide au développement (CAD). [Comité d'aide au développement \(CAD\)](#) | OCDE
- 209 ONU. Fiche d'information 2025 du FPHN sur l'ODD 17. <https://sdgs.un.org/sites/default/files/2025-07/2025%20HLPF%20FACTSHEET%20SDG17.pdf>
- 210 CNUCED. Rapport sur l'investissement dans le monde 2025. [Rapport sur l'investissement dans le monde 2025 : investissement international dans l'économie numérique | ONU commerce et développement \(CNUCED\)](#)
- 211 Le Rapport sur les Objectifs de Développement Durable 2024 : <https://unstats.un.org/sdgs/report/2024/>
- 212 UN News (2025). Programme de réforme UN80. <https://news.un.org/en/story/2025/06/1164836>
- 213 UN DESA (2025). Plateforme d'action de Séville – 4e Conférence sur le financement du développement <https://www.un.org/en/desa/global-leaders-launch-“sevilla-platform-action”-accelerate-financing-sustainable-development>
- 214 Ibid.
- 215 Alliance coopérative internationale. Coopératives : faits et chiffres. [Faits et chiffres](#) | ICA
- 216 Alliance Coopérative Internationale. Notes d'orientation sur les principes coopératifs : [Notes d'orientation pour les principes coopératifs](#) | ICA
- 217 OIT (2018). Lignes directrices concernant les statistiques des coopératives : <https://www.ilo.org/resource/article/guidelines-concerning-statistics-cooperatives>
- 218 NCBA CLUSA. Opportunités agro-industrielles pour le café et le cacao au Timor oriental <https://ncbaclusa.coop/project/east-timor-coffee-and-cocoa-agribusiness-opportunities-cacao>
- 219 Ibid.
- 220 Partenariat ACI–UE. Intégration économique et coopération entre coopératives : Amériques. [Intégration économique et coopération entre coopératives](#) | [coops4dev.coop](#)
- 221 Partenariat ACI–UE. Prenons notre avenir en main : amplifier la puissance des modèles économiques durables et inclusifs. [Mind our Business: amplifier le pouvoir de transformation des modèles d'entreprises durables et inclusifs grâce à l'action extérieure de l'UE](#) | [coops4dev.coop](#)
- 222 Norges Vel. Programme régional pour le développement des coopératives (REGCOOP) <https://norgesvel.no/en/regcoop>
- 223 Farm Credit Armenia. EIB Global et Farm Credit Armenia signent un accord de coopération pour renforcer la croissance entrepreneuriale en Arménie. 15 novembre 2024. https://www.fca.am/en/news/news_1546.html
- 224 We Effect, HSB & Riksborgen. Déclaration de programme : Logement durable – Un droit pour tous. Octobre 2024. <https://www.housinginternational.coop/wp-content/uploads/2024/11/Program-declaration-Oct-2024-WeEffect.pdf>
- 225 Partenariat ACI-UE : [What is #coops4dev ?](#) | [coops4dev.coop](#)
- 226 Partenariats de la FAO avec les coopératives : <https://www.fao.org/americas/opinion/detail/cooperativas-un-factor-clave/en>
- 227 Initiatives de l'OIT sur les coopératives : <https://www.ilo.org/topics/cooperatives>

- 228 Projet pilote du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) avec des coopératives agricoles en Afrique : <https://capacity.desa.un.org/node/5193>
- 229 Projet du CCI sur le commerce entre coopératives : <https://www.intracen.org/news-and-events/news/building-cooperatives-in-africa-for-resilience-and-sustainability>
- 230 Analyse du cadre juridique et du partenariat ACI-UE : reconnaître la spécificité du modèle coopératif et garantir des conditions équitables pour les organisations centrées sur les personnes : [L'analyse du cadre juridique et le partenariat ACI-UE : Reconnaître la spécificité du modèle coopératif et assurer un terrain de jeu égal pour les organisations centrées sur les personnes | coops4dev.coop](#)
- 231 Analyse du cadre juridique et du partenariat ACI-UE : éléments favorisant un environnement propice aux entreprises coopératives : [L'analyse du cadre juridique et le partenariat ACI-UE : Éléments soutenant un environnement favorable aux entreprises coopératives | coops4dev.coop](#)
- 232 Publication de l'OIT, du COPAC et du CIRIEC sur les statistiques coopératives : <https://www.ilo.org/publications/statistics-cooperatives-concepts-classification-work-and-economic>
- 233 Examens nationaux volontaires : <https://hlpf.un.org/countries?f%5B0%5D=year%3A2025>
- 234 Coopératives : présentes mais invisibles — preuves tirées des examens nationaux volontaires : <https://www.smu.ca/webfiles/10.36830-IJCAM.202010Singh.pdf>
- 235 Rapport VNR du Japon 2025 : <https://www.mofa.go.jp/policy/oda/sdgs/vnr/vnr2025en.html>
- 236 Des dirigeants coopératifs africains explorent les diverses activités des coopératives japonaises <https://www.ilo.org/resource/news/african-cooperative-leaders-explore-diverse-businesses-japanese>
- 237 Temps forts des initiatives du partenariat ACI-UE FPA: [Temps forts | coops4dev.coop](#)

